U d'/of OTTAWA
39003002987856

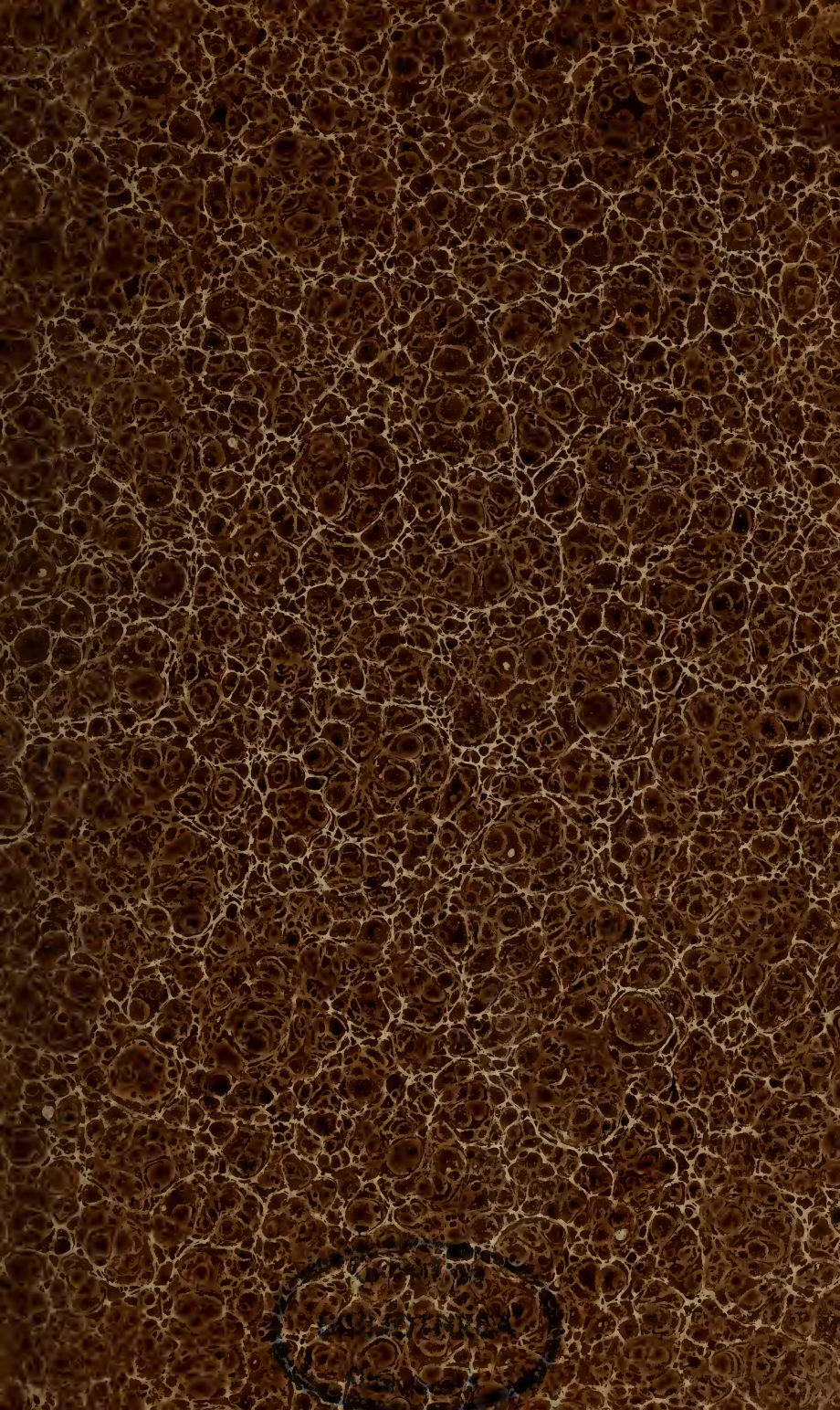

SOUVENIRS

ET CAUSERIES

D'UN JOURNALISTE

P. Garnier

1858

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DC
278
.N8
1852
v.2

Paris — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Ce, rue Mazarine, 30.

SOUVENIRS

ET PROPOS DIVERS.

Le ciel me préserve d'adresser au peuple chez lequel je suis né la dixième partie des étranges compliments que lui prodigue Voltaire, habillant ses concitoyens les *Velches* on sait comme, et complimentant Frédéric II de leur avoir si bien *taillé des croupières* à Rosbach. Ce sont là des aménités que digèrent, dans leur patriotisme accommodant, les admirateurs quand même de l'auteur de *la Pucelle*. Je suis moins indulgent que ces messieurs en matière de convenance et de sentiment national.

Mais je crois que les Français, lorsqu'il s'agit des événements de 1814 et de 1815, devraient se rappeler davantage la maxime évangélique : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. » Ce furent là, sans doute, de grands et déplorables malheurs ; toutefois, je demanderai s'ils ne renferment pas une utile leçon de morale et de philosophie.

Soyez justes, ô Français. Vous vous révoltez au

souvenir du « sol sacré » de la patrie foulé par l'étranger ; des *barbares* bivouaquant dans vos villes; mais, pendant vingt ans, n'aviez-vous pas envahi et foulé le sol des autres nations? N'aviez-vous pas bivouaqué dans bien des cités qui purent voir aussi des *barbares* dans leurs envahisseurs? Ne vous étonnez pas si le sentiment de la nationalité est aussi vivace ailleurs que chez vous.

Un jour arriva enfin où les peuples se liguèrent pour secouer ce joug ou cette vassalité que vous faisiez si lourdement peser sur eux. La fortune changea.... et bénissez Dieu, ô Français, de ce que ces peuples ne vous rendirent pas tous les maux que vous leur aviez fait souffrir.

En 1814, non-seulement vous n'aviez rien perdu de votre territoire, mais encore vous aviez gardé, en dehors de ses anciennes frontières, Chambéry et la moitié de la Savoie ; on ne vous avait demandé aucune contribution de guerre ; pas un seul des précieux objets d'art, fruits de vos victoires, n'avait quitté le Louvre. En 1815, le génie de la guerre et de la conquête provoque, par son retour, celui de l'Europe armée. Cette fois, elle veut être indemnisée de sa peine, de ses frais, de son sang ; a-t-on droit d'en être surpris ?

Encore le territoire français ne fut-il pas démembré, grâce au ciel, comme celui de l'Autriche après Austerlitz, comme celui de la Prusse après Iéna. Vos villes ne furent pas réduites au rang de préfectures autrichiennes ou prussiennes ; vos populations ne furent pas découpées en tronçons pour former

des duchés ou des royaumes à des princes étrangers. Pendant trois ans, l'Europe tint garnison dans plusieurs de vos places ; mais pendant combien d'années vos troupes avaient-elles occupé la capitale et les places fortes prussiennes, en vertu d'une paix presque aussi écrasante que la guerre !

Si la première partie, au grand jeu de l'invasion, eût été pour les étrangers, la seconde pour vous, et si vous aviez retrouvé les dépouilles de vos musées dans ceux de Vienne ou de Berlin, auriez-vous eu la bonté de les y laisser ? Les étrangers n'usèrent pas à cet égard, en 1815, de la même modération qu'en 1814 : franchement, vous la devaient-ils ? Sur ce thème qui prêtait aux regrets, mais non pas à l'indignation, Casimir Delavigne se battit en vain les flancs, et il n'en tira qu'une bien froide et bien pâle Messénienne.

Encore une fois, les deux invasions furent des faits profondément douloureux ; et loin de moi l'idée de froisser un sentiment toujours respectable, même dans son irréflexion. J'ai voulu seulement replacer les choses au point de vue juste et vrai. Tel que mes paroles heurteront d'abord, ne pourra s'empêcher ensuite de convenir que j'ai raison.

Que la vanité, — votre péché capital, ô Français, — ne vous fasse pas croire que tout vous est dû et que tout vous est permis. Respectons l'indépendance et le sol d'autrui. Il y aura plus de dignité dans cette acceptation sincère des enseignements de

l'histoire que dans des déclamations trop faciles à retourner contre vous.

Ici encore, j'aborderai sincèrement une question grave et délicate.

Notre solidarité avec le pays auquel nous appartenons doit-elle aller, dans certains cas, jusqu'à étouffer la voix de la justice, le sentiment du bien ou du mal ?

Si ma nation vient, par malheur, à entreprendre une guerre inique, si elle s'attaque à la liberté, à l'existence d'un autre peuple, faut-il que je fasse des vœux pour le succès de cet attentat?

Sommes-nous encore à ces temps de l'antiquité où *étranger* était à peu près équivalent *d'ennemi ?* La morale éternelle, l'immuable justice, n'est-elle pas une loi suprême qui passe par-dessus la borne d'une frontière, et domine la couleur d'un drapeau ?

Un homme, dans la rue, se jette sur un autre ; supérieur par la force, il en profite pour terrasser et assommer ce malheureux. Je passe par là; je m'écrie, je m'indigne ; mais j'apprends que l'assommeur est mon concitoyen, que l'assommé est étranger. Pour cette raison, sympathiserai-je avec le brutal et injuste agresseur ? Irai-je crier : « Bravo ! bien frappé, mon cher concitoyen ! »

Au lieu d'être individuelle, que la violence soit

collective, que l'objet du guet-apens soit un peuple au lieu d'un homme : que le fait coupable se multiplie ainsi par plusieurs millions; la question change-t-elle de face ?

Par exemple, le sort m'a fait naître au seizième siècle, en Castille. Si j'ai en moi, sur les droits de l'humanité, quelques idées supérieures à mon temps et à mon pays, faudra-t-il que je refoule, que j'étouffe ma pitié pour ces malheureux peuples égorgés, exterminés par les Cortez et les Pizarres, et mon horreur pour leurs bourreaux ?

Je suis sujet de Louis XIV, en l'an 1672. Il plaît au grand roi d'envahir la Hollande, d'accabler avec toutes les forces d'un puissant Etat, ce petit pays qui, pour dernier refuge de sa liberté, s'ensevelit lui-même sous les eaux. Faudra-t-il que je chante avec Boileau le victorieux passage du Rhin, et que je m'irrite contre le patriotique dévouement qui sauve la Hollande ?

Deux ans après, en 1674, une armée française commandée par Turenne (pourquoi cet illustre capitaine se tacha-t-il d'une pareille mission ?) dévaste et brûle méthodiquement le Palatinat. M'est-il interdit de maudire cette invasion d'incendiaires, et si l'électeur palatin avait eu les moyens de la repousser, devrais-je en éprouver un patriotique regret ?

Je vis sous le Directoire, en 1798. Cette fois, c'est la Suisse qui est envahie de par le seul droit du plus fort. C'est une république nouvelle venue qui, abusant de sa puissance, viole odieusement l'anti-

que sanctuaire du principe républicain. L'exaction, le pillage organisé, marchent avec la violence. Les petits cantons, citadelle primitive de la liberté suisse, d'où partit la flèche de Tell, se soulèvent, eux si faibles, contre l'oppresseur. Un nombreux corps d'armée s'en va écraser quelques centaines de pâtres, qui luttent jusqu'à la mort avec l'énergie du désespoir, les femmes, les jeunes filles même combattant et tombant près de leurs maris, de leurs pères, de leurs frères. Le fer et le feu font de ces montagnes un théâtre de désolation et d'horreur. Serai-je condamné, moi Français, à me ranger du côté de Brune et de ses soldats ?

En 1808, devant un acte qu'abandonnent même les apologistes les plus zélés de l'Empire, m'est-il prescrit de former des vœux contre la nation espagnole se levant pour ses foyers, pour son indépendance, pour ses droits les plus saints ? Dois-je applaudir, en lisant les bulletins de la guerre, aux coups qui lui sont portés ? Dois-je féliciter ou plaindre les militaires que leur uniforme oblige à en être les instruments ?

Nous sommes en 1813. — L'Allemagne opprimée, humiliée, s'agite et se redresse sous la botte orgueilleuse qui lui écrase la poitrine. De toutes parts, une patriotique jeunesse court aux armes : les universités, les écoles se dépeuplent. En Prusse, les femmes et les jeunes filles donnent pour les frais de la guerre jusqu'à leur dernier bijou, et se font gloire de l'anneau de fer qui remplace toutes leurs parures. Kœrner, à la fois barde et soldat, de cette

autre croisade de l'indépendance, meurt, son dernier chant à la bouche. Pour ce grand élan national, pour ce magnifique réveil, ne devrai-je avoir que des yeux ennemis ?

Je suis citoyen de Londres : par cela seul, m'est-il ordonné d'applaudir, quand les trafiquants de la Cité dressent leurs boutiques de poison et comptent leurs profits sur des monceaux de cadavres chinois ? Aurais-je dû pousser un joyeux hourrah chaque fois que la violence et la fraude asservissaient un Etat de plus, dans l'Inde, aux baïonnettes britanniques ?

Dans ce pays, que l'Angleterre a exploité au lieu de le civiliser, l'oppression produit enfin un soulèvement trop légitime dans son principe : les Anglais répondent à des actes sauvages par d'autres barbaries, doublement odieuses de la part d'un peuple policé ; ils trouvent moyen de faire oublier les excès de l'insurrection par les excès de leurs victoires ; aux boucheries en masse se mêlent d'affreuses exécutions ordonnées et consommées de sang-froid ; des prisonniers sont attachés à la gueule des canons et réduits en lambeaux ; l'officier à qui deux fils du roi de Delhi viennent de se rendre volontairement, les tue de sa main ; on voit se déployer la rage de la pendaison, l'orgie de la potence ; et ces horreurs sont racontées par leurs auteurs ou leurs témoins comme des choses toutes simples ; bien plus, comme des exploits dont ils se vantent : — l'esprit national fait-il un devoir de s'y

associer moralement, ou bien permet-il de les détester ?

Ah ! si les partis pouvaient être de bonne foi, et laisser là leur masque et leur rôle de théâtre !

A-t-on assez jeté aux royalistes l'accusation d'avoir combattu dans les rangs étrangers, d'avoir fait des vœux pour les armes étrangères ! A cela, ils répondent qu'ils combattaient ou faisaient des vœux non pour l'étranger, mais pour un principe conservateur de la société, suivant eux, et dont le triomphe devait seul assurer le bonheur de la France.

Que ce principe soit bon ou mauvais, je laisse la question de côté ; mais si les autres partis étaient sincères, ils avoueraient qu'eux-mêmes ont fait comme les royalistes ; qu'ils mettaient leur opinion, leurs sympathies et leurs antipathies avant toutes choses, même avant le drapeau légal de leur pays, quand ce drapeau n'était pas celui de leur adoption.

En 1816, lors de la conspiration de Grenoble — conspiration orléaniste en réalité, napoléonienne en apparence et pour les subalternes, — les agents qui travaillaient les populations dauphinoises représentaient l'Autriche comme prête à soutenir Napoléon II, le petit-fils de son souverain. Supposons que François d'Autriche eût en effet donné la volée

au fils de Napoléon et de Marie-Louise, que son aigle à deux têtes se fût unie à l'aigle de l'Empire français : les impérialistes auraient-ils repoussé le prétendant impérial appuyé sur cette alliance de famille ? Eh ! non, leur passion, leur opinion eût dit qu'en acceptant ce concours, ils agissaient pour le bien et pour la gloire de la France.

Et quand, en 1817, — c'est M. de Vaulabelle qui nous l'apprend dans son livre, dont la couleur est assez connue, — quand les réfugiés français en Belgique se concertaient avec le prince d'Orange, l'un des généraux alliés de 1815, pour le placer sur le trône de France ! Quand ces grands déclamateurs contre l'invasion et ceux qu'ils prétendaient ramenés par elle, comptaient, pour l'exécution de leur plan, sur les corps belges et russes de l'armée étrangère qui occupait encore plusieurs places et départements français ! Quand Carnot, alors à Magdebourg, se chargeait de négocier l'affaire auprès de l'empereur Alexandre, et, près de partir pour Saint-Pétersbourg, n'était arrêté que par le *veto* jeté par le czar en travers de ce projet, dont il fut indirectement averti ! Quand, en 1819, le *comité d'action* de Paris, où siégeaient plusieurs généraux et députés importants de l'opposition, entre autres Voyer d'Argenson et La Fayette, renouait sur nouveaux frais la même intrigue ! (1)

(1) A cette époque, l'armée d'occupation avait évacué le territoire français ; mais d'après le plan apporté par un aide de camp du prince d'Orange, accrédité secrètement près de

Et dans la guerre de 1823, quand Armand Carrel et ses amis, organisés en légion étrangère, faisaient feu de leur mieux sur l'armée française avec des fusils espagnols !

Dans cette campagne, était-ce pour les succès du duc d'Angoulême que l'opposition, en France, formait des vœux ? Salua-t-elle de son enthousiasme le drapeau blanc vainqueur au Trocadéro ?

Que le gouvernement de Madrid eût été en position d'envoyer Quiroga ou Riego avec une armée, pour appuyer ses amis politiques de ce côté-ci des Pyrénées, voyons, la main sur la conscience, les *carbonari* de France auraient-ils repoussé l'appui de Quiroga ou de Riego ? La *Marseillaise* aurait-elle balancé à fraterniser avec la *Tragala ?*

Et lors de l'expédition d'Alger, les vœux de ce même parti voguaient-ils vers l'Afrique avec les

ce comité, le prince, qui commandait en chef l'armée des Pays-Bas, aurait franchi la frontière avec une partie de ses troupes, en arborant le drapeau tricolore et en déclarant la Belgique réunie à la France ; les mécontents de l'intérieur se seraient ralliés à ces forces étrangères, et le prince d'Orange aurait marché sur Paris, où les principaux membres de l'opposition, formés en gouvernement provisoire, l'auraient proclamé roi. L'officier belge, introduit par Voyer d'Argenson, ayant été entendu, ces propositions furent jugées sérieuses, et discutées avec lui dans plusieurs conférences ; mais il y eut des lenteurs, et cette fois ce fut le roi des Pays-Bas qui, instruit des projets particuliers de son fils, intervint pour les mettre à néant. (Voir l'*Histoire des deux Restaurations*, tome IV, page 445.).

vaisseaux français? Croyait-il un échec pour le ministère Polignac et les Bourbons acheté trop cher au prix d'un revers des armes nationales, et ne craignait-il pas avant tout une victoire qui pourrait affermir le gouvernement? En un mot, l'opposition ne se faisait-elle pas moralement l'alliée des pirates algériens?

Et lors du siége de Rome, en 1849, la démocratie française cachait-elle ses ardentes sympathies pour la cause de la République romaine? N'avait-elle pas ses représentants très actifs dans les rangs des assiégés?

Eh! c'est que les démocrates, comme les royalistes, prétendaient servir un principe qui prédominait tout, qui faisait à tous ses croyants, sans distinction de nationalité, une patrie commune, et qui portait en lui le bien de la France, avec celui du monde.

Qu'aucun parti ne jette donc à la tête de ses adversaires une pierre qu'il leur est trop facile de lui rejeter!

Un des rois de France qui méritent le plus de gloire, — et la gloire la plus vraie, — c'est Charles V, sans contredit.

Charles V avait reçu la succession paternelle dans l'état le plus déplorable : la France envahie par les Anglais, dévastée par les grandes compagnies, rui-

née par tous les fléaux, réduite, enfin, aux abois. Calme, résolu, l'œil constamment fixé sur sa mission, il affranchit son royaume de l'étranger, il relève les ruines, il ferme les plaies, il se montre en même temps honnête homme et grand roi. Pourtant l'histoire se borne à l'appeler *le sage*.

Que Charles V eût reçu son royaume en bon état, qu'il l'eût entretenu et laissé tel : c'est dans ces conditions que lui conviendrait le titre de *sage*, surnom déjà fort honorable, assurément; mais Charles V eut à faire et fit infiniment plus : il accomplit une tâche immense et qui semblait impossible.

Pourquoi donc cette louange restreinte ? Pourquoi Charles V n'est-il pas un des rois dont on parle le plus? Ah ! c'est que Charles V ne fut pas un roi *brillant*.

Son petit-fils Charles VII fut un roi plus *brillant*, à ce qu'il paraît, car l'histoire a pour lui le nom sonore de *victorieux*. Ce *victorieux* fut très heureux que d'autres songeassent à vaincre pour lui, pendant qu'il gaspillait ses derniers écus parisis en apprêts de fête; et Jeanne Darc fut brûlée vive sans qu'il tentât un effort, une démarche, pour sauver celle qui avait tant contribué à lui conserver, ou plutôt à lui rendre sa couronne (1).

---

(1) On écrit ici le nom de Jeanne *Darc*, tel qu'il a été récemment rectifié d'après les monuments contemporains ou les plus rapprochés de l'héroïne. La vaillante fille du simple villageois de Domrémy n'a pas besoin qu'on anoblisse son nom en le défigurant.

Un autre nom que l'histoire ne met pas assez en relief dans son genre, — ce nom-là n'est pas à honorer, il est à flétrir, — c'est celui de la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier.

Comme noirceur et infamie raffinée, comme *nec plus ultra* de combinaison diabolique, je ne connais rien qui dépasse, qui égale peut-être, le guet-apens que cette odieuse femme tendit à Samblançay.

Le duc de Lautrec commandait l'armée dans le Milanais. La duchesse d'Angoulême avait un frère, le bâtard de Savoie : elle convoitait la place de Lautrec en faveur de ce frère.

Pour atteindre ce but, il fallait faire disgracier Lautrec. Pour faire disgracier Lautrec, il fallait que les affaires, — les affaires de la France, — allassent mal en Italie ; pour que les affaires allassent mal, il fallait que le général fût privé des ressources dont il avait besoin. Suivez-bien, s'il vous plaît, l'infernale machination.

Le surintendant Samblançay avait versé entre les mains de la duchesse, et sur ses quittances, l'argent qui représentait la solde, les vêtements, le pain de l'armée. Ces fonds, elle les avait détournés. Pendant ce temps, l'armée manquait du nécessaire : les Suisses se mutinaient faute de solde, et, par le sanglant combat de la Bicoque, on achevait de perdre le Milanais.

Tout allait donc bien pour la princesse ; mais sur qui rejeter le détournement ?

Samblançay avait un commis nommé Gentil. Ce Gentil était amoureux d'une des femmes de la du-

chesse ; gagné à la ténébreuse intrigue, il vole les quittances et les remet à sa belle, qui servait ainsi d'agente et d'amorce. Dès lors, le surintendant n'a plus de titres pour attester le versement qu'il a fait. C'est lui-même, ce vieux ministre intègre, qui est accusé de concussion. La duchesse d'Angoulême le haïssait déjà ; profit de plus : sa haine sera satisfaite. Samblançay se défend avec l'énergie de l'innocence calomniée ; mais où sont ses preuves ? et puis, comment lutter contre la mère du roi ?

Samblançay fut mis en jugement, condamné à mort et pendu. En fin de compte, le fil de l'intrigue devint une corde pour pendre un innocent.

Les faits sont ainsi rapportés par le sage et grave président Hénault, dans son *Abrégé chronologique d'Histoire de France.*

Le misérable Gentil fut pendu quelques années après ; mais la duchesse d'Angoulême continua de jouir en paix des honneurs de son rang.

Quant à l'affaire du connétable de Bourbon, sans doute le célèbre capitaine fut bien coupable ; mais les stigmates de l'histoire oublieront-ils cette furie qui le poursuivit sans paix ni trève, jusqu'à le pousser à sa déplorable défection ?

Et pourquoi cette autre haine implacable, à laquelle, dans son aveuglement, le roi prêta la main ? Le connétable, d'après ce qu'on prétendait, n'avait pas répondu aux *sentiments*, — mot honnête, — de la galante un peu trop mûre.

Une impudique et méchante femme, qui se trouve être une mère de roi, veut procurer une position

à son frère de la main droite ou de la main gauche, ou venger l'affront de ses appas surannés : de là les revers et les malheurs de l'État.

N'est-il pas effrayant de songer à quelles influences peuvent tenir le bien et le salut public ?

En fait de coquinerie machiavélique, mes promenades à travers l'histoire m'en font rencontrer une autre qui ne laisse pas d'avoir son prix. Je suis fâché si elle émane de quelques-uns des grands citoyens que l'opposition de quinze ans porta sur le pavois patriotique. Mon autorité est M. Achille de Vaulabelle dans son *Histoire des deux Restaurations*. On ne saurait le soupçonner d'avoir calomnié les coryphées de cette opposition dont il s'est fait, après coup, l'ardent auxiliaire.

C'était en 1822, à l'époque de toutes ces conspirations où les agents subalternes étaient sacrifiés, une fois la mèche éventée, tandis que les grands meneurs se récriaient avec une superbe indignation contre tout soupçon qui essayait de les atteindre. L'état-major de l'armée conspiratrice avait duement prêté le serment de bon et loyal député ; mais ces hautes vertus civiques ne s'arrêtaient pas à si peu de chose. Pour elles étaient le rôle d'éclat, les ovations, les banquets, les portraits lithographiés, tandis que les pauvres diables qu'elles jetaient en avant n'avaient que les honneurs de la cour d'assises. Le

gouvernement d'alors aurait pu sans inconvénient user de clémence envers les coupables obscurs et secondaires, s'il était remonté hardiment aux gros bonnets conspirateurs : et il y eut tel d'entre eux qu'il ne tint qu'à lui de prendre la main dans le sac.

L'un des agents les plus zélés que faisaient mouvoir les meneurs suprêmes était un nommé Grandménil. Mêlé notamment à l'affaire de Saumur, il était activement recherché par la police, qui avait déjà mis la main sur le général Berton. De la Flèche, où il s'était caché d'abord , Grandménil vint se réfugier provisoirement à Paris même, où on le chercherait moins, et où l'on se perd mieux dans la foule. L'un des membres de la gauche, M. Georges de La Fayette, s'était chargé de pourvoir à sa sûreté ultérieure, de concert avec M. de la Pommeraie, député du Calvados. Celui-ci l'adresserait en Normandie à des amis qui lui donneraient les moyens de passer à Jersey.

Grandménil devait être présenté à M. de la Pommeraie par M. Georges de La Fayette. En conséquence, celui-ci le conduisit au Palais-Bourbon où l'entrevue aurait lieu sans danger, la figure de Grandménil n'étant pas connue dans ces régions. Tous deux se tinrent dans la salle des Pas-Perdus, attendant l'arrivée de M. de la Pommeraie.

Plusieurs autres députés de la gauche traversèrent successivement cette salle, avant d'entrer dans celle des séances : le général La Fayette, le général Foy, Benjamin Constant, etc. Ils échangèrent en

passant quelques paroles avec Grandménil, que leur présenta leur collègue. Benjamin Constant, qui l'avait vu à Saumur, dans un voyage qu'il avait fait dans l'Ouest en 1820, l'honora même d'une poignée de main fraternelle.

A son tour, M. de la Pommeraie arriva, et, pour s'entretenir plus à l'aise avec Grandménil des moyens et préparatifs du voyage, il l'emmena dans une autre partie du palais.

Cependant, on avait ouvert la séance. Au milieu d'une discussion sur le budget, qui captivait médiocrement l'assemblée, plusieurs députés vien nent à entrer, s'entretenant avec une certaine animation. Ils tenaient *le Moniteur*, et se communiquaient certains passages du réquisitoire du procureur-général Mangin dans le procès de Saumur. Grandménil y était désigné comme étant venu précédemment à Paris, comme ayant été présenté, suivant des discours qu'il aurait tenus, à MM. Benjamin Constant, Foy, Laffitte, le général La Fayette, et comme ayant reçu des instructions de ces députés. Le général La Fayette, entre autres, lui aurait adressé ces paroles affectueuses : « Allons, du courage, cher Grandménil. »

Le président allait mettre aux voix la dotation de la pairie. Aussitôt Benjamin Constant demande la parole. Il repousse l'allocation sous prétexte de l'indépendance de la haute chambre, chargée du jugement des complots. Il part de là pour dénoncer la politique du gouvernement qui, selon lui, mettait en avant des inventions perfides et faisait par-

ler à son gré des prévenus absents, des contumaces, pour compromettre odieusement certains députés.

Enchérissant sur cette plainte, M. Laffitte réclame une enquête. Il demande si lui et ses collègues sont *sous le fer des bourreaux;* il traite les paroles du réquisitoire de calomnie et de mensonge abominables. — « Que le ministère nous mette en accusation ! » s'écrient MM. de Kératry, de Girardin, Foy, Benjamin Constant, avec toute l'énergie de la vertu outragée. Les mots habituels *d'agents provocateurs* ne sont pas oubliés. M. de Peyronnet, prenant la défense du réquisitoire, invoque les tentatives de Thouars et de Saumur, et demande si Berton est un agent provocateur.

— C'est ce scélérat de Grandménil qui a joué le rôle d'agent provocateur, répond une voix de la gauche.

Et le général Foy formule plus nettement encore l'imputation dont ces messieurs chargent leur agent et complice, qu'ils ne croient pas sans doute à même de les entendre. « Le point essentiel, » reprend-il, « c'est la déposition d'un nommé Grand-» ménil, contumace, qui, dit-on, a pris la fuite, et » sur le compte de qui on mettra tous les men-» songes. On a eu grand soin d'en faire un contu-» mace ; il ne sera pas interrogé, il ne s'expliquera » pas publiquement ; il ne reparaîtra pas, je le pa-» rie ! Mettre des calomnies dans la bouche d'un » contumace, afin que l'impression en reste et » qu'on ne puisse les démentir, c'est une action » atroce, perverse, infâme ! »

Maintenant, je cite textuellement la suite du récit de M. de Vaulabelle :

« Lorsqu'une voix de la gauche, interompant M. de Peyronnet, avait jeté ces mots : *C'est ce scélérat de Grandménil qui a joué le rôle d'agent provocateur ;* un homme de haute taille, assis au fond d'une tribune réservée aux anciens députés, s'était brusquement élancé jusqu'au bord de cette tribune : tous ses traits respiraient l'émotion la plus violente, et ce n'est qu'au prix des plus grands efforts qu'il parvenait à la maîtriser. Mais à ces mots du général Foy : *Il ne s'expliquera pas sur ses mensonges, il ne reparaîtra pas !* l'agitation de cet homme n'avait plus connu de bornes : on aurait pu le voir alors se hausser avec les mains sur le rebord de la tribune et l'enjamber à demi. Ce spectateur était Grandménil, qui, furieux, exaspéré, voulait se précipiter dans la salle et crier au général Foy : « Non, je » ne suis pas un infâme ! Je ne fuis pas ! Me » voilà ! » M. Georges de La Fayette était monté, dès le commencement du débat, dans la tribune habituellement déserte où M. de la Pommeraie avait conduit le conjuré saumurois : les deux députés n'avaient eu que le temps de le saisir au moment où il s'élançait, et de le rejeter vivement en arrière. Ils réussirent à l'entraîner hors de la salle. Grandménil pouvait, du moins, écrire dans les journaux, protester ; il immola son honneur à l'intérêt et au salut de ses co-accusés (1). »

(1) *Histoire des deux Restaurations*, tome V, page 361.

Eh bien ! qu'en dites-vous ? Que vous semble de ces grands hommes à qui des admirateurs bénévoles faisaient un piedestal de leurs épaules, et dont chaque parole était recueillie comme un oracle ?

Ainsi, faire litière et dérision de leur serment ; protester théâtralement de leur fidélité à *l'auguste auteur de la Charte*, tandis qu'ils conspiraient sa chute, — de l'autre part, renier et déshonorer l'agent qu'ils avaient jeté dans le péril dont ils étaient soigneux de se garantir eux-mêmes, lui infliger, un moment après lui avoir serré la main, et pour le seul besoin de la cause, l'imputation la plus infamante, compromettre une tête et la flétrir ensuite, voilà le double jeu que jouent ces fameux coryphées du pseudo-libéralisme, dans l'épisode retracé par M. de Vaulabelle ; c'est ainsi que procédaient ces hauts et puissants seigneurs, le cas échéant, avec les petites gens, la plèbe, les *animæ viles* de leur parti.

La flétrissure publique infligée à Grandménil par ses éminents amis, est consignée dans les comptes-rendus de la Chambre ; mais il est édifiant d'être initié aux mystères des coulisses.

O pauvres Ratons qui se brûlaient les pattes pour ces illustres Bertrands !

On citerait trop de princes qui n'ont pas dignement reconnu les sacrifices et le dévouement de leurs serviteurs ; mais, dans cette circonstance, les princes de l'opposition de quinze ans ne se bornèrent pas au simple oubli, à l'ingratitude ordinaire ; de leur part, il y eut raffinement.

Quand le masque de ces prétendus grands citoyens leur est arraché de la sorte par un de leurs amis politiques, je ne sais quelles dupes leur gloire patriotique et populaire pourrait faire désormais.

Le fait de la mère de François Ier avec Samblançay, est sans doute quelque chose de superlatif et de transcendant; mais le trait rapporté par M. de Vaulabelle mérite assurément un accessit.

Voulez-vous voir jusqu'à quel point on peut se jouer, en France, de la crédulité populaire ; jusqu'à quel point l'absurdité de la calomnie fut poussée, après la révolution de Juillet, contre la dynastie proscrite ?

Lisez l'échantillon ci-après. Cela s'appelle *le Jugement de Charles X*. C'est un extrait d'une petite brochure qui se débitait au prix de deux sous, et qui est intitulée :

ENTRETIEN DE JULIEN ET THOMAS.

DISTRIBUÉ PAR GODEFROY (FRANÇOIS).

Décembre 1831.

. . . . . .

Non content d'avoir en outre brisé la Charte, ce lien qui l'attachait encore à la nation, et fait égorger ses sujets, Charles X a persévéré dans son exil à inquiéter la France,

en employant tous ses moyens afin d'y allumer la guerre civile, comme on va le voir par ce qui suit. Mais le Ciel, qui ne laisse rien impuni, a frappé enfin ce perfide, de telle sorte qu'il lui sera désormais impossible de troubler notre repos. Voici le fait :

Dernièrement, Charles X avait acheté à Edimbourg, en Ecosse (pays régi par le roi d'Angleterre), une couronne, un sceptre et autres ornements de la royauté, le tout enrichi de précieux diamants, pour le duc de Bordeaux, et coûtant une somme de vingt millions, qu'il devait payer à une époque déterminée.

A l'échéance du terme, les créanciers se sont présentés, et, Charles X les ayant renvoyés sans les payer, ils ont actionné contre lui par devant le tribunal d'Edimbourg. Charles X a été assigné. Le jour du jugement, une foule considérable de personnes de toutes conditions assistaient à l'audience.

La séance étant ouverte, et après les questions d'usage, M. le président dit à Charles X : Pourquoi refusez-vous de satisfaire les créanciers qui réclament ?

Parce que, dit Charles X, je n'ai pas le moyen de payer.

M. le président : Pourquoi donc, sachant que vous n'aviez pas d'argent, avez-vous fait une acquisition si considérable ?

Charles X : Parce que, ayant fait roi le duc de Bordeaux, pour régner à ma place en France, j'ai voulu le décorer de tous les attributs de la royauté.

M. le président : N'aviez-vous pas emporté de l'argent en quittant la France, après que vous avez été détrôné ?

Charles X : Oui, mais le voyage et le séjour en Angleterre de moi et ma famille ont tout absorbé : c'est ce que je puis vous prouver par le mémoire de mes dépenses journalières que j'ai rédigé.

M. le président : Présentez-nous ce mémoire.

Charles X : Je ne l'ai pas ici, mais je vais l'envoyer quérir.

Aussitôt Charles X donne ordre à un de ses hommes de confiance de l'aller chercher.

Quand celui-ci est de retour, il remet au président le mémoire qu'il a apporté.

M. le président ordonne au greffier d'en faire la lecture à haute voix.

Le greffier lit le mémoire ainsi conçu :

« *Etat des dépenses à faire par Charles Capet de Bourbon, ex-roi de France, pour tâcher d'établir sur le trône français son petit-fils le duc de Bordeaux.* »

(A ces mots, Charles X, reconnaissant que son commissionnaire s'est trompé, qu'il a pris un mémoire pour l'autre, devient pâle, et court pour arracher le papier des mains du greffier ; celui-ci résiste, et M. le président ordonne à des gendarmes de faire retourner Charles X sur son banc.)

Le greffier continue ainsi qu'il suit, savoir :

DANS LA VENDÉE.

« Pour fusils, afin d'armer les royalistes,	300,000 fr.
» Pour poudre à fusils,	300,000
» Pour poudre à canon,	1,500,000
» Pour des canons,	500,000
» Pour ceux qui se mettront à la tête des soldats royalistes,	800,000
» Pour le général Diot, en particulier,	50,000

» Quant à la paie des soldats, le pillage dans les campagnes et dans les villes doit suffire.

» Quant aux chevaux pour la monte et l'artillerie, les soldats en prendront pour rien partout où ils en trouveront.

» Pour les espions,	100,000
» A ceux qui parcourront les villes et campagnes pour y répandre des faux bruits, afin d'exciter les habitants à la révolte, et attendu qu'ils sont plus exposés que les espions,	400,000
» Pour indemniser ceux qui ne donneront point d'ouvrage au peuple, afin de le plonger dans la misère et l'exciter à la révolte,	10,000,000
» Pour ceux qui retireront leur argent en circulation, afin d'arrêter le commerce,	14,200,000

» Pour ceux qui exhorteront les conscrits à ne point partir, 1,200,000

» Pour ceux qui se mettront à la tête des attroupements pour faire du tumulte, 150,000

» Pour les missionnaires et les jésuites qui prêcheront la révolte, 2,000,000

» Total des sommes pour la Vendée, trente un millions cinq cent cinquante mille francs, ci, 31,550,000 fr.

» Pour la Bretagne, 32,100,000 fr.

» Pour le midi de la France, 34,000,000

» Pour quelques communes de France, 2,000,000

» Total général des sommes pour révolutionner la France, quatre-vingt dix-neuf millions six cent cinquante mille francs, ci 99,650,000

» Laquelle somme de 99,650,000 fr. sera payable sur les cent millions emportés du trésor de France par l'ex-roi Charles X, lors de son départ pour l'Angleterre, après la révolution de Paris. »

Pendant la lecture de cette pièce, le peuple innombrable qui assistait à l'audience a fait éclater vingt fois son indignation contre l'ex-roi, qui, après avoir causé tant de maux à la France, voulait lui en susciter de plus grands encore.

M. le président à Charles X : C'est donc ainsi que vous travaillez, soit sur le trône, soit dans l'exil, à la ruine de votre patrie?

Charles X : C'est pour reconquérir mes droits.

M. le président : Ces droits, vous les avez perdus.

Charles X : Ils me sont acquis pour la vie, par succession.

M. le président : C'est une erreur. Quand les hommes se mirent en société, c'est-à-dire pour former des villages, des bourgs et des villes, ils se choisirent eux-mêmes un chef qu'on appelle *Roi*, pour les diriger, pour maintenir l'ordre et juger les contestations qui s'élèveraient entre les membres de la société.

Ceux qui ont régné de père en fils et qui n'ont point été

détrônés, s'ils ont conservé la couronne, c'est qu'ils ont gouverné sagement, ou que les peuples ont bien voulu leur pardonner leurs fautes. Et vous avez, vous même, si bien compris cette vérité, que, pour régner sur la France, vous aviez passé avec elle un contrat qu'on appelle *la Charte*, dans lequel étaient formellement tracés vos droits et vos devoirs, et dont vous avez juré le maintien, la stricte exécution, en présence de Dieu et des hommes. Ce contrat solennel, dont le fidèle accomplissement vous donnait seul des droits à la couronne et formait l'unique lien qui vous attachait au peuple français; ce contrat sacré, vous l'avez déchiré de vos mains parjures : dès lors les Français ont eu le droit de se choisir un autre chef.

Vous n'avez pas borné là vos crimes : par vos ordres, vos sujets ont été égorgés. Or, on ne gouverne bien une nation que quand on l'aime et qu'on en est aimé : et vous voudriez aujourd'hui régner sur un peuple que vous avez fait assassiner !

Charles X, tout pâle, tremblant et les yeux égarés, se lève tout à coup et dit d'une voix étouffée : M. le président, cela ne vous regarde pas.

M. le président : Il est vrai que cela ne me regarde pas, puisque je ne suis pas Français, mais je n'ai pu résister à l'indignation que votre audace inspire.

Revenons au procès qui nous occupe : qu'avez-vous fait de la somme de cent millions que vous avez enlevée du trésor de France ?

Charles X : J'ai déjà dit que depuis mon départ de Paris, j'ai dépensé avec ma famille l'argent que je possédais.

Aussitôt tout le peuple présent à l'audience s'écrie d'une seule voix : *Il a perdu au jeu. Le mois dernier, il a perdu dix millions avec milord Thompson, et il n'y a que huit jours encore, il a perdu quinze millions avec Sidney !*

M. le président : Puisque vous êtes dépourvu de ressources, comment paierez-vous vos créanciers ici présents?

Charles X : Ils feront de moi ce qu'ils voudront.

M. le président : Avez-vous encore la couronne et les autres ornements royaux qu'ils vous ont vendus ?

Charles X : Non. Je m'en suis défait pour payer d'autres dettes.

M. le président : Comment, en outre, paierez-vous la somme de 99,650,000 fr., montant du mémoire que nous venons de voir, et que vous destiniez à allumer en France la guerre civile ?

Charles X : Le matériel de guerre, tels que fusils, canons, poudre, etc., est encore en Angleterre, d'où je devais le faire passer en France ; mais ceux qui me l'ont vendu ne me l'ont pas encore livré : ils pourront le reprendre. Quant à ceux à qui j'ai promis des sommes pour opérer la révolte en France, ils s'arrangeront comme ils pourront.

M. le président : Ainsi vous aviez fait aux Vendéens, aux Bretons et autres, des promesses que vous saviez bien ne pouvoir pas tenir, et vous les exposiez ainsi, pour satisfaire votre horrible ambition, à travailler gratuitement à leur propre malheur !

Charles X : Sans doute. Est-ce que ce peuple n'est pas fait pour servir mes caprices ? C'est bien de l'honneur pour lui de se faire tuer pour mon bon plaisir.

M. le président : Il faut qu'ils soient bien insensés, ces hommes qui se prêtent si facilement à vos projets criminels ! Ils ne voient pas qu'ils perdent leur temps et négligent leurs propres affaires pour passer la vie en prison et aux fers, à se faire fusiller ou guillotiner ! Ils ne se souviennent donc plus de la première révolution !

Charles X : Qu'est-ce que cela m'aurait fait, à moi, pourvu que j'eusse réussi ?

M. le président : Le tribunal va délibérer.

Après un quart d'heure de délibération, le tribunal rentre en séance.

M. le président : Le tribunal, après avoir délibéré :

Attendu que la dette de vingt millions contractée par Charles Capet de Bourbon, ex-roi de France, envers les sieurs Smith, Landew et compagnie, premiers joailliers d'Angleterre, pour achat d'une couronne, d'un sceptre et ornements royaux, le tout enrichi de diamants, est constante et avérée, tant d'a-

près les écrits passés que d'après l'aveu même de l'ex-roi ;

Considérant que Charles X se déclare dans l'impossibilité d'acquitter cette somme ;

Vu l'article 459 du Code sur la matière ;

Condamne ledit Charles Capet de Bourbon, ex-roi de France, à être mis en prison et à être gardé jusqu'à parfait paiement de ladite somme de vingt millions.

Ensuite vient une ignoble et dégoûtante *complainte* contre le même prince et sa famille.

Cette ordure porte pour indication de source : *Beauvais, de l'imprimerie d'Ach. Desjardins ;* et à la fin on lit :

Permis de vendre. Beauvais.

Le Commissaire de Police.

CAZES.

Ainsi, c'était avec la permission expresse, avec la sanction, par conséquent, de l'autorité, que se colportaient de pareilles turpitudes !

Septembre 1856. — M. Sosthènes de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, vient de publier une lettre, une espèce de manifeste, dont on a un peu parlé pendant un jour ou deux.

Ce même M. Sosthènes de La Rochefoucauld fut au nombre des ardents royalistes qui, les premiers, le 31 mars 1814, se montrèrent sur les boulevards, parés de cocardes et de rubans blancs, et saluant

avec enthousiasme la chute du gouvernement impérial.

On raconte qu'un jour Louis XVIII, je ne sais en quelle circonstance, remarquant sans doute la rime de *Sosthènes* avec le nom d'un illustre orateur grec, fit à M. de La Rochefoucauld la plaisanterie de lui dire d'un ton très sérieux : « Vraiment, Monsieur » de La Rochefoucauld, vous avez parlé comme Dé- » mosthènes. » « — Sire, » aurait répondu M. de La Rochefoucauld avec toute la bonne grâce qui caractérise un homme de cour, « si je n'ai pas l'é- » loquence de Démosthènes, j'ai au moins son » amour pour son roi. »

Dans le cas où l'authenticité de cette belle parole ne vous paraîtrait pas certaine, vous connaissez l'adage : *On ne prête qu'aux riches.*

Sous la Restauration, M. de La Rochefoucauld fut, comme on le sait, aide-de-camp de Charles X et il eut la surintendance des Beaux-Arts, qui plaçait l'Opéra dans ses attributions. Ses intentions étaient excellentes, mais il avait le malheur d'avoir, en quelque façon, deux mains gauches, et de commettre des maladresses qui donnaient la partie belle aux petits journaux de l'opposition. On n'a pas oublié son programme pour des sujets d'opéras et de ballets monarchiques et religieux, non plus que son pudique arrêté pour allonger les jupons des danseuses. Le plus fâcheux, c'est que le ricochet des railleries atteignait le pouvoir, dans la personne de son représentant.

Après 1830, M. Sosthènes de La Rochefoucauld

voulut mettre ses loisirs à profit pour écrire, et la fécondité de sa plume fit regretter qu'il ne fût pas resté homme de cour. Sous prétexte de la famille et du nom, il fit éclore, en 1835, un petit volume de *Pensées*. Il aurait fallu songer, au contraire, qu'il était doublement dangereux d'écrire des Pensées lorsqu'on s'appelle La Rochefoucauld.

Non content de ce premier essai dans le champ littéraire, M. Sosthènes de La Rochefoucauld fit paraître des Mémoires. J'ai quelque souvenir de l'épisode d'une omelette mangée par l'auteur en se rendant à Gand, lors des Cent-Jours, fait qui est un des plus curieux offerts par cet ouvrage aux historiens futurs. M. Sosthènes de La Rochefoucauld publia également un *Pèlerinage à Goritz* qui plut médiocrement, je suis en mesure de l'affirmer, dans la résidence de l'exil, et qui ne fit pas mieux fortune dans le parti légitimiste en France. C'était un guignon où l'influence des *deux mains gauches* semblait toujours se faire sentir.

Quant aux trois volumes d'*Esquisses et Portraits* dont M. de La Rochefoucauld a gratifié aussi le public, une des figures que le noble auteur s'était plu à tracer et à caresser était celle de son valet de chambre. Comme c'était intéressant pour les lecteurs qui n'étaient pas initiés aux détails intimes de l'aristocratique hôtel ! Mais c'est une satisfaction qui n'est pas donnée à tout le monde, d'avoir un valet de chambre à faire poser devant soi. Un écrivain de la menue plèbe, un simple homme de talent, n'aurait, lui, que son portier.

Dans la seconde scène du *Misanthrope*, Alceste donne à Oronte, cet autre homme de qualité, de fort bons conseils sur « les démangeaisons qui nous prennent d'écrire. » Pourquoi M. de La Rochefoucauld — très-honnête homme sans nul doute, comme Oronte, — n'avait-il pas relu ces sages avis, et pourquoi, en dernier lieu, avoir eu la malencontreuse idée de se rappeler au public ?

Il est absurde, sans contredit, de confondre dans une même antipathie la monarchie oppressive et la monarchie bienfaisante, de maudire les dragonnades dans la personne de Louis XVI qui donna l'édit de Tolérance, de rendre Charles X comptable pour Charles IX, de faire retomber sur la Restauration, qui apporta le régime constitutionnel et la liberté, les faits de la royauté du bon plaisir.

Ceux qui, sous le gouvernement de la Charte, montraient l'ère féodale près de revenir, se moquaient de leur monde ; et les gens qui avaient réellement ces craintes faisaient preuve d'une simplicité plus que naïve.

L'injustice et l'absurdité sont pareilles, quand on évoque la république de 93 à propos de celle de 1848, quand on veut rendre la seconde responsable de la première.

Brandir le vieux couperet de la Terreur, et rappe-

ler la proscription du culte et des prêtres comme un argument contre la révolution de Février, qui brûla l'échafaud politique, respecta le monument expiatoire de Louis XVI, honora la religion et donna au clergé des libertés que peut-être il ne s'était jamais flatté d'obtenir, ceci n'est pas d'une parfaite logique.

Mourir pour la patrie n'est pas une traduction exacte et littérale de *la Carmagnole* et du *Ça ira*. Même le fameux air des *Lampions* n'a fait de mal qu'aux oreilles, et n'a coupé le cou à personne. Maints trembleurs étaient fort surpris de voir qu'on pouvait circuler par la ville et rentrer chez soi avec sa tête sur ses épaules.

Mais, en dépit de ces différences si marquées, certains royalistes et certains républicains ont semblé prendre à tâche d'amener des confusions malheureuses.

Un grand tort des partis, c'est de ne pas avoir assez de résolution, de raison ou de bonne foi, pour refuser des successions inacceptables ; c'est de se croire tenus à une solidarité sans réserve avec un passé qui devient dès lors pour eux un reproche et un embarras.

En matière d'héritage politique, il est bon de n'accepter jamais une succession que sous bénéfice d'inventaire.

Les écrivains royalistes n'auraient-ils pas intérêt à condamner tout les premiers les fautes et les excès que la Royauté a pu commettre, afin qu'on

ne fasse pas retomber ce triste passé sur le principe qu'ils défendent ?

Ce que voudraient les royalistes d'à présent, ce n'est pas, assurément, la royauté absolue, avec ses abus d'autorité, ses persécutions religieuses, ses maîtresses royales, et tout son mauvais bagage. Qu'ils ne craignent donc pas de stigmatiser à haute voix et avec énergie la révocation de l'Édit de Nantes, les lettres de cachet, le règne honteux d'une Montespan, les bâtards légitimés, tout ce que leurs adversaires leur jettent à la face.

Dans leur for intérieur, les royalistes réprouvent et condamnent des faits pareils : fort bien ; mais par quelle maladroite superstition politique cherchent-ils, en public, à les excuser, à les pallier, à les couvrir d'un rideau officieux ? N'est-ce pas fournir prétexte aux imputations et aux préjugés dont ils accusent l'injustice ?

Les gens instruits et sincères reconnaissent combien le gouvernement de la Restauration fut étranger aux actes malheureux et aux abus de l'ancien régime ; mais d'éclatantes condamnations de ces actes, formulées par les journaux royalistes, n'aideraient-elles pas puissamment à détruire des préventions fâcheuses, et ne plaideraient-elles pas pour la Restauration, bien loin de lui nuire ?

Réciproquement, par quelle malheureuse inspiration les républicains nouveaux vont-ils fournir des armes aux ennemis de leur principe en cherchant des justifications, des circonstances atténuan-

tes, pour des pages éternellement odieuses et détestées ?

Ils n'auraient pas la moindre envie, j'en suis convaincu, de recommencer Robespierre et de *battre monnaie* à sa manière sur la place de la Révolution : si quelques furieux forment ces rêves sanglants, ils n'auraient pas plus de chance de prévaloir que les partisans des droits seigneuriaux et de l'Inquisition (supposé qu'il en existe ailleurs qu'à Charenton et au bureau de *l'Univers*) ; la société actuelle repousse également ces deux catégories d'esprits malades : pourquoi donc des gens incapables de couper une oreille à un chat, s'avisent-ils de nous vanter les vertus civiques des vieux coupeurs de têtes ?

Pourquoi essaient-ils de réhabiliter des arrêts qui seront l'éternelle indignation de l'histoire ? Pourquoi tentent-ils de glacer dans les cœurs l'immense pitié qui s'attache à la vertu torturée, à l'amour du bien récompensé par le martyre ?

On se rappelle le tort énorme que se fit le général Cavaignac, lorsqu'il s'en vint tout gratuitement, sans y être provoqué, se glorifier d'un père que poursuivaient des souvenirs trop funestes ; encore, le général Cavaignac avait-il sur les yeux le bandeau respectable du sentiment filial ; mais, après une telle expérience, commettre la même faute sans avoir la même excuse, n'est-ce pas bien de la maladresse ?

Entre les réformes de 89 et le régime de 93, il y a la même différence qu'entre l'action bienfaisante

d'un remède qui régénère et vivifie, et le délire furieux d'une orgie d'alcool. Non moins que les résistances encroûtées, les violences forcenées de 93 ont été les ennemies des idées de 89 ; elles ont failli perdre cette révolution, saluée par tous les esprits honnêtes et éclairés à la fois ; elles ont égorgé l'illustre Bailly ; elles ont également assassiné ou forcé à l'exil bien d'autres hommes en qui 89 se personnifie ; enfin ce régime de sang, — et c'est là un de ses crimes, — a pu faire confondre avec lui la révolution elle-même, dans ce qu'elle avait de plus juste, et la rendre en apparence comptable de tant de forfaits ?

En 1831, on joua aux Variétés une pièce de Brazier et Dumersan, *Monsieur Cagnard*, où étaient fort gaiement personnifiés les divers partis politiques du temps. On se rappelle surtout le vieux portier républicain Manique, dont Vernet avait fait un type si admirablement composé. Ce digne vétéran n'avait pas avancé d'une semelle depuis les beaux jours de la Convention ; il ne s'était pas encore consolé de la perte de ce *bon M. Joseph Lebon* et de cet agréable M. Saint-Just, qui se plaisait à moduler des romances sentimentales : *Baisez, baisez, petits oiseaux.* Surtout il s'indignait de ce qu'on ne rendît pas plus de justice à cet excellent M. Robespierre. « C'est » pourtant lui qui vous a donné l'Être Suprême et » l'*emmortalité* de l'âme. Sans lui, vous ne l'auriez » pas, l'Être Suprême et l'*emmortalité* de l'âme. » Quel dommage qu'on l'ait arrêté dans sa carrière!

» Si on lui avait laissé le temps ! mais on ne lui a
» pas laissé le temps. »

Pourquoi la presse démocratique a-t-elle des retardataires qui en sont tout juste au même point que ce brave portier de *Monsieur Cagnard?*

O traînards républicains non moins arriérés que les *voltigeurs de Louis XV*, la République de 1848 vous a formellement désavoués, quand elle a répudié les traditions sanglantes de 93 ; c'est elle-même qui a pris soin, par ses actes, de condamner l'époque et les hommes dont vous vous faites si maladroitement les apologistes.

Par une fâcheuse faiblesse, les journaux légitimistes se sont toujours crus obligés à de respectueux égards envers l'aristocratie de la naissance et du titre, même quand elle s'en montrait le moins digne.

Que de fois, dans leurs bureaux, j'ai entendu des plaintes amères à l'endroit de ces « grands noms » qui daignaient bien se souvenir du journal pour en réclamer quelque insertion officieuse, quelque satisfaction de vanité, mais qui n'y auraient pas songé pour lui aider à vivre ou pour l'empêcher de mourir ! Que de fois j'ai entendu, en petit comité, rire aux dépens de sottises titrées et qualifier sévèrement des défaillances politiques de haut parage, envers lesquelles on n'osait pas rompre publi-

quement, par considération pour le blason et la qualité ! Il suffisait qu'il s'agît d'un « grand nom » et l'on continuait de s'incliner devant ce bel habit qui ne couvrait qu'un mannequin, devant cette pompeuse enseigne d'une boutique vide : on gardait de complaisants ménagements là précisément où ils étaient le moins admissibles, en raison du nom et de la fortune.

Ces condescendances ont bien profité à la cause légitimiste, il faut en convenir !

J'ai sous les yeux un *Almanach de la cour de France* pour 1829, où, dans la liste officielle des souverains et souveraines, on lit à l'article du Portugal :

« Maria da Gloria, princesse du Grand-Para, née le 14 avril 1819, fille de Pierre Ier, empereur du Brésil, reine de Portugal et des Algarves par l'abdication de Pierre Ier, fils et successeur de Jean VI, donnée à Rio de Janeiro, le 2 mai 1826.

. . . . . .

« Michel, né le 26 octobre 1802, déclaré lieutenant et régent du royaume de Portugal et des Algarves, par son frère l'empereur Pierre Ier, 3 juillet 1827 ; fiancé à Vienne, 30 octobre 1826, à Maria da Gloria du Brésil, reine actuelle de Portugal. »

Ainsi, le gouvernement de Charles X reconnaissait Dona Maria pour reine en droit, et son oncle

Dom Miguel comme simple régent, quoi qu'il régnât en fait.

D'après cela, je ne comprends pas comment les légitimistes épousèrent si chaudement la cause de Dom Miguel dans sa lutte avec son frère Dom Pedro, quand celui-ci, forcé de quitter le Brésil, vint revendiquer le trône de Portugal pour sa fille. L'idée absolutiste et ultra-catholique représentée par Dom Miguel, fut-elle le motif qui lui valut cette adhésion? Je serais fâché de le croire; mais, dans ce cas, la Restauration, comme on le voit, serait hors de cause.

Dom Pedro ne pouvait exciter, il est vrai, grande sympathie, avec son ramassis peu choisi d'armée cosmopolite, et l'aide intéressée de l'Angleterre qui ne fait rien pour rien; mais il n'en était pas moins bizarre de voir les amis de la Restauration se mettre en contradiction flagrante avec elle sur le terrain de la légitimité portugaise.

D'ailleurs, le petit-fils de Dom Pedro, le fils de Dona Maria, vient de recevoir la meilleure des consécrations royales par sa noble conduite dans l'épidémie qui a ravagé Lisbonne, et personne ne doit avoir envie de contester à ce jeune prince une couronne dont il se montre si digne.

Mais après 1830, de braves gens qui n'avaient pas autrement approfondi la question, crurent sur parole qu'ils servaient la cause légitime et qu'ils s'engageaient dans une sainte croisade en servant Dom Miguel. En conséquence, ils allèrent se jeter dans cette lutte, où mieux aurait valu laisser les

nouveaux frères ennemis se débattre ensemble, et ils y dépensèrent assez mal à propos leur courage, leur sang et leur vie.

Parmi eux, je citerai M. de la Génetière, colonel démissionnaire, que Dom Miguel créa général et qui, sous le nom de *comte de Almer*, commanda un corps d'armée avec distinction. Surtout, j'aurai un souvenir pour ce pauvre Tanneguy Duchastel, ex-officier de la garde royale, avec qui je fus lié. C'était un franc Breton, au cœur excellent, à la tête médiocrement sage. Son œil vif, son teint animé, son nez en bec d'aigle, le tout surmonté d'un faux toupet noir (car la chaleur de son cerveau avait de bonne heure dégarni son crâne), lui formaient une de ces physionomies que l'on n'oublie pas. Un nom comme celui du rude serviteur de Charles VII n'irait pas sur une figure insignifiante et vulgaire, et celle dont je parle n'avait pas ce défaut. Tanneguy Duchastel avait droit à ce nom historique par sa bravoure comme par sa naissance. Après avoir vu l'occasion de se battre lui échapper en Vendée, il partit pour le Portugal. Il y déploya la valeur la plus ardente, où se mêlaient des saillies excentriques encore surexcitées par l'odeur de la poudre. Grièvement blessé devant Porto, il était cependant à peu près rétabli, et Dom Miguel venait de le nommer colonel, quand une fièvre pernicieuse le saisit: il mourut à l'hôpital d'Evora, quelques jours avant que la chute de la cause miguéliste fût consommée.

J'ai dû à Tanneguy Duchastel une autre bonne

liaison, qui a été, Dieu merci, plus longue. Par lui, j'ai connu un de ses anciens camarades, également capitaine au 6me de la garde, le vicomte de Cussy, qui avait commencé sa carrière militaire sur les derniers champs de bataille de l'Empire. C'est un de ces hommes trop peu communs, dont le commerce est aussi sûr qu'agréable, et qui unissent des qualités vraies aux formes les plus avenantes, les plus aimables, les plus spirituelles. Neveu du marquis de Cussy, cette haute illustration de la gastronomie, le vicomte de Cussy, qui est à la fois homme du monde et homme instruit, cultive un double champ d'une autre nature : il se livre aux savantes études de l'antiquaire, et les sociétés horticoles et florales, avec leurs expositions si charmantes, n'ont pas de membre plus zélé. Heureux celui qui, en déposant l'uniforme, a pu se créer de pareils loisirs !

C'est pourtant la question portugaise qui m'a conduit jusqu'à M. de Cussy et aux expositions de fleurs ; mais mon titre : *A travers Champs*, est là pour me servir d'excuse.

Les travaux auxquels je me livrais pour mon *Histoire des Guerres de l'Ouest*, me faisaient rechercher avec empressement tous les témoins et acteurs encore survivants des grands événements que j'avais entrepris de retracer.

C'est ainsi que j'ai connu la marquise de La Ro-

chejaquelein, l'auteur des fameux Mémoires, qui est morte au commencement de 1857 dans sa quatre-vingt-cinquième année. Je la vis pour la première fois en 1840, à Orléans, où elle était fixée depuis la révolution de Juillet. Plus tard, je l'ai revue plusieurs fois à Paris, chez le marquis de La Rochejaquelein son fils, il y a une dizaine d'années. Elle avait les cheveux blancs, une bonne et respectable figure, un embonpoint assez fort. Sa vue était presque entièrement éteinte, mais non pas sa pensée, toujours attachée aux événements qui avaient si profondément marqué la première partie de sa carrière. Les détails qui offrent tant d'intérêt dans ses Mémoires, en prenaient encore plus dans sa bouche.

On a dit que les Mémoires de Mme de La Rochejaquelein étaient l'œuvre de M. de Barante : cela n'est pas exact. Mme de La Rochejaquelein, dans sa préface, indique bien nettement quelle fut, dans cet ouvrage, la part de l'historien des *Ducs de Bourgogne*. Sous-préfet à Bressuire au temps du premier Empire, M. de Barante se trouva, par cette position, en rapports avec Mme de La Rochejaquelein, dont la terre de Clisson (qu'il ne faut pas confondre avec le Clisson du pays nantais) était toute voisine ; il revit le manuscrit original des Mémoires, il le corrigea dans la forme, il en retrancha des détails inutiles ; ce qui est entièrement de lui, Mme de La Rochejaquelein le dit, c'est la description du Bocage, qui forme le chapitre cinquième ; mais, du reste, il ne fut que le réviseur et l'arrangeur.

Cette femme *historique*, deux fois veuve pour la cause royaliste, avait encore éprouvé, sexagénaire, une douleur bien cruelle par la mort de son fils Louis. C'était un jeune homme tout à fait digne de sa famille. Aux yeux des gens de cœur de tous les partis, il est de ces noms qui obligent, et pour lesquels il n'y a qu'une ligne à suivre. Dans l'opinion d'un adversaire même, ces noms-là s'honorent en restant fidèles à leurs antécédents, et ils se feraient mépriser s'ils les désertaient. Voilà ce qui fut dignement compris par le jeune Louis de La Rochejaquelein. Après l'insuccès de 1832, étant parti pour le Portugal avec son oncle le général Auguste de La Rochejaquelein, il fut tué devant Lisbonne en chargeant presque seul sur les retranchements ennemis.

Mme de La Rochejaquelein avait eu pour marraine une de Mesdames de France, filles de Louis XV. Elevée à la cour, au milieu de ces grandeurs de Versailles près de disparaître, elle eut une rude transition à subir. Les habitudes de ses premières années et de son adolescence avaient dû peu la préparer à ces terribles épreuves, à ces misères, à ces souffrances de toute espèce qui semblent dépasser les forces humaines. Du reste, Mme de La Rochejaquelein ne se donnait aucunement pour une héroïne. Pourtant, dans l'ouvrage intitulé *Bretagne et Vendée*, un crayon fantaisiste s'est avisé de l'habiller en amazone, avec une paire de pistolets à la ceinture. Voilà un singulier dessin d'histoire. Telle que Mme de La Rochejaquelein se représente tout franchement dans ses Mémoires, ces outils meur-

triers n'étaient nullement à son usage. Cette bévue n'est pas la seule que l'on aurait à signaler dans maintes publications dessinées ou écrites qui ont pris la Vendée pour sujet ou pour prétexte : ainsi les paysans angevins ou poitevins affublés des *bragou-bras* et du *jupen* des Bas-Bretons, et quantité d'autres confusions et erreurs qui prouvent une singulière ignorance des mœurs, du costume, des lieux et des faits.

Une des contemporaines de Mme de La Rochejaquelein, une autre Vendéenne de 93, qu'elle appelait sa *camarade*, lui a survécu, et conserve pareillement toute la présence de son esprit et de ses souvenirs : c'est Mme la comtesse de La Bouère. Son mari, le comte de La Bouère, que j'ai également connu, fut un des officiers supérieurs de la Vendée qui, les premiers, prirent les armes. Son esprit exact et impartial, aussi bien que sa parfaite connaissance des faits, donnait une grande autorité à son témoignage. Toute jeune mariée, comme Mme de La Rochejaquelein, quand la guerre éclata, Mme de La Bouère ne passa pas la Loire, son mari étant du nombre des Vendéens qui continuèrent à guerroyer sur la rive gauche. Enceinte, près d'accoucher, elle était cachée dans les campagnes que sillonnaient les colonnes infernales, le fer et le feu à la main : ce fut au milieu des massacres, des incendies et des ruines qu'elle mit son enfant au monde, et, trois jours après ses couches, elle fut forcée de se sauver à pied, en plein hiver, emportant dans ses bras la faible créature.

Mme de La Bouère est la mère de M. Tancrède de La Bouère, qui cultive la peinture en amateur, avec un talent d'artiste, et de Mme la vicomtesse de Caze, châtelaine, après 1830, de Villeneuve-l'Etang.

Cette bonne et aimable famille de Caze, — à qui l'on fait tant de peine quand on écrit son nom comme celui du duc Decazes, — était bien digne d'habiter une demeure où vivaient des souvenirs de bienfaisance et de vertu.

Pendant sa longue carrière, Mme de La Bouère n'a cessé de rassembler des pièces originales, de lire tout ce qui s'imprimait sur les guerres de la Vendée, contrôlant les faits, redressant les erreurs, faisant des remarques en marge, écrivant d'innombrables notes. Toute cette masse de documents me fut confiée quand je travaillais à *l'Histoire des Guerres de l'Ouest*, et mon livre a dû en tirer quelque bénéfice.

Pour ce qui touche la Chouannerie, partie du sujet où le champ des détails peu connus était encore bien plus fécond, j'obtins aussi une très-grande quantité de documents inédits. J'en dois remercier surtout M. Henri du Boishamon, l'un des principaux officiers des armées royales de Bretagne, et ancien sous-préfet de Saint-Malo, fonctions où il montra, dans la crise de 1830, la plus énergique et la plus loyale fermeté. Cet excellent homme avait comme adopté mon œuvre ; il s'était fait le centre de toutes les communications profitables à mon travail. Dans son hospitalière maison de Monchoix, près de Plancoet, il voulut bien réunir tout exprès pour moi,

une espèce de petit congrès de ses anciens compagnons d'armes, entre autres son frère, M. Joseph du Boishamon, et son digne camarade et voisin, le vicomte de Pontbriand, dont les Mémoires manuscrits m'ont été d'un grand secours. A mon profond regret, M. du Boishamon, qui est mort en 1846, à peu d'intervalle de M. de Pontbriand, n'a pas vu paraître ce livre auquel il s'intéressait si vivement. Son fils aîné, M. Charles du Boishamon, que je suis et serai toujours heureux d'appeler mon ami, s'était mis de moitié dans cet intérêt si actif, et il s'en fit le continuateur non moins zélé. Je me félicite d'envoyer un souvenir vers cette maison dont la cordialité simple et patriarchale m'a rappelé le « vieux temps, » dans ce qu'on lui attribue de meilleur.

Dans mes remercîments particuliers, je ne saurais oublier non plus l'honorable général Brèche, le compagnon et l'ami intime de Georges Cadoudal, et le vénérable comte d'Andigné, ancien pair de France, qui commanda en chef l'armée du Haut-Anjou. Dernier survivant des officiers-généraux des armées royalistes, il est mort nonogénaire, presque en même temps que Mme de La Rochejaquelein.

Au nombre des chefs et officiers de ces guerres qu'il m'a été donné de connaître, et dont les noms sont consignés dans l'histoire, je citerai encore le général comte d'Autichamp, M. Allard, aide-de-camp et ami de Henri de La Rochejaquelein, MM. du Doré, François Soyer, Martin-Bodinière, le chef de division Terrien, dit *Cœur-de-Lion*, sans compter

bon nombre de ces rustiques vétérans que j'allais chercher dans leur chaumière, au fond de leur village. Ainsi, j'ai pu voir encore le dernier frère de ce Jean Chouan dont le surnom est devenu un mot de la langue française. Réné Cottereau ou Chouan, vieillard encore droit et vert, me servit de guide dans le bois de Misdon, aux lieux qui furent comme le berceau de la Chouannerie.

J'ai certainement fait plusieurs centaines de lieues dans ces courses à pied, par monts et par vaux, à travers les différentes parties des départements de l'Ouest, pour recueillir des témoignages contemporains ou décrire les lieux d'après nature.

Tout en consultant les sources royalistes, je n'ai pas négligé celles qui émanent du parti opposé ; je me suis attaché à contrôler les unes par les autres. Je me suis beaucoup servi de l'ouvrage de l'adjudant-général Savary, qui fut employé dans ces guerres. C'est en grande partie un répertoire de rapports et de documents officiels. Je n'ai pas négligé un seul beau trait appartenant à des officiers ou à des soldats républicains, et je les ai défendus contre telles accusations qui après mûr examen, ne m'ont pas paru suffisamment prouvées.

Quant à la valeur littéraire du livre, je n'en suis pas juge, et j'en fais volontiers bon marché ; mais pour la conscience que j'y ai mise, pour la poursuite laborieuse de l'exactitude et de la vérité, je me permets de revendiquer au moins ce genre de mérite.

Malheureusement, l'*Histoire des Guerres de l'Ouest* était en train de paraître au moment de la révolution de Février : cinq volumes, fruit de plusieurs années de travail, et de tant de recherches, et de tant de voyages. J'étais mon propre éditeur, et comptez ce que sont les frais d'impression de cinq volumes in-8° avec une carte géographique. Les circonstances ne purent être que funestes, comme l'aurait été toute autre grande commotion, tout autre événement politique de cette portée, à une publication sérieuse et considérable : celle-ci fut tuée du coup.

Au bout d'un an, quand il fut permis de croire les esprits un peu remis et rassis, je tentai un effort en faveur de ce malheureux ouvrage. Quoique je l'eusse faite pour tout le monde, l'*Histoire des Guerres de l'Ouest* devait intéresser plus spécialement le parti légitimiste : ces luttes ne sont-elles pas, en effet, la plus belle de ses gloires ?

En conséquence, je fis imprimer un prospectus où le prix du livre était notablement réduit. J'y oignis une circulaire dont j'extrais ici quelques passages :

« M. de Lamartine vient d'adresser au public, pour une nouvelle édition de ses Œuvres, un appel direct et personnel.

» Il est sans doute inutile de dire que je ne songe pas à me donner l'importance de M. de Lamartine; mais il m'a semblé que, dans l'opinion politique à laquelle j'appartiens, j'étais peut-être assez connu pour qu'il me fût permis de lui demander aussi un

souvenir. Dix-huit ans de lutte dans la presse, d'incessants efforts voués toujours au même but, environ cent mille exemplaires de publications populaires, répandus pour la propagande de la vérité, plusieurs procès, deux condamnations, constituent, j'ose le penser, un titre à réclamer quelques sympathies près des amis de la cause que j'ai servie de tous mes moyens.

. . . . . .

» Je ne sais ce que vaut l'*Histoire des Guerres de l'Ouest* au point de vue littéraire ; mais, quant à la conscience du travail, quant à l'abondance des faits et des documents entièrement inédits, quant à la révélation d'une foule de noms dignes d'être inscrits dans les annales de l'héroïsme royaliste, il m'est permis de croire que ce livre mérite de ne pas rester comme non avenu. Pour l'écrivain qui a consacré tous ses efforts, tous ses sacrifices à la cause de la justice et de la vérité, il serait trop douloureux de ne recueillir que l'abandon et l'oubli, quand il offre à ses amis politiques le fruit de tant de veilles, l'œuvre capitale de sa vie.

» Pour tout dire, les frais d'impression même ne seront-ils pas couverts ?

» Je viens donc, Monsieur, en ouvrant une souscription nouvelle, faire appel aux personnes dont la sympathie et le concours semblaient devoir m'être plus particulièrement assurés. »

C'était au mois de mars, dans la saison où le monde parisien est au complet. Quelqu'un de ma connaissance, répandu dans la haute société légi-

timiste, prit la peine de me dresser une liste que j'ai encore, une liste de cinquante-huit noms des plus riches, des plus titrés, des plus qualifiés.

Ma circulaire, accompagnée d'un bulletin à remplir et à renvoyer, fut adressée à ces cinquante-huit personnes. Combien, croyez-vous, répondirent à mon appel? Vingt? dix? cinq? deux? — Une, une seule en tout et pour tout. Sur ces cinquante-huit noms, je ne veux me rappeler que celui-ci : M. le marquis de Godefroy-Menilglaize.

Parmi les cinquante-sept autres notables légitimistes auxquels je m'étais adressé, il y en eut un qui s'offusqua, d'après ce qui me revint, d'un passage de ma circulaire. Peut-être ne devinerait-on pas quelle ligne ou quel mot put prêter à ce blâme.

Ce fut l'endroit où j'invoquais l'exemple de M. de Lamartine, cette personne n'ayant pas l'illustre poète en bonne odeur politique.

J'en fus donc pour mes démarches et mes nouveaux frais.

La plus grande partie de mon édition me restait sur les bras. Pour m'en défaire, je dus prendre le parti désespéré de la vendre en bloc à des conditions qui étaient loin de me faire récupérer même la dépense matérielle.

Pour compenser jusqu'à un certain point tous ces déboires, il me vint quelques témoignages spontanés de sympathie auxquels leur petit nombre me rendit encore plus sensible : j'aime à citer notamment M. de la Boëssière, fils d'un ancien député

du Morbihan dont le nom a droit au respect de tous.

Telle fut l'histoire de ce livre infortuné. Il y a des auteurs qui font sonner la vente merveilleuse de leurs ouvrages : on voit que je dis tout sincèrement le triste sort du mien.

Si je suis entré dans ces derniers détails, c'est qu'il en ressort un enseignement de plus sur ces salons blasonnés de Paris, dont on a bien voulu faire les porte-drapeaux du parti légitimiste, et sur le degré de concours que les écrivains de cette opinion avaient à espérer d'eux.

Bien d'autres que moi seraient là pour en déposer.

J'ai dit que j'allais, — en d'autres temps, — chez M. de La Rochejaquelein, l'ancien député et représentant du peuple.

M. de La Rochejaquelein est fils de Louis de La Rochejaquelein, tué dans les Cent-Jours ; il est neveu du jeune héros de la première Vendée, et du général Auguste de La Rochejaquelein, blessé en 1815, dans le même combat où Louis trouva la mort. Dans la ligne maternelle, il est le petit-fils du marquis de Donnissan, autre général vendéen, qui périt fusillé après la bataille de Savenay. La mère de l'ex-député, c'était, on le sait, la veuve de Lescure, cette vivante page d'histoire. Enfin, son

frère Louis voulut, après 1830, suivre les exemples de sa famille. L'intrépide jeune homme vint se réunir dans le Bocage poitevin à quelques fidèles paysans, amis héréditaires de sa famille ; il partagea leurs dangers de toutes les minutes, et fut blessé sur cette même terre vendéenne où les siens avaient prodigué tant d'héroïsme et de sang.

Tels sont les souvenirs attachés au nom dont M. de La Rochejaquelein porte l'illustre fardeau.

Envoyé à la Chambre, — grâce au prestige de ce grand nom, — par le département du Morbihan, M. de La Rochejaquelein mena le front la vie politique et les affaires industrielles. Je n'ai pas à m'occuper des différentes entreprises auxquelles il se mêla. Quant à sa vie politique, bornons-nous à rappeler qu'il voulut faire prévaloir auprès du comte de Chambord des idées qui n'obtinrent pas l'agrément de ce prince et de son conseil.

Je ne discuterai pas ces idées, et le plus ou moins de raison qu'on eut pour les repousser. Il serait peu intéressant de reprendre en sous-œuvre les différents systèmes qui divisèrent la presse légitimiste en deux camps, et qui allèrent jusqu'à susciter dans son sein les discussions les plus irritantes, quand le parti n'aurait pas eu trop de toutes ses forces réunies en solide faisceau. Toujours est-il qu'après son voyage d'Ems ou de Wiesbaden, en 1849 ou 1850, M. de La Rochejaquelein revint gonflé de colère et de vent comme les outres d'Eole, et traduisit ce grand courroux sous des formes que

les convenances auraient dû, dans tous les cas, lui interdire.

Il y a dans *la Coquette corrigée* de Lanoue deux vers souvent cités, et qui ne sont pas applicables aux seuls dépits amoureux :

> Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le sot :
> L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot.

Quant à M. de La Rochejaquelein, ses griefs opiniâtres et ses bruyants ressentiments ne suivirent pas cette sage maxime. Je les ai vus se manifester jusque dans des circonstances inutiles à rappeler ici, et dont la gravité devait faire taire, aurait-on cru, l'exubérance de ces préoccupations personnelles.

C'était l'avis des véritables amis de M. de La Rochejaquelein.

Mars 1857. — Une oraison funèbre qui a été prononcée aux obsèques de Mme de La Rochejaquelein, est devenue l'occasion d'une polémique assez vive. Un journal s'est cru tenu par ses opinions, de protester contre les éloges donnés, dans ce discours, à la Vendée.

Eh quoi ! l'on ne saurait défendre le principe de la Révolution et reconnaître, en même temps, l'héroïsme vendéen ! Que dirait-on du royaliste qui nierait l'élan, la bravoure et l'abnégation guerrière des soldats de la République ?

Quand donc l'esprit de parti consentira-t-il à reconnaître le beau et le grand partout où ils sont? Quand de vieilles et étroites passions s'effaceront-elles devant l'irrécusable autorité des faits, et céderont-elles la place à des appréciations plus larges et plus hautes?

On peut parfaitement, — j'en suis garant, — adopter pour programme les principes de 89, ne pas porter à la boutonnière le chapelet catholique des Vendéens, et cependant sympathiser pleinement avec cette immortelle résistance à la tyrannie, résistance où des nuances diverses d'opinion se rencontrèrent et s'unirent.

Mais fût-on l'adversaire politique le plus radical de la Vendée, les faits n'en existent pas moins : à quoi bon se débattre et ergoter contre eux? Ah! combien il est misérable de ne pas savoir s'élever jusqu'à la justice envers tous, et de subordonner la grande vérité de l'Histoire aux étroites questions de parti!

Je suppose qu'aujourd'hui ou demain s'accomplissent les événements que voici :

Dans un coin de la Pologne, — une trentaine de lieues dans un sens, une vingtaine dans l'autre, avec sept à huit cent mille habitants, — une insurrection populaire vient à éclater.

Quelques bandes de paysans se lèvent spontanément, armés de faulx, de fourches, de quelques mauvais fusils de chasse, et courent sur des cantonnements, sur des postes munis d'artillerie : les

soldats sont culbutés, les postes enlevés, les canons pris à coups de bâton.

Le mouvement s'étend, se propage. Nos paysans polonais s'en vont chercher des gentilshommes, d'anciens militaires connus et aimés, pour les mettre à leur tête. Ces gentilshommes se refusent d'abord à un appel qui leur paraît insensé : ils ne cèdent à des instances redoublées qu'en partageant le commandement, sur un pied d'égalité parfaite, avec les chefs populaires qui ont eu l'initiative du mouvement : bientôt même, quand il s'agit d'élire un généralissime, c'est sur un simple villageois que se porte le suffrage de tous.

De nombreux bataillons, de la cavalerie, une artillerie puissante sont dirigés par le gouvernement du czar contre cette insurrection d'abord méprisée. L'insurrection fait face de toutes parts, gagne des batailles, s'empare de plusieurs villes. Eprouve-t-elle un revers, elle revient à la charge avec une ardeur nouvelle. Fusils, canons, munitions, elle a tout conquis sur l'ennemi. Le pays insurgé est comme une ruche guerrière où tous les bras s'emploient pour la cause commune. Les forgerons de bourgade et de village se changent en armuriers ; de rustiques artilleurs manient l'écouvillon et pointent leurs pièces, comme naguère ils maniaient la bêche et conduisaient la charrue ; les chevaux de labour sont devenus chevaux d'escadron, et leurs cavaliers en sabots croisent intrépidement le sabre avec les hussards, les dragons, les redoutables cuirassiers.

A ces nouvelles qui étonnent l'Europe, nos détracteurs de la Vendée n'ont pas d'expressions assez fortes pour traduire leur admiration, pour glorifier et consacrer les noms de ces valeureux chefs, les héros du jour.

Mais quelles pressantes anxiétés mêlées aux hymnes de gloire ! L'héroïque population épuise son sang et ses forces : elle ne peut réparer ses pertes. Une partie si énormément inégale est-elle à son terme ? Attendez : cette lutte sublime où sont attachés vos yeux et vos cœurs n'a pas encore accompli ses plus émouvantes péripéties.

La formidable puissance ainsi défiée, tenue en échec par des paysans révoltés, a résolu de les détruire, de les broyer, de les exterminer à tout prix. Aux nouvelles armées qu'elle lance sur eux, elle en joint une, la plus aguerrie, la plus éprouvée, les troupes qui se sont illustrées par la mémorable défense de Sébastopol (les troupes de Sébastopol seraient une autre armée de Mayence pour la Russie). Ces généraux, ces officiers, ces soldats d'élite, ils viennent fondre à leur tour sur nos paysans polonais. Ceux-ci les attendent de pied ferme, et dans une bataille en règle, — leur bataille de Torfou, à eux, — ils les forcent de reculer, étonnés et vaincus.

O détracteurs des Vendéens, quelle enthousiaste acclamation dans votre bouche et sous votre plume !

Enfin, comme une citadelle criblée de bombes et de boulets, pressée par des forces toujours renaissantes, l'héroïque petit pays n'est plus une place

tenable. Ecrasée sous un assaut général et désespéré, qu'elle a rendu terrible pour ses ennemis, l'admirable armée de villageois semble perdue sans ressource. Elle est acculée aux rives d'un grand fleuve, — la Vistule, une autre Loire : — ce fleuve, elle le traverse : elle ne posera pas les armes ; elle continuera la lutte ailleurs, hors du sol natal, jusqu'au dernier soupir.

Maintenant, c'est toute une population fuyant le fer et l'incendie, femmes, enfants, vieillards, blessés, malades, mêlés aux combattants qui devront les défendre, les soutenir et leur trouver le pain du soir après le combat de la journée.

Le général en chef qu'on a élu pour commander cette armée, pour conduire et protéger tout ce peuple fugitif, c'est un jeune homme de vingt et un ans, un enfant hier.

A peine en marche, la tribu infortunée voit reparaître l'ennemi acharné sur ses traces comme une meute furieuse. Elle s'arrête, elle se retourne, les hommes en état de combattre abritant derrière eux la malheureuse foule qui ne peut que prier. Une grande bataille s'engage à découvert, dans la plaine, — comme qui dirait les landes de Laval, — et sous un effort surhumain, l'armée du czar plie, se renverse, est mise en déroute complète, menée battant l'espace de huit lieues : et les chefs de sa vaillante élite sont réduits à pousser le cri désespéré de Kléber, écrivant pour dernière expression : « J'ai vu fuir les soldats de Mayence ! »

Eh bien ! Messieurs, après une pareille journée,

que dites-vous de ces paysans? que dites-vous de ce jeune général? Pour le coup, votre admiration doit être de l'extase, et vous criez au miracle, — au miracle de l'héroïsme ; — car souvenons-nous toujours que ces paysans et leur jeune chef sont polonais.

Et dans tout le reste de cette campagne au delà de la Loire, — non, au delà de la Vistule, veux je dire, — figurez-vous ce glorieux débris, cet immortel lambeau de peuple, marchant sans repos par les pluies et les froids de l'automne, en proie à la faim, à la maladie, à tous les genres de souffrances, et cependant faisant encore tête à l'ennemi, et mêlant de suprêmes exploits à l'excès de ses misères. Si enfin, enveloppée dans son drapeau, cette armée populaire succombe, c'est comme le lion mourant, et le dernier choc arrache à une plume ennemie quelque chose comme ces lignes écrites par le général républicain Beaupuy au conventionnel Merlin, le lendemain de Savenay.

« Je les ai bien vus, bien examinés ; j'ai reconnu même de mes figures de Cholet et de Laval, et à leur mine, je t'assure qu'il ne leur manquait du soldat que l'habit. Des troupes qui ont battu de tels Français peuvent se flatter aussi de vaincre des peuples assez lâches pour se réunir contre un seul, et encore pour la cause des rois. Enfin, je ne sais si je me trompe, mais cette guerre de paysans, de brigands, sur laquelle on a jeté tant de ridicule, que l'on affectait de regarder comme si méprisable, m'a toujours paru, pour la République, la grande

partie, et il me semble maintenant qu'avec nos autres ennemis, nous ne ferons plus que peloter. »

Une seule observation sur ce tribut si remarquable payé par un ennemi : — Dans cette campagne d'outre-Loire illustrée par leurs deux victoires les plus prodigieuses, celle de Laval et celle de Dol, les Vendéens ne furent pas *battus ;* ils succombèrent écrasés par le nombre, épuisés par les maladies et la misère. A Savenay, dans cette suprême et terrible lutte, les formidables bataillons de la République avaient devant eux autant de femmes, de blessés, de non-combattants de toute espèce que d'hommes en état de porter un fusil. Le sort des Vendéens fut celui des vainqueurs de la Moskova, ensevelis dans les souffrances et les désastres de la trop fameuse retraite.

Ah ! je fais appel à votre conscience : que de tels faits vinssent à se produire en Pologne, comme je l'ai supposé un moment, ou bien encore en Italie, dans une insurrection contre l'Autriche ou le gouvernement de Naples : les morts de ces combats ne seraient-ils pas des héros, des martyrs pour qui vous égaleriez toutes les louanges que l'on a décernées aux Vendéens ?

Autre hypothèse. Que, sous la Restauration, l'opinion opposante eût produit, dans quelque partie de la France, un soulèvement pareil au soulèvement vendéen, qu'il en fût sorti les mêmes exploits, les mêmes prodiges, quels seraient en son honneur vos hymnes et vos apothéoses ! Oui, que l'Histoire eût à montrer une Vendée anti-bourbonienne :

vous penseriez que les plus brillantes victoires,—fût-ce Rocroi, Nordlingue, Steinkerque, Fontenoy, Rivoli, Iéna, Austerlitz, — remportées dans des conditions ordinaires, par une armée se battant contre une autre, avec égalité d'armes, de ressources, de moyens matériels, cèdent le pas aux victoires d'une réunion de paysans, hier à leur charrue, sur des troupes aguerries auxquelles ils ont arraché chacun de leurs fusils, chacun de leurs canons : vous penseriez que la tâche et le mérite furent bien plus grands pour les chefs improvisés de ces paysans que pour les généraux d'une armée régulière et bien pourvue. Oui, vous penseriez cela, — sans le dire peut-être, de peur d'abasourdir vos lecteurs par une vérité inaccoutumée; mais moi, je ne m'embarrasse pas de pareille crainte. Ce qui serait vrai dans le cas que je suppose est vrai pour les Vendéens, et cette vérité est si simple, si évidente, que tel qui s'en étonnera d'abord, ne sera surpris ensuite que de ce premier étonnement.

Arrière donc les vieilles haines, qui ne laissent voir les choses qu'à travers les lunettes et les verres de couleur d'un parti, et, une bonne fois pour toutes, reconnaissez les faits comme ils sont, qu'ils s'accommodent ou non avec vos idées ; acceptez le mot d'une voix assez compétente en fait de guerre sur le *peuple de géants ;* et ne soyez pas moins justes envers les Vendéens que les généraux qui les combattirent.

« Les Vendéens, passe, » disent quelques-uns ; » mais les Chouans ! Des bandits, des assassins, des » voleurs de grande route. »

Sortons de ces vieilleries.

Entre les insurgés de la rive gauche de la Loire et ceux de la rive droite, la seule différence fut dans les conditions de guerre où les uns et les autres se trouvaient placés.

Sur la rive gauche, dans la Vendée, qui ne renfermait aucune grande ville, tout le pays était à l'insurrection : pour cette raison, la guerre put s'y faire par masse.

Sur la rive droite, il y avait des centres importants : Nantes, Rennes, Angers, Laval, Vannes, etc., qui dominaient le pays. Les petites villes et les gros bourgs restaient pareillement à la République. Les campagnes même, dans certaines parties, n'étaient pas unanimes ; des communes républicaines touchaient des communes royalistes. Cette situation ne permettait en général qu'une guerre de partisans, et cette guerre, le pouvoir existant eut tout intérêt à la travestir.

Quand les Pays-Bas se levèrent contre la tyrannie espagnole, le duc d'Albe et ses bourreaux jetèrent dédaigneusement aux vaillants patriotes le nom de *gueux*, terme de mépris qui se transforma en titre d'honneur.

A son tour, l'Espagne eut à lutter, dans ce siècle-ci, pour ses droits et son indépendance. Ses intrépides guerilleros furent aussi qualifiés de bandits et

de brigands dans le *Moniteur* et les bulletins de l'Empire.

On voit que le procédé n'est pas nouveau.

L'Histoire n'a-t-elle pas fait justice de ces injures?

Que, parmi les Chouans, il se glissât quelques recrues véreuses, comment l'éviter? Les armées régulières même, sont loin d'en être exemptes Du reste, c'était presque toujours des hommes étrangers au pays, principalement des déserteurs des troupes républicaines, et le désordre n'était ni permis ni impuni, autant que possible.

Il y eut des bandes de malfaiteurs qui se formèrent pour abriter leurs excès sous les insignes des insurgés.

Ceux-ci leur faisaient une chasse à outrance, et les fusillaient sans merci partout où ils les atteignaient.

De son côté, le gouvernement organisa des bandes de ces faux Chouans, qui commettaient des méfaits dont les vrais Chouans étaient rendus responsables. Des misérables, rebut des prisons, furent dressés à cet emploi. J'en ai cité des preuves authentiques avec pièces à l'appui, émanées de ceux-là même qui faisaient jouer ces honteux moyens. La calomnie avait la partie d'autant plus belle, que toutes les voies de publicité lui appartenaient exclusivement.

Cependant on aurait tort de croire que la guerre de la Chouannerie ne consistât que dans des coups de main partiels, dans des enlèvements de petits

postes, dans des attaques de faibles détachements ou de convois. La plupart des divisions eurent une organisation militaire capable de réunir, dans l'occasion, des forces notables, et d'exécuter des entreprises importantes. La surprise de Nantes, en 1799, quand les insurgés furent maîtres, pendant une nuit, des rues de cette grande ville ; le Mans, enlevé et occupé de vive force, à la même époque, ce ne sont pas là tout à fait des aventures de grand chemin.

A l'affaire si disputée du Pont du Loc ou de Grandchamp (janvier 1800), Georges Cadoudal avait huit mille hommes et deux pièces de canon : la lutte se soutint pendant plusieurs heures ; on se battit en ligne et à la baïonnette. Est-ce là une tiraillerie de buissons ?

Transformer en chefs de voleurs les Du Boisguy, les Scepeaux, les d'Andigné, les Turpin, les Châtillon, les Boishardy, les Frotté, dire implicitement, par là, que le gouvernement républicain ouvrit des conférences et signa une paix en règle, à la Mabilais, avec des bandits, c'est se moquer de son monde.

Après 1830, ces mêmes injures se retrouvèrent à l'égard des Chouans nouveaux. J'ai connu plusieurs de ces *brigands*, et je réponds que vous auriez pu leur laisser en toute sécurité la clef de votre maison et de votre caisse.

Un exemple parmi beaucoup d'autres :

Dans les derniers jours de mai 1832, aux environs de Château-Gonthier, les insurgés eurent avec les

troupes un engagement où ils obtinrent l'avantage. Leurs adversaires laissèrent sur le terrain un certain nombre d'hommes. Les Chouans, par les usages de la guerre, avaient le droit incontestable de les dépouiller : ils ne prirent que les cartouches des gibernes. Un paysan eut envie d'appliquer à son usage les souliers d'un des morts : il ne le fit qu'après avoir reçu la permission de son chef. « Je peux donc ? » dit-il alors. Un sergent-major avait sur lui une montre et trente-cinq francs ; les soldats du 51me de ligne, revenus le lendemain pour enlever leurs morts, furent tout étonnés de retrouver ces valeurs intactes. « Il faut donc, dirent-ils, que les Chouans soient bien riches. »

Non, les Chouans n'étaient pas riches ; mais ils avaient des scrupules inconnus dans toute autre guerre.

Ceci ne témoigne pas que les Chouans de cette époque, plus que leurs devanciers, fussent absolument des voleurs et des pillards.

Ils n'en resteront pas moins tels, je le sais, pour des gens qui ont là-dessus leur thème fait, et qui se garderont bien d'y rien changer.

Voici un rapprochement qui n'a pas peut-être assez attiré l'attention de l'Histoire.

Le dix-huitième siècle, dont la fin vit l'insurrection de l'Ouest, avait vu, à son début, une autre

guerre civile également provoquée par l'oppression, celle des Camisards. La République ou la Monarchie, qu'importe, aux yeux de l'homme impartial, quel fut le pouvoir oppresseur ?

Si ces deux guerres diffèrent en certains points, elles offrent sur d'autres des analogies frappantes.

La première est la ressemblance de leur origine.

Il est vrai que la guerre des Cévennes ne fut pas politique : les insurgés ne cessèrent jamais de protester de leur soumission et de leur fidélité de sujets en tout ce qui ne touchait pas la foi, au lieu que, sur les bords de la Loire, le drapeau de la Monarchie se dressa contre le drapeau de la République. Toutefois, il n'est pas sûr que l'insurrection vendéenne eût éclaté, sans la question religieuse, qui fut la première à émouvoir et agiter les esprits.

Les amis de la Convention, qui jettent l'anathème à la Vendée, oublient qu'à côté de la question de gouvernement, il y avait là, en outre, une question de liberté de conscience, un droit au-dessus de l'empire des majorités, un droit que l'accord même de trente millions d'hommes ne saurait annuler chez un seul.

La persécution contre le culte réformé, la persécution contre le culte catholique et ceux qui lui restaient fidèles, toutes les deux furent également odieuses, et devaient porter les mêmes fruits.

La guerre des Camisards fut donc la Vendée protestante, non pas une Vendée agissant par grandes masses, comme celle de 1793 ; mais se rappro-

chant plutôt de la Chouannerie par ses coups de main, par ses expéditions brusques et rapides. Néanmoins, comme les Chouans, les Camisards réunissaient quelquefois leurs bandes pour des expéditions plus considérables. Ils osaient s'avancer jusqu'aux portes de Nîmes, et, au fameux pont de Nages, Cavalier soutint le combat le plus opiniâtre contre le maréchal de Montrevel en personne. Comme les insurgés de l'Ouest, ces insurgés des Cévennes, laboureurs, tisserands, pâtres, pauvres gens soutenus et guidés par la seule puissance du courage et de la foi, affrontèrent en face des troupes exercées, s'armèrent aux dépens de leurs ennemis, et enfantèrent d'héroïques prodiges. Comme les bataillons de Mayence dans la Vendée, des bataillons vainqueurs dans les luttes de Louis XIV avec l'Europe vinrent se briser plus d'une fois contre ces bandes pour lesquelles Versailles affichait tant de mépris.

L'insurrection des Cévennes et celle de l'Ouest jaillirent, l'une comme l'autre, des entrailles populaires. Seulement, dans la seconde, les gentilshommes, sans en avoir eu l'initiative, et sur l'appel le plus pressant du peuple, se mêlèrent au mouvement. Dans les Cévennes, ils y restèrent tout à fait étrangers.

La noblesse protestante qui n'avait pas abjuré, se tint soigneusement en dehors du mouvement. Les Cévennes eurent leur Cathelineau, leur Stofflet, leur Cadoudal, leur Jean Chouan, leur Jambe-d'Argent dans les Cavalier, les Roland, les Catinat,

les Joanni ; mais elles n'eurent pas de La Rochejaquelein, de Lescure, de Bonchamps, de Charette, de Frotté. Au peuple exclusivement appartinrent le poids et la gloire de la lutte.

Les Camisards, eux aussi, furent traités de misérables, de brigands, de scélérats.

Les gibets et les roues de l'intendant Bâville valaient bien la guillotine et la fusillade que les proconsuls de la Convention réservaient aux prisonniers.

Quant aux moyens d'action et de retraite, aux refuges, aux magasins, aux hôpitaux ménagés dans les lieux écartés et sauvages ; quant au concours intelligent et dévoué que les combattants trouvaient dans les femmes, dans les enfants même, la similitude est complète. Elle ne l'est pas moins pour le système et les moyens employés contre l'insurrection.

A ses troupes de ligne, la République joignit des gardes nationales, des levées en masse. Au nord de la Loire, les communes républicaines fournirent ce qu'on appela des *Contre-Chouans*, ayant le même costume, le même langage que les insurgés, milices moins redoutables au combat que détestées pour leurs excès.

Dans la guerre des Cévennes, on recruta dans l'écume des cantons catholiques voisins des bandes nommées *Cadets de la Croix :* elles combattirent peu, mais elles commirent des horreurs ; souvent, elles n'épargnaient pas plus amis qu'ennemis, au point d'exciter les plaintes et les cris amers des ca-

tholiques eux-mêmes ; en sorte qu'il fallut bientôt les dissoudre et les licencier.

Des colonnes trop bien appelées *infernales* eurent mission de changer la Vendée en un désert : nous les retrouvons identiquement en 1703 dans les Cévennes. Les armes étaient à bout de voies : on eut recours, dans ces deux malheureuses contrées, à la destruction entière. Il semblerait que le général Turreau, qui fit adopter le plan épouvantable mis en œuvre dans le Bocage vendéen, copia celui dont le brigadier de Julien fut le promoteur et l'exécuteur dans les Cévennes.

Quelques bourgs étaient conservés pour loger les garnisons et les habitants catholiques, auxquels il était ordonné de s'y rendre, exactement comme, dans la Vendée, pour les garnisons et les habitants républicains. Tout le reste des hautes Cévennes fut livré à une exécution en masse. « Cette expédition, » dit un prêtre, témoin des faits, l'abbé Louvreleuil, « fut comme une tempête qui ne laisse rien à ravager dans un champ fertile ou dans une vigne féconde.... Il ne resta dans le Gévaudan aucun vestige de trente-deux paroisses, qui contenaient quatre cents villages. » Les moindres hameaux, les habitations isolées, les bergeries éparses dans les montagnes, rien ne fut épargné.

D'abord, la destruction avait employé la hache et la pioche : mais ce moyen était trop long et trop pénible : on recourut à la flamme. C'est aussi ce procédé plus expéditif qui fut employé par Turreau.

Mais Turreau et la Convention, M. de Julien et la cour de Versailles, en furent pour leurs frais d'incendie et d'égorgement.

Les débris de la Vendée armée se glissaient à travers les mailles du réseau de feu, pour se révéler encore par des coups imprévus. Les Camisards, s'élançant de leurs rochers, apparaissaient dans la plaine, tandis qu'on dévastait la montagne, et les villes effrayées rappelaient à grands cris les troupes à leur secours.

Comme le gouvernement de la République, le gouvernement de Louis XIV se résigna enfin à subir la nécessité des voies pacifiques ; ce fut le plus illustre de ses maréchaux, ce fut Villars, successeur d'un autre maréchal déjà usé par cette guerre, qui fut chargé de la transaction.

De même que les représentants et les généraux républicains avec Charette et les chefs de la Chouannerie, Villars ouvrit des pourparlers en règle avec Cavalier. Comme Charette à Nantes, le jeune chef qui avait gardé les moutons, entra solennellement à Nîmes à cheval, escorté d'une troupe des siens. Dans l'une comme dans l'autre ville, la foule se pressa et s'émerveilla sur le passage du fameux chef d'insurgés naguère hors la loi, qui obligeait une grande puissance à traiter avec lui.

Les deux pacifications furent trompeuses : celle de l'Ouest, sacrifice accordé aux circonstances, fut bientôt troublée par des griefs et des plaintes qui amenèrent une reprise d'armes : la pacification des Cévennes, qui avait fait espérer aux Camisards la

liberté de conscience, n'aboutit qu'à une déception amère.

Mais, heureusement pour les départements de l'Ouest, leurs malheurs ne furent pas aussi longs que ceux des protestants, dans les Cévennes et dans toute la France. La guerre des Camisards terminée, la liberté religieuse devait attendre presque jusqu'à la fin de ce siècle qui commençait, avant d'obtenir gain de cause.

Autre analogie bien remarquable, sœur de celle que je viens de signaler : — l'analogie entre le sort du clergé catholique de France pendant la tourmente révolutionnaire, et celui qui fut fait au clergé protestant durant les cent ans qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes.

A son tour, le clergé catholique connut les épreuves de la persécution. Des prêtres insermentés dirent la messe, au péril de leur vie, dans des asiles secrets, dans des retraites sauvages, parfois sur un bateau, dans les contrées maritimes. C'est exactement l'histoire des pasteurs du Désert, qui allaient remplissant leur ministère errant et proscrit dans les cavernes, dans les rochers, dans les bois.

Les prêtres qui, dans de funestes jours, restèrent courageusement fidèles à leur conscience, qui périrent par le coutelas des égorgeurs de septembre ou par le tranchant de la guillotine, sur les pontons

empestés de Rochefort ou dans les marécages homicides de Sinamari, ceux-là méritent éternellement honneur et respect, comme tous les hommes qui se dévouent et meurent pour leur foi. Ce tribut leur est payé par tous les esprits honnêtes, sans distinction de croyance. Ceux qui, échappés aux bourreaux, atteignirent le sol de la protestante Angleterre, y trouvèrent non-seulement un asile, mais encore des secours empressés. Aux subsides du gouvernement, se joignirent les souscriptions particulières, et maint descendant des fugitifs de la Révocation, confondu dans la population anglaise, dut y apporter son offrande.

Le dévouement des pasteurs réformés, sous l'arrêt de mort qui les frappait d'avance, n'est-il pas tout aussi beau, tout aussi admirable que celui de ces prêtres ? Les Brousson, les Roussel, les Durand, les Ranc, les Majal, les Bénezet, les Teissier, les Rochette et bien d'autres, qui subirent la mort avec tant de résignation et de constance, n'ont-ils pas le même droit aux hommages et au respect de tous les cœurs élevés et sincères ?

Et remarquez que ces confesseurs intrépides se renouvelèrent de génération en génération, durant un siècle entier.

O catholiques français, détestez donc hautement la persécution religieuse, les galères, les roues, les gibets de Louis XIV et de Louis XV, comme je déteste la persécution religieuse et les supplices de la Terreur. J'honore, moi protestant, vos prêtres martyrs de leur devoir : honorez donc pareillement

les héroïques martyrs que l'Eglise réformée française compte parmi ses ministres !

Pour montrer comment toutes les intolérances se ressemblent, il suffit de rappeler qu'à l'époque où la déraison furieuse inventa le culte de la Raison, les temples protestants, à peine rouverts, furent fermés, aussi bien que les églises catholiques.

Le vénérable pasteur Rabaut, l'illustre doyen du Désert, échappé aux persécutions de l'ancien régime, se vit de nouveau persécuté, sous ce pouvoir qui prenait la liberté pour enseigne. Presque octogénaire, il fut traîné à la citadelle de Nîmes sur un âne, son âge et ses infirmités ne lui permettant pas d'aller à pied.

Ce fait seul n'est-il pas plus éloquent que toutes les paroles ?

Les hommes sont partout des hommes, et les mêmes torts peuvent se rencontrer sous des drapeaux différents.

Quoique les annales de la Réformation ne soient nulle part souillées par une Saint-Barthélemy, par des dragonnades, par des tortures et des supplices contre les sectateurs d'une autre foi, certaines légis-

lations protestantes se laissèrent trop empreindre d'un principe que la liberté condamne.

Les lois dont je parle s'expliquaient, à l'époque où elles furent faites, par les proscriptions dont le Protestantisme était frappé ailleurs. Même en ce temps-là, de telles représailles étaient fâcheuses: à plus forte raison ces lois n'auraient-elles pas dû subsister jusqu'à nos jours, et former contraste avec une culture intellectuelle et morale qui en est la condamnation.

Il est à observer, toutefois, que des dispositions de ce genre se rencontrent là seulement où la Réformation a conservé la hiérarchie et les pouvoirs épiscopaux, empruntés à l'Église romaine : l'Église réformée, telle qu'elle est constituée dans d'autres pays où elle domine également, comme la Hollande et les principaux cantons de la Suisse, est toute libérale dans ses formes et dans son esprit. C'est à ces principes que le Protestantisme français se rallie.

En réprouvant un état légal en désaccord avec notre époque, on a parfaitement raison; mais a-t-on vu les protestants de France, — pour me borner à eux, — prendre la défense de la loi suédoise? Tout au contraire. Des voix généreuses se sont élevées dans leurs rangs pour faire appel à la tolérance et au droit commun, même en faveur d'une Église rivale. Si la Suède en vient un jour à changer sa loi, cette intervention loyale ne sera pas, sans doute, étrangère à un résultat si désirable.

Il est à regretter que des réclamations pareilles

ne surgissent pas dans le Catholicisme, contre l'intolérance qui continue de régner en Espagne, en Portugal, et dans les États italiens, sauf le Piémont. Pourquoi le culte réformé n'aurait-il pas son libre exercice partout, comme vous demandez que le culte catholique ait le sien ?

Il y a quelques années, dans la triste affaire de la famille Madiaï, et dans d'autres du même genre, la presse légitimiste aurait pris un beau rôle, en condamnant des actes d'oppression inexcusables, au lieu de les défendre et de les pallier. C'eût été pour elle une belle occasion de se séparer nettement, si elle l'avait osé, des avocats de l'Inquisition, de ce « parti catholique, » qui est un de ses plus grands malheurs. Le parti catholique, dont la seule politique est d'exploiter tous les pouvoirs dans l'intérêt prétendu de la religion, a été doublement funeste à l'opinion légitimiste, par les vides qu'il a faits dans ses rangs, et par la confusion que beaucoup de personnes établissent entre l'un et l'autre. C'est cette confusion que les organes légitimistes auraient tout intérêt à dissiper sans équivoque.

Ne pas craindre de condamner un acte mauvais, même dans le parti politique ou la croyance religieuse que l'on professe ; vouloir pour autrui les droits et la liberté que l'on veut pour soi-même ; avec ce programme-là vous êtes à votre aise, vous êtes fort, et il peut seul donner autorité à vos paroles.

On peut être fort bon catholique, et ne pas appartenir au parti catholique.

On peut être fort bon catholique, et ne pas être partisan des Jésuites ; plusieurs des hommes les plus illustres du dix-septième siècle l'ont prouvé.

Ce n'est pas par la Révolution, c'est par l'ancienne monarchie, que la fameuse congrégation fut supprimée en France, comme elle le fut à la même époque, par presque tous les autres gouvernements catholiques.

Le célèbre arrêt du Parlement de Paris, rendu le 6 août 1762, prononce qu'il y a abus dans l'institution ; qu'elle est inadmissible par sa nature dans tout état policé, comme contraire au droit naturel, à l'autorité spirituelle et temporelle, etc.

Comment donc les défenseurs de l'ancien régime, qui sont pour la plupart amis des Jésuites, s'arrangent-ils avec cette condamnation ?

Et le pape Clément XIV qui, lui aussi, prononça la suppression de l'institut de Loyola ! Le pape n'était pas un ennemi de l'Église, apparemment ?

Respecter chacun dans sa foi, ce n'est pas de l'indifférence religieuse.

Bien que je préfère ma communion, j'approuve le catholique qui, persuadé de l'excellence de la sienne, en pratique les commandements avec un

cœur vraiment pieux, et dans l'esprit d'un Pascal ou d'un Fénelon.

De même pour le Juif et le Mahométan, dans les observances de leur culte, où l'on serait fort blâmable de leur causer le moindre scandale. Toutes les religions (j'excepte, comme de raison, les idolâtries stupides et barbares) ont des préceptes de morale et de charité qui leur sont communs, et elles tendent toujours à élever l'homme au-dessus de la matière.

Je n'éprouverais que du mépris pour le Juif qui mangerait du jambon en se raillant du Talmud, ou pour le Turc qui boirait du vin en se moquant du Coran.

C'est un sentiment pareil qui a gravement nui aux Français dans l'esprit de la population indigène de l'Algérie.

Il y a quelque chose de pis que de professer une religion qui n'est pas la meilleure ; c'est de n'en avoir aucune.

Pourtant la grande majorité de la nation française en est là, malgré ceux qui l'appellent une « nation de trente-cinq millions de catholiques. » Est-ce un profond esprit de catholicité qui empêche l'Eglise protestante de faire de plus larges progrès en France ? Nullement.

Que de gens, nés dans l'Eglise catholique, et qu'elle compte comme siens, j'ai entendus me dire : « Votre religion vaux mieux que la nôtre ! » Mais l'absence de besoins spirituels les empêchait d'aller plus loin.

« La plupart des Français, il faut bien le reconnaître, ont trop peu de foi pour changer de religion (1). »

C'est là une cause plus triste, sous certains rapports, que ne le serait une foi sérieuse, même aux yeux de ceux qui en auraient une autre également sincère.

M. de Noailles, qui siége sur le *banc des ducs* à l'Académie française, a pour titre ostensible à cet honneur une *Histoire de Madame de Maintenon*, — œuvre de famille, M. le duc de Noailles étant arrière-neveu de l'héroïne du livre. *Héroïne* est le mot, car ces deux volumes sont nécessairement un hymne continuel à la gloire de l'austère intrigante qui sut si habilement faire son chemin.

J'avoue que cette austérité me paraît un peu aventurée par le rôle qu'elle jouait dans le ménage adultérin de Louis XIV et de Mme de Montespan, complaisante obséquieuse de la concubine royale, en attendant le moment favorable pour la supplanter, avec une qualité plus solide.

Ce qui n'est guère plus honorable, c'est le point de vue lucratif que la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné ne négligeait pas, dans la persécution contre ses anciens coreligionnaires demeurés fidèles à

(1) De Félice, *Histoire des Protestants de France.*

leur croyance ; c'est cette manière de greffer le lucre sur la proscription, qu'elle indique en bonne sœur, dans ses lettres, à Monsieur son frère. Son officieuse entremise avait attrapé pour ce frère, fort triste sujet, un pot-de-vin de cent huit mille livres sur une réadjudication des fermes ; et comme une femme entendue en affaires, Mme de Maintenon lui indique, dans les dragonnades qui dépeuplaient tant de maisons, une excellente occasion pour bien placer la somme.

Lisez plutôt (lettre du 2 septembre 1681) : « Je » vous prie, employez utilement l'argent que vous » allez avoir. Les terres, en Poitou, se donnent pour » rien : la *désolation des huguenots* en fera encore » vendre... Vous pouvez aisément vous établir gran- » dement en Poitou. » Et dans une autre lettre, du 22 octobre de la même année : « Vous ne sauriez » mieux faire que d'acheter une terre en Poitou ou » aux environs. Elles vont s'y donner, par la fuite » des huguenots. »

Voilà une personne qui avait compris, un siècle d'avance, le parti à tirer de la vente des biens nationaux.

Les gens experts exploitaient la désolation et les terres des huguenots, comme d'autres, cent ans plus tard, mirent à profit la confiscation des biens d'émigrés.

Je n'y vois nulle différence, — excepté que Mme de Maintenon possédait une influence toute particu-

lière auprès du pouvoir persécuteur, ce qui rend son fait plus odieux.

Dans l'armée avec laquelle le prince d'Orange débarqua en Angleterre et gagna la bataille décisive de la Boyne, marchaient au premier rang plusieurs régiments de réfugiés protestants français, parmi lesquels une foule d'excellents officiers : en tête, l'illustre maréchal de Schomberg.

Sans cette valeureuse élite, dont une persécution insensée avait privé la France, peut-être Guillaume n'aurait-il pas tenté son entreprise ; peut-être l'aurait-il tentée sans y réussir.

Ainsi Louis XIV, en prétendant servir le catholicisme en France, contribua d'une manière indirecte, mais très sensible, à la chute de la dynastie catholique en Angleterre. Son allié Jacques II ne lui eut-il pas là une belle obligation ?

O vues impénétrables de la Providence !

Le gouvernement de la Restauration ne fut pas aussi étroit, sous le rapport religieux, qu'on s'est plu à le dire.

Malgré quelques maladresses et quelques sottises subalternes, la protection garantie par la Charte à

tous les cultes fut loyale et sincère. Les noms des protestants qui remplirent alors des fonctions importantes prouvent qu'un billet de confession n'était pas nécessaire pour parvenir aux emplois.

A bien des témoignages plus considérables, je puis joindre un fait particulier qui, tout petit qu'il est en lui-même, ne laisse pas d'avoir sa signification.

Je suivais alors les classes du collége royal de Rouen. Un volume qui me fut donné comme prix, en 1821 ou 1822, était un recueil de Morceaux des Orateurs protestants français.

Le choix de cet ouvrage, pour un élève appartenant au culte réformé, était une attention délicate et bienveillante, et j'aime à l'opposer, pour ce qui me concerne, à des accusations injustes ou exagérées.

Imputer à la Restauration, par exemple, les sanglants événements de Nîmes en 1815, et les crimes de Trestaillons et de ses pareils, ce n'est pas de la bonne foi. Ces faits exécrables eurent lieu dans une sorte d'interrègne et d'absence de tout pouvoir régulier, où des passions furieuses étaient seules maîtresses. Quand le gouvernement ordonna, en novembre 1815, de rouvrir à Nîmes les églises protestantes, fermées par la violence depuis plusieurs mois, la fureur des fanatiques se tourna contre les représentants de l'autorité royale, qui faisaient loyalement leur devoir. Il suffit de citer le commandant militaire, le brave général de Lagarde, frappé d'un coup de pistolet qui était mortel sans

un miracle de l'art, quand il défendait de ses efforts et de sa personne la porte d'un de ces temples contre l'assaut d'une horde forcenée.

Que la presse légitimo-catholique d'aujourd'hui se règle sur cet exemple : qu'elle se rappelle ce général de la Restauration défendant de par le roi, au prix de son sang, presque de sa vie, l'exercice du culte protestant : elle fera beaucoup mieux que de se livrer à des attaques tout au moins intempestives, et nuisibles à sa propre cause.

J'ai appartenu à la garde nationale parisienne pendant vingt et un ans bien comptés, à partir de 1830 jusqu'à la nouvelle organisation, où je n'ai pas été compris.

Soit dit pour faire ma confession sincère, mon service n'a pas été toujours bien ponctuel, et j'ai eu maintes fois maille à partir avec le conseil de discipline. Je me figurais que les nombreux pantalons garance à l'entretien desquels j'apportais ma contribution, rendaient superflue, au moins dans des jours tranquilles, la charge que l'on m'imposait, et que l'on aurait dû me laisser vaquer à mes affaires et coucher dans mon lit. Il m'est arrivé, devant l'auguste tribunal, de donner tout simplement cette raison, sans chercher aucun subterfuge. Il va sans dire que le capitaine-rapporteur la jugea détestable et que je fus condamné à l'unanimité.

A propos de capitaine-rapporteur, je conçois parfaitement l'organe du ministère public réquisitionnant contre un malfaiteur, contre un criminel : c'est sa profession de magistrat, et ce malfaiteur est un danger pour la société ; mais qu'on prenne en amateur la mission de requérir la prison contre son voisin, peut-être contre quelqu'un avec qui l'on a dîné la veille, et cela, parce qu'il n'a pas monté sa garde, je ne verrais, pour ma part, rien d'agréable à cet emploi. Ne disputons pas sur les goûts. Il y a pourtant des capitaines-rapporteurs qui sont des gens très aimables et de relations fort courtoises en dehors de leurs fonctions, où ils se transforment en Brutus farouches.

Dans l'histoire de « Mes Prisons, » — *Miei Prigioni*, — j'aurais donc à placer plusieurs séjours à la *maison* pittoresquement nommée *Hôtel des Haricots*. Les douze heures, les vingt-quatre heures, les quarante-huit heures, les soixante-douze heures, j'ai tâté des diverses doses. J'étais familier avec cette célèbre chambre nº 14, dite *Chambre des Artistes*, dont les murs sont un très curieux album où se lisent des noms bien posés dans la peinture. Les écrivains comme les artistes étaient, en général, des gardes nationaux médiocres. Je souhaite qu'ils se soient amendés.

Depuis les émeutes pour le procès des anciens ministres en décembre 1830, jusqu'aux événements de 1848 inclusivement, j'ai maintes fois bivouaqué dans les rues et sur les places. Je préférais de beaucoup ces prises d'armes actives, incidentées, ani-

mées par l'intérêt des circonstances, à la réclusion inerte, au maussade séjour du corps-de-garde, avec son odeur asphyxiante de tabac, d'eau-de-vie, de renfermé, à laquelle s'ajoutait trop souvent la puanteur encore pire d'ignobles et grossiers propos. Certains individus se figuraient probablement que ces vilenies allaient bien avec l'uniforme et leur imprimaient un caractère guerrier ; et ils outraient, ils exagéraient ce qu'on appelle en mauvaise part le ton de corps-de-garde.

Aussi usais-je peu les matelas du lit de camp. Rarement j'ai passé au poste la nuit entière. Presque toujours je saisissais un moment opportun et je disparaissais. Absence du poste sans permission : cas pénal bien caractérisé, dont j'affrontais volontairement toutes les conséquences, plutôt que de subir un malaise qui allait pour moi jusqu'à un vrai supplice.

Pour faciliter ces éclipses irrégulières, je trouvais moyen de me faire mettre de la première patrouille : ma dette était ainsi payée. J'avais patriotiquement veillé

..... d'un pas docile
Au repos de la ville,

comme chante, dans *la Fiancée*, M. Scribe, membre de l'Académie française, en vers qui ne seraient pas déplacés dans la complainte du Juif errant.

Franchement, je doute que nos patrouilles fussent d'une très-grande utilité. Dans toutes celles que j'ai faites, je déclare n'avoir jamais coopéré ni as-

sisté à la capture du moindre voleur. Le bruit des conversations et des fusils qui s'entrechoquaient, était fait pour avertir de fort loin les crocheteurs de porte ; pour se laisser arrêter par la patrouille citoyenne, il aurait fallu que ces industriels fussent sourds et impotents ; et généralement ils ont bonne oreille et bonnes jambes.

En sondant jusqu'au fond ma conscience de garde national, je crains bien encore, étant en faction à la grille des Tuileries, d'avoir fermé les yeux sur l'entrée illicite de quelques paquets.

Une pauvre ouvrière, chargée, pressée peut-être, avait besoin d'abréger son chemin ; le factionnaire n'était pas obligé de la voir : tout juste à ce moment, il faisait volte-face et tournait le dos.

Quant aux individus de l'espèce canine, je me sentais peu de vocation pour croiser gravement la baïonnette contre Azor, Sultan ou Médor.

Ces manquements au service ou à la consigne, heureusement couverts par la prescription, seront bien coupables à certains yeux ; et pourtant, — voyez mon endurcissement ! — je ne me sens pas déchiré par les tortures du remords.

Quand Charles X licencia, en 1827, la garde nationale de Paris, ce fut un cri général d'indignation. Cependant, je m'imagine que parmi ceux qui criaient le plus fort, bon nombre n'étaient pas fâchés, en secret, d'en être quittes avec le sergent-major et ses missives. Néanmoins, ce fut un grand enthousiasme, une magnifique ferveur, lorsque la milice citoyenne fut rétablie en 1830, avec La

Fayette pour général ; car j'ai eu l'honneur de servir sous La Fayette, et je n'en suis pas plus fier : La Fayette, en perruque rousse, et non pas en cheveux blancs, soit dit pour ceux que *la Parisienne* induirait en erreur sur ce point historique et capillaire.

Hélas ! la lune de miel dura peu pour les débonnaires croyants à la royauté entourée d'institutions républicaines.

La première ardeur passa vite aussi chez un grand nombre de soldats-citoyens. La loi même de 1831 fut bientôt insuffisante Entre autres lacunes, elle laissait le champ libre au bizet, à l'affreux bizet, cette protestation vivante, l'horreur et le cauchemar de messieurs de l'état-major. Moi qui parle, je me suis maintes fois montré sans pudeur dans cet attirail grotesque : les buffleteries par dessus la redingote bourgeoise, la cocarde passée dans la ganse du chapeau rond. Il fallut une autre loi pour faire disparaître, sous l'uniforme devenu obligatoire, cette race mal notée des bizets, dont je fus un des derniers échantillons.

Néanmoins, les légions avaient toujours leurs éléments zélés et fidèles, surtout les compagnies d'élite, les grenadiers, les voltigeurs, ces majestueux bonnets à poils, que la République, passant son niveau égalitaire sur la coiffure, s'avisa de réduire à l'état de chancelière ou de descente de lit. Dans le fait, ce grand crime ne me paraît pas avoir été une mauvaise mesure.

Mais, avant cette fatale déchéance, l'ourson ci-

toyen avait eu dix-sept ans de triomphe et de gloire. Dans ces compagnies d'élite n'entrait pas qui voulait ; il fallait souscrire à certaines conditions, accepter d'avance toutes les recherches que des capitaines jaloux de se distinguer jugeraient à propos d'introduire dans la tenue. L'état-major tolérait volontiers ces innovations d'un zèle inventif. C'étaient des boutons de guêtres ou des bretelles de fusil d'un nouveau modèle, des pompons perfectionnés, des sabres-poignards au fourreau brillant de clous en cuivre, qui remplaçaient prématurément l'antique briquet ; enfin, le havre-sac, le havre-sac si utile.... pour contenir des saucissons et des bouteilles de vin dans les revues ou dans les promenades militaires.

Oh ! les promenades militaires ! C'était là que les compagnies-modèles étaient superbes : la capote imitant celle de la garde impériale, les guêtres de toile avec le pantalon bleu, tenue de marche usitée jadis dans la Grande Armée. A voir ces belliqueuses compagnies partir pour le bois de Vincennes ou le bois de Boulogne, on aurait cru qu'elles se mettaient en marche pour une nouvelle campagne de Prusse, d'Autriche ou de Russie.

Les petites guerres où l'on brûlait de la poudre, où l'on s'enivrait de salpêtre, avaient été aussi un plaisir favori des premiers temps ; mais quelques accidents n'avaient pas tardé à leur enlever leur charme. Il y eut notamment un malheureux officier de la 10me légion qui reçut en pleine poitrine une baguette de fusil dont il fut littéralement em-

broché ; il en mourut deux ou trois jours après. C'était peu attrayant, et l'on s'en tint à des exercices moins dangereux.

Il y avait de curieux types, parmi ces dignitaires de la garde nationale, qui faisaient si magnifiquement la roue aux réceptions et aux bals des Tuileries. Ils regardaient le régime d'alors comme leur règne ; et il est certain qu'ils y jouissaient d'une importance et d'un crédit bien susceptibles d'enfler leur vanité. L'amour de la garde nationale était pour eux à l'état de fanatisme, et les incrédules à ce dogme religieux étaient à leurs yeux les derniers et les plus pervers des humains. Ils se prenaient au sérieux avec un aplomb imperturbable ; jamais grand capitaine, un jour de bataille, ne fut plus pénétré de la gravité de sa mission que tel bourgeois parisien sous son hausse-col, quand il commandait la manœuvre sur la place du Carrousel.

Je pourrais citer un de ces types remarquables, — un chef de bataillon de la 1re légion, — qui, pour s'exercer au commandement, avait des boîtes de petits soldats en bois ou en plomb, comme ceux qui font les délices des apprentis généraux de six ans. Vous croyez peut-être que c'est une plaisanterie, et pourtant, rien n'est plus vrai. Ces petits bonshommes, il les rangeait en carré ou en bataille, pour figurer la troupe à la tête de laquelle il était si orgueilleux de marcher. Voilà le degré d'enfance ou d'enfantillage où le dada de la garde nationale avait conduit un gros bourgeois d'âge mûr ; et l'on assure que celui-là n'a pas été le seul. En outre,

afin de lancer d'une plus belle façon le *par file à droite* ou le *par file à gauche*, ce commandant-modèle prenait des leçons d'intonation, comme on prend des leçons de chant. Lorsqu'il avait dignement mis l'enseignement en pratique, et fait vibrer et rouler son commandement d'un bout à l'autre de la place, il était plus content qu'un premier ténor après l'*ut de poitrine* le mieux réussi. Le pauvre homme commanda tant et si bien qu'il s'y épuisa la poitrine, et probablement en abrégea sa vie. L'amour de la garde nationale l'a dévoré.

Que ces ultra-zélés de l'épaulette s'endommageassent le larynx et les poumons, cela ne touchait qu'eux. Malheureusement ces ardeurs civico-militaires retombaient sur d'autres que ceux qu'elles possédaient.

Liberté, ordre public, telle était la devise de l'institution, les mots sacramentels dont nos boutons et nos plaques étaient parés. Je laisse de côté la *liberté ;* je n'aborderai pas non plus *l'ordre public ;* mais, quant à l'ordre privé, je ne crains pas,—appuyé sur l'expérience,—d'avouer que le service de la garde nationale était sujet à le compromettre grandement.

Il y avait des compagnies, recrutées dans les quartiers riches, surtout dans le monde de la finance, où la table du corps-de-garde se changea plus d'une fois en un vrai tapis vert de tripot. On y jouait de manière à perdre des sommes importantes et à se déranger dans ses affaires. Je ne pense pas que le poste, ainsi transformé en succur-

sale de Frascati, fût le temple de l'ordre par excellence.

Comptons aussi ces dîners, ces banquets, ces entraînements de dépense qui ne laissaient pas de grever sensiblement plus d'un budget modeste.

Que de boutiquiers j'ai vus profitant des jours de service pour échapper à leur commerce et à leur femme, et se donner du bon temps! Ils empruntaient à leur comptoir deux ou trois pièces de cinq francs qu'ils n'y rapportaient pas, bien entendu. Les cafés et les cabarets d'alentour bénéficiaient de tout ce que perdait le ménage. Heureux s'ils ne s'aventuraient pas dans des distractions encore moins compatibles avec la vie conjugale!

Il est vrai que, par compensation, plus d'une femme comptait sur le jour de garde pour prendre ses ébats. Dieu sait les explications vives et animées qui ont suivi le tour de service, dans plus d'un intérieur!

La garde nationale peut être une magnifique institution, d'ailleurs; mais elle m'est apparue maintes fois sous un jour qui n'avait rien de moral.

Par la loi d'alors, on était porté sur les contrôles dès l'âge de vingt et un ans. Croyez-vous que le corps-de-garde, avec les enseignements de paroles et d'actions qui s'y rencontraient trop souvent, fût un bon endroit pour un jeune homme de cet âge, et qu'une sage éducation de famille y trouvât son meilleur complément?

Dans tout ce que j'ai dit, je laisse hors de cause la garde nationale actuelle, qui est établie sur d'au-

tres bases et dans d'autres conditions. Je me plais à présumer qu'elle est exempte de ces torts et de ces inconvénients, bien que, s'il faut l'avouer tout bas, j'aime autant le croire que d'y aller voir. Je parle seulement de la garde nationale telle que je l'ai connue, notamment de la garde nationale sous Louis-Philippe ; — car en 1848, cette force civique, — qui fut pendant quelque temps la seule force armée dans Paris, — rendit des services réels. Quant à la garde nationale de 1830 à 1848, je persiste à dire qu'elle troublait l'ordre particulier autant pour le moins qu'elle protégeait l'ordre public.

Prenons pour exemple, si vous voulez, le congrès de Vienne.

Plusieurs messieurs sont assis autour d'une table à tapis vert, avec plume, encre et papier. Une grande carte géographique est déployée devant eux.

Ces hommes agitent les conditions et clauses d'un traité. Pour le moment, ils discutent ce qu'on appelle un remaniement de la carte d'Europe.

En d'autres termes, il s'agit de cessions, d'acquisitions, d'échanges de territoires à régler. Le crayon à la main, ces messieurs étendent où rétrécissent des frontières, joignent ou disjoignent des pays, et procèdent avec cette carte, — image muette d'une

terre vivante et peuplée, — comme on ferait pour un gâteau que l'on découperait en portions.

De ce gâteau, les plus gourmands veulent avoir la plus grosse part.

— A nous, dit l'un, ce territoire.

— A nous celui-ci, dit un autre.

Vous nous prenez-là un million d'âmes.

— Mais vous en gagnez autant ailleurs. Ce n'est qu'un troc, pas autre chose.

— Allons, cédez-nous comme appoint ce petit coin de pays-là.

—Vous n'êtes jamais content ; il faut d'abord que j'en réfère à ma cour.

N'est-ce pas exactement de la sorte que les choses se passèrent à Vienne, et n'était-il pas singulier de voir la diplomatie disposant ainsi des hommes, taillant, tranchant, séparant les membres du corps, sans souci du reste ? Aurait-on procédé avec un troupeau de moutons autrement qu'avec ces troupeaux humains ?

Les événements ont assez montré quelle belle besogne fut faite alors, et ce que valaient ces démembrements ou ces unions forcées, œuvre du mémorable congrès.

Quelquefois on a vu vendre tout simplement un pays, pour une somme d'argent. Cependant, ces populations avaient leurs besoins, leurs affections, leurs mœurs, leur langue, leur nationalité. Il semble que les souverains ne sont pas seuls intéressés dans l'affaire, et que les créatures humaines qu'on

s'entre-cède de cette manière sans leur aveu, auraient bien droit d'être consultés.

Que le diplomate en réfère à sa cour, soit ; mais la cour devrait en référer, en dernier ressort, à la population que la chose regarde avant tout, et lui demander s'il lui convient qu'on la fasse, d'un trait de plume, autrichienne, prussienne, turque ou russe.

On assemblerait le peuple, on lui poserait la question, on irait aux voix ; si l'assentiment public ratifiait l'arrangement proposé, le souverain doté d'un accroissement de territoire pourrait compter sur ses nouveaux sujets. Dans le cas contraire, aurait-il à regretter vivement de ne pas avoir des sujets contraints et forcés ?

Croyez-vous, par exemple, que ce soit une bien belle position, pour le gouvernement de Vienne, d'avoir à se tenir, en Italie, sur un pied de guerre permanent, l'arme au poing et la mèche allumée ?

Par contre, en 1805, le Tyrol, autrichien de cœur, s'était vu séparé violemment de l'Autriche, et donné malgré lui à la Bavière, alliée de l'Empire français victorieux. Qu'en résulta-t-il ? Dès la première occasion, le peuple tyrolien, sous son illustre chef André Hofer, se leva d'un seul élan, et troua le traité de Presbourg avec les balles de ses carabines.

Faut-il remonter plus haut ? François Ier, prisonnier à Madrid, avait consenti à céder la Bourgogne, comme condition de son rachat et de la paix. Les Etats de Bourgogne protestèrent contre l'acte qui

les espagnolisait sans leur avis, et il fallut chercher une autre monnaie pour la rançon royale.

On ne pourrait disposer d'un individu pour l'incorporer bon gré mal gré dans une autre nation : le procédé devient-il plus légitime quand il s'agit d'une population tout entière?

Il est arrivé, n'est-ce pas? qu'une personne en contestation avec une autre et sentant le bon droit de son côté, reculât devant les longueurs et les frais d'un procès, et qu'elle dît : « J'ai raison ; mais je ne veux pas, je ne peux pas plaider. »

Il est arrivé, par suite, qu'un chicaneur, un fripon, eût gain de cause sans coup férir.

Cela est arrivé, non pas une fois, mais mille ; et il n'est pas de jour que le cas ne se présente.

Eh bien ! ce cas ne se fût-il présenté qu'une seule fois, il n'en faudrait pas davantage pour démontrer la nécessité d'une profonde réforme dans le domaine de la procédure et de la justice.

Le pauvre, cela est évident, ne possède pas les moyens pécuniaires qu'exige le moindre procès ; s'il s'y aventure, c'est sa ruine, même, souvent, quand il gagne. Que d'affaires où le chapitre des frais a dévoré bien plus que la valeur en litige !

L'homme qui a l'emploi utile de son temps, qui répugne, par caractère et par habitude, à l'atmosphère malsaine de la chicane, qui sent sa poitrine

oppressée rien qu'en mettant le pied dans une étude d'avoué ou dans un greffe, cet homme préférera l'abandon total ou partiel de son droit à l'effrayante perspective de cet engrenage judiciaire, d'où l'on a tant de peine à sortir quand on y est entré. Un procès à suivre, c'est de quoi occuper un homme, — et quelle occupation !

Le fripon, au contraire, vit dans les procès comme le poisson dans l'eau. C'est pour lui qu'on semble avoir inventé toutes ces complications, toutes ces formalités sans fin, tous ces moyens de traîner une affaire pendant des années, tout cet affreux arsenal dont il sait tirer un si habile parti.

Dans *les Plaideurs*, Racine accusait en piquantes plaisanteries les défauts de la justice de son temps, les affaires qui s'éternisaient, les frais qui absorbaient le fonds :

. . . . . Depuis quinze ou vingt ans en ça,
Au travers d'un mien pré certain ânon passa.
. . . . . .
Quatre bottes de foin, cinq à six mille livres !

Avec la moderne procédure, sommes-nous, pour ces deux points, en bien grands progrès sur l'ancienne ?

J'aime la façon dont le calife Haroun-Al Raschid et le roi saint Louis, sans l'intervention des procureurs et autres suppôts de la chicane, rendaient eux-mêmes la justice. Je ne désapprouve pas les coups de bâton qu'Haroun ajoutait à sa sentence, sur le dos du plaideur reconnu de mauvaise foi : ce

procédé avait du bon et mériterait d'être renouvelé, au moins sous une forme plus civilisée. Les gens réfléchiraient davantage avant de se présenter témérairement devant un tribunal et d'y apporter une cause injuste.

Il ne peut-être question d'un retour complet à cette justice des âges primitifs ; mais, sauf ceux qui vivent de l'abus comme certains insectes rongeurs et grugeurs vivent de la substance humaine, personne contestera-t-il le besoin de la réforme ?

La justice facile, simple, prompte, peu coûteuse, accessible au petit comme au grand, au pauvre comme au riche, est une dette sacrée de la société envers tous ses membres. Qu'un seul ait dû, faute de ces conditions, renoncer à faire valoir son droit, les inconvénients de l'état de choses actuel sont, je le répète, jugés et condamnés.

Le tort que j'accuse n'est aucunement le fait des magistrats. Nulle part la magistrature n'est plus à l'abri qu'en France des reproches de corruption et de vénalité qui l'atteignent dans d'autres pays. Le magistrat français qui forfait à ses devoirs est une exception rare. La faute est dans l'organisation même. C'est une machine qui fonctionne, comme toutes les parties de l'administration française, avec une parfaite régularité, mais qui participe de leur défaut général : la surcharge de formalités, de longueurs, de paperasses,— et de frais, par conséquent. Tout en respectant la loi telle qu'elle est, chacun a le droit d'exprimer le désir qu'elle soit régulièrement réformée. Puisse la main vigoureuse d'un

moderne Solon ne pas craindre ici de trancher dans le vif !

Autre point à signaler aux futurs réformateurs de la justice.

L'État a besoin d'un petit morceau de mon champ pour y faire une route. Il ne le prend pas sans m'en payer la valeur.

Quelqu'un vient, par mégarde, à casser une de mes vitres : il doit— et l'obligation n'est jamais contestée — la faire remettre à ses frais.

Mais la justice, en cherchant l'auteur d'un crime ou d'un délit quelconque, est trompée par de faux indices. Elle m'arrête, elle me met en détention préventive. Je reste en prison plusieurs semaines, plusieurs mois. Pendant ce temps je souffre — et ma famille aussi — les plus cruelles angoisses. Mes affaires, si je suis commerçant, sont compromises : si je suis avocat ou médecin, ma clientèle risque d'être perdue. Je suis ruiné, peut-être ; et j'éprouve un préjudice moral encore plus funeste que le préjudice matériel.

Enfin, soit dans le cours de l'instruction, soit devant le tribunal ou la cour d'assises, mon innocence est reconnue. On me rend la liberté, puis c'est tout. Que mon existence ait été bouleversée, que ma vieille mère, ma femme déjà malade, ait succombé à l'inquiétude, à la douleur, tant pis !

Nulle indemnité pour réparer au moins ce qui est réparable par l'argent : car il s'en faudrait, dans un pareil cas, que l'argent pût tout payer.

Ainsi, le principe est admis de plein droit pour quelques mètres de terrain, pour un carreau de vitre : il ne l'est pas pour le tort le plus grave qui puisse être fait à un homme. La justice, la société avaient commis à mon égard la plus cruelle erreur : je n'ai rien à réclamer d'elles.

Dans mon affaire même, devant le tribunal qui m'a jugé, des témoins ont paru. Ils avaient dû se déplacer : pour eux, le Code renferme une taxe d'indemnité, tant par chaque myriamètre de distance ; et pour l'accusé absous, le tarif est muet.

Cependant, serait-il plus difficile de compter, pour le prévenu mis hors de cause, tant par chaque jour de prison ?

Lequel est le plus pénible, de se déranger comme témoin, ou de comparaître, innocent, sur la sellette ?

Pour un accusé reconnu coupable et qui a été détenu préventivement, cet emprisonnement préalable est presque toujours pris en considération par le tribunal, au moins si le délit n'est pas grave ; et la détention préventive n'est comptée pour rien quand un acquittement la proclame non justifiée !

Cette étrange inconséquence judiciaire et sociale, je n'ai pas la prétention d'être le premier à la sentir ; je suis même bien aise de pouvoir montrer que le principe de l'indemnité, pour l'accusé absous, a

été non-seulement admis en droit, mais encore mis en pratique.

Le grand-duc Léopold de Toscane, ce prince éclairé, sage, bienfaisant, qui entra résolument dans la voie des réformes plus de vingt ans avant la Révolution française, avait introduit ce principe dans la loi. Idée admirable ! Ces indemnités étaient prises sur le montant des amendes et des condamnations pécuniaires. De la sorte, c'était aux dépens des coupables qu'étaient indemnisés les innocents.

Puisse le Code français se rappeler cette disposition, s'il pense quelque jour à combler une étonnante lacune !

Il est des professions qui doivent placer souvent leur homme dans une étrange lutte entre son caractère personnel et son état.

La profession d'avocat est de ce nombre.

En dépit des épigrammes, le barreau compte assurément un grand nombre de membres en qui l'habitude de la plaidoirie et de la consultation n'a pas émoussé le sens du juste et de l'injuste, ni altéré la délicatesse et l'élévation des sentiments. Non contents d'offrir par eux-mêmes, en toute occasion, l'exemple de la probité, ils siégeront dans des sociétés instituées pour la propagation de la morale et de la vertu ; ils consacreront leur zèle à

ces œuvres excellentes. Et voyez un peu, cependant!

D'où viennent les procès? Des vilains penchants, des vices de la nature humaine : la méchanceté, la cupidité, la mauvaise foi. Dans tout procès il y a nécessairement une des parties qui a tort, et quelquefois toutes les deux. Et les aigles de cour d'assises! que feraient-ils sans les *beaux* crimes? Que la bonne foi triomphe et fleurisse, que les méchantes passions se taisent, adieu les procès civils et criminels!

Par exemple, voici un avocat dans une église, écoutant un éloquent orateur chrétien. Justement, ce prédicateur attaque l'avidité, les passions sordides : il va chercher et saisir dans les replis du cœur humain l'artifice, la fraude, l'intérêt cupide et avare; il les traîne au grand jour, il met à nu ces misérables ressorts; il place l'homme en face de ces honteux tyrans qui l'oppriment et le dégradent.

Dans l'auditoire se trouvent, en même temps que notre avocat, deux personnes qui sont sur le point d'avoir procès, et dont l'une doit lui confier sa cause. L'affaire est importante; elle promet de riches honoraires; ce sera un de ces *bons et gros procès du Mans* dont parle Dufresny dans une de ses comédies.

Le prédicateur a terminé son sermon par une péroraison entraînante. L'avocat se lève pénétré jusqu'au fond de l'âme. Mais en sortant, qu'aperçoit-il? Les deux adversaires qui, également subju-

gués par cette voix persuasive, se réconcilient, se pressent la main, et terminent à l'amiable le procès imminent!

En ce moment, qui l'emportera, chez le successeur de Patru et de Gerbier? Le chrétien, heureux de voir ainsi triompher la morale, ou l'homme du barreau qui voit s'évanouir une fructueuse affaire?

Si tout le monde était bon, l'avocat n'aurait qu'à fermer son cabinet, de même que le médecin si personne n'était malade.

Et ceci s'applique aux avoués, aux huissiers, à tous ceux qui vivent de la chicane et de *l'enragée boutique à procès*.

De ces observations, que faut-il conclure? — Que vous avez, dans les professions dont il s'agit, double mérite à aimer la vertu, car la vertu tend à vous couper tout net l'herbe sous le pied.

..... 1856. — Le Tribunal de commerce a rendu, le mois dernier, un jugement important en matière d'affaires de Bourse.

Un particulier s'était livré à des opérations de jeu; il avait perdu (qu'allait-il faire dans cette galère?) et il n'avait pas payé ses *différences*. Il s'agissait de 29,000 et quelques cents francs, pour lesquels son courtier, qui ne s'était pas fait *couvrir*, à ce qu'il paraît, l'actionna devant le Tribunal de commerce. Le Tribunal a repoussé la demande, par ce motif

que les opérations roulant sur des valeurs qui n'existaient pas réellement aux mains du vendeur, elles étaient irrégulières et extra-légales.

Effectivement, les opérations de ce genre, et toutes celles qui constituent le jeu de Bourse, sont prohibées par la loi; elles sont même bel et bien punies, témoins les deux articles du Code pénal ci-après, dont les termes sont parfaitement clairs et positifs :

« Art. 421. Les paris qui auront été faits sur la hausse ou sur la baisse des fonds publics seront punis des peines portées par l'article 419.

» Art. 422. Sera réputée pari de ce genre toute convention de vendre ou de livrer des effets publics qui ne seront pas prouvés par le vendeur avoir existé à sa disposition au temps de la convention, ou avoir dû s'y trouver au temps de la livraison. »

Les peines portées par l'article 419 sont un emprisonnement d'un mois à un an et une amende de 500 à 10,000 francs.

Un marché basé sur le prix où sera cotée la rente dans un temps donné, n'est autre chose qu'un pari sur la hausse ou la baisse; pas la moindre équivoque.

Un agioteur peut à peine se procurer de quoi faire une *couverture* de quelques mille francs pour l'agent de change dont il emploie le ministère, et il vendra fin courant vingt mille francs de rente, représentant 400,000 fr. de capital et davantage, ou l'équivalent en actions de chemins de fer. Il est évident que non-seulement il n'a pas ces valeurs au

Universitas BIBLIOTHECA

moment de la convention, mais encore qu'il n'est pas en position de les avoir à la date fixée pour l'échéance.

Sans vouloir faire la leçon à la magistrature, il est permis de demander si les lansquenets clandestins et les roulettes à deux sous des barrières, que l'on saisit avec raison, sont plus dangereux que ce lansquenet colossal, que cette roulette monstre fonctionnant en plein jour dans un édifice public, et imprimant le bulletin quotidien du jeu prohibé.

Une marchande de pommes, dans la rue, est prise en contravention par un sergent de ville : on lui dresse procès-verbal. Il n'y a rien à dire ; le sergent de ville est obligé de tenir la main aux règlements, cependant, j'ose croire que la contravention de cette marchande en plein vent a moins d'importance que la violation permanente et impunie du Code par le grand sanhedrin des agioteurs.

Voici un simple détail, une simple formalité, qui est tout uniment, dans une foule de cas, une question de vie et de mort.

L'article 55 du Code civil s'exprime ainsi : « Les déclarations de naissance seront faites *dans les trois jours de l'accouchement* à l'officier de l'état civil du lieu : l'enfant lui sera présenté. » Cette présentation se fait à la mairie, où l'on est obligé de porter l'enfant.

Chacun sait quels soins attentifs exige un nouveau-né, cette faible petite créature qui essaie notre vie et notre atmosphère ; comment on le tient, s'il fait froid, dans une chambre bien chauffée, comment on l'environne des plus minutieuses précautions.

Eh bien ! à quels dangers n'est pas sujet ce transport à la mairie, quelquefois éloignée d'une lieue, dans les campagnes ! Même le trajet le plus court, par un temps humide ou rigoureux, ne doit-il pas entraîner fréquemment des suites fatales ? Figurez-vous les effets d'un froid de dix degrés sur ces organes si tendres, quand les adultes en sont sensiblement éprouvés !

Plus d'un article du Code a subi des réformes ; mais il n'y en aurait pas même besoin ici, car la loi, remarquez-le bien, ne dit pas *où* l'enfant doit être présenté à l'officier de l'état civil : ce n'est donc qu'une affaire de règlement. Une existence à préserver, peut-être, ne vaut-elle pas le dérangement d'un employé ?

On vient à domicile pour constater les décès : rien n'empêche d'y venir pour constater les naissances, et, dans une foule de cas, cette visite dispenserait de l'autre.

On se transporte également à domicile pour vérifier les tonneaux d'un marchand de vin dans sa cave : l'intérêt d'une vie n'est-il pas aussi essentiel que cet intérêt fiscal ?

On s'étonnera un jour qu'il ait fallu réclamer une mesure d'humanité si importante et si simple à la fois.

A l'approche des trois élections parisiennes qui eurent lieu en avril 1850, les assemblées électorales dans le sens de la démocratie avancée étaient animées et nombreuses. Il y en avait une qui se tenait au gymnase Triat, dans l'allée des Veuves, maintenant avenue Montaigne.

Je m'y rendis un soir pour combattre la candidature d'Eugène Sue, en qui je ne voyais pas plus un digne représentant pour la démocratie que pour toute autre opinion.

Au milieu des discours véhéments prononcés en faveur du candidat, j'élevai la voix du fond de l'auditoire, et je demandai la parole. « — Citoyen, vous avez la parole, » me dit le président ; et je montai à la tribune. Je commençai par montrer aux membres du bureau un livre dont j'étais porteur, pour qu'ils en vérifiassent eux-mêmes le titre et l'authenticité. C'était un roman d'Eugène Sue, *la Vigie de Koatven*.

Mes premiers mots firent voir que je ne venais pas appuyer la candidature proposée, ce qui disposa la majorité de mes auditeurs d'une manière peu favorable ; mais je m'attendais à cette impression.

— Citoyens, continuai-je, je vous demande la permission de vous lire quelques lignes émanées de la plume du candidat.

Et je donnai lecture des passages suivants, empruntés à la préface du roman que je tenais :

« Ceux qui méritent à tout jamais le mépris et l'exécration de la France, ce sont ces *habiles* qui, pour parvenir au pouvoir et se le partager, ont dit un jour au peuple : Tu es souverain.....

» Malheur à ceux-là, bien fous ou bien méchants, qui, avec quelques mots vides et retentissants, le *progrès*, les *lumières* et la *régénération*, ont jeté en France, en Europe, les germes d'une épouvantable anarchie. »

Toute la préface est sur ce ton : violents anathèmes contre les doctrines libérales, contre le *philosophisme*, « cette hideuse et inévitable conséquence du *luthéranisme*, » contre Voltaire et l'*acharnement féroce* de sa guerre à la religion ; hymnes pompeux en l'honneur de la foi, de la royauté, de l'aristocratie, des *larges et profondes distinctions sociales* qui séparaient autrefois les différentes classes.

Le trône constitutionnel était quelque chose de trop bourgeois pour cette ferveur monarchique. Louis XIV aurait à peine suffi au futur citoyen Eugène Sue, d'après les opinions exprimées dans ce curieux morceau.

Ma lecture ne fut pas sans exciter une certaine surprise. Il est sûr que la démocratie devait être peu flattée de se voir habillée de la sorte. Ce mé-

pris pour le peuple sentait beaucoup plus les grands airs de Versailles et l'absolutisme doré dont Eugène Sue se montrait alors si zélé partisan, que le programme d'un candidat démocrate.

Les conditions requises pour représenter le vrai peuple, le peuple honnête et travailleur, se retrouvent-elles davantage dans d'autres œuvres du même écrivain, dans ces romans sensualistes qui ne tendent qu'à la glorification du scepticisme et feraient douter de toute vertu? Etrange catéchisme républicain, si la vertu est, comme on l'a dit, l'âme des républiques!

Sans fouiller dans la vie privée, ce qui était notoirement connu dans le monde sur les habitudes ultra-aristocratiques du propriétaire des Bordes, sur les plateaux d'argent où un valet en livrée lui présentait ses lettres, sur les raffinements de la vie sybaritique, pour ne pas dire plus, qu'on menait dans cette luxueuse demeure, tout cela ne s'accordait pas davantage avec le rôle dont l'auteur d'*Atar-Gull* fut bénévolement investi. Il est probable que cette initiation aurait singulièrement refroidi les honnêtes ouvriers à qui l'on faisait adopter, les yeux fermés, Eugène Sue pour leur prophète.

Ma citation dut produire cet effet sur plusieurs de ceux qui m'entendirent. Je montai une seconde fois à la tribune pour répondre à un orateur qui me combattit; et dans cet auditoire d'abord mal prévenu à mon égard, je finis par obtenir des applaudissements. Mais la révélation que j'avais faite n'arrivait qu'à un bien petit nombre d'oreilles. Eu-

gène Sue fut élu, ainsi que les deux autres candidats du parti avancé, MM. de Flotte et Vidal.

Toutefois, l'erreur d'un scrutin n'autorisait pas à violer un principe. Si fâcheux que le résultat de cette triple élection pût paraître à la majorité de l'Assemblée législative, ce n'était pas une raison pour faire l'impolitique et funeste loi du 31 mai. J'ai vu des ouvriers fort éloignés des idées subversives, et qui avaient voté pour cette même majorité, profondément ulcérés de l'exclusion dont ils se trouvaient atteints.

Du reste, Eugène Sue fut un triste représentant, et la plupart de ceux qui l'avaient nommé, durent éprouver un extrême mécompte, en voyant le mutisme absolu de celui dont ils avaient sans doute attendu de si beaux discours. Il y eût là pour eux une véritable mystification.

J'ai parlé des singuliers champions de la famille et du foyer, de la religion et des principes conservateurs, qui figurèrent, après 1848, dans le « grand parti de l'ordre. » De leur côté, les vrais amis du peuple se font reconnaître à d'autres signes que plusieurs des hommes qui furent alors décorés de ce beau titre. Le peuple a, comme les rois, ses comédiens ordinaires — ou extraordinaires.

Ah ! s'il s'était agi de choisir, parmi les écrivains, un digne apôtre de l'idée populaire dans le sens du progrès moral qui élève l'humanité ; de choisir un homme de conviction et de pratique, éminemment honorable par son caractère et par ses œuvres tout ensemble, il y en avait un à désigner : c'était le

regrettable Emile Souvestre. Il n'est rien, par exemple, qu'on ne puisse lire à son honneur, dans ce simple et excellent petit volume : *le Philosophe sous les Toits.*

Dans le village où je passe l'été, il y a un instituteur.

Cet instituteur est un jeune homme instruit et capable ; il n'est arrivé à sa position, si humble qu'elle soit, que par de sérieuses études et des examens sévères : il tient parfaitement sa classe ; il donne les trésors de la première instruction, — et c'est la plus indispensable, — à une cinquantaine d'enfants : parmi ses élèves, il en est qui feraient honneur à une école plus élevée.

Pour le labeur si méritant et si pénible où il use ses meilleures années, ce jeune homme n'a d'assurés que *six cents francs* par an ; ce qu'il peut gagner de plus n'est qu'un casuel incertain. Comptez en outre un logement et un jardin qui représentent, dans le pays, une valeur locative d'environ deux cents francs ; cela fait *huit cents francs* en tout.

Un garçon de bureau, qui lit le journal et se chauffe près du poêle, dans les antichambres d'un ministère, n'a pas moins de mille à douze cents francs, sans parler de l'habillement et des profits.

De ces deux hommes, veuillez dire lequel est le plus utile.

Et si l'on parlait de certains émargeurs bien mieux partagés encore que le garçon de bureau, et qui, peut-être, rendent moins de services !

L'Etat ne trouvera-t-il pas un jour qu'il y a, en ceci, quelque chose à faire ? Que les garçons de bureau ne soient pas trop payés, je le veux bien ; mais les instituteurs le sont-ils assez ?

Et les gens du monde qui lésineront, pour leurs enfants, avec un professeur de langues ou d'histoire, et qui paieront deux ou trois fois autant un maître de danse !

Qu'une vérité ait été dite et redite cent fois, peu importe, tant qu'elle n'aura pas obtenu gain de cause. Il faut la redire une cent unième fois, une cent deuxième, et davantage s'il est besoin.

A force de tomber à la même place, la goutte d'eau finit par creuser le roc. Il semble que l'œuvre doit être moins lente et moins difficile quand il s'agit de faire entrer dans la loi une vérité sur laquelle tout le monde est d'accord.

Le vol commis par faux poids ou fausses mesures, ou par altération frauduleuse des boissons et des substances alimentaires, n'est pas moins un vol que tout autre vol qualifié et puni comme tel.

Si la falsification va jusqu'à être malsaine et dan-

gereuse, elle est plus qu'un vol : elle constitue un empoisonnement. Lisez les ouvrages écrits sur cette matière par des chimistes qui font autorité : vous frémirez des attentats qu'une abominable cupidité commet d'une manière habituelle ,continue, permanente, contre la santé publique. Il n'y a pas jusqu'au sulfate de cuivre et autres substances vénéneuses au premier chef, qui ne soient employés dans ces odieuses pratiques.

Qu'un individu en empoisonne un autre d'un seul coup, avec de l'arsenic, il y a peine de mort : qu'il ingère à des centaines et à des milliers de personnes, quotidiennement et par petites doses, un poison qui mine et ronge lentement les sources de la vie, il ne subira qu'une légère peine correctionnelle.

Comme l'a dit Alphonse Karr : Si j'empoisonne mon épicier, je serai condamné à mort; si mon épicier m'empoisonne, il sera condamné à quinze francs d'amende.

Il y a deux ou trois ans, dans une espèce de hutte isolée, près des fortifications de Paris, la police surprit un homme qui fabriquait des saucissons avec de la charogne en état de putréfaction complète. L'infection était telle qu'en pénétrant dans cet affreux repaire, les agents de police, qui sont pourtant aguerris, furent pris de vomissements. Le misérable forçait sa femme et ses enfants à se nourrir de cet exécrable aliment : ces malheureuses créatures furent trouvées dans un horrible état, ayant à peine un souffle de vie. Cet homme en fut

quitte pour quelques mois d'emprisonnement, — trois mois, autant qu'il m'en souvient.

La mort peut résulter même de la falsification qui semble, au premier abord, ne léser que votre bourse. Combien de pauvres petits enfants, pour qui le lait constitue le seul ou le principal aliment, dépérissent et meurent parce que le lait irréprochable est presque une chimère à Paris !

La pharmacie elle-même n'est pas pure de ces délits qui, dans certains cas, sont des crimes. Vous allez lui demander un remède pour un mal qui a peut-être sa cause dans la falsification : vous retrouverez la falsification qui viciera le remède.

On accourra chercher de la farine de moutarde pour des sinapismes, dans un cas d'apoplexie : la seule chance de salut réside dans l'effet immédiat et énergique de cette application ; la farine de moutarde est frelatée ; l'effet du sinapisme est nul, et le malade meurt.

Est-ce là, pour le pharmacien, un simple cas correctionnel ?

La loi dit oui ; — et les magistrats sont réduits à l'appliquer telle qu'elle est, dans son insuffisance dérisoire, tout en gémissant de voir la justice presque désarmée devant des faits qui appellent toutes ses rigueurs.

Si la loi se décide un jour à frapper le vol et l'empoisonnement sous toutes leurs formes, se résou-

dra-t-elle en même temps à protéger la propriété sans admettre aucune exception ?

A cet égard, nous sommes en progrès, il est vrai, sur le temps jadis. Les pouvoirs sociaux ont fini par se douter que les auteurs, ces parias en matière de propriété, méritaient pourtant que l'on daignât s'occuper d'eux, et l'on fit, en 1791, la première loi sur cette matière.

La propriété littéraire fut reconnue pour l'auteur sa vie durant, et, pour ses héritiers, durant un laps de dix années après sa mort. Ces dix années furent étendues plus tard à vingt ans, puis à trente en dernier lieu.

Sans doute il faut se louer de ces améliorations; mais n'a-t-on rien de plus à désirer, et n'est-il pas permis d'y voir seulement un acheminement graduel vers la consécration pleine et entière du principe ?

Pour les œuvres de littérature et d'art, il y a une singulière expression : *le domaine public*. Tel ouvrage est « tombé dans le domaine public. » Est-ce qu'un autre genre de propriété tombe dans le « domaine public, » lorsqu'il existe une famille, des individus au degré successible, même le plus éloigné ?

En ce qui touche la représentation à Paris du grand répertoire tragique et comique, remarquez que le *domaine public* est restreint au Théâtre-Français et à l'Odéon. Ils en sont héritiers par privilége, tandis que les héritiers naturels n'y ont pas la plus petite part.

La descendance de Corneille, portant ce nom immortel, existe encore, et elle est nombreuse. Dans l'intérêt de sa famille, il aurait mieux valu que le grand homme, au lieu d'écrire le *Cid* ou *Cinna*, eût employé son génie à créer une usine, dont ses petits-enfants pourraient jouir encore à l'heure qu'il est.

En matière de propriété, les chefs-d'œuvre de l'esprit humain ne sont pas regardés comme aussi sacrés que l'immeuble, le champ, la maison, l'usine.

Le petit-fils d'un homme de génie est exposé à mourir de faim devant le théâtre qui encaisse de grosses recettes avec l'œuvre de son aïeul. Il y a quelques années, la Société des auteurs dramatiques dut voter une allocation, pour aider à l'éducation d'une petite-fille de Racine.

Il pourrait arriver, dira-t-on, tel cas où un bel et bon ouvrage serait confisqué, tenu sous le boisseau, dérobé au monde, par l'ignorance, la volonté personnelle, les opinions particulières de l'héritier propriétaire. Qui empêcherait alors de concilier les droits de la propriété avec l'intérêt général ? L'héritier propriétaire se refusant à la réimpression d'un livre, pourquoi n'y serait-il point passé outre, moyennant une indemnité réglée par un jury spécial ? Le principe de l'utilité publique serait-il ici plus inconciliable avec le droit privé que pour l'expropriation d'une maison ou d'une pièce de terre ?

Que les œuvres de l'esprit soient traitées selon le

droit commun, voilà tout ce qu'on demande, et ce n'est pas trop.

Je crois me rencontrer encore avec Alphonse Karr en disant qu'une loi sur la propriété littéraire pourrait se réduire en substance à ceci : « La propriété littéraire est une propriété. »

Qu'une femme, à sa toilette, se trouve en robe de dessous : elle aura grand soin de pousser le verrou; si un regard indiscret la surprenait dans ce négligé, quelle confusion extrême ! Ce serait la pudeur indignée de Diane au bain.

Mais le soir, quand elle s'habillera, ou plutôt quand elle se déshabillera pour le bal, elle mettra une robe beaucoup plus décolletée que cette robe de dessous, et c'est ainsi qu'elle se montrera devant plusieurs centaines de personnes.

Une respectable mère élèvera sa fille dans les meilleurs principes de décence et de retenue — et, jalouse de voir briller cette chère enfant, elle lui fera exhiber en public, sous le feu des bougies, tout ce qu'elle a d'épaules.

Elle ne lui permettrait certes pas de traverser la rue seule avec un jeune homme, quel qu'il fût ;— et elle l'abandonnera sans crainte au bras du premier venu, qui l'emmènera au milieu de la foule, dans un autre salon, hors du regard maternel,

pour walser, polker, mazurker, tourbillonner,— et causer d'aussi près que possible.

Tous les jours, dans le monde, un mariage s'arrange par l'intermédiaire d'une personne en relation avec les deux familles, lesquelles n'ont jamais entendu parler l'une de l'autre. «J'ai votre affaire, » dit, des deux côtés, l'officieux ou l'officieuse intermédiaire. A chacune d'elles on assure qu'elles sont faites pour se comprendre et s'estimer. Ah! si elles se connaissaient! comme dirait Bilboquet; mais elles ne se connaissent pas. N'importe! après une visite, une présentation banale, cet accord si grave est conclu.

Le plus souvent, le futur est par dessus tout à la recherche d'une dot: la dot existe, elle est ronde et sonnante, donc l'affaire lui convient. Quant à lui, quels sont ses antécédents, son caractère? On le saura plus tard, après le mariage. Il sera bien temps!

En cette époque-ci, où la vanité, la manie de briller tourne en folie, c'est, pour l'ordinaire, le clinquant d'un nom, d'un titre, d'un rang, qui séduit des parents peu sensés.

Quelquefois, c'est un négociant, un homme d'affaires, habitué par état à voir les choses sous un point de vue positif, qui apporte une incroyable légèreté dans un engagement pareil, et qui aven-

ture ainsi sa fille et son argent, — cet argent gagné avec tant de peine. J'en aurais plus d'un exemple à citer.

Supposez qu'à ce même négociant on eût demandé un prêt de cinq cents francs pour cet homme auquel il jette sa fille avec cent mille francs, deux cent mille francs ou davantage : il aurait probablement répondu : « Un moment : je ne prête pas cinq cents francs de la sorte à quelqu'un que je ne connais ni de près ni de loin. » — Si l'on eût ajouté : « On vous le présentera : — La présentation n'y fait rien, » eût repris mon négociant ; « votre homme peut être fort aimable en société ; mais ce n'est pas une caution suffisante que mes cinq cents francs ne courront aucun risque. »

Eh bien, pour livrer à quelqu'un non-seulement une grosse dot, mais encore le bonheur, le sort, tout l'avenir de sa fille, un père de famille réclamera moins de garanties qu'il n'en eût exigé pour un prêt de cinq cents francs.

Je reçus un jour une lettre de faire part de mariage, qui se terminait par cette formule :

ON EST EN VOYAGE.

Cela voulait dire : « On n'a pas besoin de votre visite ni d'aucune autre ; ainsi, ne vous dérangez pas. »

C'est une mode qui s'est établie dans le beau monde, — *beau* ou soi-disant tel. — En sortant de

l'église, ou après un déjeuner-dînant, — repas stupide et ambigu, qui vous dérange, qui vous désoriente, qui n'est agréable ni pour l'esprit ni pour l'estomac, — la mariée se débarrasse bien vite, — et avant l'heure, — de sa couronne virginale et de sa blanche toilette : « Allez-vous-en, gens de la noce. Adieu papa, adieu maman, votre fille est mariée, nous n'avons plus besoin de vous. »

Sur quoi les nouveaux époux montent en voiture ou en chemin de fer, et s'en vont faire leur première étape nuptiale dans l'alcôve banale d'une hôtellerie. Au lieu d'un logement à vous, de meubles à vous, d'un nid arrangé avec bonheur à votre usage, vous étrennez votre mariage dans ces meubles et ces rideaux qui servent à tout venant pour le prix fixe de quarante sous par jour et par nuit.

Trop souvent, c'est avec un homme à peu près inconnu que se trouve ainsi brusqué le tête-à-tête de cette jeune fille, isolée, sans transition, de tous les siens. L'affection et les baisers de la famille, on s'en passera.

Le soir, le lendemain, la mère, les sœurs, les amies de la jeune mariée seront remplacées par une maîtresse et une servante d'auberge. Les remarques et les propos grivois se donneront carrière. Pour les gens et les hôtes de la maison, ce sera plaisir de lorgner les nouveaux mariés, — pourvu encore qu'ils veuillent bien leur accorder ce titre, et ne pas les prendre charitablement pour

une paire d'amoureux illégaux qui vont courant la pretentaine.

On voulait, dira-t-on, échapper aux regards des amis ; au lieu des amis, on a les garçons d'auberge et les commis-voyageurs.

Quelques nouveaux époux, les plus huppés, partent pour la Suisse ou l'Italie, mais la plupart s'en vont se camper simplement dans quelque ville du voisinage. Pour les mariages parisiens qui se conforment au nouvel usage, c'est généralement Fontainebleau qui est le caravansérail des couples fraîchement unis. Montmorency participe également à ce privilége. C'est un profit qu'il ajoute au bénéfice traditionnel des amours légers et des parties d'ânes.

Ce qui est contrariant pour le grand monde, c'est que des gens du *petit monde* ont l'impertinence de marcher sur ses brisées. On m'a parlé d'un garçon maréchal-ferrant qui épousait la fille d'un cordonnier : supprimant les vieilles joies d'une bonne et franche noce, ils voulurent procéder comme ils avaient entendu dire que faisaient les gens du bel air. Ce fut vers Montmorency qu'ils prirent leur vol nuptial : — *on est en voyage.*

Gens du monde, et vous, cordonniers, blanchisseuses, portiers ou autres, qui copiez les sottises du salon, — cette mode est impertinente, malséante et bête. C'est apparemment pour cette raison qu'elle a fait son chemin.

Oh! que les anciens font bien d'être les anciens!

Heureux les vers médiocres et la prose insipide qui ont le bonheur d'être écrits en langue ancienne! Des vers et de la prose de la même valeur, émanant d'un auteur moderne, reposeraient, à juste titre, dans les gouffres les plus profonds du fleuve d'Oubli; des productions même empreintes d'un vrai talent, passent inaperçues; mais l'œuvre la plus indigeste, la bribe la plus insignifiante d'un écrivain en *us*, obtient les honneurs de l'immortalité.

Cependant, les livres ne sont pas comme le vin, qui devient meilleur en vieillissant.

Soit dit en admirant les merveilleux monuments d'art de l'antiquité, aussi bien que ses éternels chefs-d'œuvre de littérature et de poésie, tout n'est pas également intéressant dans ce qui peut venir d'elle. Il n'est pas démontré que des voyages dispendieux, que des fouilles coûteuses pour quelques pierres informes ou quelques tuiles problématiques soient une dépense parfaitement placée.

Il ne m'est pas prouvé davantage que maintes productions des lettres antiques vaillent les frais des nombreuses éditions et rééditions qu'on en a faites.

Transportons-nous dans vingt siècles d'ici, quand nous serons l'antiquité à notre tour, comme les Grecs et les Romains sont l'antiquité pour nous. Supposons que nous n'ayons pas l'imprimerie, que cette invention merveilleuse soit réservée aux siècles futurs: voyez-la s'employant, dès sa naissance, à reproduire et à multiplier jusqu'aux moindres

rapsodies de notre temps que leur bonne chance aurait conservées !

O caprice du sort qui a enterré de son vivant maint auteur estimable, et qui fait vivre si longtemps après sa mort le plus médiocre auteur latin !

Le privilége conféré à ces bienheureux anciens ne se borne pas à la question de mérite. Des immunités encore plus surprenantes leur sont accordées en matière de morale et de pudeur.

Hasardez donc, aujourd'hui, l'équivalent de certaines épigrammes de Martial ou de Catulle, par exemple, que l'on a imprimées, que l'on a réimprimées ; bien plus, que l'on a eu soin de nous traduire, pour les mettre à la portée de tout le monde !

On a pris la peine d'expurger Horace pour l'usage des écoliers ; mais la deuxième églogue de Virgile, le *Formosum Corydon*, figure dans les éditions à l'usage des classes, tout comme dans les autres. Elle mettrait immanquablement le cygne de Mantoue en mauvais rapports avec la justice, s'il était notre contemporain.

Cette pastorale plus que singulière n'est pas une de celles que l'on fait expliquer, soit ; mais on n'a pas toujours eu même cette simple réserve, et un ancien élève d'un collége de Paris me parlait dernièrement des détours embarrassés que prenait un de ses professeurs pour déguiser cette *étrangeté* antique. D'ailleurs, qu'on l'explique ou non, l'églogue dont il s'agit n'est-elle pas toujours placée dans les mains des jeunes gens ? Qui empêche leur curiosité de s'y égarer justement de préférence?

Toute famille honnête s'attache à conserver purs, le plus longtemps possible, l'esprit et l'imagination de son enfant; mais Virgile a des priviléges plus puissants que ces scrupules.

O instituteurs de la jeunesse — instituteurs laïques de l'Université, instituteurs ecclésiastiques des séminaires (les uns n'y prennent pas plus garde que les autres), — vous puniriez avec raison l'élève sur qui vous saisiriez la moindre gaillardise moderne, et vous placez vous-mêmes dans ses mains ce monstrueux enseignement des mœurs de l'antiquité!

Voilà trois cents ans, — depuis la renaissance des études,—que dure cette aberration scolaire; et par la puissance de la religion ancienne et de la routine, il est probable qu'elle se perpétuera indéfiniment.

En lisant mon observation, on dira: « c'est vrai; » mais je ne me flatte nullement qu'il en soit tenu compte.

Il y a un usage fort impertinent; c'est celui de fermer sa porte, et de donner à son concierge ou à ses domestiques la consigne de dire qu'on n'y est pas.

D'abord, et en tout état de cause, il n'est pas plus permis de faire mentir les autres que de mentir soi-même.

Voilà une personne à vos gages, qui ne devrait

recevoir de vous que de bonnes leçons et de bons exemples, et que vous dressez à trahir la vérité, à se faire un front d'airain pour le service de vos petits arrangements ; vous lui mettez son pain au prix d'un mensonge. Que votre domestique vous réponde que ce mensonge répugne à sa bouche et est condamné par les enseignements religieux et moraux dont sa jeunesse fut nourrie, apparemment vous reconnaîtrez ses scrupules en lui donnant son congé. Le rôle du serviteur ou de la servante serait, je suis fâché de vous le dire, plus honorable que celui du maître ou de la maîtresse.

D'un autre côté, si la personne à gages que vous avez stylée à mentir pour votre compte, venait un jour à mentir pour le sien, de quel droit lui reprocher d'avoir mis vos leçons en pratique ?

Et quelle instruction pour les enfants devant qui pareille consigne est donnée !

On a, je le sais, certaines escobarderies pour se mettre la conscience en repos. — *Monsieur* ou *Madame n'y est pas* est, dira-t-on, une simple formule pour faire entendre que Monsieur ou Madame ne reçoit pas. Je réponds que les visiteurs éconduits ne sont nullement tenus à cette interprétation. Quelque hasard peut vous trahir. Si l'on se doute ou si l'on apprend plus tard que vous étiez chez vous, la mortification ne sera que plus sensible et souvent il s'en suivra des explications pénibles, embarrassantes, de nouveaux et misérables petits mensonges, pour raccommoder et couvrir le premier.

Oh ! combien il est préférable d'être en tout sincère et vrai !

Puis, cette consigne, qui a pour but de vous épargner des visites importunes, elle vous expose à en manquer dont vous aurez le plus vif regret. En jetant les yeux sur la carte laissée par un ami qui était venu de bien loin, qui part peut-être le jour même, que peut-être vous n'aurez plus l'occasion de revoir, quel désappointement amer! Que ne pouvez-vous courir après lui et rattraper la visite ainsi perdue !

Si vous êtes souffrant ou occupé d'une manière pressante, le mieux n'est-il pas de faire dire la chose comme elle est, ou de recevoir sommairement les personnes en vous excusant de ne pouvoir prolonger l'entretien? C'est ce dernier procédé que j'ai toujours suivi, et j'ai trouvé qu'il conciliait toutes les convenances.

L'usage contre lequel je m'élève n'est bon que pour les gens traqués par leurs créanciers et en proie aux tristes embarras des dettes et des mauvaises affaires.

« C'est l'usage, » diront des personnes pour qui la coutume établie dans le monde est une réponse à tout. - Belle raison! lorsque cet usage est blâmable, malhonnête et sot!

Pour ma part, si je me cassais le nez à une porte, sachant que le maître ou la maîtresse du logis était

derrière, j'y ferais une croix, et je ne reviendrais pas y sonner de longtemps.

Règle absolue : — Ne répondez jamais, n'engagez jamais votre signature pour personne, — à moins d'avoir bien calculé vos moyens pour faire face, en cas de besoin, à l'engagement pris.

Evidemment, si quelqu'un vous demande d'ajouter, sur un billet, votre nom au sien, c'est que sa garantie n'est pas jugée suffisante. Les conséquences légales que vous aurez imprudemment suspendues sur votre tête peuvent vous écraser au moment où vous y penserez le moins.

Abstenez-vous également de prêter au delà d'une somme dont la perte vous serait peu sensible. Trop d'emprunteurs ont la mémoire courte. Il est fâcheux d'avoir à choisir entre le désagrément de perdre son argent, et celui d'employer, pour le ravoir, les huissiers et tout ce qui s'en suit ; sans compter que cette ressource extrême n'est pas toujours infaillible.

En ne prêtant pas, vous ne risquez que de vous mettre en froid avec le demandeur ; en prêtant, vous risquez de vous brouiller encore bien plus sûrement.

L'argent et l'ami, cela fait double perte : la seconde n'est pas toujours la plus regrettable.

Je ne parle pas, bien entendu, de l'ami véritable,

dont vous devinerez et préviendrez le besoin, à qui vous-même épargnerez la peine et l'embarras de vous demander un service.

Le plus souvent, si vous prêtez une somme insignifiante, je vous souhaite, dans votre intérêt, qu'elle ne vous soit pas rendue. L'emprunteur qui ne s'est pas acquitté, n'osera pas revenir à la charge; ce sera comme un préservatif, comme une assurance contre de nouvelles attaques à votre bourse.

Mais s'il s'acquitte au jour dit, il sera en position de vous faire un autre appel plus copieux.

Tel rend exactement vingt francs pour en emprunter plus tard cinq cents, — qu'il ne rendra pas.

Le monde a de singulières conventions.

Dans le théâtre comique, il est convenu que l'infidélité conjugale, la séduction, l'adultère, est une excellente mine à plaisanterie. Même hors du théâtre, ce thème égaie beaucoup de gens, — pourvu, comme de raison, qu'il ne s'agisse pas d'eux. Cependant, le remords, le désespoir, des liens de famille brisés, des existences empoisonnées, flétries, perdues, sont au bout de cette donnée bouffonne, — voire même une catastrophe sanglante, un pistolet, un couteau, — ce qui n'est pas gai.

Si un homme volait la montre de son ami, on le

regarderait comme un misérable : il lui vole sa femme, c'est bien différent ; et l'on rit volontiers de l'aventure. J'excepte les gens qui réfléchissent ; mais ceux là forment-ils la majorité ?

Et les dettes ? drôlerie, archi-drôlerie ! On compterait par centaines les comédies et les vaudevilles que ce texte inépuisable a défrayés. Généralement, le débiteur est un bon vivant, un gaillard aimable et spirituel ; le créancier qui se permet de réclamer son argent est un personnage odieux ou grotesque : tous les tours qu'on lui joue sont d'excellente guerre. La prison pour dettes est un vrai temple de la joie, sans cesse retentissant du bruit des rires et des bouchons de champagne.

La réalité présente les choses sous un autre point de vue. Ou bien la dette est le résultat d'une situation malheureuse, — et le malheur n'a rien de plaisant, — ou bien elle est sœur ou cousine de l'escroquerie, — et l'escroquerie n'a rien non plus de fort drôle en soi.

Le créancier, le marchand dupe de sa confiance, fera peut-être faillite, sera ruiné, lui, sa femme, ses enfants, par le fait du charmant débiteur : riez donc encore du bon tour !

Quant à l'hôtel Clichy, les verroux et les barreaux sont peu amusants, là comme partout. Que de pauvres gens y languissent mornes et désolés, avec fort maigre pitance, pour un fils de famille ou un aigre-fin émérite qui trouve moyen d'y bien vivre ; Encore l'ennui, dans ce maussade séjour, ne tarde-t-il pas à ronger le viveur le plus insoucieux.

L'ivrognerie est aussi un thème traditionnel de bonne humeur. J'ai vu des acteurs qui jouaient admirablement les ivrognes, et pourtant ils ne me déguisaient pas le côté dégoûtant de cet élément de comique : ce qui est repoussant dans la réalité, est-il fait pour amuser dans l'imitation ?

Un vice crapuleux, qui engendre l'abrutissement, la misère, la maladie, parfois la mort, n'est guère de nature à pousser au rire. Il y a des pays où l'ivrognerie est un délit, où l'individu pris publiquement en état d'intempérance est arrêté, jugé, puni : dans ces pays-là, on voit les choses sous leur aspect juste et vrai.

La presse judiciaire a inventé une autre mine de comique également médiocre, à mon avis : les affaires de police correctionnelle où le prévenu parle comme un personnage des Variétés ou du Palais-Royal, où le président joue le rôle du compère qui donne la réplique au bouffon de la pièce. Cette broderie prétendue plaisante n'est, dans le fait, qu'un compte-rendu infidèle et falsifié : elle a le tort grave de compromettre le respect dû à la magistrature et à la justice, dans les petites causes comme dans les grandes ; elle transforme le tribunal en une espèce de tréteaux où pose l'accusé, comme un farceur à succès, et elle tend à fausser le sentiment moral, chez lui comme chez les lecteurs.

Enfin, derrière ces coq-à-l'âne, ces jocrisseries, ces dialogues facétieux, il reste toujours un délit

quelconque, des violences, des brutalités, des vols, des filouteries ; ce qui est sérieux et triste.

Mais, en revanche, les graves niaiseries de l'étiquette, les baise-mains de l'Escurial, les boutons distinctifs qui font l'orgueil d'un mandarin chinois, les hautes questions de quartiers de noblesse, — ô pauvres fils d'Adam ! — débattues devant juges et arbitres comme une affaire capitale, — et maintes exigences du monde, et maints usages sociaux passés à l'état de lois souveraines, que de choses réputées sérieuses qui me paraissent rentrer de plein droit dans le domaine du rire.

Oh ! certes, on a là de quoi s'amuser, par compensation pour les choses réputées plaisantes, et qui ne le sont guère.

Parmi les conventions les plus absurdes, les plus vieilles, les plus rances, qui ont cours au théâtre et en chansons, il en est une qui mérite particulièrement ces épithètes : c'est celle qui attribue toutes les qualités du cœur à la partie la plus légère, — terme adouci, — du sexe féminin ; celle qui érige les Frétillons en *bonnes filles* par excellence. Une femme sera une fieffée coquine, mais elle n'en aura pas moins un cœur d'or, et digne d'un grand prix Montyon : bien mieux, la seconde de ces conditions ira naturellement avec la première.

C'est le pendant de cette autre vieille sottise : *Mauvaise tête et bon cœur*. Un chenapan ruine et

désole sa famille ; mais quel bon garçon ! quel cœur excellent !

Béranger, trop sujet à se mettre à la queue des idées fausses et vulgaires, à les flatter au lieu de les redresser, Béranger ne s'est pas fait faute de broder sur ce thème peu neuf de la *bonne fille*. Il choisit une nymphe de l'Opéra pour l'ériger en sœur de charité devant qui le paradis devra s'ouvrir à deux battants ; sa Frétillon est un modèle de dévouement et de générosité ; sa Lisette est, il est vrai, une friponne dont il ne dissimule pas les infidélités ; mais elle est, du reste, pétrie de vertus, et, après avoir été une parfaite *bonne fille*, elle sera un jour une *bonne vieille* des plus vénérables.

Selon ces belles apothéoses, les honnêtes femmes s'imposeraient une gêne bien inutile.

Il y a, je le sais, des vertus négatives, des *Madame Honesta*, âpres, sèches et dures, des dévotes de profession sans charité d'aucune sorte ; mais il ne s'en suit nullement que les héroïnes du bal Mabille ou du Château-Rouge possèdent les qualités contraires, et que les dons du cœur compensent leurs fredaines.

Une foule de vaudevilles, sans compter le fameux drame de *la Dame aux Camélias*, ont vécu pourtant sur ce texte rebattu et creusé cette antique ornière.

La réalité est quelque peu différente de ces fantaisies.

Qu'une Frétillon ou une Lisette ne soit pas, dans un cas donné, incapable d'un bon mouvement, je

l'accorde; mais on conviendra qu'une vie différente n'y nuirait pas, et même y pousserait davantage.

Que la nymphe du corps de ballet puisse avoir un caprice de bienfaisance parmi tous les autres, à la bonne heure : l'aumône est la bienvenue, quelles que soient la main et l'origine ; mais le denier de la veuve est plus méritoire qu'une des pièces d'or qui tombent en pluie si abondante chez ces Danaés.

D'ailleurs, quiconque approche ces femmes dira si ces lueurs de bon sentiment ne sont pas l'exception, et l'exception très-rare, si presque toutes ne sont pas aussi sèches de cœur que corrompues et vénales.

Il y a dix-huit ou vingt ans, l'amant, — en partage, — d'une Phryné de coulisses, très-connue sur la place, eut la niaiserie de se battre pour elle; il reçut par la poitrine un grand coup d'épée, que l'on crut mortel dans les premiers moments. Un des témoins du blessé accourut porter la fatale nouvelle au digne objet de la lutte. Savez-vous comment se traduisit l'émotion fort tranquille de la *fille de marbre*, au récit du sanglant événement dont elle était cause ? « — Tiens, il disait qu'il tuait tout le monde ! »

Voilà pour les dévouements d'affection.

Quant à la bienfaisance et à la genérosité traditionnelles qu'on leur attribue, ces créatures se divisent en deux catégories. Les unes dévorent et dissipent tout, mais pour leurs seuls plaisirs et leurs seules folies ; les autres, — de jour en jour plus

nombreuses, grâce à l'esprit de spéculation de l'époque, — ont de l'ordre à leur façon et possèdent l'entente des affaires : elles placent en bonnes inscriptions de rente les dépouilles de leurs victimes, — victimes d'ailleurs peu dignes de compassion ; — elles font des opérations à la Bourse, elles tripotent la prime et le report, elles greffent, dans leur personne, le loup-cervier sur la drôlesse.

Lisette sort le matin pour aller chez son agent de change, Frétillon dresse ses comptes de fin d'année comme un banquier. Au lieu de cœur, elles ont un lingot. Du haut de leur équipage, elles éclaboussent avec dédain l'imbécile qu'elles ont mis à sec, et qu'elles ont jeté ensuite au loin comme une orange dont on a exprimé tout le jus.

Informez-vous si, par le grand froid, ces vampires féminins, ces sangsues à crinolines, s'inquiètent beaucoup des malheureux qui grelottent, et si leurs robes de brocard se sont souvent converties en vêtements pour ceux qui n'en ont pas.

Qu'on laisse donc là, une fois pour toutes, la vieille légende de la coquine au bon cœur, et qu'on veuille bien admettre que, chez une femme, la vertu ne gâte rien aux vertus.

On a fait une loi qui punit les cruautés commises envers les animaux : son seul défaut est de n'être pas assez sévère. Faire souffrir gratuitement un être quelconque, c'est une odieuse barbarie ; et, de plus,

la cruauté envers les animaux tend à la cruauté envers les hommes. Eh bien! à propos de cette loi, que de plaisanteries écrites ou dessinées!

Cependant, il est probable que si les plaisants avaient rencontré un charretier, bien plus brute que son attelage, assommant un malheureux cheval à bout de forces, cet acte féroce les eût indignés; où donc voient-ils directement ou indirectement le côté risible du sujet?

Un enfant, un écolier, torture un hanneton, une mouche : le père ou l'instituteur manque à sa mission, s'il ne punit pas exemplairement ce jeu méchant et cruel. Des solécismes dans un thème sont fâcheux; mais l'action d'arracher l'aile à une mouche est pire que vingt solécismes.

Je ne prétends nullement amener les hommes au régime prêché par Pythagore, et je crois que Jean-Jacques Rousseau, après avoir écrit son éloquente déclamation contre l'usage des viandes, n'en mangea pas moins de l'aloyau ou des côtelettes; mais comme complément de la loi, pourquoi ne pas rechercher et prescrire les moyens propres à tuer instantanément les animaux destinés à l'alimentation?

Si vous pensiez, en savourant certains mets, quels supplices affreux on fait subir aux animaux qui les fournissent, — par exemple aux homards et aux écrevisses, jetés vivants dans l'eau bouillante, — il y aurait de quoi troubler vos jouissances gastronomiques, à moins que toutes les facultés ne soient concentrées en vous dans l'estomac.

Quand des procédés différents auraient pour résultat de rendre le régal tant soit peu moins délicat, l'objection, je l'avoue, ne me semblerait pas complétement suffisante.

Autrefois, une des joyeusetés populaires en usage à Paris, était de brûler tout vifs des chats dans les feux de la Saint-Jean, et l'autorité n'avait pas l'idée d'y mettre obstacle. C'était le temps où l'on rouait, où l'on écartelait, et au beau milieu des villes encore, ce qui paraissait aussi très naturel : tout marchait et concordait ensemble, le supplice légal et le plaisir populaire Si quelqu'un fût intervenu dans l'odieux divertissement, pour en flétrir l'atrocité, on aurait hué le moraliste et sa morale : pourtant aurait-on à présent l'idée d'un pareil amusement, et la conscience publique, à défaut même de la police, le permettrait-elle ?

Preuve du progrès qui s'est fait dans les mœurs, et que chacun doit seconder de tout son pouvoir, au lieu d'en rire niaisement, quand ce progrès vient à passer des mœurs dans les lois.

Malheureusement, pourquoi le principe ne reçoit-il pas partout égale application ? Pourquoi l'accoutumance amnistie-t-elle des cruautés non moins révoltantes ?

On punit le charretier féroce et l'on fait bien : les préfets interdissent ce jeu cruel naguère encore usité dans certaines campagnes : un malheureux volatile suspendu en l'air et tué lentement à coups de pierres ou de bâtons : les préfets ont parfaitement raison ; mais voici un autre amusement qui

est à l'usage, celui-là, du monde riche, noble, haut placé.

Un matin, de beaux messieurs montent à cheval avec grand fracas et grand appareil : de belles dames sont de la partie, accompagnant la cavalcade sur les coussins soyeux d'une molle calèche, ou s'y joignent, intrépides amazones, aussi ardentes à ce plaisir qu'aux joyeux appels du bal.

Quel plaisir, en effet ! Vous allez voir.

Les trompes sonnent, les fanfares retentissent, on entre en campagne. Sous ces voûtes ombreuses que la nature semble avoir ménagées pour se réserver un sanctuaire tranquille, un cerf, hôte innocent des bois, paît tranquillement le gazon fleuri. Soudain, il dresse sa tête élégante, il écoute : le bruit s'approche; effrayé, il part; il est débusqué, lancé, il débouche dans la plaine : les cors résonnent de plus belle. Hurrah ! hurrah ! le voilà, l'ennemi contre lequel toute cette expédition s'est armée !

S'il ne s'agissait que de le tuer comme tout autre gibier, on se serait arrangé pour surprendre l'animal, au lieu de lui donner l'éveil, et un coup de fusil ferait l'affaire ; mais non pas : ce serait fini trop vite : c'est ici une jouissance raffinée, que l'on veut faire durer plus longtemps. Meute altérée de sang, chevaux emportés au galop, c'est comme un tourbillon furieux qui vole après le fugitif. Son agilité commence à défaillir, ses forces s'épuisent, la distance diminue entre lui et la poursuite acharnée : épuisée, hors d'haleine, la pauvre bête est

forcée, c'est-à-dire, poussée, d'angoisse en angoisse, jusqu'aux derniers abois.

Enfin, on l'atteint : les chiens s'élancent sur leur proie qui succombe : quelquefois, le désespoir lui donnant courage, le cerf se ranime, il fait sentir à quelques chiens la pointe de ses andouillers ; et, ma foi, s'il ouvrait le ventre à l'un des beaux messieurs, ce n'est pas ce dernier que je plaindrais. Mais bien plus souvent le malheureux animal n'a que des plaintes, des gémissements, et même, dit-on, des larmes, pour apitoyer ses impitoyables bourreaux, tandis que les crocs de la meute s'enfoncent dans sa chair palpitante. Victoire ! Au milieu des fanfares triomphales, on lui donne enfin le coup de grâce, en ayant soin, toutefois, d'attendre les dames, — galanterie délicate, — pour faire à leurs doux yeux les honneurs de ce spectacle attrayant.

Quel dommage, — ô charmantes Dianes chasseresses, — que la main ne soit pas chez vous aussi robuste que le cœur ! Essayez, cependant : que cette jolie main s'arme du large coutelas. Avec de bonnes leçons, vous viendrez peut-être à bout de la besogne : et alors, quelle gloire ! Un peu de sang risquera de rejaillir sur votre beau front? Bah ! qu'est-ce que cela? Les eaux de senteur en auront bien vite effacé la trace.

Encore n'est-ce pas tout ; reste l'épilogue de la curée : ce corps déchiré par les chiens ; les entrailles éparses et fumantes. Après quoi la pièce est jouée : on a égorgé une bête, uniquement par plai-

sir, avec toutes sortes de raffinements barbares. Brillante compagnie, regagnez maintenant le château : voilà de quoi défrayer les gais entretiens du dessert !

O parfaits gentlemen, vous aurez en mépris et en dégoût l'œuvre du garçon boucher, — œuvre utile, nécessaire, qui est un métier, et non pas un plaisir : que dire de votre jeu, où l'égorgement n'arrive qu'après toutes ces angoisses et toutes ces souffrances calculées ?

Le cheval éreinté à coups de fouet, le coq assommé à coups de pierres, c'est révoltant, d'accord ; mais comment qualifier votre passe-temps, ô beaux messieurs, qui avez pour vous l'éducation et les lumières qu'elle donne, — ou qu'elle devrait donner ?

Pourtant, d'un côté, l'amende et la prison : — de l'autre, les descriptions poétiques, les honneurs de la peinture, le nom magnifique de « plaisir des princes. » Tant pis pour les princes qui ont besoin de pareils amusements !

On m'en citera parmi les meilleurs, qui aimaient ce passe-temps cruel ; on me citera de fort honnêtes gens qui s'y livrent. Soit ; mais en Espagne, les combats de taureaux, ces dégoûtantes scènes d'abattoir, ces hideux massacres d'animaux, — et d'hommes, quelquefois, — sont le plaisir favori de tout le monde, y compris les souveraines : un Espagnol n'a pas l'idée qu'on y répugne ; pourtant ne conviendra-t-on pas généralement, hors de l'Es-

pagne, que c'est là quelque chose d'horrible et de barbare au suprême degré ?

Cet exemple et celui des gens qui, sans être méchants du reste, s'ébattent au *plaisir des princes*, prouve à quel point l'accoutumance et le défaut de réflexion peuvent obscurcir et dénaturer les instincts.

Sans contredit, il est permis de tuer du gibier pour le manger; mais quand la chasse n'a pas pour objet l'alimentation humaine ou bien la destruction des animaux dangereux ou nuisibles, quand elle tue seulement pour tuer, pour s'exercer le coup d'œil sur une cible vivante, elle n'est qu'une gratuite et stupide barbarie.

— Que voulez-vous ! cela se fait, dira-t-on.

Avec cet argument-là, nous en serions encore à la torture.

Tout ce qu'ont supprimé la raison et l'humanité était également des choses qui « se faisaient, » — et l'on s'étonne aujourd'hui qu'elles se soient faites.

Peut-être en sera-t-il ainsi quelque jour, pour la chasse au cerf : peut-être les joies de la curée, transmises en récit comme certaines coutumes du moyen âge, n'exciteront-elles que le dégoût des générations futures.

Supposez quelqu'un apportant dans un salon le fâcheux inconvénient que produit certaine négli-

gence de toilette et de propreté ; ce serait un soulèvement, un haro général. L'individu mal odorant serait noté comme inadmissible par tous les nez tant soit peu délicats.

Or, je demande si l'incongruité est moins choquante de se présenter avec une autre puanteur, celle qui sort d'une bouche infectée par le tabac, et qui s'exhale des cheveux, des habits, de toute la personne.

Comme il est agréable, après avoir reçu la visite de M. tel ou tel, d'être obligé d'ouvrir immédiatement les fenêtres !

Pourtant, c'est ce qui arrive tous les jours avec des gens qui prétendent appartenir au monde comme il faut. Tant pis pour vous s'il plaît à ces messieurs de humer la vapeur d'une plante âcre et malsaine, dont on extrait un des poisons les plus violents.

Je ne lance pas l'anathème contre quiconque touche un cigare. Je distingue entre *fumer* et *être fumeur*, comme entre *chasser* et *être chasseur*. Un homme d'esprit peut chasser, c'est-à-dire aller à la chasse dans l'occasion et avec mesure ; mais le chasseur, c'est-à-dire l'homme chez qui la chasse est une passion dominante et une manie, abdique, ou à peu près, ses facultés intellectuelles.

De même pour le fumeur de profession. Tout en s'infectant l'haleine, tout en s'abîmant la poitrine, il tend à s'abrutir autant pour le moins que le fanatique servant de saint Hubert. Comment la finesse de l'intelligence et la délicatesse de l'esprit ne se-

raient-elles pas émoussées par cette épaisse vapeur dont il se remplit le cerveau ?

Un homme bien élevé, dont j'admets le goût sans le partager, peut trouver parfois dans le cigare le délassement d'un quart d'heure ; mais il prendra toutes les précautions nécessaires pour n'en pas faire subir l'inconvénient à autrui ; il ne se permettra ce plaisir qu'en plein air, il n'oubliera pas, ensuite, de se rincer la bouche. Quant à l'homme pour qui fumer est devenu une habitude, un besoin, il perd le sens du savoir-vivre comme celui de l'odorat. Il empoisonne, il salit, il flétrit son logement avec tout ce qui s'y trouve ; insensible à cette mauvaise odeur qu'il promène avec lui, et devenu à cet égard foncièrement égoïste, peu lui importe que dix personnes soient incommodées pour son plaisir particulier.

Voilà surtout ce qui me révolte : c'est cette liberté que se donne un individu et qui est une tyrannie pour autrui. Il y a d'autres goûts fâcheux, des passions, des vices même, qui affectent seulement celui qui en est atteint. Le joueur se ruine, c'est son affaire, et je n'en souffre pas ; mais le fumeur m'empeste, et c'est ce qui est contraire à la plus simple justice, à tous les principes de la vie sociale.

Dans une chambre, une cheminée qui fume est fort désagréable ; un individu qui fume ne l'est pas moins.

Autrefois, dans des endroits qui n'étaient pas cependant le sanctuaire du beau monde, on lisait cette

inscription consacrée : ON NE FUME PAS ICI. Maintenant, des appartements décorés avec toutes les recherches du luxe élégant, sont changés en tabagie, et en revêtent la teinte comme ils en contractent l'infection. De beaux messieurs, — que j'appellerai tout franchement des malotrus, — allument un cigare en compagnie, comme on ferait au corps-de-garde ou à l'estaminet.

Vous rencontrez de tristes petits bonshommes encore sur les bancs des classes, qui déjà se font mal au cœur pour se former à cette jolie habitude. Une pipe en sucre d'orge ou un cigare en chocolat ferait bien mieux leur affaire.

Il est de belles dames qui se laissent fumer au nez ; — je ne parle pas de celles qui se mettent de la partie, et qui, du fin *panatelas*, arrivent, en se blasant, jusqu'au *caporal* ; celles-là sont des êtres hors nature ; mais sans en venir à cet excès repoussant, c'est déjà infiniment trop de tolérer un grossier défaut d'égards ; en le tolérant, on donne lieu de croire qu'on le mérite.

N'est-il pas charmant de voir d'aimables châtelaines broder, au lieu d'écharpes chevaleresques, des porte-cigares et des blagues à tabac ?

Allez aux Champs-Elysées, au bois de Boulogne de luxueux équipages offrent l'exemple de cette grossièreté, qui fait honte également pour les hommes qui se la permettent et pour les femmes qui l'acceptent. Vous croiriez que ces femmes traitées avec un pareil sans gêne ne peuvent être que des

dames aux Camélias : — ce sont des dames aux Camélias ou des marquises.

Si je donnais le bras à une femme et qu'un monsieur quelconque vînt à nous aborder en fumant, je me croirais tenu de faire remarquer au monsieur son inadvertance, lors même que la dame se laisserait aller, sur ce point, à une condescendance trop facile. Je ne voudrais pas que la femme que j'aurais l'honneur d'accompagner parût être de celles pour qui le respect n'est pas de rigueur.

J'aime infiniment la réponse de cette dame à qui certain personnage demandait si la fumée du tabac la gênerait : — « Monsieur, je ne sais pas, on n'a jamais fumé devant moi. »

Les femmes du monde qui sont plus accomodantes, allèguent pour raison que, sans cette indulgence, messieurs leurs époux, fils ou frères, leur fauseraient compagnie. Sur ma foi, ces dames-là sont modestes et n'ont pas haute idée de leur empire et de leur amabilité : elles se croient moins de pouvoir qu'à un cigare de cinq sous.

Obligé de subir l'incommodité du tabac là où je n'ai aucun droit légal pour m'en défendre, je me donne au moins le plaisir de me dédommager partout où je le puis ; en voyage, par exemple.

Maints conducteurs de diligence ou employés de chemins de fer ont beau fermer les yeux sur l'infraction, les règlements n'en sont pas moins positifs. Il existe notamment, dans l'ordonnance générale du 15 novembre 1846 sur la police des chemins de fer, ordonnance toujours en vigueur et

placardée dans toutes les gares, un article 63, où on lit :

« Il est défendu de fumer dans les voitures ou sur les voitures et dans les gares ; toutefois, à la demande de la Compagnie, et moyennant des mesures spéciales de précaution, des dérogations à cette disposition pourront être autorisées. »

Les mesures spéciales dont il s'agit dans cet article consisteraient dans des wagons *ad hoc*, des wagons pour les fumeurs, et peut-être en existe-t-il sur certaines lignes ; mais, autrement, l'interdiction est formelle, et les Compagnies même, comme on le voit, n'ont pas le droit de la lever.

Plus loin, l'ordonnance porte (art. 79) :

« Seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément au titre III de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, les contraventions au présent règlement. »

Plus d'un jugement pénal contre les délinquants a fait voir que ces dispositions ne sont pas une lettre morte.

Armé de mon article 63, je ne manque jamais de l'invoquer, — très-civilement, d'ailleurs, — contre le moindre bout de cigare que je vois poindre dans un wagon où je me trouve. Au besoin, je mets, toujours avec un calme parfait, les employés en demeure de faire respecter l'ordonnance, et jamais mon recours à ce bienheureux article 63 n'est demeuré inutile.

Je me rappelle entre autres, — et non sans plaisir, je l'avoue, — la mine que firent quatre commis-

voyageurs (du moins la profession me parut se révéler assez clairement) avec qui j'étais placé un jour, en partant de Rouen pour Paris. Le train était à peine en marche que cigares ou pipes sortaient des poches. Immédiatement j'opposai le veto formel de la légalité, auquel il fallut bien se rendre, quoique d'assez mauvaise grâce.

Un moment après, un de mes commis-voyageurs, roulant d'un air contrarié son cigare non allumé entre ses doigts, revint indirectement à la charge. — « Monsieur, le cigare vous gêne ? — Oui, Monsieur. » Puis, après une autre pause : — « Monsieur, vous allez jusqu'à Paris ? — Oui, Monsieur. ». Et mon individu, mangréant en dedans de lui, dut rengaîner son cigare et son mécontentement.

Par dessus le marché, une étincelle, portée et avivée par la rapidité du courant d'air, et tombant sur la paille d'un wagon de marchandises, risque e causer un incendie désastreux : le fait s'est vu, et plus d'une fois. Ce danger vaut la peine qu'on y veille.

Sans parler de ce genre d'incendies, Dieu sait combien d'autres peuvent être mis sur le compte du cigare et de sa digne sœur !

J'ai été bien aise de faire connaître mon précieux article 63 aux personnes qui seraient incommodées, en voyage, par quelque fumeur. Si elles subissent cette gêne et ce malaise, c'est qu'elles auront la faiblesse de s'y prêter.

Note sans date.—On raconte sur un prince étranger,—un prince régnant,—en ce moment à Paris, des détails qui sont peu de nature à grandir en lui la considération du rang. La désinvolture de son langage serait, dit-on, à l'avenant de celle de ses mœurs.

Entre autres gentillesses, cet éminent personnage se serait permis en haut lieu, et devant des dames très huppées, une plaisanterie plus que gaillarde, qui a couru tout Paris. J'aime à douter qu'il y ait beaucoup de commis-voyageurs capables d'égayer de cette manière la conversation d'une table d'hôte, surtout s'il s'y trouvait des femmes. Le plaisant incongru s'exposerait d'ailleurs à se faire rappeler à l'ordre, et vertement.

Ce n'est pas tout d'être prince, de porter une couronne: il faut encore être un homme décent et de bonne compagnie.

Est-il possible de respecter comme souverain celui qui se ferait, comme individu, mettre à la porte de toute maison honnête ?

Si vous mourez en mer, dans une traversée, les flots vous servent de cimetière : la fosse se creuse d'elle-même sous le triste dépôt qui lui est jeté.

Peut-être avez-vous des répugnances pour cette tombe liquide. Vous craignez la dent des poissons: les vers vous ménageront-ils davantage ?

Et la sépulture des flots vous fait échapper à des dents non moins voraces que celles des requins : je veux parler des exploitations funéraires. Outre toutes celles qui vous grugent de votre vivant, celle-ci s'abat sur vous après votre mort, et elle n'est pas la moins avide.

Je dirai même qu'elle est pire, car cette exploitation s'attaque à un mort, qui ne peut se défendre, ou, si vous aimez mieux, à une famille qui, sous l'impression de la circonstance, n'est guère capable de se défendre davantage.

Comment marchander sur le prix des funérailles, pour un être qui vous fut cher ? Un sentiment respectable s'y oppose. Le monde est là, d'ailleurs ; on craindrait de lésiner à ses yeux dans l'accomplissement d'un devoir sacré.

Tel est sans doute le raisonnement sur lequel les monopoles funéraires ont basé leurs monstrueux tarifs.

Ces entreprises diront-elles qu'une très grande partie du bénéfice est prélevé par la caisse municipale? Alors il est fâcheux que l'administration publique établisse une branche de ses revenus sur ces exorbitants tributs de la mort. Dans tous les cas, le résultat est là, un impôt énormément lourd, et qui le devient encore davantage par les circonstances où il vous atteint trop souvent.

Un chef de famille meurt après une longue maladie. Son travail alimentait sa maison ; donc, dépense de maladie et suspension de revenu tout à la fois : double cause de gêne et ruine. Par là-

dessus, arrivent les frais de funérailles. Cet homme qui vivait et faisait vivre les siens de son labeur, ce n'était pourtant pas un ouvrier ; c'était un homme de lettres, un professeur, un employé, un artiste. On ne peut l'enterrer comme un indigent ; il lui faut ce qu'on appelle des obsèques convenables. Pour payer ces obsèques sulement « convenables, » sa veuve en pleurs épuisera ses dernières ressources ; elle devra peut-être emprunter. Et il lui faut, en outre, des habits de deuil pour elle et ses enfants.

Le cas que je pose est, par malheur, trop commun. Pour quatre ou cinq cents francs, on n'a, d'après les tarifs parisiens, que des obsèques fort modestes, et les exigences du monde ne permettent pas un moindre sacrifice à une foule de familles qui sont loin cependant d'être riches.

Qu'on ait un seul et même ordre de convois, d'un prix très modique, sauf ceux de grand luxe, à l'usage des vanités millionnaires : de cette manière, la moyenne et la petite propriété étant enterrées absolument de même, aucune famille dans une position médiocre ou gênée ne s'imposerait des dépenses au-dessus de ses facultés.

S'il existe un monopole qui devrait ne pas abuser de sa position, et se réduire au taux le plus modéré, n'est-ce pas celui qui s'applique à un tel objet, celui qui met les familles à contribution, tout juste quand elles sont le plus frappées, et dans leurs affections, et souvent dans leurs moyens d'existence ?

D'ailleurs, ô monopole funéraire, tu n'as pas à

craindre les non-valeurs ni les mauvaises années, celles où l'on mourrait moins que de coutume. La mort lève toujours son tribut normal, et tu as de plus les revenants-bons extraordinaires, les épidémies et le choléra.

Que je loue des draperies pour les apprêts d'une fête, me demandera-t-on le prix où l'on ose tarifer les draperies noires des enterrements, dont la valeur a peut-être été payée cent fois par la location?

Quatre planches de sapin que je ferais clouer ensemble en forme de caisse longue pour tel ou tel usage, me coûteraient-elles à beaucoup près ce que coûtent ces quatre mêmes planches, si l'on en confectionne le dernier logement d'un pauvre corps humain?

Que je prenne un fiacre à deux chevaux pour aller à une fête, je le paierai deux francs l'heure. Mettez qu'un corbillard soit occupé pendant quatre heures : cela ferait huit francs, selon le tarif des voitures. Qu'on ait la bonté de me dire pourquoi il faut payer plus cher pour être porté en terre que pour être conduit au bal?

S'il doit exister une différence, il serait plus logique et plus naturel qu'elle fût en sens inverse. On va au bal parce qu'on le veut bien, et pour son plaisir, au lieu qu'on va en terre par force majeure et point du tout par divertissement.

Voici un cas qui s'est souvent présenté :

Les Espagnols et les Portugais au seizième siècle, ou bien les Hollandais, les Anglais, les Français, sont en grande dispute sur la propriété de quelque île, de quelque terre nouvellement découverte.

Quel est le découvreur véritable ? quel drapeau fut planté le premier sur cette terre, aux yeux des pauvres indigènes ébahis? « Ce drapeau, c'est le » nôtre, » crie t-on de chaque côté ; « nous sommes » les vrais propriétaires, les propriétaires légi- » times ! »

Et chacun de soutenir ce qu'il appelle son droit, tout comme s'il s'agissait d'un bien duement acquis et payé par devant notaire.

O Espagnols, Portugais, Français, Anglais, Hollandais, qui que vous soyez, cette île, ce pays a des propriétaires que vous oubliez et qui vous priment tous.

Ce sont tout uniment ses habitants.

Que les naturels des Indes, d'Haïti, de Cuba, du Mexique, du Pérou, eussent découvert l'Espagne, le Portugal, la Hollande, l'Angleterre, qu'ils y eussent planté leur drapeau, en disant : « cette terre est à nous, » cette manière d'agir vous aurait sans doute paru très peu régulière.

Vous auriez essayé peut-être de repousser les envahisseurs. Si vous n'aviez eu que des flèches et des massues, et qu'ils vous eussent foudroyés avec des canons et des mousquets, l'issue de la lutte

n'aurait pas été douteuse. Vous voilà écrasés, exterminés, anéantis,—en qualité de rebelles.

Les Anglais ont inventé, dans l'Inde, un mot merveilleux, pour déguiser la violence et la fraude combinées de leurs envahissements : ce mot, c'est celui d'*Annexion*. « Annexion » est ravissant.

Un bandit ne me vole pas ma bourse : il l'*annexe* à la sienne.

En 1848, quand l'esclavage fut aboli d'une manière immédiate et radicale, quand il fut coupé court à cet attentat permanent et séculaire, messieurs des colonies poussèrent les hauts cris.

Les jolies et indolentes créoles, qui avaient besoin d'une négresse pour leur épargner la peine de ramasser leur mouchoir, trouvèrent le procédé indigne.

Cependant, une indemnité était allouée aux maîtres, vu la considération de possession, et, si l'on veut, de bonne foi.

En effet, — tant est puissante l'accoutumance, tant elle peut effacer les notions du juste et du vrai ! — les colons s'imaginaient réellement que ces hommes, ces fils de Dieu comme eux, étaient leur bien, leur chose, leur bétail à deux pieds. Il y avait de fort braves gens, même en France, qui, n'ayant jamais réfléchi sur la question, n'étaient pas plus indignés de l'esclavage colonial qu'on ne

l'était jadis de la torture et de la roue, ces autres institutions séculaires. Il existait un *Code noir*, une législation particulière qui régissait et consacrai cette monstruosité. Les meilleurs maîtres se croyaient suffisamment en règle avec l'humanité quand ils avaient dit qu'ils traitaient bien leurs esclaves, comme on traite bien des bêtes; qu'ils ne les faisaient pas périr à la peine, qu'ils usaient discrètement du fouet, qu'ils leur donnaient litière suffisante et bonne pâtée.

Pourtant, supposons ici encore que les rôles soient intervertis.

Ce sont les habitants de la Guinée qui sont les plus forts et les plus puissants, et, en gens civilisés, ils font la traite des blancs, de même que les blancs font la traite des nègres. Ils ont des esclaves blancs comme vous aviez, ô colons! des esclaves noirs, et comme on continue d'en avoir dans plusieurs pays, au Brésil, à Cuba, dans la moitié des Etats de l'Union américaine : — dérision et honte avec ce beau titre de pays libre!

Un jour, il advient qu'un navire de la Guinée vous prend et vous entasse dans son entre-pont et dans sa cale. Après d'horribles souffrances, vous arrivez à peu près en vie. On vous met en vente sur le marché de Dahomey ou de Benin, comme des bœufs ou des moutons.

Mon beau monsieur, on vous fait piocher la terre sous les yeux d'un commandeur armé d'un rotin expressif; ma charmante créole, vos fonctions, à vous, sont d'agiter un chasse-mouches, ou, par

grand honneur, d'habiller la dame noire du logis.

On ne vous nourrit cependant pas trop mal ; on vous soigne, si vous êtes malades, comme on soignerait un animal utile ; on ne vous bat pas déraisonnablement. Vous avez eu la chance de tomber en partage à un bon maître ou à une bonne maîtresse, au lieu d'échoir à quelque bourreau ; vous avez l'un et l'autre ce que vous vantez comme une condition excellente, vous êtes les fortunés, les privilégiés entre tous vos compagnons. — Néanmoins, cette position vous sourit-elle ?

Mais je vous entends d'ici vous récrier avec indignation : « Nous, esclaves des noirs, nous, des blancs ! quelle différence ! »

Permettez : la couleur n'y fait absolument rien.

Vous avez, je le sais, la prétention d'être d'une pâte supérieure : le nègre, suivant vous, tient de fort près au singe ; il n'est que d'un échelon au dessus du pongo ou de l'orang-outang. Êtes-vous bien sûrs que le nègre ne trouve pas quelque rapport du même genre entre vous et tel animal peut-être inférieur au singe ?

Vous avez intérêt à faire passer vos esclaves pour des brutes et à les maintenir le plus possible dans cette position. Même les « bons maîtres, » les « bonnes maîtresses, » qui accordaient à leurs noirs pâture convenable pour le corps, auraient-ils voulu éclairer leur esprit, leur donner l'instruction, cette nourriture spirituelle ? Non, car une fois éclairé, le nègre n'aurait pu supporter son avilissante condition.

Vous rabaissez l'intelligence et la portée morale

du noir : — hélas ! si l'on appréciait, d'après la vie de maint blanc et de mainte blanche, la portée morale et l'intelligence que le ciel leur a départies !

Dans tous les cas, un nègre est un homme ; vous daignerez l'accorder, sans doute ; et le principe domine tout, même la question du sucre et du café.

On s'est fort récrié contre le mot fameux : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !*

Je ne sais qui a dit cela ; mais dussé-je ébouriffer quelques-uns de mes lecteurs, je trouve que le mot est parfaitement juste.

Ce mot, il voulait dire : « Périssent les colonies » plutôt que la conservation d'un abominable at- » tentat contre les lois divines et sociales ! » Est-ce à des chrétiens qu'il appartient de se montrer plus indulgents ?

Si les colonies ne pouvaient se maintenir que par la piraterie, ce brigandage des grands chemins maritimes, quelqu'un oserait-il dire que les colonies ne sont pas payées trop cher à ce prix, et que le pain de sucre et le sac de café doivent emporter la balance ?

La monstruosité sociale de l'esclavage est-elle un moins grand crime que la piraterie ? Est-il moins odieux de faire le trafic de la chair humaine, d'enlever des hommes avec des circonstances horribles, et de les réduire à la condition des bêtes, que de voler sur la mer un chargement de coton ou de bois de Campêche ?

Et pourtant il y a des économistes qui n'ont pas encore pu prendre complétement leur parti sur

l'abolition radicale du commerce de peaux noires et de chair humaine !

O triomphe de l'humanité ! ô progrès philanthropique ! progrès qui n'est pas arrivé à faire prévaloir d'une manière absolue cette idée qu'il est des considérations supérieures à l'intérêt de la demi-tasse !

1845. — La conquête d'Alger est la plus belle des temps modernes, et peut-être de tous les temps. Elle est doublement belle en ce qu'elle s'appuie sur le droit le plus manifeste. Ce fut un fait de légitime défense, l'anéantissement d'une odieuse et séculaire piraterie, un acte de justice qui a bénéficié non-seulement à la nation conquérante, mais encore à toutes les nations maritimes. Et des nombreuses conquêtes faites par la France, depuis 1792, celle-ci est la seule qui lui promette d'autres avantages qu'un brillant et stérile souvenir. Quelle magnifique possession, à deux journées de la métropole ! Quel fécond et immense élément de richesse !

Mais il faut que la conquête de l'Algérie conserve son admirable caractère ; il faut qu'elle reste le triomphe de la civilisation ; il faut que les vainqueurs communiquent ce qu'ils ont de bon aux vaincus, et non pas qu'ils leur prennent ce que les vaincus ont de mauvais.

Or, à lire certaines proclamations du maréchal

Bugeaud, qui ne parlent que de brûler, de détruire, d'exterminer, et le récit des expéditions où ces moyens sont employés, il semblerait que c'est la civilisation qui s'est mise à l'école de la barbarie.

Le système des razzias est un emprunt aux Bédouins du désert : on leur a pris le procédé ainsi que le mot, qui est passé dans notre langue, et dont elle n'avait pas besoin.

Peut-on lire, sans une douloureuse impression, ces bulletins qui célèbrent triomphalement la mise à sac d'une tribu, l'incendie de ses villages, la destruction de ses cultures et de ses jardins ? On aura coupé, rasé, par exemple, toute une plantation de dattiers; bel exploit ! Le dattier, cet arbre précieux, cette merveille végétale aux mille ressources, qui est si longtemps à croître et à donner ses fruits nourriciers ! Pour le prétendu besoin d'une guerre passagère, atteindre et frapper l'avenir pacifique ! anéantir pour de longues années la production du sol, une production qui intéresse le commerce européen lui-même !

Ah ! que l'homme y regarde à plusieurs fois avant de détruire ce qu'il n'est pas en son pouvoir de refaire ! Avec de l'argent, vous bâtirez des palais magnifiques, mais vous ne relèverez pas un arbre que vous aurez abattu !

Tristes victoires que celles qui laissent après elles des ruines, des cendres, des moissons ravagées, des campagnes désolées ! Tristes hauts faits que ces horribles drames en dehors même des lois les plus rigoureuses de la guerre, et sur lesquels le gouver-

nement est obligé de passer solennellement condamnation, devant les flétrissures d'une indignation trop légitime (1) !

Soutenir la nécessité de pareils moyens, ne serait-ce pas condamner radicalement la guerre qui vous obligerait à y recourir ? N'est-il pas à craindre que le caractère national ne se dénature par de telles habitudes, et que certains officiers et soldats d'Afrique n'en rapportent des mœurs peu en harmonie avec la société européenne ?

Et même sans voir les choses comme les verraient Godefroy de Bouillon et saint Louis, n'est-ce pas un spectacle singulier, que des corps français vêtus à la moresque et coiffés du turban ? L'habit n'a-t-il pas son influence, et l'homme ne tend-il pas à se mettre moralement à l'unisson du costume qu'il porte ? Je suis loin d'admirer ces spahis français coupant des têtes avec la prestesse de vrais Arabes et, comme eux, les rapportant pour trophées. On raconte que, dans une des campagnes du duc d'Orléans en Afrique, un spahis lui ayant présenté un de ces trophées à la barbaresque, le prince s'y méprit, et lui demanda de quelle tribu il était. « — De Vaugirard, Monseigneur, » aurait répondu le faux Arabe. Le fait n'a rien de plaisant, et j'aime à croire que le duc d'Orléans y aura peu trouvé matière à rire.

La France a fait, et glorieusement, la guerre dans le Canada ; néanmoins elle n'avait pas, sous Mont-

(1) Séance de la chambre des Pairs, 11 juillet 1845.

calm, des bataillons équipés en Iroquois ou en Algonquins. Dans la guerre d'Egypte, le général Bonaparte ne jugea pas nécessaire de former des corps français qui portassent le costume des milices de Mourad-bey, cet Abd-el-Kader des bords du Nil.

Si braves que soient les soldats d'Afrique revêtus de cette tenue anormale, elle n'ajoute rien, certainement, à leur courage : les autres corps de l'armée en sont la preuve.

Le costume civil a sa part de cette mode. Le caban a pris droit de bourgeoisie en France : nos Parisiennes de 1845 s'enveloppent du burnous kabyle, et la rue Vivienne copie le Sahara.

Au moins, en fait d'*africanisme*, cette fantaisie-là n'a rien de fâcheux pour la civilisation et l'humanité.

1857. — D'intéressants détails arrivent d'Algérie sur ces forages de puits dans le désert, si heureusement accomplis par les ingénieurs et les soldats français, et sur l'excellent effet produit par ces utiles travaux chez la population indigène, qu'ils ont dotée d'une ressource inappréciable. Là, en effet, plus qu'ailleurs, l'eau est la fécondité, la vie. On rapporte qu'après l'ouverture d'une de ces sources abondantes, qui vont fertiliser un sol aride et créer des oasis nouvelles, les Arabes ravis, et bénissant la puissance de l'art européen, ont planté immédiatement six mille dattiers dans les alentours.

Dites si des moyens de conquête et d'affermissement comme ceux-là ne valent pas infiniment

mieux sous tous les rapports que les razzias et les incendies, et s'ils n'en sont pas la condamnation la plus éclatante. Il est beau de voir ces jeunes plantations faites sous les auspices et avec l'aide de la France ; mais comment ne pas réprouver d'autant plus les actes stupidement sauvages qui détruisaient ce qu'on donne aujourd'hui le moyen de planter ?

Quand, pour réduire à merci des Arabes assiégés et traqués, on coupait leurs dattiers sous leurs yeux, cette destruction, bien au contraire, ne faisait que les exaspérer davantage et redoubler l'acharnement de leur défense. Privés de leurs jardins, de ces arbres, leur seul moyen d'existence, poussés ainsi au désespoir, les survivants ne pouvaient plus avoir au cœur que la haine et la guerre à mort ; c'était donc de la destruction inutile et gratuite ; mais chacun de ces jeunes plants, arrosé, nourri avec l'eau du puits français, attache l'Arabe à la domination française, en même temps qu'au sol devenu fertile.

Après cette expérience, la razzia et la dévastation les ravageurs et les brûleurs n'ont-ils pas définitivement perdu leur cause ?

C'est chose étrange de voir comme certains prestiges atténuent et pallient, pour des personnes fort

honnêtes, ce qu'elles condamneraient ailleurs avec une inflexible sévérité.

Henri IV est le roi *vert-galant*. Le mot est dit par forme de louange :

Vive Henri quatre,
Vive ce roi vaillant !
Ce diable à quatre
A le triple talent....

et le reste. Le *vert-galant* chassant à discrétion sur les terres d'autrui, voilà un drôle d'éloge, dans une chanson dont on a fait un hymne de la royauté.

L'air *Charmante Gabrielle* fut également un air adopté et consacré. En l'entendant, les plus sévères et les plus respectables douairières du faubourg Saint-Germain s'épanouissaient d'aise. Cependant, Henri IV célébrant les charmes de sa maîtresse n'était pas, à ce qu'il semble, dans des conditions parfaitement orthodoxes et canoniques.

Un bourgeois qui chanterait publiquement une semblable liaison, trouverait-il la même indulgence chez ces vertueuses dames, et ses couplets galants feraient-ils les délices de leur salon ?

Il est trop vrai de dire que souvent en France on réussit mieux par ses mauvais que par ses bons côtés. Les qualités réelles du vainqueur d'Ivry ont moins fait, peut-être, pour populariser sa mémoire, que ce renom de joyeux vivant dont elle est entourée. En dépit de la tradition et de la légende, Henri IV n'en aurait valu que mieux, si le capitaine gascon habitué à la licence des camps s'était moins fait sentir chez lui.

Et le capitaine même ne faillit-il pas gravement quand, après la bataille de Coutras, rappelé par les beaux yeux de Corisande d'Andoins, il laissa perdre le fruit de cette victoire ?

Ne fut-il pas heureux pour l'amant de la *charmante Gabrielle*, que la résistance de Sully combattît quelquefois le pernicieux empire de cette sultane ? Encore Sully n'empêcha-t-il pas tous les abus, témoin les faveurs prodiguées à la famille de Gabrielle, nobles seigneurs qui bénéficiaient très volontiers de la *position* de leur sœur ou parente.

Enfin est-il beau de voir le *vert-galant* de cinquante ans passés sur le point de précipiter son royaume dans une guerre, parce que le prince de Condé, pour soustraire sa femme à l'amoureuse poursuite de Sa Majesté, l'avait emmenée dans les Pays-Bas ?

Quant à Louis XIV, tout devient presque grand chez le grand roi, aux yeux des ultra-sectateurs de la religion monarchique ; tout se couvre pour eux d'un vernis brillant qui impose aux rigueurs de leur morale. En pareil cas, le désordre le plus éhonté n'aura pour eux que des noms anodins et adoucis.

Où serait le point de vue intéressant et poétique chez un particulier qui, outrageant le foyer conjugal, abuserait de son empire pour séduire la cameriste de sa femme et en faire sa maîtresse ? Les moins scrupuleux crieraient à l'immoralité. Mais les amours de Louis XIV avec Mlle de La Vallière, fille d'honneur de la reine, et les pompeux carrou-

sels donnés à la gloire de cette belle, et son chiffre ouvertement arboré, c'est de la superfine chevalerie, de la galanterie royale; on met cela en poésie, en estampes, en devants de cheminée : il ne s'agit que d'habiller et de parer les choses avec les mots.

Voici qui est encore plus complet : Louis XIV marié, vivant publiquement avec la marquise de Montespan, mariée de son côté. Ici, c'est de l'adultère en partie double. Sur la plainte portée par M. de Montespan, le tribunal de police correctionnelle prononcerait contre madame la marquise trois mois à deux ans d'emprisonnement, et la même peine contre son complice Louis XIV; de plus, contre ce dernier, cent francs à deux mille francs d'amende (articles 337 et 338 du code pénal). C'est prosaïque, mais c'est juste et vrai.

Pour surcroît d'immoralité, Mme de Montespan achète, moyennant deux cent mille écus, à la comtesse de Soissons, qui est forcée de la lui vendre, la charge de surintendante de la maison de la reine. Cette reine, cette épouse, elle doit subir auprès d'elle, avec un tel emploi, la concubine avouée de son mari.

On croirait que le scandale ne peut aller plus loin; mais il avait encore une dernière limite à franchir.

Le monarque absolu impose à la honteuse bassesse des grands corps publics la violation la plus inouïe de tous les principes, et non pas même pour un acte de gouvernement, mais pour une consé-

cration réfléchie de ses déportements personnels : il leur fait légitimer ses bâtards doublement adultérins, les fruits d'un désordre condamné non-seulement par l'honnêteté, mais encore par la loi.

Je ne crois pas qu'on ait jamais vu semblable défi jeté à la conscience publique, pareille subversion des lois religieuses, sociales, civiles ; l'attentat est exceptionnel comme le pouvoir de celui qui le commettait. Le chef suprême de l'Etat sapant ainsi, par des actes publics, la base même de la Famille : c'est un peu plus grave que les brochures de quelques utopistes. Eh bien ! la chose passe sans réflexion, même chez des historiens fort honnêtes. « Les enfants de Louis XIV et de Mme de Montespan, » — comme si Louis XIV et Mme de Montespan avaient pu avoir des enfants reconnus ; — les « LÉGITIMÉS DE FRANCE, » fait et titre nouveaux. Mme de Maintenon, cette prude austère, était la femme de confiance de cet inqualifiable ménage, la gouvernante des *légitimés*, et elle ne se plaignait pas du nombre de ses élèves. Le duc du Maine recevait, comme né du roi, des hommages poétiques : La Fontaine lui adressait une dédicace.

Ce n'était rien moins que la suppression du sens moral, prêchée d'exemple par le souverain.

Que M. tel ou tel, homme marié, s'avisât de vous montrer les enfants d'une femme mariée à un autre, et de vous dire : « Voilà mes enfants ; » que vous semblerait du cynique personnage, ô champions du grand roi, si remplis de ménagements pour ses « faiblesses ? »

La société, même aujourd'hui, n'a pas secoué les vieux prestiges à l'égard de ces singuliers ennoblissements. On cite plusieurs messieurs dont la position dans le monde est d'être réputés issus de Napoléon. C'est un titre dont ils tirent gloire, sans songer au brevet peu flatteur dont se trouve gratifiée madame leur mère.

Il y a des gens qui ne se figurent pas que mieux vaut être la femme honnête d'un charbonnier que la favorite d'un souverain ou d'un grand homme.

La naissance illégitime n'est pas un tort, mais elle est un malheur, surtout en ce qu'elle implique une tache à l'honneur maternel, qui doit être si sacré pour un fils : la qualité du père illégitime ne change rien à cela.

Le rang doit-il être une circonstance atténuante pour les femmes plus que pour les hommes ?

Supposez une souveraine, une princesse notoirement coupable d'inconduite. Hélas ! je craindrais fort que les comtesses et les duchesses n'en fussent pas moins empressées à se disputer la gloire de lui faire cortége et de lui porter la queue, tout comme s'il s'agissait d'une Blanche de Castille ou d'une Madame Elisabeth. Parmi les prétendantes à cette insigne faveur, il pourrait se rencontrer des mères de famille personnellement sans reproche : ces mères de famille, elles se garderaient de tout rapport avec une femme de condition privée qui mènerait la vie de cette autre femme dont elles brigueront une parole ou un regard.

Pourquoi donc cette différence ? où est l'excuse,

je vous prie ? Le devoir n'est-il pas plus impérieux, le mal n'est-il pas plus grand, en raison même de l'élévation du rang et de l'exemple qui se répand sur un pays tout entier?

Me taxera-t-on d'irrévérence envers le principe monarchique ? Bien au contraire, je prouve ici quelle haute majesté j'attache à cette position suprême de pasteur d'un peuple, de conducteur d'une nation.

Prenons seulement un chef de famille dans la vie ordinaire : quelle responsabilité pèse sur lui ! Combien l'autorité est chose grave, même quand elle ne s'exerce que sur nos propres enfants, dans le cercle étroit de notre foyer ! Leur dire, à ces enfants : « Faites ceci, allez ici, allez là, » quand ils n'ont d'autre volonté que la nôtre, quand un précipice est au bout d'une mauvaise direction, quand par un acte, par un mot, nous disposons peut-être de tout leur sort ! Par sa mauvaise administration, ce n'est pas à lui seul qu'un père fait tort : c'est le patrimoine des siens qu'il dissipe. Et comme il doit s'observer dans ses propres actions, dans ses propres paroles, de peur d'être un mauvais exemple à ces jeunes yeux, à ces jeunes âmes qui lui sont confiées ! C'est là déjà une grande magistrature, c'est là de quoi se recueillir profondément devant Dieu, pour lui demander chaque jour de la remplir dignement.

Eh bien ! lorsque la famille d'un homme se compose de dix, vingt, cinquante millions de ses semblables, lorsqu'un mot de sa bouche, lancé dans

un mouvement de mauvaise humeur, d'orgueil, de vengeance, peut allumer une guerre qui fera couler des fleuves de sang, et vouera cette immense famille à d'horribles calamités ! lorsque cet homme, par la corruption de ses mœurs, dégrade et corrompt les mœurs publiques, en prêtant au vice l'influence du rang ; lorsque ses prodigalités compromettent le présent et l'avenir d'un pays ! Alors, comment ne serait-il pas effrayé d'une telle mission, d'un tel sacerdoce ? comment ne pas se courber, se prosterner tous les jours sous le sac et la cendre, en présence d'un tel fardeau ?

Et cette impunité dont le prince est investi par le fait, en des circonstances où tout autre subirait les coups de la loi ?. combien elle devrait le rendre sévère pour lui-même ! Soumis à toutes les passions, à toutes les infirmités morales comme à toutes les infirmités physiques de la nature humaine, il est permis de poser le cas où il commettrait un délit, même un crime. Je n'irai pas supposer l'impossible : évidemment un prince n'ira pas crocheter des serrures ou arrêter les voyageurs sur la grande route ; mais l'emportement de la colère peut le rendre meurtrier comme Alexandre tuant Clitus : quel tribunal le jugera ?

Prenons un cas infiniment plus commun. L'adultère, déguisé par l'euphonisme de l'expression, vient à le placer dans une de ces situations où la partie offensée a son recours dans la loi pénale, où le meurtre même du coupable est réputé excusable. Si le coupable est un prince, quel magistrat accueil-

lera la plainte ? Le mari outragé n'abaissera-t-il pas l'arme déjà levée, s'il reconnaît son souverain ? et s'il passe outre à sa vengeance, sera-t-il bien sûr que l'excuse légale soit admise ?

Pour moi, je trouve que ce privilége de l'impunité dont le prince « vert-galant » se sait d'avance muni, le rend tout simplement infâme.

Etes-vous de mon avis ?

J'ai entendu invoquer, pour circonstance atténuante en faveur de Louis XIV, l'enivrement de la puissance absolue, le perfide concert des flatteurs assidus à lui répéter que tout lui était permis. Alors, combien faut-il détester ce pouvoir absolu capable de faire monter de telles fumées à la tête d'un mortel, et de lui persuader qu'il est un Dieu ; que ses désordres même, comme ceux de Jupiter, se transforment et s'ennoblissent par son essence exceptionnelle !

D'ailleurs, la vieillesse et l'adversité avaient bien dû dissiper les enivrements du superbe monarque, lorsqu'un édit, enregistré le 2 août 1714, appela les princes légitimes et leur descendance à la succession royale, à défaut d'héritiers légitimes ; lorsqu'un autre édit, rendu le 23 mai suivant, en face de la tombe toute prochaine, conféra aux bâtards adultérins, au duc du Maine et autres, un état égal en tout à celui des princes du sang.

Dans la propre lignée de Louis XIV, des exemples bien différents prouvent qu'au sein de cette atmosphère de Versailles, au milieu de la cour la plus corrompue, la vertu n'était pas impossible. Le fils

et le petit-fils de Louis XV, le grand dauphin et Louis XVI, furent des modèles de mœurs honnêtes et pures ; ces deux générations de suite semblèrent prendre à tâche de racheter les désordres passés et les désordres présents.

Et pourtant, de quelle manière cette France, qui avait déifié Louis XIV et supporté Louis XV, devait-elle récompenser dans Louis XVI la majesté de la vertu se joignant à celle de la couronne !

Quelle injustice inouïe envers cet infortuné Louis XVI, de la part de gens qui se prétendent patriotes et libéraux, et qui lui disputent, dans leurs tristes apologies de ses juges, même les larmes de la postérité ! S'ils étaient libéraux et patriotes sincères, n'auraient-ils pas bien plutôt, à ce double titre, des hommages particuliers pour sa mémoire ? Ici, l'injustice n'est-elle pas, en même temps, une flagrante inconséquence ?

Devant chaque abus, devant chaque fait coupable justement reproché à l'ancien régime, Louis XVI apparaît précisément comme un réparateur, comme un contraste en action ; devant chaque principe invoqué par les amis des idées libérales, Louis XVI se montre à nous, faisant prévaloir ce principe ou lui ouvrant au moins la route.

On flétrit l'ignoble règne des courtisanes titrées, le Parc-aux-Cerfs, toutes ces hontes ; — Louis XVI donne le plus pur exemple des bonnes mœurs restaurées sur le trône, et de toutes les vertus de famille.

On reproche à Louis XV d'avoir signé une paix

désastreuse qui fit perdre à la France presque toutes ses colonies, d'avoir laissé la marine de l'Etat dépérir, et le pavillon anglais régner sans rival : — Louis XVI relève, comme par magie, la marine française, et, dans une guerre toute maritime, l'Angleterre étonnée rencontre des rivaux, parfois des vainqueurs.

On sympathise avec les Etats-Unis fondant leur liberté : — n'est-ce pas Louis XVI qui prêta la main à ce grand affranchissement ?

N'est-ce pas lui qui, du même coup, créa un allié à la France dans ce peuple libre, et fit payer à l'Angleterre nos pertes coloniales ?

On s'élève contre les abus de la féodalité : — Louis XVI en supprima les derniers vestiges dans les domaines royaux, en attendant que cette réforme capitale fût partout appliquée.

On maudit les atrocités de la torture : — par qui la question fut-elle abolie ?

On parle bien haut de philanthropie, d'humanité : — Louis XVI n'eut d'autre pensée que le bien, généreuse passion qui se répandait sur le monde entier : lisez les admirables instructions qu'il traça lui-même pour La Pérouse et où il indique tous les bienfaits, toutes les notions utiles à importer chez les peuples sauvages ; où il se résume en disant que le plus beau succès de ce voyage serait qu'il s'accomplît sans coûter la vie à un seul homme !

On déteste les persécutions religieuses : — dès 1787, malgré les résistances qu'il rencontra, Louis

XVI avait donné le mémorable édit de Tolérance en faveur des protestants : pas immense, après les monstrueuses lois des deux règnes précédents, vers le grand principe consacré plus tard.

Enfin, ô vous qui abritez l'assassinat juridique de Louis XVI derrière les droits de la Nation, n'est-ce pas lui qui s'était souvenu de ces droits oubliés, aux premiers jours de cette révolution qui pouvait être si belle ; n'est-ce pas lui qui fut salué, — salué justement, — du glorieux nom de « restaurateur de la liberté française » ? O grands amis du peuple, Louis XVI n'a-t-il pas porté dans ses entrailles l'amour de ce peuple jusqu'à refuser de se défendre contre lui, jusqu'à faire tomber les armes de la main de ses serviteurs fidèles ?

Malheureux roi, mis à mort comme *tyran* par d'odieux sycophantes de liberté, après avoir eu à lutter contre les corruptions que ses vertus gênaient, contre les avocats des droits féodaux, de l'intolérance, de la torture, qui le traitaient de philosophe et de réformateur téméraire !

Parlons un peu de Voltaire, et parlons-en tranquillement, en nous tenant, s'il vous plaît, entre les deux extrêmes, à égale distance de l'hydrophobie et de l'admiration à outrance. Laissons-là l'eau bénite de l'exorcisme comme l'encens de l'adoration.

Dans cet homme extraordinaire, ceux-là ne considèrent que le mal ; ceux-ci n'envisagent que le bien : les uns et les autres ont également tort.

Commençons par les premiers, — par les hydrophobes, et posons-leur quelques questions.

Voyons, leur dirai-je, abordons d'abord le seul point de vue littéraire : tenez-vous en mépris *Mérope*, *Œdipe*, *Zaïre*, *Brutus*, *Catilina*, *Sémiramis*, *Tancrède ?* Voltaire n'est-il pas une des gloires de la scène tragique ?

Poète si pathétique au théâtre, n'excelle-t-il pas dans le vers satirique, badin et léger ?

Prosateur, ne possède-t-il pas un style qui est le modèle du style français dans ses qualités les plus précieuses, un style admirable de clarté, de netteté, à travers lequel on voit la pensée comme on aperçoit les cailloux dans le lit d'un ruisseau de cristal ?

Dans le domaine de l'Histoire, le *Siècle de Louis XIV* ne sera-t-il pas toujours une œuvre classique ?

Si, de la forme, nous passons au fond, Voltaire n'a-t-il pas jeté dans la circulation une foule de vérités qui semblent maintenant avoir dû toujours régner dans le monde, tant elles sont simples et irrécusables ?

Voltaire n'a-t-il pas ouvert la voie à toutes les réformes qui ont chassé des lois françaises les vestiges de l'ancienne barbarie ?

Les noms de Calas et de Sirven, le nom de ce jeune Labarre, puni par le supplice le plus atroce de ce qui méritait quelques mois de prison, ne

rappellent-ils pas de grandes victoires obtenues en faveur de la raison et de l'humanité ? Les énergiques plaidoyers de Voltaire, dans ces trois déplorables affaires, n'ont-ils pas rendu impossible le retour de pareilles horreurs ?

Nierez-vous la belle conduite de Voltaire à l'égard de la petite-nièce de Corneille, sa générosité qui ne se démentit pas, même lorsqu'il eut appris la supercherie qui lui avait présenté cette jeune personne comme descendante directe de l'auteur d'*Horace?* N'est-ce pas une action méritoire de l'avoir ainsi recueillie, adoptée, dotée comme sa propre fille ?

Ferney, jadis misérable village, transformé en un bourg florissant, n'est-il pas un monument glorieux pour celui qui opéra cette heureuse métamorphose ?

A présent, je me tournerai vers l'autre parti, vers les thuriféraires fanatiques, vers ceux qui se proclament les *fils de Voltaire*, et je leur dirai :

Que vous semble d'un philosophe si obséquieux courtisan ? Comment trouvez-vous cet amour-propre si susceptible implorant à deux genoux l'arbitraire de l'autorité souveraine pour faire interdire une innocente parodie ? (1)

Aimez-vous à voir la philosophie prosternée, l'encensoir à la main, devant cette méprisable créature, la Pompadour ?

(1) Supplique à la reine au sujet d'une parodie de *Sémiramis* que préparait la Comédie-Italienne.

Vous qui faites profession d'ardent patriotisme, jugez-vous qu'il fût extrêmement national d'exalter et de complimenter Frédéric II, vainqueur à Rosbach, et de plaisanter sur ce revers des armes françaises?

S'il faut des citations à l'appui, je vais vous en donner :

Héros du Nord, je savais bien
Que vous aviez vu les derrières
Des guerriers du roi très chrétien,
A qui vous taillez des croupières.

(Lettre au roi de Prusse, 2 mai 1758.)

« Quelques jours après notre belle aventure de Rosbach. »

(Lettre au même, 30 mars 1759.)

« Il n'y a point de *Velche* qui ne tremble en voyant ce portrait-là (le portrait de Frédéric). »

Tout *Velche* qui vous examine,
De terreur panique est atteint,
Et chacun dit à votre mine
Que dans Rosbach on vous a peint.

(Lettre au même, 17 avril 1775.)

« Morival est un garçon pétri d'honneur. Il trouve qu'il y aurait de l'infamie à paraître à genoux, avec l'uniforme d'un officier prussien, devant ces robins. Il dit que cet uniforme ne doit servir qu'à faire mettre à genoux les *Velches*..... J'approuve un tel sentiment, tout Velche que je suis. »

(Lettre au même, mai 1775.)

Après 1815, qu'un Français eût complimenté,

adulé, flagorné le roi de Prusse d'alors sur la bataille de Waterloo, et eût turlupiné ses compatriotes sur ce revers, comme fit Voltaire pour Rosbach, y aurait-il génie, beaux écrits, titres quelconques qui vous fissent amnistier ces indignités? Si vous les excusez dans Voltaire, quelle comédie de patriotisme jouez-vous donc ?

Vous professez de vives sympathies pour la Pologne : vous regardez,—et avec raison,—le partage de ce pays comme un des plus grands crimes politiques inscrits dans l'histoire. Supposez que ce crime appartînt à notre époque, et qu'un écrivain français , en correspondance familière avec les princes co-partageants, leur prodiguât sur un tel pacte les éloges les plus pompeux: quelle serait votre indignation ! Voilà pourtant ce que fait Voltaire. Ainsi, dans une lettre au roi de Prusse, du 13 novembre 1772, il mêle ses félicitations sur le partage de la Pologne à ses remerciements pour un déjeuner en porcelaine que ce prince lui avait envoyé.

« C'est donc dans le Nord que tous les arts fleurissent aujourd'hui ! C'est là qu'on fait les plus belles écuelles de porcelaine, *qu'on partage les provinces d'un trait de plume*, qu'on dissipe des confédérations et des sénats en deux jours, et qu'on se moque surtout très plaisamment des confédérés et de leur Notre-Dame..... Je me mets aux pieds de Votre Majesté avec tout le respect et l'admiration qu'elle inspire. »

Ces gentillesses auraient-elles été bien édifiantes à lire dans une séance de comité polonais ?

Dans ses lettres à Catherine II, la *Sémiramis du Nord*, qu'il traite fort lestement dans le sans-gêne intime de sa correspondance avec d'Alembert, Voltaire ne se montre pas moins enthousiaste de ce grand meurtre d'une nation. Des volontaires français, à défaut d'un gouvernement avili par l'ignoble domination d'une courtisane, avaient couru porter aux Polonais le généreux secours de leur épée : on va voir comment Voltaire les accommode :

« J'ai le cœur navré de voir qu'il y a de mes compatriotes parmi ces confédérés. Nos Velches n'ont jamais été trop sages, mais du moins, ils passaient pour galants, et je ne sais rien de si grossier que de porter les armes contre vous. Il est bien *honteux* et bien fou qu'une trentaine de *blancs-becs* de mon pays aient l'impertinence de vous aller faire la guerre, tandis que cent mille Turcs quittent Moustapha pour vous servir. Daignez observer, Madame, que *je ne suis point Velche :* je suis Suisse, et, si j'étais plus jeune, je voudrais être Russe. »

(Lettre du 18 octobre 1771.)

Fils de Voltaire, voilà votre père qui voudrait être Russe, et qui, à défaut, se donne toujours la consolation de déclarer qu'il n'est pas Français : ceci n'est-il pas gênant pour votre nationalité?

« Une autre peste est celle des confédérés de Pologne ; je me flatte que Votre Majesté Impériale les guérira de leur maladie contagieuse. Nos che-

valiers velches, qui ont été porter leur inquiétude et leur curiosité chez les Sarmates, doivent mourir de faim, s'ils ne meurent pas du charbon. Voilà une plaisante croisade qu'ils ont été faire. »

(Lettre du 1er janvier 1772.)

Ici, les Polonais s'appellent les *Sarmates*, comme les Français s'appellent les *Velches*, et ces deux fléaux, la *faim* et le *charbon*, sont chargés de faire justice des auxiliaires trop chevaleresques. O charitable souhait!

Est-ce une œuvre plus charitable et plus patriotique d'avoir barbouillé Jeanne Darc, cette martyre morte pour son pays, avec la boue d'un poème immonde? Comment serait-il accueilli chez tout autre peuple, celui qui souillerait et salirait à plaisir la statue d'un héros ou d'une héroïne de sa patrie? Serait-on bien venu en Suisse à travestir Guillaume Tell en ignoble caricature? Aux Etats-Unis, comment traiterait-on le malheureux qui s'aviserait d'insulter la mémoire de Washington, de traîner ce nom immortel dans la fange des mauvais lieux? Je ne vous souhaiterais pas d'être dans la peau de cet homme-là.

En France même, dans la France actuelle, tentez une épreuve. Quand Orléans célèbre la fête annuelle de sa délivrance, allez donc lire à la foule assemblée un chant de l'impur poème!

En passant votre éponge officieuse sur une tache indélébile, ne voyez-vous pas, ô étranges démocrates, que vous vous rendez complices des salons

corrompus, des dépravations brodées du siècle dernier, auxquels la vaillante fille du peuple fut livrée en pâture ?

Prenez-vous pour manuel de morale ce roman de *Candide*, où sont développées les doctrines les plus désolantes pour l'âme humaine ? Avec le cynisme des idées, excusez-vous ce cynisme d'expressions qui salit le papier, et que l'écrivain le moins retenu n'oserait employer aujourd'hui ?

Excusez-vous les grossières injures que l'irascible grand homme prodigue à ses adversaires, ces invectives d'une telle nature qu'on est obligé, pour quelques-unes, de remplacer les mots par des points ? Quiconque se permettrait maintenant de pareilles attaques ne serait-il pas frappé en même temps par la conscience publique et par les lois ?

Dans sa juste guerre contre la superstition et le fanatisme, Voltaire n'a-t-il pas de beaucoup dépassé le but? N'a-t-il pas été jusqu'à saper ce que doit respecter tout honnête homme ? Les idées saines et vraies qu'il a émises ne gagneraient-elles pas énormément et ne devrait-on pas lui en savoir bien plus de gré, si elles étaient pures du déplorable alliage qu'il y a mêlé ? Si vous honorez l'Evangile, comment pardonner toutes ces dérisions jetées aux livres saints ?

Voltaire n'allait pas jusqu'à l'athéisme de quelques sophistes de son temps, et même il ne les ménage pas, en plus d'une page ; mais pensez-vous que ce soit assez ? Si le déisme a droit au bénéfice de la liberté des opinions, n'accorderez-

vous pas qu'il est un langage dont la polémique doit, dans tous les cas, se garder?

Cet homme d'un talent si prodigieux n'est-il pas tombé dans l'absurde et le ridicule, quand, pour nier à tout prix le déluge, il suppose que les coquilles trouvées en couches immenses jusqu'au haut des Alpes, pourraient y avoir été déposées par des pèlerins qui allaient à Rome ? (1)

Approuvez-vous ces tristes comédies jouées par Voltaire, ces désaveux indignés des productions qu'il faisait courir sous le manteau ? cette dédicace de *Mahomet* au pape, avec la profession de foi la plus catholique, lorsqu'il se moquait lui-même de ce qu'il écrivait ? cette assurance d'attachement et d'affection adressée au jésuite Porée pour sa *société*, toutes ces moqueries intimes dont sa Correspondance est pleine pour des gens qu'il adulait en face ?

De bonne foi, est-ce ainsi que vous comprenez la droiture, l'indépendance, la dignité de l'homme et de l'écrivain ?

Au point de vue de la morale, je ne saurais qualifier Voltaire plus sévèrement que ne l'a fait Victor Hugo, non pas à ses jeunes débuts, mais en 1839, dans cette belle pièce des *Rayons et les Ombres*, intitulée : *Regard jeté dans une Mansarde.*

Plein de ces chants honteux, dégoût de la mémoire,
Un vieux livre est là haut, sur une vieille armoire, etc.

Je n'ai pas besoin de citer ces vers si connus, qui

(1) Voir les *Questions philosophiques.*

demandent un compte rigoureux à Voltaire, pour les cœurs purs que les *chants honteux* du *vieux livre* ont empoisonnés. Par malheur, Voltaire a produit une postérité dégénérée qui n'a pas à montrer les actions louables et les beaux écrits, noble partie de son héritage. Ces tristes bâtards n'en ont pris que la partie mauvaise.

En reconnaissant, en admirant ce qu'il y a de bien et de beau dans Voltaire, ne nous disons pas ses *fils*, car il est fâcheux, pour des enfants, de ne pouvoir tout avouer dans leur père ; et, je le demande, quel honnête homme accepterait cette succession sans réserve ?

Soyons les fils de l'Evangile ! En nous appuyant sur lui, nous pouvons combattre la superstition sans tomber dans l'incrédulité : c'est une force qui a manqué à l'immense esprit de Voltaire.

Pourquoi ne pas dire aussi la vérité toute sincère sur Béranger ? Il y a de plus grands hommes, — soit dit sans lui faire tort, — que l'on a discutés, que l'on a mis en question. Est-il, de nos jours, une croyance, une réputation qui n'ait été passée au crible du doute et de l'examen ? Pourquoi la libre discussion à l'égard de Béranger seul serait-elle interdite ? Est-ce une idole, un fétiche ? Pourquoi serait-il, pour tout dire, plus sacré que la sainteté

même, plus sacré que le *bon Dieu* dont il s'est moqué ?

Je procéderai pour Béranger comme pour Voltaire. Je ne parlerai pas de lui l'anathème et l'écume à la bouche : je n'emprunterai pas les gros mots de *l'Univers*, et même on verra qu'une partie de mes reproches partent d'un point de vue fort étranger à la feuille absolutiste.

Pour ce qui est du talent, personne ne conteste que Béranger en eût beaucoup, soit dit en réservant les droits de la critique, et en faisant la part du large contingent que les passions politiques ont apporté à sa renommée. Telle chanson de Béranger, et non pas même de ses meilleures, l'emporte infiniment en popularité sur la plus belle pièce des *Méditations poétiques*, ou des *Feuilles d'Automne*. J'ose penser cependant que le grand poète, avec cette puissance de création, cette abondance de jet, cette hauteur d'élans et cette sublimité d'aspirations qui le caractérisent, est mieux personnifié dans Lamartine et Victor Hugo que dans le fameux chansonnier.

Mais laissons la question de talent.

Ce que je veux d'abord faire remarquer, c'est l'étonnante adresse ou l'étrange bonheur qu'a eu Béranger de cumuler le titre et les honneurs de Pindare de *la liberté*, avec l'apothéose absolue d'une gloire qui ne portait pas, — ceci est un fait d'histoire,—le mot de *liberté* inscrit sur son drapeau. Réunir et fondre ensemble ces deux éléments, ce

fut un vrai tour de force, un rare prodige de la chimie.

En regard des souvenirs de victoire dont il éblouit la foule, montrez-moi quelque part, dans Béranger, le cri douloureux de l'humanité qui paie toujours ces trophées-là d'un prix si cruel ! Montrez-moi quelque part la voix grave du citoyen se mêlant à ces fanfares et à ces enivrements de fumée ! Si c'est en canonisant le mameluck de la garde que Béranger a travaillé en faveur de cette démocratie qui lui tresse des couronnes, voilà qui passe mon entendement.

On ne saurait contester une vérité : Béranger a été l'agent, le propagateur le plus actif d'une idée que je ne discute pas, mais qui, certainement, n'a jamais eu la prétention d'être celle qui fleurit aux rives du Léman, aux bords de l'Ohio ou de la Delaware. Sous sa plume, la liberté est un mot vague et abstrait ; mais l'autre idée se présente sous une forme visible, frappante, palpable, propre à saisir les imaginations. Telle est la divinité dont Béranger est réellement le prophète.

La meilleure preuve en est dans certains éloges qui se sont mêlés sur sa tombe aux hymnes démocratiques, et qui ont revendiqué, en quelque sorte, la propriété de sa lyre. Ce point de vue était le vrai, et l'autre opinion a joué un rôle passablement sot.

Pour Béranger, il s'agissait avant tout et à tout prix de renverser les Bourbons. Cependant leurs plus ardents adversaires, pour peu qu'ils eussent la moindre dose de bonne foi, devaient accorder qu'à l'égard

de la liberté, 1814 et la Charte n'avaient pas fait tort à la France. Prenez les chansons de Béranger publiées sous la Restauration, celles-là même qui ne furent l'objet d'aucune poursuite : ses cris à l'esclavage seront précisément le meilleur témoignage qu'on était alors fort peu esclave, et qu'on n'avait pas un cadenas à la bouche.

Ah ! si Béranger s'était avisé de bafouer et d'injurier de la sorte le régime précédent !

Béranger a trop donné lieu de croire qu'il détestait les Bourbons bien plus qu'il n'aimait la liberté : autrement, il se serait félicité d'avoir, même par eux et avec eux, le régime constitutionnel, au lieu de se grimer en vieux sergent ou en vieux caporal pour leur faire la guerre et les renverser. Mais, en vue de ce but, les éléments les plus hétérogènes se coalisaient, et toute arme semblait être de bon aloi.

Il y a ainsi des opinions qui, dans le fond, ne sont qu'une haine : or, la haine est quelque chose d'essentiellement négatif et stérile.

Je recommande cet aperçu aux thuriféraires libéraux de Béranger.

A présent, abordons un autre point de vue, un terrain où les avis ne sauraient différer, entre gens qui tiennent aux principes d'honnêteté les plus élémentaires.

Les amis trop chauds qui se font les louangeurs sans restriction de Béranger sont, je veux le croire, des hommes personnellement honorables : plusieurs probablement, sont des pères de famille. Eh bien! que quelqu'un fût assez malavisé pour débiter

devant leurs enfants l'équivalent de *la Descente aux Enfers*, des *Clés du Paradis*, ou du *Bon Dieu.:* ces pères de famille toléreraient-ils que l'on vînt ainsi tuer dans ces jeunes âmes le germe des croyances les plus fondamentales et les plus augustes ? Permettraient-ils que l'on osât, en présence de leur fils, de leur fille, tourner en dérision la divinité même, le nom qu'adorent le juif, le musulman, jusqu'au sauvage, à moins qu'il ne soit plongé dans l'abrutissement le plus bestial ?

Si vous saisissiez *la Guerre des Dieux* dans les mains de votre fils adolescent, vous lui arracheriez, j'en suis convaincu, cet aliment empoisonné ; comment donc absolvez-vous jusqu'au couplet qui évoque cette œuvre impure, non pour la flétrir, mais pour la saluer d'une élogieuse allusion ?

Peut-être, à votre foyer, la génération naissante se groupe-t-elle autour d'une aïeule chérie et respectée : si quelqu'un hasardait chez vous des licences qui approchassent tant soit peu de cette autre chanson : *Ma Grand'Mère* ; si l'on s'amusait à travestir cette figure vénérable de l'aïeule en une vieille égrillarde en pointe de vin, se vantant devant ses petits-enfants des péchés de sa jeunesse, et les conviant à suivre ce bel exemple. ne fermeriez-vous pas rudement la bouche au cynique plaisant ? Ne verriez-vous là qu'une légère gaîté sans conséquence ?

Eh bien ! comment s'expliquer votre indulgence quand il s'agit des mêmes atteintes aux premiers principes de la vie morale et sociale, commises avec

une persistance et une réflexion non équivoques, sous la forme qui peut les rendre le plus dangereuses ; quand, au lieu d'une seule famille, c'est dans une nation tout entière que l'on attaque ce qui est sacré chez tous les peuples du monde ?

A qui dira que ces chansons froidement libertines et ces impiétés de bas lieu étaient un passeport, une *sauce*, un moyen de propagande pour une cause politique, je demanderai s'il est possible de faire à cette cause une plus cruelle injure.

Pourtant, cet argument justificatif se trouve dans la préface de Béranger, en tête d'une édition de ses chansons.

Tenez, prenons un juge qui ne vous sera pas suspect. Ce n'est pas devant le tribunal de l'Inquisition que je traduirai Béranger ; c'est devant cet homme à jamais illustre dans les annales de la liberté moderne, c'est devant Washington.

A ce type accompli des vertus civiques appuyées sur toutes les autres, à ce grand citoyen qui puisait sa force dans la divine Parole, et qui se prosterna devant Dieu avant de se lever pour l'indépendance de sa patrie, figurez-vous Béranger offrant pour hommage et pour régal, ces *sujets polissons* dont *le ton affriole* le chansonnier, selon ses propres expressions ; figurez-vous les graves regards de Washington tombant sur ces productions dont il m'a répugné de citer même les titres, et sur d'autres semblables. Quelle surprise indignée, quel profond dégoût se seraient peints sur son noble vi-

sage! Retraite consacrée de Mount-Vernon, tels n'étaient pas les hymnes que vous entendiez!

« — Non, non, » aurait dit ce grand homme, « ce n'est pas en bafouant Dieu, ce n'est pas en je- » tant de la boue sur les cheveux blancs, ce n'est » pas en déifiant Frétillon, que l'on forme un peuple » à la dignité, au respect de soi-même, aux mâles » et pures vertus que la vraie liberté réclame. Ce » n'est pas dans les guinguettes mal famées, ce » n'est pas dans la compagnie des Pompadours su- » balternes, que mon œuvre s'est préparée! Ce n'est » pas être l'ami du peuple que de lui ravir les con- » solations qui le soutiennent dans ses maux, les » croyances qui l'ennoblissent et le relèvent. Non, » non, ce n'est pas là notre poète national! »

Là-dessus, selon toute apparence, Washington aurait fait au plus vite conduire ce talent malavisé hors du territoire de la République, — et sans le couronner de roses.

Savez-vous où les chansons de Béranger mènent un peuple? Disons-le en deux mots : elles le mènent à concentrer ses instincts et son existence intellectuelle entre le parterre du cirque et les guinguettes de la barrière.

Est-ce là ce que veulent les amis du progrès et de la liberté, qui défendent et glorifient, chez Béranger, même ce qui n'est pas défendable?

O race éternelle des louangeurs maladroits qui casseraient la tête de leur dieu à coups d'encensoir!

Pour Beranger, d'imprudentes adorations se sont

étendues jusqu'à certains détails de vie privée, que la délicatesse de l'amitié devait être la première à couvrir d'un voile.

Tout ce que la chanson peut célébrer n'est pas du domaine de l'oraison funèbre : une tombe appelle des pensées plus sérieuses. A l'égard de ces détails, l'initiative gratuite du blâme aurait été de mauvais goût : le tort a-t-il été moins grand de les livrer à la publicité, pour les enjoliver de couleurs gracieuses et poétiques ?

Oh! les plaisants apôtres de l'égalité qui s'indigneront de la complaisante phraséologie des courtisans, et qui englobent dans leurs apothéoses jusqu'aux erreurs d'une autre idole ! Ce n'est donc pas seulement à la cour que l'on est ingénieux à voir tout en beau ? Ce n'est pas seulement pour les adorateurs du Grand-Lama, que tout devient reliques !

Je ne connais pas ces capitulations. Monarque ou poète, je repousse le fétichisme pour celui-ci aussi bien que pour celui-là.

Les faiseurs d'apothéoses à outrance trouveront-ils aussi que tout soit beau dans cette biographie de Béranger écrite par lui-même et qui, suivant ses intentions, n'a été publiée qu'après sa mort ?

Dans ces Mémoires posthumes, il est tels passages qui m'ont paru de nature à peiner profondément les amis de l'auteur, au moins ceux que n'aveugle pas le parti pris de l'admiration quand même. Je veux parler de certains endroits où Béranger parle de son père

Celui-ci, pendant la Révolution, était resté fidèle à des opinions fort éloignées de celles que le futur chansonnier adopta dès lors, sous les auspices d'une tante par laquelle il fut élevé. Le père du poète qui fit une guerre si acharnée aux Bourbons était fervent royaliste et royaliste d'action, car prit part à des projets où l'on jouait gros jeu. Que Béranger trouvât ces affections et ces convictions-là fort absurdes, libre à lui. Mais un sentiment fait pour être compris par tout cœur bien placé ne lui défendait-il pas de les traduire en ridicule dans la bouche paternelle? Si les dévouements qui vont jusqu'au risque volontaire de la vie doivent être respectés par tout le monde, c'est surtout par un fils, quelle que soit la voie différente où il se sera jeté. Voilà ce qu'aura dit plus d'une personne, en lisant ce dialogue entre le père royaliste et la tante jacobine, ou peu s'en faut; dialogue où le premier joue le rôle de maint avocat de la même cause, sacrifié par le vaudeville aux rires du parterre.

Plus loin, à propos des liaisons de son père avec de nobles personnages, avec des ci-devant grands seigneurs qui auraient abusé de ses opinions pour puiser dans sa bourse, Béranger le compare au grotesque M. Jourdain, dont la vanité est exploitée par le noble escroc Dorante. La comparaison, fût-elle juste, est également peu filiale.

N'est-il pas triste que la persistance d'une haine de parti aille jusqu'à ne pas épargner l'opinion opposée même chez un père, et surtout quand ce tort émane d'une plume de soixante ans? Ces fâcheuses

lignes ne font-elles pas faire un pénible retour vers la chanson de la *Grand'Mère*, où le sens moral, dans une de ses applications les plus saintes, manque si complétement, et n'en sont-elles pas le commentaire et l'explication ?

On a cité de Béranger des qualités et des traits honorables, étrange contraste avec les taches indélébiles de ses œuvres, et avec l'âcreté venimeuse et implacable qu'il montre en politique, dans sa prose comme dans ses chansons. Par malheur, de bonnes actions, renfermées nécessairement dans un cercle restreint, ne remédient pas à l'effet causé par des écrits malfaisants, partout répandus ; mais la justice veut toujours qu'on en tienne compte. Ces traits réellement dignes d'éloges, voilà, dans la vie de Béranger, ce que les plumes amies auraient dû se borner à louer, au lieu d'étendre leur complaisance obséquieuse jusqu'à déifier ce qu'il y avait de moins déifiable, et jusqu'à provoquer ainsi des protestations trop légitimes.

Ce n'est pas ici une question de dogme et de foi : c'est une simple observation de mœurs.

Dans un salon parisien, j'entends vanter une superbe voix de ténor, un baryton comme il n'y en a guère, une basse comme il n'y en a pas... Ah ! quel timbre ! ah ! quelle méthode ! ah ! quel succès !

Naturellement, je crois qu'il s'agit d'un nouveau

chanteur de l'Opéra, des Italiens ou de l'Opéra-Comique.

Pas du tout : le théâtre où fleurit le virtuose à la mode, n'est autre qu'une église. C'est entre Saint-Roch, la Madeleine, Saint-Sulpice, Saint-Thomas-d'Aquin, Notre-Dame-de-Lorette, entre les paroisses bien posées dans le beau monde, qu'il y a concurrence et lutte pour un si remarquable premier sujet.

Je me souviens d'une réclame de journal en faveur d'une demoiselle qui s'apprêtait à débuter sur un des théâtres lyriques de Paris. On y rappelait le succès obtenu par ses suaves accents, dans je ne sais plus quelle église élégante, aux exercices du dernier Mois de Marie.

Dans ces occasions, ce n'est pas seulement en salle de concert, c'est presque en salle de spectacle qu'est trop souvent changée la maison de Dieu. Tentures, tableaux, statues, caisses et vases de fleurs, lumières habilement disposées, ce sont des effets où le soin matériel a une part beaucoup trop grande. L'art prédomine et trône sur l'autel.

Là, des personnes peu portées à comprendre les idées sérieuses, viennent faire leurs dévotions en goûtant le plaisir des yeux et des oreilles. Les parfums se confondent avec l'harmonie des voix et des instruments : c'est une religiosité (je ne dis pas *religion*, ne confondons pas ces deux mots, non plus que *dévotion* et *piété*), où le monde et le ciel se donnent la main, où les sens sont pour le moins aussi touchés que l'âme et l'esprit. De belles péche-

resses impressionnables croient s'être suffisamment sanctifiées, quand la vaporeuse émotion de tout cet ensemble a monté jusqu'à leur cerveau.

Tel est le danger réel que renferme ce culte des sens et de l'imagination. La forme étouffe le fond ; la conscience, qui a besoin de se recueillir, seule et grave, devant Dieu, risque d'être étourdie par tous ces agréments et tous ces accessoires.

Ajoutez les amateurs très-peu religieux, qui s'en viennent dans les églises, le soir, pour jouir de ces fleurs, de ces lumières, de ces concerts mi-partis sacrés et mondains, et qui sont beaucoup moins occupés du Créateur que de la créature.

Il est de ces pompes dévotes où des parents bien avisés se soucieront peu de voir figurer leurs filles, sous le feu croisé des regards profanes.

La question de foi, je le répète, n'est nullement mêlée ici : c'est une simple affaire de prudence maternelle : ce qui peut avoir moins d'inconvénient ailleurs, en offre beaucoup à Paris et dans toutes les villes.

La loi mosaïque, me dira-t-on, avait institué un riche appareil de culte extérieur : cette loi était faite pour les Hébreux, peuple ignorant, attaché à la forme, à la matière visible, et non pour le chrétien, pour l'homme spiritualisé par l'Evangile. D'ailleurs, bien des personnes même qui admettent et approuvent les pompes religieuses, condamnent l'abus que je signale.

Pour blâmer l'invasion de l'art mondain dans le sanctuaire, je n'ai pas besoin, en effet, de me pla-

cer au point de vue protestant. Plus d'une fois, des membres éminents du clergé catholique ont condamné cet abus. Je citerai particulièrement un archevêque de Paris, M. Affre, dont la parole doit faire doublement autorité, après sa fin saintement héroïque.

Je ne choisis pas là, on en conviendra, un avis suspect.

Il est une question que certains organes de la presse libérale me semblent avoir prise tout à fait à rebours : c'est la question du dimanche.

Ces journaux se traînent là dans une vieille ornière ; ils ne font preuve ni d'intelligence ni de largeur d'idées ; ils travaillent, sans y prendre garde, en faveur des abus qu'ils devraient combattre, et contre les intérêts qu'ils prétendent particulièrement défendre et protéger.

Le repos du dimanche est à la fois une loi religieuse et une loi d'hygiène morale et physique.

Comme loi religieuse, il est observé partout, excepté en France, — et nulle part il ne l'est plus exactement, avec un consentement plus unanime de toutes les opinions, qu'en Angleterre et aux Etats-Unis.

« Le temps, c'est de l'argent : *time is money ;* » telle est la devise de cet Américain chez qui, le dimanche, vous ne pourriez acheter une allumette.

Vous le voyez, je ne demande pas mes arguments aux Etats pontificaux, au royaume de Naples, à l'Espagne ou au Portugal ; l'Angleterre et les Etats-Unis, voilà deux pays où ne règne pas l'obscurantisme, où les idées et les institutions libérales ont, certes, quelque pouvoir. Eh bien ! les Anglais et les Américains, — comme tous les étrangers quand ils arrivent pour la première fois en France, — sont tristement surpris de l'oubli de cette loi. Acceptez donc, à cet égard, l'autorité de leur exemple, vous qui l'invoquez sur d'autres points.

Il n'est pas jusqu'aux juifs, jusqu'aux mahométans, — car ils ont aussi leur jour de repos, — dont la France n'ait, sous ce rapport, des leçons à recevoir.

Comme loi d'hygiène, le respect du dimanche répare les forces du travailleur, lui redonne, pour la reprise de son labeur, cet entrain, cette élasticité dont il a besoin.

« Je mange tous les jours : donc, il faut que je travaille tous les jours ; » argument de brute, suffisamment réfuté par l'observation la plus élémentaire.

D'abord, dans tous les pays autres que la France, on ne voit pas que le repos du dimanche amène avec lui un jeûne forcé, le septième jour. Puis, quand un ouvrier ne chôme pas le dimanche, il chôme presque toujours le lundi. Le repos du dimanche, c'est le culte qui élève l'âme, qui grandit moralement le plus pauvre au niveau du plus

riche; c'est la promenade en famille, l'honnête délassement du foyer; — le chômage du lundi, c'est l'ivrognerie avilissante, qui dévore souvent le gain de la semaine entière.

Ces ennemis du chômage dominical, ces fervents dévots de saint Lundi, croyez qu'ils trouvent bien moyen de manger, et encore mieux moyen de boire; mais ils ne s'inquiètent pas si l'on a du pain chez eux, tandis qu'ils se vautrent dans le désordre et la crapule du cabaret.

Quant à l'ouvrier qui, méconnaissant d'une autre façon un précepte salutaire, voudra violenter la nature et travailler sans répit ni relâche, il épuisera ses forces, il se donnera des maladies, des infirmités; il deviendra prématurément incapable de ce labeur auquel il a sacrifié la loi sainte qui le règle. Ne voilà-t-il pas un homme bien avancé?

O Mathieu Garo de la fable, qui blâmes Dieu de n'avoir pas pendu la citrouille aux branches du chêne, tâches donc de te figurer que la loi du repos a bien sa raison d'être. O esprits forts de la pioche ou de la plume, tâchez donc de vous figurer que Dieu en sait autant que vous!

Les cultivateurs ne feraient pas travailler leurs bœufs tous les jours sans interruption : l'homme n'a-t-il pas au moins le même besoin de repos corporel que le bœuf, — le besoin spirituel étant mis à part, si vous voulez?

Un chef de manufacture, un entrepreneur juge à propos de ne pas interrompre le travail le dimanche. Ses ouvriers voudraient se reposer, con-

sacrer cet unique jour à leur religion, à leurs femmes, à leurs enfants : après tout, ces hommes ne sont pas des machines; ils ont une âme, outre leurs bras ; non pas : marche, marche, travaille, travaille! Tu as des enfants pour qui tu voudrais vivre un jour sur sept, ce qui n'est pas trop. Il est bien question de cela ! La besogne, la commande presse; et la commande est plus respectable que le commandement divin. Que l'ouvrier ne vienne pas à l'atelier ou au chantier ce jour-là, il en est le maître ; on n'ira pas le prendre chez lui de force ; mais l'homme de qui dépend son pain est maître aussi de l'envoyer en chercher ailleurs.

La loi qui a réglé, après 1848, le travail dans les manufactures, ne pouvait-elle assurer à l'ouvrier son repos hebdomadaire tout comme elle interdisait de le faire travailler plus de tant d'heures par jour ?

De même pour le commis, pour le garçon de magasin et de boutique. Le patron n'entend pas manquer un jour, une heure de vente : la vente! seule loi qu'il connaisse sur la terre et dans le ciel. Sacrifier un gain, fût-ce le plus minime, à une considération morale quelconque, voilà une idée qui ne pénètre pas dans la boîte osseuse de son cerveau. Il faut donc que la boutique soit ouverte comme de coutume. Si le temps est beau, le patron ira bien, lui, se promener, respirer l'air pur; mais c'est un droit qu'il n'admet pas pour ses employés. Les nègres même des colonies françaises, au temps de l'esclavage, avaient leur jour de repos, un jour où

ils s'appartenaient. Ce droit n'est pas reconnu au serf de la Nouveauté ou de l'Epicerie.

Liberté de travailler ou de ne pas travailler, d'ouvrir ou de ne pas ouvrir ! Oui, liberté pour les chefs ; mais pour les subordonnés ?

Entre autres arguments, le boutiquier qui ouvre le dimanche en a, lui aussi, un de belle force : les gens de la campagne, qui en général ne travaillent pas le dimanche, n'ont que ce jour-là pour venir faire leurs emplettes à la ville.

Je répondrai en répétant que dans tous les pays, excepté la France, les boutiques sont fermées le dimanche, et cependant gens de ville ou de campagne n'en font pas moins leurs achats et leurs affaires; les six autres jours y suffisent.

J'ai déjà cité l'Angleterre et les États-Unis. Joignons-y la Hollande. Que la commande, que la vente presse ou non, ateliers, magasins, comptoirs y sont strictement fermés. Comme centres de travail et d'activité, Londres, Amsterdam et New-York valent bien apparemment Valognes, Périgueux ou Pontoise.

C'est Béranger qui l'a dit, Béranger que vous ne récuserez pas :

> Qu'on puisse aller même à la messe,
> Ainsi le veut la liberté.

Pour que chacun puisse aller à la messe, ou au prêche, ou à la promenade, comme il l'entendra, n'est-il pas nécessaire que son dimanche lui soit réservé ?

O singuliers amis du peuple ! quand vous combattez la loi qui assure son droit au repos, n'êtes-vous pas, par le fait, les avocats de la féodalité industrielle et boutiquière ?

O prétendus philosophes à courte vue ! ô étranges amis des lumières, comment un peuple attaché sans relâche à cette glèbe, trouverait-il un moment pour cultiver son esprit et son intelligence ?

L'Angleterre a sa *presse du Dimanche*, publications saines, intéressantes, dans des conditions toutes populaires, qui ont un immense débit, et sont le délassement et l'instruction des plus humbles demeures : à quoi cette presse servira-t-elle, si le loisir nécessaire n'a pas son tour ?

Vous vantez votre amour du progrès, et le peuple que vous nous feriez, loin d'élever son niveau moral, ne serait que mécanique et matière.

Dites, si vous voulez, qu'en plaidant pour le dimanche, je plaide la même cause que *l'Univers* et le parti clérical : je m'en mets peu en peine, car je ne cherche que la vérité, sans m'inquiéter avec qui, ni contre qui je me rencontre.

Si les doctrines de *l'Univers* poussent à l'abrutissement, la grossière irréligion et le travail continu y aboutissent d'une autre manière. La question du dimanche n'est pas une question catholique, c'est une question chrétienne, une question sociale, une question de civilisation et de progrès. Ce dernier poin de vue suffit pour m'éloigner beaucoup

de *l'Univers*, et j'aime à croire qu'il vous avait échappé.

Sans être un niveleur et un *partageux*, sans lancer la proscription sur l'habit fin et la robe de soie, il est permis de ne pas tout admirer dans notre monde, tel que l'ont fait les appétits matériels et la domination des écus : on peut réclamer d'utiles réformes, d'importantes améliorations, dans l'intérêt de la justice, de la morale et de la *conservation* bien entendue.

On a beaucoup crié contre les *exploiteurs*. Que de mauvaises passions aient abusé de ce mot, soit ; mais il n'en est pas moins vrai qu'en ces matières, plus d'une question grave se recommande aux économistes et aux amis de l'humanité.

Dans le nombre, il faut placer la rémunération trop généralement insuffisante du travail féminin. J'ai été à même de constater, par des faits et des chiffres positifs, à quel point ce *marchandage* est poussé, surtout depuis ces derniers temps.

Les magasins de *confection* sont venus, et la facilité d'acheter tout faits, dans ces immenses bazars, vêtements d'homme et de femme, lingerie, objets de toute sorte, a presque supprimé le travail pour le compte des particuliers, qui était payé d'une manière plus raisonnable. On aurait peine à croire jusqu'où cette innovation a fait descendre les salaires. L'on vous vend bon marché : malheureuse-

ment ce bon marché est pris, non sur le bénéfice du vendeur, mais sur le labeur des pauvres femmes qu'il emploie. Telle est la base de la spéculation : elle est médiocrement honorable.

Par exemple, vous figurez-vous que la façon d'un gilet descende de 75 jusqu'à 25 centimes ; que celle d'un pantalon se paie 50 centimes; celle d'un caleçon 20 centimes ; celle d'un bonnet 15 centimes? que des entrepreneurs sordides n'aient pas honte de donner 20 centimes pour des chemises de soldats ?

Et sur ce misérable prix, il faut encore fournir le fil et les aiguilles !

Je le demande, n'est-ce pas voler la peine de l'ouvrière ?

La malheureuse dira-t-elle qu'avec ces salaires dérisoires, il lui est matériellement impossible de vivre ? — « Eh bien ! » lui répliquera-t-on, « ne tra-
» vaillez plus pour nous : vous en êtes maîtresse ;
» à votre place, nous en trouverons dix pour une. »

On prétend (je répugne à le croire) qu'à des ouvrières jeunes et jolies on aurait répondu par un propos qui pouvait passer pour un infâme conseil, pour une abominable provocation : « Bah ! bah ! vous savez bien vous créer d'autres ressources ! »

Et, dans le fait, la misère pousse au vice et à l'abjection beaucoup de ces infortunées, auxquelles quinze heures de travail par jour ne peuven procurer les premiers besoins de la vie. Qu'importe ? Les spéculateurs sans entrailles, les vampires pa-

tentés auront, à la fin de l'année, un bel inventaire !

Que vous semble d'un pareil état de choses ? Je signale la plaie : que de plus savants cherchent et découvrent le remède.

Le luxe est devenu, dans la société actuelle, une véritable folie. On croirait que le Pactole a débordé pour tout le monde, que tout intervalle s'est comblé entre la position la plus modeste et la fortune la plus considérable. Et malheureusement ce déplorable travers va s'étendant du monde des salons aux autres classes, où, sur une moindre échelle, il ne cause pas des désordres moins fâcheux.

Ce sont surtout les toilettes de femmes qui semblent prendre à tâche de souffleter le bon sens, le bon goût, les convenances de toute sorte.

Que de maris bénévoles, — pour ne pas employer un autre mot, — se laissent réduire à la gêne, et ruiner, trop souvent, par les chiffons de leurs femmes ! C'est leur affaire ; mais ce somptueux étalage ne tourne-t-il pas au scandale, quand on se reporte vers les souffrances auxquelles il insulte, vers les besoins et les misères qu'il coudoie à chaque pas ?

Deux mots, s'il vous plaît, Madame, vous qui trouvez le velours, ce luxe d'autrefois, bon à faire des robes de chambre, et qui promenez une exposition ambulante de fourrures, de soieries, de den-

telles, de bijoux ; ô femme honnête qui ressemblez de votre mieux à celles dont la toilette crie aux passants : « Voyez comme on fait de la dépense pour » moi ! » O poupée à ressorts sans cœur ni cervelle, ô inutile mannequin à marchande de modes et à couturière !

Vous mettez six cents francs à une robe (cela n'est pas rare, et il y en a de plus chères): fussiez-vous riche, très-riche, il est permis de croire que votre périssable personne pourrait être convenablement vêtue à moins de frais; — et Paris renferme des milliers de pauvres ouvrières qui s'exténuent toute une année à tirer l'aiguille du matin au soir, sans gagner, il s'en faut, ce que vous dépensez pour une seule robe !

Mais avez-vous jamais songé à cela?

Oh ! que vous mériteriez bien de subir le sort de ces ouvrières, seulement pendant un mois, — je ne suis pas féroce, — et de ne manger, pendant ce mois, que le pain de votre labeur !

Pareillement, ô messieurs les beaux viveurs, qui prodiguez tant d'or à de honteuses et stupides folies, sans penser à tout le bien que cet or pourrait faire, que je voudrais vous voir pendant quelque temps forcés de gagner votre pain à casser des pierres sur la grande route ou à balayer le boulevard !

— « Mais le luxe nourrit le travail et vient en » aide aux classes pauvres, » disent certains raisonneurs ou raisonneuses qui veulent se mettre à l'aise à cet égard, sans qu'il en coûte rien à leur égoïsme et à leur vanité.

L'argument est commode, mais il n'a pas d'autre mérite.

D'abord, il y a le marchand, la grosse partie prenante, payant le moins possible ce qu'il vend si cher, et entre les mains de qui s'arrête le plus clair du bénéfice. Vous achetez, dans un magasin du grand ton, une magnifique broderie, — *un ouvrage de fée!* s'écriera-t-on en s'extasiant. Hélas! la fée est peut-être une pauvre mère de famille, une veuve, qui n'aura pas gagné à broder cette merveille, le pain de ses enfants pour huit jours. Vous avez payé grandement, sans marchander. Le gros commerçant a bénéficié de cent pour cent et davantage; mais je crains que sa conscience ne lui dise pas d'envoyer, sur ce gain plus qu'honnête, un supplément de prix à la pauvre brodeuse.

Il existe d'ailleurs une infinité de mains indigentes qui ne travaillent pas pour les fabrications de luxe ; il y en a beaucoup d'autres, infirmes et malades, qui sont hors d'état de travailler pour aucune industrie; celles-là ne recueilleront pas, fût-ce par le canal le plus détourné, la moindre parcelle de l'or prodigué à vos coûteux caprices.

Au lieu d'une robe de six cents francs, achetez-en une de trois cents; — on peut encore à ce prix-là se vêtir décemment, et fournir de l'ouvrage aux fabriques de Lyon. Les trois cents francs restant représenteront une quarantaine de robes d'indienne pour de pauvres femmes, ou le même nombre de grosses couvertures en laine, que vous aurez à distribuer.

J'ose penser que l'humanité souffrante sera soulagée d'une manière plus directe et plus efficace par ce moyen que par la somptuosité exagérée de vos toilettes.

Il gèle : vous vous passez la fantaisie d'une superbe fourrure en martre zibeline. Cela ne suffit peut-être pas pour réchauffer les pauvres qui grelottent ; et vous ne feriez pas mal de leur donner, par supplément, un peu de bois.

Une malheureuse femme en couches a besoin de bon bouillon : je ne sais trop quel bien lui feront vos superbes dentelles, et j'aimerais mieux pour elle un prosaïque pot-au-feu.

Un exemple va vous dire comment on associe ensemble l'éclat et le plaisir avec la délicate bonté qui fait le bien ; comment le luxe, même convenable et légitime, se croit obligé d'acquitter son tribut envers la souffrance.

Un soir d'hiver, la duchesse de Berry donnait un bal au pavillon Marsan. On venait d'en terminer les brillants préparatifs ; la duchesse les passait en revue d'un regard satisfait, en parcourant les salons tièdes et parfumés. Tout à coup un nuage obscurcit son front. On s'empresse de lui demander si quelque détail n'est pas à son gré. — « Au contraire, » répondit-elle, « tout est parfaitement ; mais la pen-
» sée m'est venue que, tandis que nous nous amu-
» serions, bien des gens souffriraient du froid.
» Que tout de suite on porte mille francs pour les
» pauvres à chacune des douze mairies. »

Les douze mille francs furent envoyés avant le premier quadrille.

Pourquoi tous les heureux de ce monde n'ont-ils pas de pareils scrupules de cœur ?

Ce que je voudrais donc, c'est qu'au budget de chaque fête, au prix de chaque robe qui dépasse un certain chiffre, et qui peut être qualifiée de robe de luxe, on ajoutât le tant pour cent des pauvres. Le luxe et le plaisir somptueux n'ont-ils pas besoin de se faire absoudre, en quelque sorte, quand tant de frères et de sœurs en Dieu manquent du nécessaire ?

Il existe une association charitable et religieuse en faveur des petits Chinois. L'intention, certainement, est excellente.

Mais s'il est bien de s'émouvoir pour les infortunes qui sont à trois ou quatre mille lieues de nous, ne serait-il pas convenable de s'occuper avec un zèle égal de telles autres qui sont sous nos yeux ?

Si les petits Chinois sont à plaindre, que de petits Français dont le sort n'est pas moins digne de pitié !

Dans nos manufactures, que de milliers de pauvres petits êtres voués à un travail écrasant, étiolés, épuisés avant l'adolescence ! Combien meurtris de coups par le contre-maître ou l'ouvrier adulte sous

lequel ils sont placés ! Combien, chaque année, broyés ou mutilés par les dents de fer des machines ! Cette horrible exploitation nous fait des invalides enfants qui ont laissé leur bras ou leur jambe dans un engrenage, comme le soldat sur le champ de bataille !

Il y a quelques années, on crut beaucoup faire en votant une loi qui fixait un âge, — douze ans ! — pour l'admission des enfants dans les fabriques, et qui limitait la durée de leur travail quotidien. La loi est-elle strictement observée partout ? On affirme que non ; — et, dans tous les cas, est-elle suffisante ?

A douze ans, un pauvre enfant renfermé tout le jour dans une atmosphère méphitique et étouffante, courbé sur un labeur qui le déforme et l'énerve, sans cesse entendant des mots brutaux, des paroles grossières, privé d'air et de soleil pour son corps, de toute culture intellectuelle et morale pour son âme !

« Il faut qu'il gagne sa vie, il faut qu'il rapporte » de l'argent à la maison, » ont dit ses parents, en l'attachant, dès qu'ils l'ont pu, à cette glèbe impitoyable. Belle avance et beau calcul ! — même à ne considérer la chose qu'au point de vue du calcul, — quand ils auront rendu leur enfant malade, infirme, rachitique !

L'Etat, en épuisant les numéros, a peine à trouver son nombre de recrues capables de porter le fusil, dans cette population que les manufactures absorbent et dévorent dès l'enfance.

Et les filles, jetées hors de la famille, vouées si jeunes à cette promiscuité du travail, où l'enseignement mauvais est si facile, dites ce qu'elles sont exposées à devenir !

Ces enfants, ô âmes charitables, n'ont-ils pas quelque droit à partager au moins la pitié que vous épandez si libéralement sur ceux de Canton ou de Pékin? Vous en conviendrez peut-être, surtout si vous avez lu les admirables vers de Victor Hugo, bien autrement éloquents que mon humble prose (1).

Voici d'autres enfants qui, parfois, n'ont pas plus de quatre ou cinq ans ; ils marchent et ils parlent à peine : ceux-là, leur parents leur barbouillent la figure avec du fard, fatiguent leur mémoire naissante ou brisent leur faible voix pour les jeter sur les planches d'un théâtre. Pour quiconque réfléchit, rien de plus douloureux que le spectacle de ces acteurs presque au berceau, grimaçant, gesticulant, glapissant en fausset, déjà flétris par les veilles et par les lumières de la rampe, comme ils le sont au moral par le souffle corrompu sous lequel ils vivent.

Si on leur enseigne à lire, ce n'est pas pour cette instruction saine et pure, droit sacré de l'enfance, comme l'aliment matériel; c'est pour le seul usage de leur métier, de leurs rôles, et quels rôles, souvent! On en voit, de ces tristes avortons, dont les effets scéniques reposent sur d'ignobles *gamineries*

(1) Voir, dans les *Contemplations*, la magnifique pièce intitulée *Melancolia*.

de gestes et de mots : ils sont dressés pour le mal comme ils devraient être instruits pour le bien.

Qu'on s'étonne s'il sort de là des Lovelaces impubères et des Phrynés en herbe, dont l'intelligence dramatique est la moindre précocité.

Parcourez les foires, les marchés, les fêtes publiques. Regardez ces autres malheureuses petites créatures condamnées aux périlleux exercices du saltimbanque, lancées en l'air comme une balle ou un volant, servant de faîte à une pyramide humaine, courant à toute minute le risque imminent de se tuer ou de s'estropier pour le plaisir des spectateurs ! La puissance du père peut-elle aller jusqu'à jouer avec les membres et la vie de son enfant, jusqu'à l'assimiler au singe et au chien savant dont le métier, même, est beaucoup moins dangereux ?

Et au prix de quels traitements ces malheureux enfants sont-ils instruits à ce métier ! Par quels sévices impitoyables passent-ils, avant d'être formés et dressés !

Le public ne les voit qu'au grand jour de la représentation, sous leurs oripeaux à paillettes, ayant aux lèvres le sourire obligé dont une jambe cassée les dispense à peine. Il ne les voit pas derrière la toile, après les exercices, quand ils ont eu le malheur de ne pas bien exécuter tel ou tel tour, et qu'ils sont gourmandés autrement qu'avec des paroles !

Et il y a des pères, il y a des mères qui se plaisent à ces spectacles, sans que leur tendresse pour

leurs enfants leur fasse faire un retour sur le sort de ces petits malheureux, livrés en pâture à une curiosité stupide !

« Il est nécessaire, » dira-t-on, « que les apprentis saltimbanques soient exercés dès le bas âge, » quand les membres ont toute leur souplesse. » Belle raison ! et voyez le grand malheur, quand le métier de saltimbanque viendrait à manquer !

Parmi ces enfants martyrs, il en est que d'abominables parents, trafiquant de la chair de leur chair, ont loués ou vendus à cet usage : oui, cette hideuse traite, elle se fait chez nous, en pays civilisé !

Il en est que le vol, — économie toute claire, — a ravis à leur famille ; un crime non moins atroce que l'assassinat, — plus affreux à certains égards, dirai-je, car l'enfant égorgé ne souffrirait plus ; il s'en serait allé au ciel, il ne serait pas voué à la souffrance du corps, à la misère de l'âme, il ne serait pas plongé dans un abîme de fange : pensée atroce et bien capable de rendre folle une mère qui se fût résignée devant un tombeau.

Peut-être se rappelle-t-on cette histoire qui se passa en Angleterre : ce père, un pauvre ouvrier veuf, qui avait eu sa petite fille chérie, sa seule consolation, ainsi volée. Après avoir épuisé tous ses moyens en voyages, en recherches, en démarches coûteuses, il la reconnut, un jour, sur une place de Londres, entre les mains d'un ignoble faiseur de tours : il la reconnut portant sur elle la flétrissure d'une abjection prématurée. Furieux,

éperdu, il se jeta sur cet homme; il n'était pas robuste, la douleur l'avait miné; mais, la rage triplant ses forces, il saisit d'une main de fer le saltimbanque à la gorge, et le jeta mort sur le pavé. Traduit devant le jury,—pour obéir à l'exigence légale,—il fut acquitté d'emblée.

Ces abominables vols, telle est une des conséquences d'une exploitation odieuse, et de la tolérance qui la permet.

Certains spectacles des anciens excitent notre juste horreur; nous sommes, nous, une société chrétienne, et dans cette société, voilà ce qu'on fait de l'enfance publiquement, à la face du ciel ! Quelque jour aussi, espérons-le, on se demandera si ces barbaries furent possibles.

Pour avancer ce moment, formez donc, ô âmes charitables et dévotes, des associations françaises, à l'instar de vos associations chinoises. Ne renoncez pas à ces dernières, si vous voulez; mais comprenez que les autres ne seraient pas moins méritantes ni moins utiles. Quoique le fleuve Bleu ou le fleuve Jaune puissent parler plus vivement à votre imagination, pensez donc aux sujets de pitié qui vous environnent: sur ces bords lointains, vous cherchez des corps et des âmes de pauvres enfants à racheter; eh bien! en France, de tous les côtés, il y en a dont les corps et les âmes vous appellent d'une manière non moins pressante. Si en Chine, on noie des enfants, il en existe en France une quantité que l'on traîne dans une vie de misère, dans une vie de flétrissure et de corruption, ce qui est pire;

—et, ici, vous jouiriez par vos propres yeux du résultat de vos bons soins.

« Mais comment faire et comment agir ? » demanderez-vous.—Eh ! vraiment , si vous pouvez quelque chose en Chine, il serait bien étonnant que vous ne pussiez rien en France, où vous auriez pour vous la loi , toute insuffisante ou inobservée qu'elle est. On a réglementé le travail des enfants dans les fabriques ; on a interdit, par des arrêtés , l'emploi des enfants sur les théâtres ou sur les tréteaux des baladins. Partout où vous en avez l'occasion, faites-vous inspecteurs ou inspectrices volontaires : signalez les violations des lois existantes, demandez-en de nouvelles, de plus efficaces, de meilleures : agissez par des écrits, par des journaux, par des mémoires. Eveillez le sentiment public, la magistrature, l'autorité !

Indépendamment de l'œuvre pour les petits Chinois, on en a créé une en faveur des animaux ; certes, on a bien fait, et le béotisme seul peut y trouver à rire : mais les enfants ne méritent-ils pas, autant que les animaux, d'avoir leur Société protectrice ?

On s'est accoutumé à identifier le calendrier de la première République avec la douloureuse époque où il fut mis en vigueur. Cette impression n'est pas un argument.

D'ailleurs, les anciens mois n'ont-ils pas attaché leur nom aux faits les plus funestes de cette époque? N'avez-vous pas le massacre du 10 août et les égorgements de septembre ? N'est-ce pas sur janvier et octobre que le supplice de Louis XVI et celui de Marie-Antoinette ont laissé leur tache de sang?

Vendémiaire, Brumaire, Frimaire ; — Nivôse, Pluviôse, Ventôse; — Germinal, Floréal, Prairial ; — Messidor, Thermidor, Fructidor ! Comme ces noms sont expressifs, euphoniques, élégants, pittoresques! Dans *Germinal* et *Floréal*, quelle charmante image du travail de la nature qui se réveille et du printemps tout fleuri ! Voici l'herbe haute et touffue : Prairial appelle les faucheurs. Quel doux choix de syllabes gracieuses et légères ! Pour les mois où le soleil verse à la terre ses plus chauds rayons, quelle riche harmonie, — tout jeu de mots à part, — dans le son pompeux de la terminaison en *or !*

Janus, d'où vient *Janvier*, les *Februaria*, fêtes qui se célébraient chez les Romains dans le mois qui leur a dû son nom ; — Mars, le Dieu de la guerre, la nymphe Maïa, mère de Mercure, et qui présidait au mois de Mai ; — Junon, marraine de Juin, Jules César, parrain de Juillet, Auguste, patron d'*Aoust* ou d'*Août*, n'ont pas auprès de nous des titres bien puissants. Je ne vois pas en quoi le Christianisme pourrait tenir à ces souvenirs païens.

Et pour *Septembre*, *Octobre*, *Novembre* et *Décembre*, qui signifient *septième*, *huitième*, *neuvième* et *dixième*, remarquez que ces noms datent d'un temps où le commencement de l'année n'était pas fixé

comme à présent. Ils sont un gros non-sens dans le calendrier actuel, où les mois qu'ils désignent occupent le neuvième, le dixième, le onzième et le douzième rang.

Il est vrai que, de son côté, le calendrier républicain changeait l'époque où s'ouvrait l'année : il la faisait dater du 22 septembre, devenu le 1er vendémiaire, avec le solstice d'automne et la proclamation de la République. Chaque mois nouveau chevauchait ainsi sur deux mois anciens, ce qui mettait la France en désaccord avec les autres peuples, et devait présenter des inconvénients sensibles en bien des circonstances ; mais rien n'empêchait de changer simplement Janvier en Nivôse, Février en Pluviôse et ainsi de suite.

On se serait souhaité la bonne année et donné les étrennes le 1er Nivôse au lieu du 1er Janvier : soyez certain que bonbons et cadeaux n'en auraient pas été plus mal reçus.

Pour ma part, quand le vent et les giboulées fouetteraient mes fenêtres, je n'aurais aucune peine à dire : « Voilà bien un temps de Ventôse. »

En m'essuyant le front sous les feux caniculaires, ceci me viendrait très-facilement à la bouche : « On voit bien que nous sommes en Thermidor. »

Messidor, mieux qu'Août, représenterait à mon oreille comme à mon esprit la moisson féconde, et je bénirais les dons de *Fructidor* devant une luxuriante corbeille de fruits mûrs.

A l'aspect des raisins grossissants, je souhaite

rais un beau *Vendémiaire* aux paniers des vendangeurs.

Un humide et froid brouillard d'automne m'amènerait spontanément le mot de *Brumaire*.

Cette réforme, d'ailleurs, n'exigerait nullement la Décade, le Primidi, le Duodi, etc ; elle comporterait parfaitement le Dimanche. Noël ne serait pas moins saint, pour être fêté le 25 Frimaire au lieu du 25 Décembre, nom qui ne signifie rien, ou plutôt qui met le calendrier en guerre avec Barême et la raison.

Mais la routine et le préjugé subsistent ; ce sont deux forteresses dont on ne vient pas facilement à bout.

Ce sera un immense progrès pour le bien quand deux individus vicieux et immoraux, celui-ci chiffonnier ou cureur d'égouts, celui-là haut placé par la fortune, la position, les titres, seront mis exactement sur la même ligne ; quand deux femmes de mauvaises mœurs, l'une habitant une mansarde, l'autre souveraine d'un brillant salon, seront vues du même œil et regardées comme deux drôlesses du même acabit.

Il est une qualification qui embrasse tous les gens méprisables, depuis le rang le plus infime jusqu'au plus éminent ; ce mot, c'est *la canaille*.

Il y a la canaille en blouse, la canaille grossière-

ment crapuleuse, qui s'enivre et se vautre au cabaret ; —il y a la canaille raffinée, la canaille en bel habit, la canaille qui va en voiture,—et en voiture magnifique.

En fait de supériorité, il y a d'abord celle de la vertu, qui est la première ; mais il en est une autre, la supériorité de l'éducation, et l'éducation comprend deux points : l'instruction et les habitudes sociales.

Personne, apparemment, ne contestera la supériorité de l'homme instruit et de bonnes manières, —fût-il parti de la plus humble origine,—sur le plus grand personnage du monde à qui manqueraient ces deux avantages, — ou seulement l'un des deux.

Il est des natures peu cultivées, mais honnêtes, pratiquant les convenances par le seul instinct de ce qui est bien. Je connais des hommes de la classe ouvrière dont on n'aurait pas à craindre une parole malséante, soit par l'idée, soit par l'expression. Très certainement, madame, les ouvriers dont je parle ne fumeraient pas à votre nez ; mais cette grossièreté est monnaie courante chez quantité de malappris du beau monde.

De quel côté, dans ce cas, se trouve la supériorité ?

Il a été récemment question de faire une loi pour empêcher que la particule ou les titres aristocratiques ne soient pris et portés par des gens qui n'y ont pas droit.

Comme objection, l'on a dit que ce travers de la vanité n'était justiciable que du ridicule; je ne suis pas de cet avis.

Que nous ayons de faux marquis et de faux vicomtes, des baronnes et des comtesses d'emprunt, ce n'est pas au point de vue du Nobiliaire de France, des Chérin et des d'Hozier, que ces usurpations présentent de graves inconvénients. Sous ce rapport, elles ne peuvent intéresser que les marquis, barons ou comtesses *pour de vrai*, contrariés de voir ainsi vulgariser et profaner leurs titres.

Mais ces faux titres ne sont pas toujours une simple affaire de vanité; ils servent trop souvent à procurer aux porteurs, près des gens naïfs et des marchands crédules, un prestige et un crédit dangereux. Je n'aurais pas de peine à citer tels messieurs ou dames emmarquisés ou baronifiés de leur propre façon, et faisant étalage dans les salons, qui ont singulièrement exploité cette enseigne.

« C'est une personne noble, c'est une personne titrée, » diront bien des gens trop confiants, dans cette France amoureuse de l'égalité, comme ils disent : « C'est un monsieur décoré; » sur quoi ils ouvrent bonnement leur bourse ou leur magasin.

Si l'on dit : « Tant pis pour les simples! » je ré-

pondrai que la simplicité des dupes n'est pas une raison pour laisser le champ libre aux dupeurs.

Déjà, c'est beaucoup trop que de vrais barons ou de vraies comtesses, aussi bien que de vrais décorés, abusent du prestige de leur qualité, sans que l'abus soit encore aggravé par les titres postiches et la noblesse de contrebande.

Qu'il soit interdit à toute personne de prendre,— à moins d'autorisation en bonne forme, — aucun nom qui ne figure pas sur son acte de naissance, de se parer d'aucun titre ou particule dont elle ne puisse régulièrement justifier ; que la contravention soit un cas de poursuite correctionnelle, comme le port illégal du ruban de la Légion-d'Honneur ; ce sera une affaire d'état civil, de bon ordre et souvent de sûreté commerciale.

Juin 1857. — Les journaux publient le texte du traité conclu pour l'affaire de Neuchâtel. En tête sont les noms des diplomates qui représentaient au congrès les diverses puissances. Quel superbe étalage de titres, de qualités, de décorations splendides ! Encore, pour chaque nom ainsi escorté, trois *et cætera*, — jamais un de moins, — nous épargnent-ils le surplus de la kirielle qui aurait pris, apparemment, trop de papier.

A la suite de ces nobles comtes, barons ou vicomtes, après la liste pompeuse de ces titres, de ces

grands cordons, de ces grand'croix, de ces plaques, arrive tout simplement et tout uniment, M. le docteur Kern, membre du conseil fédéral suisse, représentant de la Confédération; il n'est pas seulement chevalier, il n'a pas le moindre cordon, la moindre croix, le moindre bout de broderie ni par devant ni par derrière. Ce n'est, en dehors de ses fonctions, qu'un bourgeois d'une petite ville, et pourtant, il a fort dignement tenu sa place, parmi ces diplomates de la haute école, stylés sur leur Talleyrand, ferrés sur leur Metternich; il n'a pas eu le plus mauvais rôle en face de ces beaux messieurs si bien titrés, enrubannés, chamarrés, dorés et plaqués.

C'est qu'aussi, cette Confédération, représentée avec si peu d'apparat, et qui n'a pas deux millions et demi d'âmes, avait noblement maintenu sa dignité devant la menace armée : elle avait fait voir qu'il fallait compter avec elle et ne pas la tenir pour si peu de chose. Par ses forces organisées, par l'attitude du peuple entier prêt à se lever en masse, elle s'était montrée résolue à lutter contre une des grandes puissances militaires de l'Europe, assez interloquée du fait. Les ferments de division que l'on croyait exister entre les cantons s'étaient annulés comme par enchantement devant le cri d'indépendance nationale. Plus de souvenirs des derniers conflits intérieurs : protestants et catholiques n'eurent qu'une même foi; langue allemande, langue française, langue italienne, n'eurent qu'un même langage, et par cet esprit d'ensemble et d'unité gé-

nérale, autant que par l'énergique élan des populations, la Suisse excita les sympathies universelles : elle offrit le beau spectacle d'un pays libre et digne de l'être.

Le canton de Vaud, qu'il me soit permis de le citer en particulier, — avait neuf bataillons à fournir pour son contingent fédéral : il en offrit vingt-cinq ; — vingt-cinq bataillons dans un pays d'environ deux cent mille âmes !

Ce qui relève encore ce mouvement patriotique, c'est qu'il ne s'y mêla pas de forfanteries, pas d'injures ; c'est qu'il y eut tout ensemble résolution et calme, enthousiasme et sang-froid. Ces miliciens, ils quittaient, fermes et déterminés, leurs foyers, leur famille, à travers les neiges de l'hiver, d'un hiver alpestre, ils accouraient des cantons les plus éloignés, pour attendre le formidable assaut. Dans l'espace de quelques jours, on vit surgir toute une armée avec son artillerie, ses armes spéciales, ses redoutables compagnies de carabiniers, qui dirigent une balle comme Guillaume Tell dirigeait une flèche ; et qu'on en soit sûr, cette armée, faisant une guerre défensive, la seule que la Suisse puisse être appelée à soutenir, combattant sur son propre sol, ayant tout le pays debout derrière elle, n'aurait été à dédaigner pour aucun ennemi.

Le courage des Suisses n'est contesté par personne ; mais bien des gens s'imaginent que leurs milices sont quelque chose comme les gardes nationales de France : il s'en faut de beaucoup. Le milicien suisse est exercé tous les ans dans des

camps d'instruction et de manœuvres, il est animé d'un véritable esprit militaire ; il sait qu'il est l'armée, la force de la patrie, puisque les cantons n'ont aucune troupe permanente que quelques gendarmes pour la police. Chaque homme se fournit lui-même son uniforme ; la solde qu'il reçoit lorsqu'il est appelé sous les armes, ne représente pas certainement le temps enlevé à ses travaux ; et cependant, c'est une charge dont jamais il ne se plaint. Il est vrai qu'elle est compensée par la modicité des impôts, que ne grossit pas un lourd budget de la guerre.

En un mot, le milicien suisse est véritablement le citoyen soldat ; et cette force qui défend la patrie ne saurait jamais être une menace pour la liberté ; elle ne saurait être isolée de l'esprit public, des institutions nationales, car cette force est le pays lui-même.

J'ai visité Neuchâtel du temps de la souveraineté du roi de Prusse. L'aigle prussienne et l'écusson cantonal, que l'on y voyait accouplés, formaient une anomalie aussi bizarre que l'état de choses symbolisé par ce mariage hétérogène et hétéroclite. La diplomatie avait eu là une belle invention, et elle avait fait une belle besogne !

Admirez aussi les fruits de l'échauffourée tentée par quelques familles à qui la souveraineté prussienne valait des titres de noblesse ou des clefs de chambellan.

Avant même l'intervention des forces fédérales, et malgré la surprise qui avait livré aux amis de la

Prusse le siége du gouvernement, les seuls volontaires neuchâtelois, spontanément accourus, mirent à néant le mouvement prussien : premier résultat, qui traduisit sans réplique le sentiment du pays.

Le roi de Prusse avait au moins gardé, comme fiche de consolation, ses protestations et réserves ; et non-seulement la tentative de ses rares partisans n'a pas rétabli sa souveraineté en fait, mais encore elle en a produit la formelle abolition en droit écrit et officiel.

Ceci ne vient-il pas à l'appui de ce que je dis, dans une autre page ?

Que le congrès de Vienne, au lieu de faire les Neuchâtelois demi-suisses et demi-prussiens, sans les consulter, leur eût demandé préalablement leur avis, évidemment ils auraient répondu : « Nous » voulons être Suisses et tout à fait Suisses : nous » ne voulons être Prussiens ni par la tête, ni par les » pieds, ni par le bout du doigt. »

Sur cette déclaration non équivoque, la diplomatie aurait eu sans doute le bon sens de remettre son projet en poche, et elle aurait épargné au roi de Prusse, en fin de compte, un fâcheux désagrément.

De pauvres diables d'Irlandais en guenilles sacrifiaient leur dernier penny pour payer la *rente*,

c'est-à-dire les frais de l'œuvre libératrice ; — en d'autres termes, la liste civile quasi-princière du grand « libérateur » O'Connel.

Chaque meeting lui rapportait force bravos et hurrahs : — *O'Connel for ever !* — mais ce n'était pas tout : si O'Connel jetait à ses clients émerveillés tant de beaux discours, il ne se payait pas, lui, d'acclamations sonores, et la séance se terminait par une sébile promenée dans les rangs de l'assemblée.

J'admire la foi de ces pauvres gens dans leur cause, et leur confiance dans le célèbre orateur qui s'en était fait le patron ; mais je ne suis pas moins étonné du sang-froid avec lequel celui-ci empochait ces contributions de la misère.

Les payeurs n'avaient pas toujours des pommes de terre à l'eau pour eux et leur famille ; mais le payé avait une bonne et riche cuisine.

Les payeurs couchaient dans de mauvaises étables ; le payé trônait dans un salon splendide.

Les payeurs allaient nu-pieds ; le payé roulait carrosse.

Il est beau de se faire le champion de son pays, de ses concitoyens, mais à condition de ne pas se créer une grasse prébende avec ce dévouement, surtout quand on fait financer des malheureux à qui l'on donnerait l'aumône dans la rue.

Dans les conditions où O'Connel se consacrait à la cause de l'Irlande, on est simplement un avocat, — un avocat qui se fait rétribuer très-chèrement, même quand il plaide pour la veuve et l'orphelin.

O heureux libérateur qui avait trouvé une si riche Californie dans la malheureuse Irlande !

Pour posséder l'indépendance véritable, il ne suffit pas de ne tenir au pouvoir par aucun salaire, par aucune attache : on peut être dépendant d'un parti aussi bien que du pouvoir.

Un homme politique a des goûts chers, un train de vie peu réglé, des affaires personnelles embarrassées : son parti est obligé de mettre la main à l'escarcelle pour défrayer des besoins sans cesse renaissants, de leur prodiguer ce qui nourrirait bien des dévouements obscurs, bien des existences noblement sacrifiées qu'il compte dans ses rangs : où est, pour cet homme, la position indépendante ?

La nécessité du luxe, du *far niente* opulent et des plaisirs coûteux, voilà des chaînes pesantes et qui en créent d'autres, par les obligations qu'on est amené à contracter.

Le parti qui pourvoit à cette vie besogneuse et dorée, n'est-il pas en droit d'exercer un contrôle, une juridiction sur les faits et gestes, sur les paroles et opinions de son salarié, de lui tracer et de lui prescrire sa ligne de conduite ?

Vivre modestement si l'on n'est pas riche ; avoir table frugale, logement au quatrième étage, aller à pied ou en omnibus, et ne rien attendre ni recevoir de personne, combien cette position serait

plus digne, plus honorable et plus libre ! Combien elle relèverait davantage le mérite et la valeur de l'homme !

Ou bien encore, mettons à part cette dépendance matérielle et monnayée. Si l'homme politique se croit tenu d'épouser toutes les erreurs, toutes les passions, toutes les petitesses de l'opinion qui le compte parmi les siens, s'il courtise à tout prix la popularité, cette souveraine capricieuse et tyrannique, l'indépendance est-elle mieux son partage ?

Celui-là seul est réellement indépendant qui n'accepte pas d'autre loi que celle du bien et de la vérité, qui n'est d'aucune manière l'homme-lige d'autrui, et qui sait dîner avec la soupe et le bouilli, en rendant grâce à Dieu de l'avoir mis en position de faire tous les jours un si bon repas.

On ne croirait peut-être pas qu'il se soit trouvé dans ce temps-ci des gens pour préconiser ouvertement la peine de mort en détail ou en masse, par le bûcher ou le glaive, contre les *hérésiarques*. Il est bon d'en donner la preuve : c'est pourquoi j'ai gardé précieusement l'article suivant de *l'Univers*, numéro du 26 août 1851 :

« L'hérésiarque, examiné et convaincu par l'Eglise, était livré au bras séculier et puni de mort. Rien ne m'a jamais semblé plus naturel et plus nécessaire. Plus de cent mille hommes périrent par

suite de l'hérésie de Wiclef ; celle de Jean Hus en fit périr plus encore ; on ne peut mesurer ce que l'hérésie de Luther a fait couler de sang, et ce n'est pas fini. Après trois siècles, nous sommes à la veille d'un recommencement. La prompte répression des disciples de Luther et une croisade contre le protestantisme auraient épargné à l'Europe trois siècles de discordes et des catastrophes où la France et la civilisation peuvent périr.

» C'est dans cet ordre d'idées que j'ai écrit la phrase qui soulève la réprobation vertueuse des journaux rouges ; la voici, telle qu'ils l'impriment :

« Pour moi, ce que JE REGRETTE, je l'avoue fran
» chement, que c'est qu'on n'ait pas BRULÉ JEAN
» HUS PLUS TOT, et qu'on n'ait pas ÉGALEMENT
» BRULÉ LUTHER ; c'est qu'il ne se soit pas trouvé
» quelque prince *assez pieux* et assez politique pour
» mouvoir une croisade contre les protestants. »

» Littérairement, cette phrase pourrait être mieux tournée ; mais, comme j'ai le bonheur de n'être pas de ceux qui tiennent à la façon de leurs phrases, je ne la renie point. Je la prends, puisqu'on me la rejette, et je ne suis pas insensible au plaisir de me trouver fidèle à mes opinions. Ce que j'écrivais en 1838, je le pense encore.

» Que les philanthropes rouges impriment cette déclaration en tels caractères et autant de fois que bon leur semblera ; qu'ils y ajoutent leurs commentaires et qu'ils joignent le tout à mon dossier. Le

jour où je voudrai la déchirer, ils pourront avoir de moi l'opinion que j'ai d'eux. — LOUIS VEUILLOT. »

La rédaction de *l'Univers*, depuis ce temps, témoigne qu'en effet ce journal n'entend pas déroger à une si belle déclaration.

Que faut-il voir dans ces lignes exorbitantes, et dans tous les articles du même journal où continuent de s'étaler des thèses dignes du Saint-Office ? Est-ce l'expression d'un fanatisme réel et convaincu ?

Beaucoup de personnes ne le croient pas. Suivant elles, les énormités excentriques de certaines plumes ne seraient qu'une espèce de piédestal pour se grandir, qu'un moyen de forcer à tout prix l'attention. Vanter, au beau milieu du dix-neuvième siècle, le système des dragonnades, des bûchers et des exterminations contre ceux qui ne prient pas Dieu à votre manière, voilà qui n'est pas vulgaire et commun. Allez vêtu comme tout le monde, vous passerez votre chemin sans qu'on vous remarque ; mais soyez affublé d'un bonnet pointu, d'un pantalon ponceau, d'un paletot couleur de feu, et vous serez sûr qu'on vous regardera, si c'est absolument votre désir.

Ne serait-ce pas là tout uniment l'affaire des prôneurs de grillades humaines ?

En tout cas, on aurait bien de la bonté de faire là-dessus des frais d'indignation, et de se mettre la bile en mouvement.

S'il y a vraiment délire furieux, la chose est du ressort de la Faculté : — douches, bains tièdes, régime émollient, tisanes rafraîchissantes.

Si c'est une mascarade-réclame, ce déguisement en Dominique ou en Torquemada est usé jusqu'à la corde ; cette barbe et ce faux-nez d'inquisiteur ne valent pas la peine qu'on se mette à la fenêtre.

On me dit que les auteurs de ces diatribes furibondes en sont seuls comptables. Cependant, ils ont un parti qui marche avec eux, car des abonnements sont des adhésions implicites, sans compter les adhésions expresses, dont ils font trophée.

De pareilles prédications ne ranimeront pas sans doute le fanatisme qui procède avec la torche et le poignard ; elles ne feront pas recommencer la croisade contre les Albigeois ; néanmoins, elles sont de nature à travailler des cerveaux faibles, à pousser des esprits bornés vers une intolérance étroite et sotte, et c'est encore trop.

Au surplus, que *l'Univers* excite de tout son pouvoir à la haine religieuse entre les citoyens, je ne fais pas appel contre lui à une autre justice que celle du bon sens. Tout ce que demandent ceux contre qui le saint journal invoque des traitements si bénins, c'est la liberté dont il ne veut que pour lui seul. Entre leurs mains cette liberté ne saurait offrir d'inconvénients ; car ils n'ont pas envie, ces gens-là, de voir dragonner, massacrer ni rôtir leur prochain, ce prochain fût-il *l'Univers* en personne.

On va voir si M. Veuillot peut avoir toujours le plaisir de se trouver, comme il le dit, fidèle à ses opinions.

L'Univers écrivait ceci à la fin de décembre 1855 :

« Sur ces mêmes boulevards, on a vu passer, il n'y a pas huit ans, la première cérémonie, la première fête de la République, un enterrement anonyme ! Un corbillard chargé de restes quelconques, orné de ridicules symboles, s'avançait dans la boue vers la colonne de la Bastille, où ces anonymes allaient recevoir leur sépulture aux pieds du génie de l'insurrection.

» *Derrière le corbillard pataugeaient douze individus, la plupart sans nom et sans visage, traînant à leur suite une queue de corporations officielles et de sociétés chantantes : c'était le gouvernement de la France !* La force n'était nulle part, l'ordre n'était nulle part ; la peur était partout, sauf peut-être parmi ceux qui doivent craindre. Il n'y avait plus d'armée. — LOUIS VEUILLOT »

Or, voici ce qu'on avait lu, au mois de mars 1848, dans le même journal, rédigé par les mêmes hommes, au sujet de la même cérémonie :

« La cérémonie des obsèques des citoyens morts pour la patrie *a eu lieu aujourd'hui au milieu d'un immense concours de la population.... Le char était superbe... La population se découvrait respectueusement devant les corbillards. Elle saluait le char du cri répété de* VIVE LA RÉPUBLIQUE ! *A la Bastille*, au sommet de la colonne où plane le *génie de la Liberté*, étaient deux oriflammes... Nous avons à constater un fait dont on ne saurait trop se féliciter : *la troupe de ligne*, mêlée à la garde nationale, a été vue partout avec plaisir. C'était la première fois

que l'on montrait aux Parisiens cette troupe qu'ils ont combattue, *et il a été facile de reconnaître qu'il ne* subsistait pas *le moindre ressentiment de la lutte.* L'ORDRE LE PLUS PARFAIT n'a cessé de régner durant toute la journée. Aucun accident n'a troublé cette BELLE cérémonie.

» La dynastie de juillet a succombé. Le combat était terminé avant la fin du troisième jour. La révolution est consommée, et c'est l'une des plus étonnantes de l'histoire. »

Encore quelques-uns de ces extraits édifiants :

« Dieu parle par la voix des événements. La révolution de 1848 est une notification de la Providence. A la facilité avec laquelle ces grandes choses s'accomplissent, et lorsque l'on considère combien, au fond, la volonté des hommes y a peu contribué, il faut reconnaître que les temps étaient venus. Ce ne sont pas les conspirations qui peuvent de la sorte bouleverser de fond en comble et en si peu de temps les sociétés humaines. Une conspiration qui réussit allume instantanément la guerre civile. Le principe politique attaqué et renversé par surprise cherche immédiatement à se défendre. Qui songe aujourd'hui en France à défendre la monarchie ? qui peut y songer ? La France croyait encore être monarchique et elle était déjà républicaine. Elle s'en étonnait hier, elle n'en est point surprise aujourd'hui ; revenue d'un premier mouvement de trouble, elle s'applique sagement, courageusement, invinciblement, à se donner des ins-

titutions en rapport avec les doctrines qu'elle a depuis longtemps définitivement acceptées. »

(*L'Univers*, 27 février 1848.)

« Aujourd'hui, au prix de moins de sang qu'il n'en coule dans une bataille, la république est proclamée dans toute la France, de façon à être reconnue avec respect dans toute l'Europe! Qui attendait cela? Qui redoutait une chute si prompte? Qui espérait un si facile succès? Il n'est pas possible d'énumérer les mille causes, les mille circonstances extérieures et intérieures qui nous ont amenés là. C'est un livre à faire. Il suffit de dire que si c'est un parti qui a tiré la république des flancs de sa mère, cette mère est bien la France et reconnaît hautement le fruit de ses entrailles. Personne ne peut se tromper au caractère de cet aveu éclatant. Il n'est point irréfléchi; il n'est point dicté par la peur. Chacun sent que la monarchie a définitivement perdu sa cause, que la France est entrée définitivement dans une voie nouvelle, qu'elle est définitivement républicaine. »

(*L'Univers*, 1er mars 1848.)

« Point de parti contraire au principe républicain! point d'équivoques sur la portée de ce principe! La meilleure des républiques, c'est la république! Il n'y a nulle autre république possible que celle qui a pour devise : *Liberté, égalité, fraternité!* »

(*L'Univers*, même numéro)

Faisant un appel direct aux bons catholiques

pour les rallier au principe républicain, *l'Univers* ajoute :

« Pour nous, catholiques, qui peut nous empêcher d'embrasser de toute l'énergie de nos âmes un avenir qui s'offre à nous rayonnant de ces trois symboles ? Ne voyons-nous pas l'œuvre de Dieu? Ne voyons-nous pas que Dieu, dans ses impénétrables desseins, a suscité des mains qui n'étaient pas les nôtres, et que nous avons parfois repoussées, pour renouveler dans les institutions de la France et du monde ce levain de l'Evangile dont nos pères les remplirent à l'origine, et que la royauté infidèle y avait affadi ? »

Dans sa ferveur républicaine d'alors, *l'Univers* a l'attention d'aller au devant des craintes que pourraient exciter certaines effervescences, certaines idées exagérées, et il combat ces appréhensions :

« Ne prenons pas garde à ces ébullitions, à ces aspirations rétrospectives, lors même qu'elles triompheraient un moment de la raison des membres du gouvernement provisoire. Tout cela est inévitable; c'est la poussière qui s'élève autour d'une armée en marche. »

(2 mars 1848.)

Ailleurs pour donner plus de force et de solennité à ses prédications démocratiques, M. Veuillot signe en personne un article intitulé : *A nos amis :*

« Une immense révolution s'est accomplie avant qu'on ait eu, pour ainsi dire, le temps de s'en apercevoir. En deux jours, Paris a fait l'œuvre ; en qua-

tre jours, toute la France a connu l'œuvre de Paris ; au bout de huit jours, Paris avait reçu la réponse et l'assentiment de toute la France. Un prince habile, un trône bien armé, une classe puissante rangée autour du pouvoir, et qui avait mis dix-huit ans à le fortifier, sont tombés, suivant la menace de l'Ecriture, comme un vase d'argile sous une massue de fer. Le monde a reconnu tout de suite quelle main frappait ; chacun a senti que ce qu'elle abattrait ne se relèverait pas. Aucune idée de résistance n'est venue à personne. Tous se sont courbés, tant la Providence se manifestait terrible, juste, logique.

» La république existait dans le principe de la souveraineté du peuple, comme l'enfant dans le sein de sa mère. Le pouvoir de transition appelé à préparer l'avénement pacifique de cette forme sociale nouvelle a voulu, au contraire, en détruire le germe. Il s'est perdu par cette tentative. Le principe qu'il insultait a enfanté avant terme ; l'enfant est né viable, le tuteur infidèle a péri. — LOUIS VEUILLOT, rédacteur en chef. «

(15 mars 1848.)

Souvenez-vous que le *pouvoir de transition* était le gouvernement de Juillet, naguère doué de toutes les vertus, selon *l'Univers ;* souvenez-vous que le *tuteur infidèle* était Louis-Philippe, dont *l'Univers* avait chanté les louanges.

Enfin, dans le numéro du 21 mars, l'empereur d'Autriche n'est pas mieux traité que Louis-Philippe, et le journal absolutiste d'aujourd'hui em-

bouche la trompette prophétique en faveur des nationalités opprimées :

« Personne ne sait en France si, à l'heure où nous écrivons, l'empereur (d'Autriche) est encore sur le trône. Ce que tout le monde sait très bien, c'est qu'il n'y est pas pour longtemps. Un tel pouvoir ne tombera point à demi. Dans tous les cas, cette grande puissance de la maison d'Autriche, ce joug *qui étouffait tant de nationalités* et qui s'imposait à l'Allemagne tout entière est à jamais brisé. La Lombardie est libre, la Bohême est indépendante, la Gallicie s'échappe des entrailles déchirées *du monstre* qui l'avait mutilée avant de l'engloutir : gage certain d'une *résurrection plus entière et prochaine.* »

Après ces citations, rapprochées de ce qu'on a pu lire, de ce qu'on lit tous les jours dans la feuille de l'ultramontanisme et du bâillon universel, on peut se passer de réflexions. Le texte seul suffit, et il est bon à conserver.

Encenser le pouvoir debout, dire de grosses injures au pouvoir tombé, voilà donc à quoi se réduit cette sainte politique!

N'admirez-vous pas l'importance que des gens simples veulent bien accorder à ce fulminant organe du *parti catholique*, et la robe noire de ces terribles inquisiteurs laissant voir tout vulgairement la casaque de Paillasse, qui saute pour tout le monde!

O décadence, ô piteuse alliance d'idées et de noms ! — Torquemada-Paillasse !

Il y a des interdictions étroites et misérables qui mettent hors la loi tout auteur non catholique. Pourtant, en voici un qui est très catholique, et qui ne partage pas ce pauvre esprit d'intolérance.

J'ai entre les mains un fort bon livre d'un ecclésiastique, l'abbé Chassay, intitulé : *La Femme chrétienne dans ses rapports avec le monde*, qui renferme de nombreuses citations empruntées aux ouvrages de Mme Guizot, de Mme Necker de Saussure et de Mme de Gasparin, toutes les trois protestantes.

L'auteur a cherché et recueilli, sans distinction d'Eglise, le bien partout où il est.

Je suis très-assuré que l'honorable évêque d'Orléans, M. Dupanloup, chez qui son beau livre sur l'Education atteste un esprit élevé comme un éminent mérite littéraire, est également superieur à de mesquines exclusions.

Bien venus soient tous les hommes de paix, de lumière et de bonne volonté !

La France possède, dans sa littérature, une partie considérable des chefs-d'œuvre de l'esprit hu-

main, elle renferme une phalange d'esprits d'élite qui sont, en quelque sorte, citoyens du monde entier; elle envoie jusque par delà l'Océan les livres et les pièces de théâtre que Paris produit comme une infatigable usine; elle fait admirer partout les merveilles de ses arts et de son industrie.

Mais, en dehors de ce grand foyer qui concentre à lui seul presque toute la force pensante du pays, en dehors de la partie spécialement cultivée de la nation, quel est le niveau général, et la France a-t-elle droit d'en être fière ?

Cette vérité est affligeante, mais elle est utile à dire : il est trop vrai que la France est un des pays de l'Europe où l'instruction et les lumières sont le moins répandues, où la masse de la population est le plus étrangère à l'élément intellectuel.

Examinez ce que sont en France des villes mêmes assez considérables, des chefs-lieux de département; puis, passons le Jura, visitons un petit pays limitrophe, le canton de Vaud. Prenons pour comparaison, non pas Lausanne (Lausanne offre toutes les ressources intellectuelles d'une cité très-importante), mais telle petite ville du même canton, Morges, qui n'a pas quatre mille habitants. J'ai voulu citer un exemple dont je puisse parler avec connaissance de cause.

Là, vous trouverez une bibliothèque publique fondée par des souscriptions particulières, et qui contient maintenant au moins dix mille volumes; — deux librairies, des cercles où on lit les journaux. Dans cette petite ville, et dans d'autres de ce pays

non-seulement il existe de bons établissements d'éducation, mais encore le goût de l'instruction, la culture morale y règne assez pour que des professeurs viennent y faire des cours publics sur l'histoire, la littérature ou les sciences.

Allez-en chercher autant dans le chef-lieu du département du ***, ou de la ***, ou des ***. Je m'en tiens à ces étoiles polies, afin de n'offenser aucun clocher.

C'est qu'il ne suffit pas qu'une ville ait un collége ou un lycée, si la vie intellectuelle en est absente ; si l'on n'y connaît pas d'autre intérêt que l'indigo, la cotonnade, les farines ou les eaux-de-vie, — avec la partie de dominos ou de piquet pour récréer et cultiver l'esprit.

Pour ce qui est des petites villes pareilles en population à Morges ou à Vevey, je ne veux pas dire ce qu'elles sont, de ce côté-ci du Jura.

Quand les goûts intellectuels sont si peu répandus en France, même dans la plupart des villes et dans la classe aisée, quel tableau présenteront la classe populaire et les campagnes !

Dans cette France du dix-neuvième siècle, jusque dans les environs de Paris, une foule de gens croient aux sorts et aux sorciers : c'est la foi de beaucoup qui n'en ont pas d'autre. Tel qui se garderait bien de prier Dieu, a recours à la magie pour que son fils tire un bon numéro. La justice est très-souvent occupée d'affaires de cette espèce, car aucune mine n'est plus féconde pour l'escroquerie ; et quelquefois, c'est chez des gens qui n'appartiennent pas à

la classe dite *ignorante*, que les débats révèlent un excès de crédulité vraiment inoui.

Ces honteuses superstitions vont jusqu'à engendrer des crimes affreux. N'a-t-on pas vu, il y a quelques années, une malheureuse vieille femme, — en Touraine, je crois, — jetée dans le feu, presque rôtie vive, par des gens qui se croyaient en butte à ses maléfices ?

Vers le commencement de 1857, la Cour d'assises de la Marne ou de la Haute-Marne a condamné à mort un misérable qui avait égorgé une pauvre petite créature d'un an, — le crâne d'un enfant de cet âge devant être un talisman qui rendrait son possesseur invisible, et lui permettrait de voler avec impunité.

N'est-ce pas là le plein Moyen Age, le Moyen Age dans ses plus hideux égarements ?

Ou bien encore, ce sont des croyances prétendues religieuses qui ne peuvent qu'affliger les vrais amis de la religion ; ce sont des miracles comme celui de la Salette ou celui de Rosette Tamisier, cette fille inspirée qui a fini en police correctionnelle ; ce sont des fontaines qui guérissent miraculeusement de tous les maux, et autres prodiges semblables.

En Bretagne, par exemple, au sanctuaire renommé de Sainte-Anne d'Auray, j'ai vu des scènes très-pittoresques, des tableaux très-poétiques, si l'on veut, mais fort trisets au point de vue de la piété éclairée. Dans ces contrées, au moins, la sincérité d'une foi naïve a enfanté de grands dé-

vouements, de courageux sacrifices ; mais, ailleurs, vous trouvez la superstition s'alliant à la domination la plus exclusive et la plus brutale de la matière, à l'absence la plus complète de ce qui tourne les yeux de l'homme vers le Ciel ; et souvent, les moins croyants à ces miracles apocryphes, y tiennent tout autant que les autres.

Dans l'endroit qui jouit d'un de ces priviléges merveilleux, ne vous avisez pas d'essayer un raisonnement, d'exprimer un doute. Vous auriez contre vous d'abord les bonnes âmes croyantes, puis tous ceux qui bénéficient sur l'affluence des pèlerins : aubergistes, cafetiers, cabaretiers, etc., gens la plupart médiocrement dévôts, mais très-attachés à leurs revenus.

L'expérience en fut faite par quelqu'un de ma connaissance, dans une petite ville de Normandie, pas bien loin de Paris, qui possède une de ces fontaines infiniment plus efficaces, au dire des gens simples, que Bagnères, Barèges, Plombières, Spa, Bourbonne, Aix, Vichy, Tœplitz et toutes les eaux minérales ensemble. La vertu en est spécialement souveraine pour les enfants malades. On se garde bien de recourir au médecin voisin ; on s'en vient de fort loin les plonger dans la fontaine miraculeuse : vous jugez comme les petits malheureux se débattent et crient dans ce bain froid ; mais s'ils meurent de leur mal, — et d'une fluxion de poitrine par dessus le marché, — ils meurent guéris.

C'était le jour où l'on fêtait en grand cortége la patronne de la source merveilleuse, M. le maire et

la garde nationale y jouant leur rôle avec un sérieux imperturbable. La personne dont je parle, dînant à l'auberge, osa témoigner quelques doutes à l'endroit de la source bienheureuse.

— Comment ! monsieur, s'écria-t-on ; vous voulez donc faire tort au pays ?

C'est que le miracle est un des revenus de la ville, et que la fontaine d'eau claire vaut un vignoble des meilleurs crûs.

Ceci n'est-il pas plus triste que la superstition sincère ?

Sur la montagne de la Salette, dans le haut Dauphiné, théâtre de la prétendue apparition de la Sainte Vierge, on a élevé un monastère, des constructions qui ont dû coûter des sommes très-considérables. Figurez-vous en effet le prix de bâtisse sur une montagne escarpée, en pleines Alpes. Jugez par là des contributions apportées depuis onze ans par les pauvres dupes qui affluent à ce fameux pèlerinage. Il n'est pas étonnant que les bénéficiaires se récrient à outrance contre les révélations émanant de membres même du clergé, qui ont dénoncé la fraude.

Toutefois, si ces exploitations amènent de l'argent dans l'endroit privilégié, elles y causent encore bien plus de mal par la double lèpre qu'elles y développent : la fainéantise et la mendicité.

Notez que ces coupables jongleries fournissent prétexte aux esprits faux ou malveillants contre les récits et les monuments les plus vénérables. Ils confondent et assimilent l'imposture et la vérité,

le fait appuyé sur les livres saints et sa parodie sacrilége. La superstition profite à l'incrédulité.

Il y a de ces appels imprimés, de ces lettres de change tirées sur la bourse des bonnes âmes, pour des objets prétendus pieux, qui revêtent des formes que l'on croirait empruntées au plus vulgaire charlatanisme industriel. Les pièces existent; elles sont acquises à la publicité. Les vendeurs se réinstallent sans détour dans le temple, d'où Notre Seigneur les chassa. C'est à se demander si nous sommes revenus aux débits d'indulgence qui fonctionnaient sur les places publiques du seizième siècle, et si nous sommes bien dans la France du dix-neuvième.

Mais les progrès de l'instruction primaire? direz-vous.

La loi de 1833 a, il est vrai, multiplié les écoles : toute commune a la sienne ; et pourtant, les effets de cette loi sont bien lents. Quel nombre d'individus illettrés chaque recrutement constate encore, dans la génération qui est née depuis cette époque! En d'autres pays, tout le monde, sans exception, sait lire et écrire : cela va de soi ; cette instruction élémentaire est considérée comme due aux enfants non moins impérieusement que le pain du corps. On n'en est pas encore là, tant s'en faut, dans le pays de Pascal, de Montesquieu et de Voltaire. Le dernier recensement a constaté que sur le nombre total d'époux mariés en 1853, près du tiers des hommes et plus de la moitié des femmes n'ont pas pu signer leur acte de mariage!

Et ce n'est pas tout, de savoir lire : il s'agit de bien employer cette connaissance.

En France, dans le peuple des villes, la librairie à bon marché répand l'aliment malsain des mauvais romans ; dans les campagnes, que lit-on, si ce n'est de stupides almanachs, des histoires prétendues miraculeuses, les imprimés-placards du Juif Errant et autres dans ce goût ?

Allez voir s'il en est de même en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Hollande, en Danemark, en Suède, en Norvège et jusqu'en Islande, dans des contrées voisines du pôle et si déshéritées de la nature. Le soleil leur est avare de ses rayons et de sa chaleur, mais elles ont l'instruction, ce soleil des âmes.

Dans son intéressant Voyage en Scandinavie, M. Ampère raconte qu'en parcourant le nord de la Suède, il s'arrêta dans une maisonnette complétement isolée. Un pauvre homme l'habitait seul. Il possédait quelques cartes géographiques, arrivées on ne sait comment dans ce désert boréal : c'était son trésor et sa continuelle étude. Il adressa une instante prière au voyageur : ce fut de lui faire parvenir, s'il était possible, quelques livres propres à l'aider dans l'intelligence de ces cartes.

Je craindrais que le fait ne se rencontrât guère dans les villages de France, fût-ce dans ceux qui ont le plus rapprochés des grandes villes.

Je n'espère pas amener les partis à être justes ; mais il est toujours bon de faire ressortir leur injustice.

Le maréchal Ney, — le maréchal Bourmont, — voilà deux hommes auxquels les passions politiques ont fait une place bien différente. — Examinons les faits avec sang-froid et sans prévention.

M. de Bourmont commit, en 1815, une faute que ses amis les plus sincères ne sauraient méconnaître. Personne ne peut refuser son estime aux généraux qui, dégagés de leur serment à Napoléon par l'abdication à Fontainebleau, et ayant juré fidélité au roi, gardèrent cette foi intacte lors du retour de l'île d'Elbe. A plus forte raison M. de Bourmont qui, avant de servir sous l'Empire, avait été un des chefs royalistes de l'Ouest, n'aurait-il trouvé que des approbateurs en suivant, dès le 20 mars, Louis XVIII dans son second exil, ou, du moins, en se tenant à l'écart.

M. de Bourmont accepta un commandement dans l'armée que Napoléon allait conduire en Belgique ; c'était se placer dans une position fausse : il ne tarda pas à le sentir. Surtout, une lutte cruelle dut se livrer en lui, quand il vit ses anciens compagnons d'armes, dans l'Ouest, tirer leur épée pour le roi, dont il n'était séparé que par une faible distance.

Les moments pressaient. Pendant la nuit, il fit appeler un de ses généraux de brigade ; il lui annonça qu'il se croyait obligé d'aller rejoindre le

roi, et qu'il lui remettait le commandement de la division.

Le matin, il franchissait la frontière.

Il est juste de rappeler que M. de Bourmont avait voté contre l'acte additionnel ; mais cette protestation aurait dû, pour le rendre libre, être accompagnée de sa démission.

Je le répète, M. de Bourmont s'était mis dans une position d'où il ne pouvait sortir que d'une manière fâcheuse, et plus encore au moment où la campagne allait s'ouvrir. Son départ et cette circonstance formèrent une coïncidence malheureuse. Une fois sous le drapeau, il ne lui était pas possible de le quitter sans prêter au blâme.

Mais qu'il ait porté à l'ennemi le plan d'opérations de l'armée française, c'est là ce qui est faux, et les faits le prouvent. Si M. de Bourmont avait livré aux généraux alliés des renseignements de cette nature, ils auraient exécuté sur-le-champ leur mouvement de concentration ; Napoléon n'aurait pas surpris les Prussiens et les Anglais séparés les uns des autres. M. de Bourmont alla directement à Gand, où était le roi.

Après Waterloo, il se hâta de sauvegarder Lille, Douai, Arras, toutes les places de cette frontière, en y faisant arborer le drapeau royal. Ainsi furent préservés des mains étrangères les caisses publiques et tout le matériel d'artillerie, d'armes et de munitions que ces places renfermaient.

J'ai dit la vraie somme des torts de M. de Bourmont, dégagée des inventions haineuses.

Si M. de Bourmont accepta un commandement de Napoléon, Ney avait-il, oui ou non, accepté un commandement de Louis XVIII, et un commandement en chef, qui plus est?

Lui avait-il, oui ou non, promis de « ramener Bonaparte dans une cage de fer ? »

Alla-t-il, oui ou non, se ranger, à la tête de son armée, sous le drapeau de celui qu'il avait juré si énergiquement de combattre ?

Cette conduite ne constitue-t-elle pas, devant tous les codes militaires du monde, une défection en forme, et qui encourt la plus sévère des peines?

Que la capitulation de Paris dût ou ne dût pas protéger juridiquement le maréchal Ney, peu importe ici; je ne m'occupe que de la question morale. A cet égard, Ney a été plus franc que ses apologistes, — et, en effet, l'aveu de sa faute était pour lui la position la plus digne à prendre devant ses juges.

Non, cette déplorable faute n'est pas possible à pallier. Que le maréchal Ney ait été fasciné, entraîné par l'ascendant et les appels de son ancien chef; que ce guerrier, si brave sur le champ de bataille, eût la tête très faible ailleurs, comme il le montra au retour de Waterloo, en s'écriant que tout était perdu, que toute résistance était inutile, voilà les seules circonstances atténuantes à plaider en faveur de sa mémoire. Admettez-en au moins d'aussi fortes pour M. de Bourmont, vous qui le chargez d'un anathème sans merci! N'ayez pas

deux morales, n'ayez pas deux poids et deux mesures.

La défection est-elle, à votre avis, exécrable ou honorable, selon le cas et les personnes? Empruntez-vous les arguments de votre logique au répertoire de Sanchez et d'Escobar?

Si les états de service du maréchal Ney sont propres à faire plaindre sa déplorable fin, oublierez-vous la conduite de M. de Bourmont dans les campagnes de 1812 et 1813, sa vaillante défense de Nogent-sur-Seine en 1814, et, enfin, l'admirable conquête d'Alger, d'où le vainqueur proscrit n'emporta que la dépouille d'un de ses fils, mort pour la France? Ne sont-ce pas là des titres dont la plus aveugle haine peut seule refuser de tenir compte?

O iniquité de l'esprit de parti, qui veut supprimer jusqu'aux faits de l'histoire! Dans l'arsenal de Brest, on voit la fameuse pièce de canon *la Consulaire*, dressée en forme de colonne triomphale : l'inscription que l'on y plaça sous Louis-Philippe trouve moyen de taire le nom du général qui commandait l'armée française et qui a conquis ce trophée.

Le maréchal Ney a péri fusillé : le maréchal Bourmont a subi pendant trente ans les coups les plus acharnés de la haine : c'est un supplice qui vaut bien l'autre.

Plaignez la destinée du maréchal Ney, soit; mais avouez qu'en l'absolvant, on renonce au droit de condamner le maréchal Bourmont; — avouez qu'en condamnant le maréchal Bourmont avec une rigueur si inflexible, on prononce implicitement

contre le maréchal Ney un arrêt non moins sévère.

Autre rapprochement :

En 1815, dans les premières fureurs d'une ardente réaction, le maréchal Brune périt massacré : c'est un crime que toutes les opinions détestent.

En 1840, dans un temps calme, quand il semblait que les années avaient dû assoupir la violence des passions, le maréchal Bourmont, vieux, malade, souffrant, put enfin revoir sa patrie pour y chercher le repos de la tombe. A Marseille, dans cette ville dont la richesse s'est doublée par notre conquête africaine, une bande d'assassins se rue contre le vainqueur d'Alger ; une des pierres qui lui sont destinées atteint grièvement un des fils que lui ont laissés les balles arabes, — et il se trouve, — ô honte ! — des journaux pour applaudir avec enthousiasme à cet exploit de coupe-jarrets ! (1)

De quel droit flétrissez-vous le meurtre de l'un, vous qui criez bravo à la tentative d'assassinat contre l'autre ?

Août 1857. — Je lis en ce moment l'*Histoire de Washington*, par M. Cornelis de Witt, et l'étude historique de M. Guizot, qui sert d'introduction.

M. Cornelis de Witt appartient à la même école

(1) Voir en particulier *le National*, juillet 1840.

que M. Guizot, son beau-père : ni l'un ni l'autre ne saurait être taxé d'une exagération de tendances républicaines qui leur fasse voir tout en beau, hommes et choses, dans la démocratie des États-Unis. On ne peut donc soupçonner que, dans ce livre, les ombres soient dissimulées, si quelques-unes avaient obscurci la gloire du Libérateur.

Or, en lisant cette histoire, je ne crois pas qu'il ait existé un homme politique en qui les imperfections de la nature humaine se fissent moins sentir, et qui s'offre plus pur au jugement de la postérité. La vie privée de Washington est simple, digne, honorable, comme sa vie publique. Enclin, dans sa jeunesse, à la fougue et aux emportements, Washington avait commencé par se dompter et se dominer lui-même, excellent moyen pour bien commander aux autres. Il semblait pressentir la tâche qui lui était réservée ; et combien cette tâche fut immense! Quel fardeau sous lequel bien d'autres hommes éminents eussent ployé ! Entamer et soutenir, avec des milices à peine organisées, une guerre de huit ans, où la France n'intervint que dans la quatrième année ; encore ses secours furent-ils peu efficaces, tant que les troupes débarquées n'eurent pas rejoint l'armée américaine ; — ne jamais désespérer, dans des extrémités où tout semblait perdu ; — lutter à la fois contre les armes anglaises et contre la pénurie et l'indiscipline, contre les difficultés intérieures et extérieures ; réunir les qualités du général et celles du chef civil, celles de l'organisateur politique et celles de l'organisateur militaire ; — puis, la paix et la liberté conquises, rentrer dans

l'existence privée avec tant de modération et de contentement ; ne la quitter que sur l'appel de la patrie, qui avait besoin de son plus grand citoyen pour sa plus haute magistrature ; affermir l'indépendance tout en arrêtant le flot des idées extrêmes ; — être en même temps l'homme de l'ordre et l'homme de la liberté ; — enfin, cette mission accomplie, retourner au foyer domestique avec un surcroît de bonheur, et redevenir tout uniment Washington le propriétaire-agriculteur, après avoir été le conducteur, et on peut presque dire le créateur d'une grande nation : — voilà ce qui donne à cet homme immortel une place tout à fait à part dans l'histoire.

Washington est, sans contredit, le type le plus accompli du premier magistrat, du premier citoyen d'un état démocratique. Comme cette grandeur dont il est entouré réside tout entière en lui ! Nul éclat, nul appareil, nul cortége pompeux, rien de ce qui éblouit le vulgaire ; et pourtant quelle autorité morale, quel prestige l'environnait !

Mais ce caractère si simple, si ferme et si droit, cette figure calme, grave, magistrale, ne se réfléteraient pas dans le plus éloquent portrait aussi bien que sous la plume de Washington lui-même. Dans la volumineuse et précieuse collection de correspondances, ordres, lettres, dépêches, etc., intitulée *Washington's Writings*, je me bornerai à deux citations que je choisis, comme peignant le mieux les grands traits de son caractère. La première est extraite d'une lettre adressée au gouverneur Clinton, quand Washington, après la guerre terminée,

eut quitté le commandement pour rentrer dans son cher Mount-Vernon :

« La scène est enfin à son terme. — La veille de » Noël au soir, les portes de cette maison ont vu » entrer un homme plus vieux de neuf ans que je » n'étais quand je les ai quittées. — Je commence » à me sentir à l'aise et libre de tout souci public. » J'ai quelque peine à secouer ma coutume, en » m'éveillant chaque matin, de méditer sur les » soins du jour suivant ; et ce n'est pas sans surprise » qu'après avoir roulé bien des choses dans mon » esprit, je découvre que je ne suis plus un homme » public, et n'ai plus rien à démêler avec les affai- » res publiques. J'espère passer le reste de mes » jours à cultiver l'affection des gens de bien, et à » pratiquer les vertus domestiques..... La vie d'un » cultivateur est, de toutes, la plus délicieuse. Elle » est honorable ; elle est amusante, et, avec des » soins judicieux, elle est profitable..... Je ne suis » pas seulement retiré des emplois publics, je rentre » en moi-même. Je puis promener mes regards » dans la solitude, et marcher dans les sentiers de » la vie privée avec une vraie satisfaction de cœur. » Ne portant envie à personne, je suis décidé à être » content de tous, et dans cette disposition, je des- » cendrai doucement le fleuve de la vie, jusqu'à ce » que je m'endorme avec mes pères. »

Quelques-uns des chefs de l'armée que Washington avait commandée huit ans, et à laquelle il avait appris le chemin de la victoire, songèrent à lui décerner la couronne, et l'un d'eux le colonel Nico-

las, se rendit l'interprète de cette pensée. Voici en quels termes Washington lui répondit :

« C'est avec un mélange de surprise et de douleur » que j'ai lu attentivement les pensées que vous » m'avez soumises. Soyez-en bien sûr, Monsieur, » aucun événement dans le cours de cette guerre » ne m'a autant affligé que d'apprendre, par vous, » que de telles idées circulent dans l'armée. Je dois » les regarder avec horreur, et les condamner sé- » vèrement. Quant à présent, elles resteront renfer- » mées dans mon sein, à moins que de nouvelles » manifestations n'en rendent la révélation néces- » saire. Je cherche en vain ce qui dans ma conduite » a pu encourager une proposition qui, à moi, me » semble grosse des plus grands malheurs qui » puissent fondre sur mon pays. Si je ne me fais » pas illusion sur moi-même, vous ne pouviez » trouver personne à qui vos plans fusent plus dé- » sagréables. »

Dites, si ce n'est pas là le grand homme dans son expression la plus complète !

Les comédiens, en France, se plaignent encore de ce qu'ils appellent le *préjugé :* ils ne sont pas satisfaits de leur partage; en vérité, c'est être difficile.

D'abord, le clergé catholique lui-même a généralement le bon sens de laisser tomber les vieux anathèmes en désuétude : les comédiens ne sont plus excommuniés, — je ne sais pas s'ils commu-

nient davantage pour cela, — et, à leur enterrement, on ne fait plus difficulté de leur octroyer les prières et l'eau bénite. Bien qu'ils n'allassent guère à l'église de leur vivant, ils étaient furieux de n'y pas aller après leur mort. On leur a donné satisfaction sur ce point, et l'on a bien fait.

Quant aux relations sociales, il est vrai que la démarcation subsiste encore ; mais la plupart des comédiens font-ils ce qu'il faut pour donner tort au préjugé contre lequel ils crient tant ? J'en fais juges ceux d'entre eux qui constituent des exceptions honorables. L'un de ces artistes d'élite, M. Samson, de la Comédie-Française, n'a pas craint d'indiquer et de toucher la plaie, dans un remarquable discours prononcé au Conservatoire.

Au surplus, le monde paraît prendre à tâche de faire ample réparation aux comédiens, et de leur offrir toutes les compensations possibles. Quel empressement il témoigne pour tout ce qui les touche ! comme il recherche avidement les moindres détails de leur biographie, de leur vie privée ! C'est un intérêt que ces mêmes gens du monde ne montreraient pas, selon toute apparence, pour le plus éminent écrivain, pour le plus illustre savant, pour le plus grand bienfaiteur de ses semblables.

Quel comédien, même médiocre, n'est plus connu de la masse du public que tel poète aux nobles pensées, aux mélodieux accords ? Et dès que la vogue s'attache à un prince de la scène, c'est un fanatisme, un transport, une ivresse, un délire. L'ouvrage où brille une voix en réputation fût-il sublime entre

tous, jamais le génie qui l'a créé n'a reçu la moitié des manifestations d'enthousiasme sous lesquelles son interprète est près de ployer. Croyez-vous que certains souverains rendraient à la plus glorieuse illustration de leur règne les honneurs dont ils ont comblé des faiseuses de vocalises ou de pirouettes? Et les peuples, même républicains, ne sont pas exempts de ces folies, témoin les Etats-Unis.

Pour ce qui est des faveurs solides et palpables, des faveurs monnayées, un *ut* de poitrine bien posé accuserait l'injustice du sort et des hommes, s'il n'avait pas hôtel et château ; des barytons de second ordre exigent des cinquante mille francs par an, et une *prima donna* un peu en renom vit et voyage sur un pied de reine.

Même dans les sphères subalternes du théâtre, notre temps voit d'étranges fortunes. Tel acteur de vaudeville est un monsieur à grosses rentes, qui se délasse de ses succès dans une élégante villa ; tel autre, qui tient du grimacier ou du ventriloque plus que du comédien, s'est enrichi à débiter des chansonnettes, des farces d'un goût souvent médiocre, dans les salons de la haute société. Des gens qui n'auraient pas déboursé six francs pour acheter un beau livre, donnent sans marchander trois cents francs pour quelques moments du bouffon en titre.

O femmes du monde, ne faites pas les dédaigneuses et les sévères à l'égard des princesses de la rampe qui étalent au premier rang, dans toutes les occasions d'apparat, le luxe de leurs diamants et de leurs atours. La vérité est que vous êtes jalouses

d'elles, que vous copiez leurs toilettes de votre mieux, que vous mettez, enfin, votre plus grande gloire à leur ressembler. Ces femmes-là montent sur les planches : il n'en faut pas davantage pour les couronner d'une auréole à laquelle vous payez tribut.

Qu'on rende hommage au talent théâtral, dans les hautes sphères et les conditions choisies qui justifient réellement cette noble qualification d'*artiste*, prostituée, de nos jours, aux plus infimes histrions : voilà qui est bien ; mais qu'on n'oublie pas de placer avant tout le génie créateur ; qu'on n'accorde pas aux comédiens, fût-ce les plus distingués, une importance exagérée. Surtout, qu'on n'aille pas en revêtir des débitants de roulades ou d'entrechats, ou des acteurs de genre subalterne. Si exigeante que soit leur vanité, c'est bien assez pour elle des énormes avantages pécuniaires qu'on lui prodigue ; et elle pourrait se passer des honneurs faits pour d'autres genres de renommées et de mérites.

Il convient, toutefois, que les reproches remontent à ceux qui caressent et nourrissent ce travers. Les enfants gâtés sont insupportables, soit ; mais la faute n'en est-elle pas, pour une bonne part, aux sottes complaisances qui les gâtent ?

Janvier 1858.— Les phraseurs et les harangueurs sont ennuyeux partout ; mais ils sont doublement

déplacés dans un cimetière, quand ils prennent une bière pour tribune : là, souvent, ils sont plus qu'ennuyeux, ils sont inconvenants. Dans un cimetière, il n'y a guère que la religion qui puisse prendre convenablement la parole. Si l'on déroge à cette loi, au moins faut-il apporter une réserve extrême dans le genre de *fleurs* que l'on jette. La tombe ne permet la louange que pour des mérites qui ne fassent pas désaccord avec le lieu et la circonstance, et qui ne produisent pas sur l'esprit des gens de tact et de goût l'effet d'une note horriblement fausse sur une oreille délicate.

Où ce défaut de convenance est surtout choquant, c'est aux funérailles d'auteurs dramatiques et de comédiens. En face d'une tombe ouverte, et des graves et sombres idées de la mort, s'en venir louer le défunt de ce qu'il a fait des vaudevilles très-bouffons, de ce qu'il était d'un comique achevé dans tel ou tel rôle, c'est une absence de sens bien malheureuse.

Et quand il s'agirait du théâtre et de la scène tragique, l'inconvenance resterait à peu près la même. L'art qui offre dans le monde le plus noble des plaisirs, et qu'on applaudit le plus justement dans une salle de spectacle, n'a rien à faire dans l'asile des morts. Le champ funèbre ne doit pas avoir d'écho pour les bravos de la rampe.

Pourquoi faut-il qu'on ait oublié une fois de plus ce principe de convenance aux obsèques de Mlle Rachel, et que cet oubli se soit traduit dans des galimatias si grotesquement emphatiques?

Parce qu'au théâtre on ne gagne pas une grosse fortune sans quelque fatigue, un acteur de l'Opéra-Comique est allé jusqu'à parler des *martyrs attachés au douloureux* CALVAIRE *de la gloire*. Faire intervenir le *Calvaire* en pareil cas, c'est un abus de mots toujours exorbitant ; mais il le devient encore davantage, et c'est une trouvaille en son genre, quand la personne défunte, et la famille, et un grand nombre d'auditeurs, et la partie religieuse de la cérémonie, appartiennent à un culte pour qui le Calvaire représente un lieu de supplice ignominieux, comme les anciennes fourches patibulaires de Montfaucon. Les rabbins présents ont dû être peu édifiés de cette étrange métaphore.

Le discoureur a su être inconvenant en partie double : — pour les chrétiens et pour les israélites ; mais il n'est pas dit que vous réussiriez à lui faire comprendre l'énormité de sa bévue.

Et les articles de journaux ! L'hyperbole a-t-elle assez enflé sa grosse voix, dans cette émulation de boursouflure ! Suivant un de ces articles, le deuil est *universel*, non-seulement *au nom de l'art*, mais encore *au nom de l'humanité tout entière*. Quant à la France, c'est pour elle un *deuil national*, absolument comme ce serait pour le plus grand des princes ou des citoyens. De plus, c'est pour chacun de nous un *deuil domestique*,— parce qu'une fameuse actrice est morte !

Ce n'est pas tout, et l'exubérance de l'éloge s'est étendue jusqu'à certains points en dehors de l'art, et sur lesquels il valait beaucoup mieux ne pas ap-

peler la discussion. Un feuilletoniste a loué Mlle Rachel d'être restée « fidèle à cet état d'indépendance si favorable à la grande artiste, » de s'être *posée carrément dans le célibat*, d'avoir dédaigné le mariage, cette *inutilité*, comme elle-même disait dans certaine lettre qui fut appréciée sur un ton fort différent. On a parlé des deux fils de *Mademoiselle* Rachel, exactement comme des enfants que laisserait la mère de famille la plus respectable. Ici, comme pour Béranger, c'est vraiment une aberration contre laquelle on ne peut s'empêcher de protester, quelque envie que l'on eût de ne pas toucher à ces questions délicates. Il est des choses que l'on est censé ignorer, tant que d'imprudents amis n'ont pas la maladresse de les livrer à la lumière et, par conséquent, à l'appréciation de chacun.

Pas plus pour les célèbres actrices que pour les célèbres poètes, il n'est permis d'établir des priviléges qui ne sauraient être accordés aux potentats et aux souveraines.

Il est vrai que ce deuil *domestique*, ce deuil *national*, ce deuil *universel*, ce deuil *de l'humanité tout entière* n'a pas empêché les gens de s'occuper de leurs affaires comme de coutume, à l'étranger, en France et même à Paris. Le monde raisonnable a dit : « C'est une grande perte pour l'art, » et c'était, en effet, tout ce qu'il y avait à dire.

Mais les comédiens, dont l'amour-propre est flatté même des applaudissements dont ils savent le prix au plus juste, prennent au sérieux ces apothéoses factices et tapageuses. Quand l'oraison funé-

bre se monte en l'honneur d'une actrice jusqu'à un ton qu'elle aurait à peine atteint pour le plus illustre des génies passés et présents, pour le sauveur et le père de la patrie, pour le plus grand bienfaiteur de l'espèce humaine, ceci ne vient-il pas à l'appui de l'opinion que les comédiens n'ont pas à se plaindre de leur partage ?

Ce beau titre d'*artiste*, détourné abusivement de sa vraie signification par les derniers saltimbanques, qui s'en emparent, est il porté plus dignement par les mauvais rapins, par les subalternes bohémiens d'ateliers?

Une barbe inculte, un costume débraillé, des manières et un langage à l'avenant, un *brûle-gueule* à la bouche , voilà le portrait d'un artiste, s'il faut en juger par cette bohême du pinceau, de l'ébauchoir ou du burin. En outre, l'artiste devrait nécessairement avoir des huissiers à ses trousses et ne pas payer son terme. Ces conditions sont bien plus faciles à réunir que celles du mérite et du génie. Beaucoup de gens adoptent ce type convenu, et ne se figurent pas un artiste sous un aspect différent.

Grâce au ciel, tous les artistes ne ressemblent pas à ce portrait, et l'on en citerait bon nombre qui en étaient ou qui en sont le vivant contraste, par cette vie honorable, par cette distinction des ma-

nières et du langage qui ne font qu'élever le talent.

Je me bornerai à trois, dans des branches différentes de l'art :

Dans la peinture, Paul Delaroche.

Dans la sculpture, M. de Triqueti, que j'ai vu présidant, au temple de l'Oratoire, les séances de l'association en faveur des jeunes apprentis protestants, et qui n'en fait pas pour cela un chef-d'œuvre de moins.

Dans la gravure, feu M. Henri Laurent, l'un des graveurs du cabinet de Charles X, qui a dirigé la magnifique publication du Musée royal, et qui, entre autres belles planches, a gravé la Communion de saint Jérôme et l'Enlèvement des Sabines ; un des caractères les plus dignes que l'on pût trouver, type d'homme distingué sous tous les rapports.

Des artistes comme ceux-là vous transportent un peu loin du rapin mal vivant et mal peigné, de la petite et de la grande truanderie.

Parmi les noms inscrits dans le testament de Napoléon, on lit le nom de Boinod.

J'ai connu celui qui mérita si bien cette distinction, et j'aime à me rappeler un homme qui réalisait au plus haut point ce qu'on appelle un *caractère antique*, quoique l'histoire moderne soit aussi riche que l'antiquité en caractères nobles et purs.

Le général Boinod, naturalisé français seulement longues années après son entrée au service, était né sur les bords du lac de Genève, à Vevey, le 29 octobre 1756. D'abord imprimeur-libraire, il avait trente-six ans quand il adopta une carrière nouvelle. En 1792, la légion des Allobroges fut formée dans la Savoie, devenue française par la conquête. Boinod fit partie de ce corps comme quartier-maître trésorier jusqu'au 20 brumaire an II, où il alla remplir les fonctions de commissaire des guerres provisoire à l'armée qui assiégeait Toulon. Sur les registres d'administration du corps que Boinod quittait, on trouve la note suivante : « Ce fonctionnaire n'a cessé de donner des preuves certaines du civisme le plus pur ; ses qualités républicaines le font regretter de tout le corps auquel il a donné, depuis sa formation, tous les soins imaginables. »

Ce fut devant Toulon que Boinod connut le futur empereur. Là se forma entre eux un lien que rien ne put rompre, car il résista chez le républicain Boinod aux grandeurs impériales, — chez Napoléon à l'inflexible indépendance de cet ami bien rare.

Quand Bonaparte reçut le commandement de l'armée d'Italie, il fut heureux d'y employer Boinod en qualité de commissaire des guerres en titre.

Lors du vote pour le consulat à vie, la députation chargée de porter à Bonaparte le résultat du scrutin ouvert dans cette armée, dut lui annoncer avec peine qu'il s'était trouvé une protestation, — unique, à la vérité. — « Comment, s'écria le premier

» consul, un *non* dans mon armée d'Italie ! Ah ! c'est » Boinod ! il ne m'en servira pas moins bien. »

En effet, Bonaparte avait vu Boinod à l'œuvre : il connaissait sa probité exemplaire, qui faisait contraste avec le scandale des malversations et des vols auxquels l'administration était en proie. Il emmena Boinod en Egypte et dans la campagne de Marengo: il l'employa en l'an XII, près de la cavalerie des camps établis sur les côtes de l'Océan pour le projet de descente en Angleterre. Quand il signa la nomination qui créait Boinod commissaire-ordonnateur, il ajouta de sa main en marge de la proposition : « Il sera écrit au citoyen Boinod une lettre de sa- » tisfaction sur le zèle qu'il a toujours montré, sur » son exacte probité, sur sa sévérité à empêcher » les dilapidations, et cette lettre sera imprimée au » journal officiel. »

Boinod ne se bornait pas à faire son devoir, ce qui était déjà beaucoup, en présence d'une corruption trop générale. Un homme qui, au milieu de cette atmosphère, méritait par excellence le titre *d'homme de bien ;* quel phénomène ! Boinod faisait plus que son devoir.

A l'armée d'Italie, Bonaparte lui envoie une gratification de cent mille francs. « Citoyen, » lui répond Boinod, « je ne te reconnais pas le droit de » disposer ainsi des fonds de la République : l'ar- » mée souffre, je viens d'employer cette somme » pour ses besoins. »

Or, Boinod était sans aucune fortune personnelle.

Dans son service à la même armée, Boinod passe un marché ; mais à peine a-t-il signé qu'il craint que le fournisseur ne gagne trop. Il le fait venir et lui dit qu'il va faire casser l'acte qui, d'ailleurs, ne devait être valable qu'après l'approbation du ministre. Le fournisseur lui oppose sa signature. « C'est vrai, » répond Boinod, « mais alors tu me » donneras un pot de vin. — Comment ! vous, » monsieur Boinod, un pot de vin ! — Oui, moi : je » veux trente mille francs. » Le fournisseur en prend l'engagement par écrit, et, sur le premier bordereau ordonnancé à son profit, Boinod inscrit : « A » déduire 30,000 francs que le fournisseur a promis » de me donner, et qui appartiennent à la Répu- » blique. »

Après le vote pour le consulat à vie, ce fut le tour du vote pour l'empire. Murat apporte à Bonaparte les voix des corps de cavalerie appartenant à l'armée des côtes de l'Océan. Là, encore un vote négatif, un seul. — « Quel est-il ? » demande vivement le nouveau César. — « C'est l'inspecteur Boinod. — » Ah ! je le reconnais : c'est un quaker. »

Cette austère droiture du quaker, qui résistait au double ascendant de la gloire et de l'amitié, comment n'aurait elle pas résisté aux séductions de l'or ?

A l'époque où Napoléon institua la nouvelle noblesse, Boinod fut présenté pour le titre de baron. Napoléon le raya, mais par un motif qui prouvait son appréciation de l'homme : — « Vous ne le con-

» naissez pas, » dit-il, « mais moi, je le connais : il » refuserait. »

S'il faut louer Boinod pour son indépendance quand même, il faut louer aussi Napoléon de n'en avoir eu que plus d'estime pour lui.

En 1806, Boinod fut attaché par Napoléon au ministère de la guerre du nouveau royaume d'Italie. Le décret de cette nomination adressé au prince vice-roi, était accompagné de cette note brève, mais significative : « Je vous envoie Boinod ; laissez-le » faire.»

Eugène Beauharnais reconnut la valeur de l'homme qui lui était donné. Le 15 mai 1809, il lui confia l'intendance générale de l'armée italienne en Allemagne. Par décret du 20 janvier 1810, Boinod fut nommé inspecteur en chef. Il était dès lors officier de la Légion d'Honneur et chevalier de la Couronne de Fer.

Comme premier administrateur militaire du royaume d'Italie, Boinod avait 12,000 francs par mois pour ses frais de bureau. Au bout de quelques mois, il reconnut qu'il avait assez de 6,000 francs, et il remboursa l'excédant au trésor. Il en fut de même d'un reliquat de fonds mis à sa disposition pour les besoins du service, et qui n'avaient pas été employés en totalité. Ce reliquat montait à environ 100,000 francs. Comme il voulait le verser pareillement au trésor, l'empereur s'y opposa ; mais Boinod persista, déclarant que son traitement lui suffisait.

Napoléon n'avait pas tort de dire que des hom-

mes tels que celui-là valaient des millions. Longtemps après, à Sainte-Hélène, Boinod était un de ceux dont il disait : « Si je n'avais eu que des ser-
» viteurs de cette trempe, j'aurais porté aussi haut
» que possible l'honneur du nom français ; j'en au-
» rais fait l'objet du respect du monde entier. »

Les vicissitudes de la fortune ne pouvaient rien, on le conçoit, sur une âme qui, dans Napoléon, s'était attachée à l'homme, et non pas à l'empereur. En 1814, quand Napoléon fut parti pour l'île d'Elbe, Boinod n'eut qu'une pensée, celle de l'y rejoindre. Il se rend d'abord en Suisse, y conduit et y laisse sa femme et ses trois enfants ; puis, il traverse l'Italie, se jette incognito sur une barque qui portait à l'île d'Elbe des ouvriers tanneurs, et arrive à Porto-Longone. Napoléon l'accueillit avec bonheur, mais non avec surprise. Il le chargea aussitôt de la direction supérieure du service administratif de l'île, en le laissant maître de fixer le chiffre de ses appointements. Boinod ne voulut que 3,000 francs, dont 900 lui serviraient à rétribuer son secrétaire, et 600 à payer son domestique.

Revenu en France, Napoléon nomma Boinod inspecteur en chef aux revues de la garde impériale, avec une allocation de 40,000 francs pour frais d'installation. Mais dans la caisse d'un des régiments soumis à sa surveillance administrative, Boinod trouve un découvert qui, précisément montait à 40,000 francs. Sa conscience rigide aurait été forcée de signaler ce déficit : il le comble avec la somme qui lui était allouée.

Après la seconde chute de Napoléon, Boinod fut rayé des contrôles de l'armée. Le ministre de la guerre le fit appeler et lui demanda comment il avait pu suivre l'ex-empereur dans l'exil, lui dont le double vote négatif était bien connu. Boinod fait répéter la question comme s'il ne l'avait pas d'abord parfaitement comprise : « Monseigneur, » répond-il alors, « j'ai protesté, il est vrai, contre la double élévation de Napoléon : aussi, n'est-ce point l'empereur que j'ai suivi, mais bien celui qui fut mon chef et mon ami. Quand j'ai vu tant de gens qu'il avait pris si bas, l'abandonner et le trahir, je me suis dit : « Le poste de l'honnête homme » est près de lui, » et je suis parti pour l'île d'Elbe. »

Si les calamités attirées sur la France par les Cent-Jours expliquent bien des mesures de rigueur dont ces événements furent suivis, aucune comparaison n'était possible entre la conduite de Boinod et celle des hommes qui avaient aidé au retour de Napoléon en trahissant le serment qu'ils avaient prêté à Louis XVIII. Cette immense différence ne put manquer d'être sentie, au moins dans une certaine mesure, et le 16 avril 1817, Boinod fut admis à la retraite par décision spéciale du roi. Lui qui aurait pu être millionnaire, il avait besoin de faire vivre les siens. Déjà sexagénaire, il dut accepter un emploi bien modeste en comparaison des hautes positions qu'il avait occupées. Le 1er mai 1818, il fut nommé agent de la manutention des vivres de la guerre à Paris. Dans cette place secondaire, qu'il remplit jusqu'en 1830, il sut rendre encore de

grands services par les économies qu'il procura au trésor, et par les améliorations qu'il introduisit dans la nourriture du soldat. Ses opinions ou ses attachements particuliers restaient en dehors des fonctions dont il s'était chargé. Dans les journées de Juillet 1830, Boinod ne négligea rien pour assurer le service des vivres aux troupes engagées dans la lutte.

Le 31 décembre 1830, Boinod, dont l'âge n'avait pas affaibli la capacité ni la forte organisation, reprit son rang dans le cadre d'activité, comme intendant militaire, et le 20 avril 1831, il reçut la croix de commandeur de la Légion d'Honneur. Il prit sa retraite définitive le 27 mai 1832, après quarante ans de services effectifs. Sa belle vieillesse se prolongea encore dix ans : il est mort le 28 mai 1842. Le corps de l'intendance lui a fait élever au cimetière du Mont-Parnasse un modeste monument, et lui a consacré un médaillon en bronze qui représente ses traits, avec cette inscription : *Pure acta ætas*. Sur le revers sont les mots suivants : *Il eut l'insigne honneur de figurer sur le testament de Napoléon*, et au milieu, ceux-ci : A BOINOD, INSPECTEUR EN CHEF AUX REVUES, LE CORPS DE L'INTENDANCE MILITAIRE. SIÉGE DE TOULON. ITALIE. ÉGYPTE. ALLEMAGNE. ILE D'ELBE.

Par un codicille du 24 avril 1821, le captif de Sainte-Hélène avait légué à Boinod cent mille francs; mais le légataire n'en toucha en résumé que cinquante mille, les fonds laissés disponibles par Napoléon s'étant trouvés insuffisants pour acquitter

en, totalité ses libéralités testamentaires. Cette somme de cinquante mille francs fut l'unique fortune de Boinod, avec sa pension de retraite et son traitement de la Légion d'Honneur.

Suisse et Vaudois de naissance, comme on l'a vu, Boinod était l'ami de mon oncle, l'inspecteur général des milices du canton de Vaud ; tous deux s'appréciaient mutuellement et étaient dignes l'un de l'autre. Lorsque je vins à Paris, j'avais une lettre d'introduction pour le général, qui demeurait à la manutention des vivres, rue du Cherche-Midi. Je fus admis dans son intérieur, dans sa famille, et je pus apprécier quelle aménité et quelle bonté s'associaient aux austères qualités de cet homme vraiment taillé dans le granit. Ses manières étaient simples, sa physionomie bienveillante était empreinte de cette calme sérénité où se traduit une vie sans reproches. Sa taille était moyenne, et pleine sans trop d'embonpoint. Jusqu'aux derniers temps de sa vie, on le rencontrait souvent, en redingote bleue, son costume habituel, faisant son petit tour de promenade dans les allées du Luxembourg ; et une personne même qui ne l'aurait pas connu, n'aurait pu s'empêcher, en le voyant, d'ajouter un respect particulier au respect de l'âge.

Le nom de Boinod n'est pas gravé sur l'arc de triomphe de l'Etoile.

Cependant les services tout exceptionnels qu'il a rendus aux armées françaises ont bien mérité l'honneur accordé à ceux qui les ont commandées,

et dont plus d'un était moins digne que lui de ce glorieux souvenir.

J'ai connu un autre glorieux vétéran, qui réunissait dans ses états de service l'ancienne monarchie, la République, l'Empire et la Restauration : c'était le général Coutard. Issu d'une modeste origine (il était né à Ballon, dans le département de la Sarthe, d'une humble famille de fabricants de toile ou de serge), simple soldat au régiment de Bresse en 1786, il devint par son seul mérite le lieutenant-général comte de Coutard, grand'croix de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur et gentilhomme de la chambre du roi. De plus, il a représenté, comme député, le département de la Sarthe.

En 1830 le général Coutard était resté intimement fidèle à l'exil de la branche aînée. Pendant longues années, presque jusqu'à sa mort, arrivée le 19 mars 1852, il habita une maison de campagne à Marnes, près Saint-Cloud. J'ai été l'y voir plusieurs fois. La culture de son jardin, le goût des fleurs étaient l'occupation et le plaisir du vieux guerrier qui comptait de si beaux états de service.

Si le général Coutard s'était donné sans réserve à la royauté des Bourbons, il ne s'était pas fait homme de cour, et ce profond dévouement que l'adversité augmenta, s'il est possible, n'était égalé que par sa loyale franchise. Il s'en fallait de beau-

coup que son anoblissement et ses titres, — noblesse et titres bien placés, ceux-ci, — le fissent rougir de son origine plébéienne. Un jour, au contraire, il s'en faisait honneur, et il avait raison, car plus le point de départ fut modeste, plus est glorieux le haut rang où l'on sera légitimement parvenu. Il y avait là un courtisan qui était, lui, un homme *né*, et qui n'envisageait pas la question à ce point de vue.

— A quoi bon, dit-il, parler de ces choses-là ?

— Est-ce que vous croyez que c'est par modestie ? répliqua vertement le général.

On ne dit pas si le courtisan trouva quelque chose à répondre ; mais j'en doute.

Pour la presse comme pour la tribune, certaines gens ne veulent considérer que le mauvais usage qui peut en être fait.

Afin d'obvier à ces abus, ils ne voient rien de mieux que de supprimer tribune et presse ; le moyen est radical ; en outre, il demande peu d'efforts de génie.

Ce superbe moyen, il ne serait ni plus ni moins juste de l'appliquer à quantité d'autres choses, bonnes en elles-mêmes, mais sujettes à des inconvénients, et dont on peut abuser.

Beaucoup de marchands sont des fripons qui volent l'acheteur, ou même qui l'empoisonnent ; pour-

tant on ne jette pas l'anathème au négoce, et les commerçants en masse ne sont pas traités de pestes publiques.

Il y a plus d'un notaire au bagne ; les notaires en masse sont-ils gibier de galères ?

Maintes pièces de théâtre ne sont propres qu'à pervertir le goût et à corrompre les mœurs : en ferez-vous porter la peine au théâtre en général, sans excepter Corneille et Racine, et demanderez-vous la fermeture de tous les spectacles?

Le gaz, cette grande lumière d'une autre sorte ; la vapeur, cet immense agent du mouvement physique, produisent de dangereuses explosions, de graves accidents : irez-vous éteindre le gaz et interdire l'emploi de la vapeur ?

Trop de gens font servir leur langue à tromper, insulter, calomnier ; pour trancher le mal dans sa racine, faut-il couper la langue à tout le monde ?

Les détracteurs de la presse vous disent avec aplomb qu'un journaliste est un homme sans foi ni loi, qui « écrit pour de l'argent. »

Cette belle opinion est spécialement adoptée et professée par MM. les marchands à faux poids, — par MM. les croupiers de la Bourse, — par MM. les fripons de toute espèce, — par MM. les gens d'affaires qui ne connaissent aucune considération mo-

rale capable de prévaloir contre un bénéfice de cent sous.

Ces excellents juges en fait de délicatesse apprécient tout le monde d'après eux-mêmes, et n'admettent pas une nature plus élevée que la leur. Tout au plus, et par politesse, veulent-ils bien concéder qu'il y a des exceptions :

La personne présente est toujours exceptée.

J'ai eu plus d'une fois à rétorquer de pareils jugements, car je me suis bien promis de ne les laisser jamais passer sans réplique.

A qui ne mérite pas d'être combattu sérieusement, je me contente de rendre, comme on dit, la monnaie de sa pièce. La condamnation lancée contre les hommes de presse en masse, je la reporte à la profession exercée par leur accusateur, en concédant néanmoins qu'il y a « des exceptions, » si l'on a bien voulu me faire cette grâce pour les écrivains.

Aux personnes de bonne foi, et seulement mal prévenues, je cite les nombreux exemples d'existences honorables et dévouées que la presse m'a offerts, pendant vingt-cinq ans que j'y ai vécu : sacrifices de repos, de santé, d'argent, de liberté.

Observez que ces grands ennemis des journaux ne peuvent se passer de leur journal, et sont comme un corps sans âme, quand il vient à leur faire défaut.

Que la presse, comme toutes les professions, soit loin d'avoir à s'honorer de certains hommes, que de

méprisables *condottieri* de la plume salissent le titre d'écrivains, personne ne le nie ; qu'il y ait là des corrompus pour se vendre, comme il se rouve des corrupteurs pour les acheter, soit ; les uns et les autres se valent ; mais les écrivains honorables, — et ils ne sont pas des exceptions, — sont les premiers à désavouer et à flétrir de tels confrères, et n'ont pas à répondre d'eux.

L'industriel et le notaire estimables ont-ils rien de commun avec le fripon, avec le faussaire condamné au bagne pour avoir fait une banqueroute frauduleuse, ou pour avoir volé les dépôts de ses clients ?

Ajoutons que le notaire le plus probe, l'industriel le plus honnête, ne sert, au demeurant, que ses intérêts : le journaliste indépendant et digne de sa mission met ses facultés et ses forces au service d'une pensée, d'une croyance, d'une foi ; c'est un combattant, c'est un soldat, mais un soldat intelligent, un soldat d'une idée.

Dieu merci, j'ai connu des journalistes, et beaucoup, qui méritaient cette définition ; et les exemples de courage ne manquent pas aux écrivains contemporains, de la part de leurs devanciers. Dans la première révolution, la presse, se montant au niveau des circonstances, eut ses dévouements poussés jusqu'à l'héroïsme, car alors ce fut le bourreau qu'elle eut à braver. Une des premières victimes que moissonna l'échafaud, en août 1792, fut Durosoy, rédacteur du *Journal de Paris*. Plus d'un autre journaliste affronta et subit le même sort. Il

était beau de voir la plume ne pas reculer devant le couperet.

Qu'en dites-vous? ces journalistes-là travaillaient-ils pour de l'argent?

C'est en vue de cette malveillance et de ces dénigrements, nés souvent d'une secrète jalousie, qu'ont été écrits les vers suivants, dans *Michel Cervantès*:

Contre les écrivains pourquoi donc tant de bile?
De cette hostile humeur quel est donc le mobile?
Fouillons dans tel orgueil de lui-même rempli :
Scrutons de certains cœurs tel intime repli :
Ah! j'entends une voix, au fond du sanctuaire,
Qui dit : « Comment! voilà cet homme, un pauvre hère!
Il n'a pas de châteaux, de terres au soleil ;
Il n'a pas de laquais attendant son réveil ;
Point de salons dorés qui, le soir, étincellent,
Point de sacs entassés d'où les ducats ruissellent :
Pour tout bien, — eh! comment ne pas se récrier? —
Il possède une plume avec un encrier,
Une plume, instrument si faible et si fragile :
Eh bien! son nom, des vents empruntant l'aile agile,
Courra de bouche en bouche et d'échos en échos!
Sous l'instrument chétif quelques feuillets éclos,
De cet homme, en son coin, insolemment vont faire
La voix que l'on chérit, l'ami que l'on préfère ;
Par elle il obtiendra, cet auteur indiscret,
Ce que le rang ou l'or en vain réclamerait! »
Telle est, et je maintiens le fait incontestable,
De cette hostilité la cause véritable.
A l'écrivain parfois on aura bien recours ;
On le caresse alors ; mais on le hait toujours.

L'esprit est un jardin que ferment des barrières :
N'y pouvant pénétrer, l'on y jette des pierres.
Ah ! laissez-nous, messieurs, cet empire idéal
Qui nous compense, au moins, un partage inégal.
Vous avez les grandeurs et les biens de la terre :
Place au labeur profond du penseur solitaire ;
Place au germe puissant qui, par Dieu seul conduit,
Fera jaillir du sol et la fleur et le fruit ;
Place, — et ce n'est pas trop d'une telle exigence, —
Sous les rayons du ciel, place à l'intelligence !

Je fus d'autant plus heureux des applaudissements accordés à ces vers, que c'est pour eux que la pièce avait été faite. Ce n'est pas par amour-propre littéraire que je les rappelle ; c'est à cause de l'idée qu'ils renferment, et qui passe pour moi bien avant la question de forme et d'art.

LES DRAGONNADES A ROUEN (1).

I.

L'édit de Nantes avait consacré pour les protestants l'exercice public de leur religion. Néanmoins, dans la pratique, certaines restrictions leur étaient imposées. L'une des principales était de ne pas avoir leurs temples dans l'enceinte des grandes villes. C'est ainsi que les réformés de Paris célébrèrent d'abord leur culte au village d'Ablon, et plus tard à Charenton, endroit qui se trouvait mieux à leur portée.

Un brevet royal du 26 août 1599 avait désigné Dieppedale pour l'établissement du prêche rouennais ; mais par un autre brevet en date du 2 no-

(1) L'étude historique que l'on va lire a paru au mois de septembre 1856 dans le *Journal de Rouen*, l'un des organes de la presse départementale les plus importants. Néanmoins, la publicité de mon travail ayant été surtout locale, plusieurs personnes avaient bien voulu exprimer le désir qu'il en reçût une autre à Paris. Je profite, pour la lui donner, du cadre élastique de ces volumes. Des faits particuliers qui sont intéressants en eux-mêmes, doivent l'être partout. D'ailleurs, les édits et les persécutions qui frappaient les protestants de Normandie, atteignaient la population réformée dans toute la France ; et ces faits locaux deviennent ainsi des faits d'intérêt général.

vembre de la même année, le Grand-Quevilly fut le lieu définitivement choisi. Un acte subséquent, en 1611, permit en outre de transporter le prêche au Boisguillaume, dans le cas d'inondation ou d'autre empêchement. Bâti par l'architecte Le Gigonday, le temple de Quevilly était un des plus remarquables de France par ses vastes dimensions et par sa construction à la fois élégante et hardie. Il avait la forme d'un dodécaèdre, c'est-à-dire qu'il présentait douze faces. Aucun pilier ne soutenait sa haute voûte en charpente, dont toutes les parties venaient se rejoindre dans la longue pièce de bois qui servait d'arête et de clef. Au-dessus s'élevait une lanterne surmontée d'une fleur de lys, et dans laquelle une cloche était placée. A l'intérieur, outre le rez-de-chaussée, régnaient deux galeries l'une au-dessus de l'autre. L'édifice pouvait recevoir dix à onze mille personnes, et, grâce à ses heureuses dispositions, toutes entendaient parfaitement la parole du ministre. Célèbre par sa grandeur et sa beauté, ce temple l'était plus encore par le mérite des pasteurs qui le desservirent, tels que Du Feugueray, L'Hérondel, de La Roque, de Langle, Jacques Basnage, Philippe Le Gendre. Ce dernier avait épousé la fille de Pierre Du Bosc, pasteur de Caen, autre gloire des églises réformées de Normandie.

Chaque dimanche ou jour de fête, affluait à Quevilly une nombreuse assistance venue de Rouen et des alentours. De la ville, beaucoup s'y rendaient par la Seine. Souvent, au retour, l'harmonie des psaumes et des cantiques montait de ces bateaux

comme un concert flottant, le long des frais rivages et des vertes îles. Pendant la guerre de la Fronde, les soldats mal disciplinés du comte d'Harcourt rendant les environs de Rouen peu sûrs, notamment du côté de Quevilly, les religionnaires obtinrent de transférer momentanément leur prêche dans le faubourg Saint-Sever, sur la chaussée des Emmurées ; il y resta six mois, et aucun inconvénient ne s'ensuivit.

Malheureusement, l'édit pacificateur et le salutaire principe qu'il établissait n'avaient pas été reconnus et acceptés sans réserve par tout le monde. Dans cette triste opposition contre la tolérance, on regrette de trouver en première ligne le Parlement de Normandie. Si les annales de ce grand corps judiciaire offrent de beaux noms et d'honorables souvenirs, ce n'est pas ici qu'il en faut chercher les meilleures pages. On a peine à concevoir comment des magistrats, sans doute honnêtes et scrupuleux sur tout autre terrain, pouvaient oublier à ce point, dès que la question religieuse était ou paraissait être en jeu, la légalité placée sous leur sauvegarde ; comment la majesté de leurs augustes fonctions se compromettait de la sorte au service d'une passion aveugle, haineuse et si contraire, par cela seul, à la foi chrétienne.

Dès 1640, sur une dénonciation du clergé, on voit cette grande puissance du Parlement s'armer contre les humbles leçons que donnaient à quelques enfants deux vieilles filles protestantes, d'une famille Mahiet, dévouée par tradition à cette œuvre

obscure et méritoire. Dans son réquisitoire, l'avocat général Le Guerchois invoqua cet étrange prétexte que « l'écriture, un art si noble, ne devait pas être enseigné par des femmes ; » puis, rejetant un reste de honte, il déclara tout nettement qu'il était « juste, équitable et raisonnable que la religion catholique abaissât et humiliât tant qu'il était possible la religion réformée (1). » Sur arrêt conforme à ces conclusions, les inoffensives institutrices durent renvoyer leur petit troupeau. Les réformés rouennais, croyant bien être, à Quevilly, sur leur terrain légal, y créèrent une espèce de gymnase ou de collége, dans lequel ils se permettaient l'enseignement classique. Le clergé en prit encore alarme, et son syndic fit insérer à ce sujet, en 1655, une vive réclamation dans un supplément aux cahiers des Etats de la province. Le roi était supplié de sévir contre ces classes établies *en émulation* (en rivalité) *du collége archiépiscopal*. Il paraîtrait cependant que le commissaire envoyé de Paris pour connaître des faits ne donna pas satisfaction à ces plaintes, puisqu'on les voit renouvelées seize ans après, à une époque où, par malheur, la voie leur était plus grande ouverte, où des inspirations fatales emportaient décidément la balance.

En 1649, Rouen était ravagé par une sorte de peste meurtrière. Dans les hôpitaux, dans les maisons particulières, le fléau multipliait ses victimes.

(1) M. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, tome VI, p. 28.

Le sieur Bance, payé par la ville comme *médecin de la contagion*, venait de succomber dans l'exercice de ses fonctions périlleuses. Il s'agissait de lui choisir un successeur aussi habile, aussi courageux. Un docteur fut présenté tout d'une voix par le collége des médecins, comme réunissant ces deux conditions ; mais il était religionnaire : mieux valait que les malades périssent que d'être sauvés par une main hérétique. « Tâchez, » disait le Parlement, » d'en trouver un catholique romain, *pour la conséquence*. — Mais, répondaient les médecins, c'est un homme très-capable, dont on ne peut dire que du bien et de l'honneur. » Pendant ces débats, on continuait de mourir, et, quand un médecin catholique arriva de Paris, la peste avait achevé sa funèbre moisson.

Pourtant, rien ne fournissait prétexte à cette animosité qui éclatait dans toutes les occasions. Quelques actes ou propos irrévérencieux, faits, dans tous les cas, entièrement isolés et personnels, voilà tout ce que l'on découvre à la charge des religionnaires dans les registres de ce Parlement, si hostile à leur égard, et peu difficile, par conséquent, en fait d'accusations et de témoignages. Les déplorables luttes suscitées jadis par les bûchers et les massacres n'étaient plus que de l'histoire. A Rouen et en Normandie, comme dans le reste de la France, les protestants vivaient soumis aux lois, confondus parmi les autres citoyens. Le roi n'avait pas de sujets plus fidèles. Naguère, les troubles de la Fronde avaient été, sous ce rapport, une victorieuse épreu-

ve. Non-seulement les protestants avaient résisté à toute instigation factieuse, mais encore ils avaient activement soutenu l'autorité royale. Montauban, par exemple, Montauban, un de leurs boulevards, avait envoyé des renforts à l'armée du roi, devant Bordeaux, et l'on avait vu les *proposants* (candidats au ministère sacré) travailler de leurs mains aux fortifications élevées contre les Frondeurs. Cromwell ayant chargé un agent d'examiner les dispositions des protestants français et les chances de succès que l'on pourrait espérer de ce côté, le rapport de cet émissaire fut tel, que le Protecteur refusa tout secours aux chefs de la Fronde, et demeura en paix avec la France. « La couronne chancelait » sur la tête du roi ; mais vous l'avez affermie. » Ainsi s'exprimait le comte d'Harcourt en s'adressant aux ministres de Montauban. La déclaration royale du mois de mai 1652 avait rendu aux protestants un témoignagne solennel, et confirmé de la manière la plus formelle les libertés qui leur étaient garanties. On y lit ces mémorables paroles :

« Nos sujets de la R. P. R. (*religion prétendue réformée*) nous ont donné des preuves certaines de leur affection et fidélité (notamment dans les occasions présentes), dont nous demeurons très-satisfait. Nous voulons donc qu'ils soient maintenus et gardés en la pleine et entière jouissance de l'édit de Nantes, édits, déclarations, arrêts, réglements, articles et brevets expédiés en leur faveur, registrés ès-Parlements, notamment en l'exercice public de ladite religion, en tous les lieux où il a été accordé

par iceux, nonobstant toutes lettres et arrêts, tant de notre Conseil que des cours souveraines, et autres jugements au contraire ; voulant que les contrevenants à nos édits soient punis et châtiés comme perturbateurs du repos public. »

Qu'on s'en souvienne : c'était Louis XIV qui signait cette déclaration si forte, si explicite, et qui, ainsi, se condamnait lui-même par avance. Plus tard, en 1674, lors de la conjuration du chevalier de Rohan et de La Tréaumont pour livrer Quillebeuf aux Hollandais, l'empressement de la haine tenta d'impliquer les réformés dans cette affaire. L'examen attentif des commissaires chargés de l'enquête, MM. de Roquelaure, de Matignon et de Montausier, les lava complétement du moindre soupçon.

Dans les armées de terre et de mer, dans tous les services publics, dans toutes les carrières utiles et honorables, on trouvait des protestants qui s'y distinguaient. Dans le commerce et l'industrie, leur esprit actif et laborieux, associé à leurs mœurs probes et sévères, les plaçait au premier rang. Pour nous borner à la Normandie, Dieppe n'avait qu'à nommer, comme illustration, le grand Duquesne. Presque toute la navigation marchande de ce port, alors considérable, était entre les mains des armateurs et des marins religionnaires. A Rouen, Basnage de Francquesnay, l'auteur du *Traité des Hypothèques* et du *Commentaire sur la Coutume de Normandie*, était la lumière et l'honneur du barreau, et son fils, Henri Basnage de Beauval, marchait di-

gnement sur ses traces. Son autre fils, Jacques Basnage, était, comme nous l'avons dit, un des pasteurs de Quevilly. Savant écrivain, et, plus tard, habile négociateur, il montra plus d'un genre de talent. Dans ce même Parlement, si antipathique à la liberté religieuse, siégeaient des membres protestants, que la majorité était forcée de subir encore, et qui n'étaient pas les moindres par leur mérite. Procureur au Parlement, le père de Lémery, le célèbre médecin et chimiste, qui a donné son nom à une rue de Rouen, était également réformé. Les protestants ne demandaient qu'à bien vivre avec leurs compatriotes et voisins d'une autre église chrétienne, et les mêmes dispositions animaient tous les catholiques honnêtes et éclairés. A Caen, Segrais, témoin oculaire, nous le dit, « il y avait longtemps, avant la révocation de l'édit de Nantes, que les catholiques et les huguenots vivaient dans une si grande intelligence, qu'ils mangeaient, buvaient, jouaient, se divertissaient ensemble, et se quittaient librement, les uns pour aller à la messe, et les autres pour aller au prêche, sans aucun scandale, ni d'une part, ni de l'autre. »

Écoutons, à son tour, un ecclésiastique, le docte et respectable abbé de La Rue : « La ville de Caen, suivant les registres du corps municipal, comptait alors parmi ses habitants environ un tiers de protestants, qui, depuis plus d'un siècle, vivaient en paix avec les catholiques. Cette heureuse harmonie était d'autant plus nécessaire que les premiers étaient presque tous commerçants. Des rapports

d'intérêts, et souvent de parenté, les unissaient donc aux autres habitants. Les réformés avaient à leur tête des ministres dont l'Europe savante révérait les lumières, et la ville s'honorait des noms des Bochart, des Du Bosc, comme elle se glorifiait de ceux des Huet, des Grentemesnil et des Segrais (1). » A Bayeux, les membres des deux églises se plaisaient à confondre ensemble leurs aumônes. En 1662, quand le nouvel évêque de cette ville, M. de Nesmond, y fit son entrée, la noblesse réformée lui fit courtoisement cortége, et les ministres le complimentèrent. En 1676, un incendie ayant dévoré la tour de l'horloge et une partie du toit de la cathédrale, Mlle de Crouay, qui était protestante, fit cadeau du bois nécessaire pour la reconstruction. Elle reçut à cette occasion un remercîment en vers de l'abbé Marcel, curé de Basly et principal du collége de Bayeux. Les gouverneurs de Normandie, le duc de Longueville, et, après lui, le marquis de Montausier, montraient aux protestants placés sous leur autorité, une estime qui parlait assez haut.

Eh bien ! une pensée fatale et persistante se préparait, tout gratuitement, malgré la parole royale si formelle, malgré la reconnaissance des services, si hautement exprimée, à détruire cet heureux état de choses, à enlever à la France ces féconds éléments de richesse et de prospérité. Près de Louis

(1) *Essais historiques sur la ville de Caen*, tome II, pages 347 et 348.

XIV, l'intolérance religieuse conspirait avec l'orgueil de la puissance absolue qui voulait que tout, dans le royaume, se réglât sur le maître, la conscience comme le reste. Cette pensée, elle se révélait plus clairement de jour en jour. L'édit de Nantes allait tombant pièce à pièce. En 1668, la suppression des *chambres de l'édit*, la principale garantie judiciaire qu'il contenait, étant imminente, l'éloquent ministre de Caen, Pierre Du Bosc, obtint une audience solennelle du roi, pour conjurer, s'il était possible, ce grave danger. Louis XIV et sa cour admirèrent en lui, selon l'expression de ce prince, « le plus beau parleur du royaume ; » mais ce fut le seul résultat de sa harangue. Cette fois, la vérité parvint bien aux oreilles royales ; hélas ! ce fut vainement.

En même temps que le pouvoir montrait de pareilles dispositions, des passions fanatiques et ignorantes fermentaient et s'agitaient toujours dans les couches inférieures de la population. En Normandie, elles ne trouvaient que trop d'écho dans la haute magistrature, qui aurait dû les éclairer ou les contenir, et plus d'une fois elles s'étaient donné carrière. Dès 1660, par exemple, on avait vu le temple de Dieppe, situé dans le faubourg de la Barre, et où se tenait le synode, attaqué par une foule furieuse, l'assemblée forcée de s'enfuir, non sans risque de la vie, et le feu mis à l'édifice. Le prêche d'Alençon, d'abord placé dans la ville, puis transporté aux environs, pour éviter tout ombrage, n'en fut pas moins assailli de telle façon, qu'on fut

obligé de se défendre. A Rouen, les jours de culte, c'étaient des attroupements qui se tenaient près de l'église Saint-Sever, sur le chemin de Quevilly ; et à leur passage, soit en allant, soit en revenant, les réformés étaient en butte à des injures, à des huées, accompagnées d'ordures et de pierres. Aucune mesure sérieuse n'était prise pour empêcher ces désordres toujours croissants.

Nulle part ils n'étaient plus fréquents et plus scandaleux qu'à Rouen, ces enlèvements de jeunes garçons, de jeunes filles, arrachés des bras de leurs parents au nom d'une abjuration dérisoire. La volonté de se convertir, manifestée par un enfant de sept à huit ans, était tenue pour bonne et suffisante, et le père, la mère, l'aïeul éplorés, invoquaient en vain les droits les plus sacrés de la nature et de la loi. On arriva même à forcer les parents riches ou aisés à payer une pension dans les colléges ou communautés catholiques où la violence plaçait leurs enfants; de sorte qu'à ces rapts odieux se joignait la spéculation sordide. Il y avait des embaucheurs ou embaucheuses en titre, qui, dans la rue ou ailleurs, par des caresses, de petits cadeaux, des friandises, obtenaient d'un âge ignorant et sans défiance le mot voulu, et il n'en fallait pas davantage. Pour la classe aisée, les garçons étaient immédiatement conduits au collége des Jésuites, les filles aux *Nouvelles Catholiques* ; le *Bureau des Valides* recevait les enfants de la classe populaire. Chaque jour se renouvelaient ces indignités. Quelques magistrats subalternes, en trop

petit nombre, refusèrent de s'y associer. Le lieutenant du Havre, entre autres, fit rendre à leur famille un petit garçon de dix ans et une petite fille de *quatre ans*, enlevés, volés de la sorte ; mandé à la barre du Parlement, il fut frappé d'interdiction pour s'être acquitté de son devoir.

Ce fait se psssa en 1685 ; on touchait à la révocation. Mais n'anticipons pas. On se tromperait beaucoup, si l'on croyait que de ce jour seulement date la persécution ; depuis longtemps elle était ouverte. Une déclaration royale défendait aux religionnaires toute propagande auprès des catholiques, alors que la propagande contraire, appuyée sur la violence, ne connaissait aucun frein.

Il existait à Rouen un délateur avoué et salarié, un *homme de métier* nommé Hellot, qui avait mission de signaler aux juges toute contravention vraie ou fausse à cette ordonnance ; des faits bien antérieurs, des faits qui remontaient à vingt ans, devenaient des sujets d'accusation rétroactifs. En 1670, une sentence du Bailliage ayant été rendue contre de telles énormités, un arrêt du Parlement la mit à néant, et consacra l'infâme ministère de cet Hellot, en lui permettant de continuer à fournir des mémoires accusateurs. Aucun reformé ne pouvait se croire en sûreté contre ces délations, qui allaient chercher et dénaturer, dans un passé lointain, la plus insignifiante parole.

En 1676, un protestant appelé Fourgon se trouve sur le passage du Saint-Sacrement, que portait un prêtre de la paroisse Saint-Maclou. Il s'empresse de

se découvrir; mais c'était trop peu. Le peuple ameuté, le prêtre lui-même (il se nommait Preudhomme), se ruent sur cet homme isolé, sans défense, pour le contraindre à s'agenouiller. Il se contente de s'y refuser, sans dire un mot qui pût donner prise contre lui. Au vieux cri de *haro ! haro !* poussé par la foule, il est traîné au Palais, où siége le Parlement en la grand'chambre. Le cri de *haro* n'était admis, dans le *Coutumier Normand*, que « pour cause criminelle, comme pour feu, larcin, homicide, » pour des actes de violence où le couteau serait en jeu; ceux qui l'auraient proféré hors des cas prévus devaient être sévèrement punis; mais pour un religionnaire, la loi n'existait pas. Ce fut l'homme insulté, maltraité, qui, loin d'obtenir réparation, se vit au contraire frappé par cette étrange justice. Séance tenante, Fourgon fut sévèrement admonesté, et condamné à 20 livres d'amende et aux dépens, prime donnée aux passions populaires pour des excès nouveaux.

En quelques circonstances, l'iniquité étant par trop flagrante, le Conseil du roi, sur les plaintes amères des victimes, n'avait pu s'empêcher de donner tort au Parlement. L'autorité royale prenait apparemment ombrage, pour elle-même, de cet arbitraire de la robe; mais les ordonnances qui imposaient au moins certaines règles à l'oppression n'étaient que de vaines barrières. Après tout, le Parlement de Normandie ne faisait que se mettre en avance sur l'acte suprême déjà si bien préparé. On reste épouvanté devant ces combinaisons d'une

cruauté recherchée, devant le hideux arsenal de ces ordonnances, qui tourmentaient à plaisir les malheureux protestants, en attendant qu'on leur portât le dernier coup. On frémit devant ces raffinements capricieux d'une tyrannie qui, pour violenter les consciences, s'appliquait, s'ingéniait, s'acharnait à frapper un million de Français dans toutes les conditions de l'existence sociale, à leur rendre, en quelque sorte, la vie impossible. De décrets en décrets, on avait fermé aux religionnaires presque toutes les professions ; on leur eût interdit, si on l'avait pu, l'eau et le feu, la lumière du soleil, que Dieu donne à tous. Un jour, on leur défendait d'avoir des domestiques protestants ; un autre jour, on leur défendait d'en avoir de catholiques. Frappés dans la vie publique et extérieure, ils n'avaient pas même l'abri du foyer domestique, fût-ce aux heures les plus sacrées, aux heures de la douleur et de l'agonie. Le lit de souffrance avait aussi ses dénonciateurs. Sur la première nouvelle d'un huguenot malade, le prêtre accourait, disputant l'abord du lit de souffrance au ministre appelé, pendant que le peuple s'ameutait et vociférait sous les fenêtres ; et de ces obsessions impitoyables dut naître souvent une crise mortelle. Dans une de ces affaires (février 1678), le Parlement de Normandie rendait un arrêt qui interdisait à ceux de la R. P. R. de refuser l'entrée de leurs maisons aux curés, aux prêtres, quand ceux-ci viendraient pour visiter les malades. Parmi tant d'agonies ainsi tourmentées par l'obsession et par l'émeute, on citait la da-

me Brisset des Costils, à Caen ; le sieur de Long-Pré, à Orbec ; à Fontaines, la dame de la Paulière ; et combien d'autres !

Après la maladie, la mort et les obsèques étaient l'occasion de vexations nouvelles ; on ne respectait pas même les pleurs des familles ; il leur était défendu de trop honorer les dépouilles de leurs proches. Pierre de Baillehache de Beaumont, ministre à Caen, avait perdu sa fille, âgée de seize ans ; aux funérailles, quatre compagnes de la morte portèrent les coins du poêle virginal. Sur le cercueil, recouvert d'un drap blanc, on avait semé des guirlandes de romarin et des couronnes, douloureuses palmes mortuaires. Les curés de Saint-Pierre et de Saint-Jean réclament et se plaignent ; le père désolé est traduit devant les juges du Bailliage de Caen, qui le condamnent. En appel devant le Parlement, l'avocat du curé de Saint-Pierre reproche aux protestants cette audace funéraire : « Il n'appartient » point, dit-il, à ceux de la R. P. R. de faire aucune » pompe et cérémonie dans leurs enterrements, » cet honneur étant réservé à ceux qui professent » la religion du prince. Il ne peut y avoir ni égalité, ni commerce entre les deux religions ; la catholique, étant maîtresse et dominante, doit avoir » tous les avantages. La prétendue réformée doit » demeurer dans l'abaissement, dans le silence et » l'obscurité ; il n'est pas juste que la servante se » pare des mêmes ornements que la maîtresse. » Et le Parlement, s'associant à cette doctrine, confirme (20 février 1664) la sentence des premiers ju-

ges. Par arrêt du Conseil, il y eut défense aux ministres, sous peine d'amende, de faire des enterrements autrement que la nuit ou à la pointe du jour. Quant aux *relaps*, aux prétendus convertis, coupables d'être retournés au culte paternel, et par cela seul passibles des galères, on devait, pour toutes funérailles, les jeter à la voirie.

Tandis qu'un frauduleux prosélytisme saisissait les enfants sur un mot extorqué, on tâchait de s'emparer d'eux dès leur entrée dans la vie, presque avant leur naissance, sans pitié pour la mère au milieu des angoisses de ce moment douloureux. Il fut interdit aux accoucheurs et aux sages-femmes religionnaires (déclaration du 20 février 1680) de donner leurs soins aux femmes de leur communion. En Normandie, le Parlement, selon sa coutume, exécuta cet édit révoltant avec des rigueurs sans merci. Des infortunées moururent en couches, appelant vainement l'homme de l'art en qui elles avaient confiance, et qui, gémissant, s'arrêtait devant les terribles prohibitions. Telle fut l'histoire lamentable de Mme de Longueval, à la Cerlangue, dans le pays de Caux : elle expira ainsi, et son enfant avec elle, et, bientôt après, son mari et son père au désespoir.

Pour complément à cette interdiction, le Parlement, (arrêt du 22 avril 1681) autorisait les sages-femmes catholiques à ondoyer d'office les enfants « qu'elles connaîtraient en danger de mort. » Elles étaient donc juges de la nécessité. L'on peut se figurer si elles usaient et abusaient de ce pouvoir

discrétionnaire, et quelles scènes se passaient auprès du lit de l'accouchée. Entre la résistance des familles à ces assauts d'une étrangère, et les obstacles opposés au ministère du pasteur, il arrivait que des enfants mourussent sans baptême. Ce fut un nouveau cas de poursuites contre les parents, comme en témoignent les registres du Parlement pour un sieur Isaac Le Boullenger, de la paroisse Saint-Martin-du-Pont, et un sieur Quesnel, de la paroisse Saint-Eloi, — Saint-Eloi où siégerait un jour le prêche de ces huguenots, auxquels une guerre à mort était déclarée.

En même temps, les faveurs, les grâces, les appâts les plus grossiers de l'intérêt et de l'argent étaient offerts à qui fléchirait. Il y avait un marché aux consciences ouvertement établi, avec des tarifs gradués selon l'importance de l'individu. C'était l'immoralité de la corruption auprès de la cruauté, la sacoche du banquier en regard de la toque du juge. Le criminel taché de sang n'était pas exclu des profits de l'abjuration. On connaît le fameux Privilége de Saint-Romain, cette libération annuelle d'un condamné choisi pour *lever la fierte*. En 1670 et en 1683, il se trouva que les prisons de Rouen renfermaient deux meurtriers religionnaires ; ils se firent catholiques, ils obtinrent aussitôt le bénéfice de la *fierte*, et le meurtre fut lavé. Avis au malfaiteur pour s'assurer un brevet d'impunité, au milieu de toute une population innocente, poursuivie, frappée, tourmentée, parce qu'elle restait fidèle à sa foi.

Et cet épouvantable régime de persécution, il était contemporain de la civilisation élégante qui se déployait dans les pompes et les merveilles de Versailles! C'était l'époque où naissaient tant de chefs-d'œuvres des lettres et des arts, l'époque de Molière, de Racine, de Boileau, de La Fontaine, de La Bruyère! Toutes ces indignités, elles sont attestées par les preuves les plus irrécusables, par les édits, par les arrêts. Ah! que l'on nous croie, nous sommes loin d'en rendre solidaires un Vincent de Paul, un Fénelon, un Belzunce, un Cheverus; ces actes monstrueux, ils sont réprouvés, flétris par tous les cœurs honnêtes, au sein même de l'Église qu'on prétendait servir par de tels moyens. Parmi ces esprits d'élite, on ne peut mieux faire que de citer le savant historien du Parlement de Normandie, catholique non équivoque assurément, et qui consacre maintenant à Bossuet ses profonds travaux. Sa main impartiale a compulsé les registres poudreux qui recèlent tant d'iniquités : la vérité en jaillissait, il l'a dite comme nous la disons. Ce n'est pas par plaisir que l'on évoque de si tristes pages; mais quand surgissent de scandaleuses apologies, quand on ose pallier, absoudre, glorifier même ces énormités (1); quand il faut lutter encore pour des principes qui semblaient consacrés à jamais, il est bon que la voix de l'histoire s'élève, appuyée sur d'irréfutables monuments.

(1) Voir, en particulier, le journal *l'Univers*.

II.

L'édit de Nantes subsistait encore, au moins nominalement, et les fermetures de temples se succédaient de jour en jour avec toutes les autres persécutions qui, d'avance, l'annulaient par le fait. Tantôt on s'apercevait un peu tardivement que l'édifice proscrit n'était pas dans les conditions permises, tantôt c'était l'admission d'un *relaps* qui servait de prétexte ; — et ce prétexte n'était pas difficile à créer en cas de besoin ; tantôt on s'armait de quelque autre accusation impossible à prévoir pour la prudence la plus attentive.

Le Parlement de Rouen, comme on peut le croire, ne s'épargnait pas cette besogne. « Cette suppres-« sion de prêches, dit M. Floquet, lui était un doux » passe-temps, et rien n'est plus commun dans ses » registres. » Parmi les temples ainsi fermés, citons, sans épuiser la liste, ceux d'Ougerville, Senitot, Lindebeuf, Sainte-Mère-Eglise, Fresnes, Vire, Condé-sur-Noireau, Beaumont, Criqueville, Les Vez, Bosc-Roger, Maupertuis, Quillebeuf, Honfleur, Hermanville, Croci, Fontaines, Mesnil-Imbert, Montcriquet, Bacqueville, Lintot, etc. Fermes dans leur foi, les protestants dont on supprimait le temple allaient chercher au loin, jusqu'à dix lieues, ceux qui subsistaient encore. De pauvres gens se mettaient en route par caravanes, dès la veille du saint jour, faisant ce long trajet à pied, munis de frugales provisions, souvent passant la nuit en plein air;

mais ils revenaient contents et fortifiés, quand ils avaient pu entendre la voix d'un de leurs pasteurs. Cette consolation leur était fréquemment ravie. Les prétextes ne manquaient pas non plus pour incriminer personnellement les ministres, et, forcés d'être sans cesse en route pour se défendre, ils se trouvaient, par ce moyen, enlevés à leur église.

Le temple de Quevilly, cette métropole, cette cathédrale du protestantisme normand, était particulièrement odieux aux persécuteurs. Une déclaration du mois de mars 1683 interdisait aux ministres, sous peine d'amende honorable, de confiscation des biens et de bannissement à perpétuité, d'admettre des catholiques au prêche (et comment les distinguer?); puis, quelques semaines après, une autre déclaration enjoignait, au contraire, de réserver des places pour les catholiques qui voudraient assister au culte, afin de contrôler et de réfuter, le cas échéant, les paroles du pasteur. C'était faire appel à des invasions tumultueuses qui, en effet, ne manquèrent pas. On vit, à Quevilly, quatre à cinq mille tapageurs envahir le temple, et, par leur attitude, leurs insultes, leurs interpellations grossières, rendre le service impossible. Le nombre des places réservées fut ensuite fixé à dix. Un des commissaires désignés pour Quevilly fut un jésuite nommé Baudran : il se montrait fort assidu à siéger dans le banc spécial où l'on avait apposé les armes du roi. Mais, à la suite de ces commissaires, bourgeois et peuple entraient toujours. Or, la présence des délégués officiels devenant une

sorte de frein pour le tumulte, il se produisit un inconvénient auquel on n'avait pas pensé. Beaucoup de gens ainsi venus se prenaient à suivre, par curiosité, les prières et les détails du service, à écouter les paroles du ministre avec plus d'attention qu'on n'aurait voulu, et à trouver enfin que ce culte maudit n'était pas si païen et si damnable. Pour sortir d'embarras, la destruction du temple s'offrait comme seul remède, et le père Baudran n'y mettait pas d'équivoque.

Tout à point, Versailles venait d'envoyer comme intendant de la généralité de Rouen un homme à souhait pour une œuvre pareille. C'était Marillac, si horriblement célèbre par ses cruautés contre les protestants du Poitou, que, malgré sa nomination de conseiller d'Etat, toute la cour se détournait de lui comme d'un bourreau ; mais un tel personnage était bien ce qu'il fallait pour porter les derniers coups en Normandie, et les dispositions du Parlement lui promettaient de zélés auxiliaires.

Pour frapper le temple de Quevilly, on n'eut pas besoin de puiser hors de l'arsenal ordinaire. On y avait reçu des *relaps* et des enfants réputés *nouveaux catholiques*. De ces *relaps*, il en est un dont l'histoire mérite d'être rapportée.

Il se nommait Jacques Noblet. Les hasards d'un voyage l'avaient fait naguère esclave entre les mains des pirates d'Alger. Grâce aux démarches du Consistoire de Rouen auprès d'un négociant de Marseille, les Pères de la Merci, ne sachant ou ne voulant pas savoir que le captif rouennais fût religion-

naire, l'avaient tiré de ses chaînes avec d'autres esclaves. Débarqué à Marseille, Noblet avait dû figurer, avec ses compagnons les autres rachetés, dans la procession d'usage en telle circonstance. Pour ce seul fait, on le considéra comme ayant abjuré. De retour dans sa ville natale, et ne se doutant pas probablement de cette conversion prétendue, Noblet s'empresse de reprendre sa place au prêche. Voilà donc un *relaps* indûment admis. Jeté dans les cachots de la Conciergerie du Palais, Noblet y est en butte, pendant une année entière, aux obsessions des juges et des prêtres : calme, résolu, il résiste à tout, menaces et promesses. On lui montrait la perspective des galères. — « Tant mieux, ré-
» pondit-il, elles me porteront peut-être encore une
» fois sur les côtes d'Afrique, où j'ai trouvé plus
» d'humanité parmi les barbares et les ennemis
» de Jésus-Christ que je n'en rencontre en ce Par-
» lement, ayant toujours eu la liberté d'y prier
» Dieu selon les mouvements de ma conscience et
» la pureté de l'Evangile. »

Enfin, cet homme courageux est condamné à l'amende honorable et au bannissement à perpétuité. Cette amende honorable se faisait devant le grand portail de Notre-Dame, une torche à la main, en chemise. Missionnaires et magistrats redoublent d'instances auprès de Noblet pour qu'il s'épargne la triste cérémonie dont on croit lui faire une flétrissure. Loin de la redouter, il demande qu'on en hâte le moment : l'ironie même se mêle à ses paroles. « Il y aura plaisir, disait-il, à faire amende ho-

» norable avec une si grosse chandelle ; qu'on me » prépare une belle chemise blanche pour cette cé- » rémonie. » Ses coréligionnaires s'empressaient pour le visiter dans son cachot : on leur en ferma la porte ; on séquestra le prisonnier, pensant que ces visites fortifiaient sa résistance ; mais le courage de Noblet se suffisait bien à lui seul. Sa famille et ses amis, pénétrés des mêmes sentiments que lui, annonçaient tout haut qu'ils assisteraient en habits de fête à la prétendue honte où ils voyaient une gloire. Le Parlement craignit l'effet qui s'ensuivrait : cette partie de l'arrêt fut laissée non avenue. On transféra Noblet dans la tour du Colombier, située près des fossés de la ville, et dont quelques restes se voient encore à l'extrémité des jardins de l'Hospice Général, vulgairement *le Bureau*. Là encore, les missionnaires revinrent à la charge ; car cette conversion, quoiqu'il ne s'agît que d'un simple bourgeois, aurait passé pour une victoire notable, et l'on y attachait une importance exceptionnelle. Ces derniers assauts eurent le sort des premiers. Le long du rempart, là où passe maintenant le boulevard Martainville, s'étendait une prairie : chaque jour la femme de Noblet, avec son jeune enfant, y venait épier l'apparition fugitive du prisonnier à la haute fenêtre de la tour ; lui, de son côté, puisait quelque consolation dans cette vue chérie. Enfin, de guerre lasse, on le mit dehors, et le banni put aller, avec les siens, chercher une contrée hospitalière.

L'arrêt contre Noblet avait été prononcé avec ce-

lui du temple. Nous avons à dire comment ce dernier acte fut consommé.

Depuis le 3 janvier 1685, le temple était provisoirement fermé, en raison des contraventions alléguées, pendant qu'on instruisait le procès. Le procureur général Le Guerchois, chargé de poursuivre l'affaire, ne méritait certes pas qu'on suspectât la chaleur de son zèle à l'encontre des religionnaires, et pourtant cette ardeur était insuffisante et tiède, au gré de certains membres du Parlement. Fauvel de Touvents se faisait remarquer entre tous par son fanatisme furibond. On rapportait, de ce conseiller, un mot caractéristique aux demoiselles de La Chesnaie, protestantes, qui avaient un procès avec leur frère, nouveau catholique. Ce procès était *imperdable*, il l'avait dit en propres termes, si elles eussent été catholiques et leur frère religionnaire ; mais la position étant tout opposée, « sa *conscience* (il osait prononcer ce mot !) ne lui permettait pas de donner un arrêt dont elles abuseraient. » En pleine audience, la violence de ce conseiller prenait carrière : il s'indignait de voir encore debout l'édifice exécré ; il gourmandait les poursuites trop lentes. Un zèle selon son cœur se chargea, sans tant de formes, d'accélérer l'exécution.

Le 23 février, débouche du faubourg Saint-Sever, en se portant sur Quevilly, une bande tumultueuse, dont les intentions sont assez faciles à connaître. Ce sont les écoliers des Jésuites ; ils se souviennent des exploits de leurs devanciers dans le

sac du temple de Dieppe, en 1660, et ils veulent à leur tour avoir un triomphe pareil. Ils marchent précédés des balayeurs du collége et suivis de la lie de la ville, meute hurlante, avide à la curée, brandissant des instruments de destruction. Arrivée à Quevilly, cette foule furieuse se rue sur le temple, enfonce les portes, brise les tables du Décalogue, cette loi divine; elle en fait autant des bancs, sans épargner, dans sa rage aveugle, celui qui porte les armes du roi. Avec cette activité malfaisante, cette puissance de force qui ne se déploierait pas pour le bien, et qu'on voit seulement en des occasions semblables, la horde ravageuse ne se borne pas à l'intérieur : elle grimpe, elle escalade, elle attaque le campanile, qui tombe avec fracas, entraînant la cloche qu'il renferme. Déjà la toiture est entamée; sapée par tant de bras, la clef de voûte va céder, et la vaste charpente, en s'écroulant toute à la fois, menace d'écraser les démolisseurs.

En ce moment arrivent, secours bien tardif, les gardes de la Cinquantaine, la police du temps. Leur intervention ne pouvait plus guère que préserver les destructeurs des suites de leur propre imprudence; ils parviennent à les éloigner, non sans peine; mais déjà le temple n'était presque plus qu'une ruine. Parmi les élèves des Jésuites, héros de la journée, on citait, au premier rang, le fils d'un président à mortier du Parlement, Poërier d'Amfreville. Quelques poursuites, commencées pour la forme et bientôt interrompues, ne furent qu'un dérisoire et vain semblant.

Au surplus, la magistrature elle-même, venant à la suite de l'émeute, allait achever l'ouvrage déjà en si bon train. Le procès pour les prétendues contraventions se poursuivait, tissu d'énormités judiciaires auxquelles on aurait peine à croire sans les actes qui les attestent. Les ministres Basnage, Le Gendre et de Langle, que l'on a mis en cause, réclament leur confrontation avec les témoins : on s'y refuse. On est obligé de les reconnaître innocents ; ils demandent, en conséquence, qu'on leur permette de rouvrir le temple dévasté et mutilé : cette autorisation est également refusée. Le rapporteur du procès, c'était Fauvel de Touvents ; est-il besoin d'en dire davantage ? Cette passion furieuse qui l'animait était secondée par d'autres magistrats absolument *inféodés aux Jésuites*, suivant l'expression de M. Floquet, tels que Poërier d'Amfreville, Busquet de Caumont, Costé de Saint-Sulpice, de La Place de Fumechon, sieur de Grainville. « Jamais, » dit l'impartial et grave historien qui se complaît tant ailleurs à retracer les pages honorables des annales parlementaires, « jamais, dans aucun procès peut-être, n'avaient paru plus à découvert la préoccupation et l'animosité des juges. » Plusieurs, cependant, catholiques non moins sincères que leurs collègues, comprenaient mieux l'esprit chrétien et les devoirs du magistrat. Bernières de Louvigny, d'Argouges, Du Tot-Ferrare, le substitut Le Nouvel, le chanoine grand-trésorier Bretel de Grémonville, haut doyen du chapitre, doivent être particulièrement nommés, pour leur

rendre un juste hommage et pour sauver l'honneur de leur compagnie; malheureusement ils ne formaient que la minorité.

La journée du 6 juin 1685 devait voir le dénoûment du monstrueux procès. Dès le matin, une foule immense se pressait dans les étroites rues, à tous les abords du Palais, bruissant autour du magnifique édifice que Louis XII, le Père du peuple, n'avait point bâti pour des arrêts pareils. Dans l'imposante grand'chambre où siégent, à la face du Christ, ces juges si effrontément iniques, les ministres sont introduits. Fermes et calmes à la fois, ils se tiennent sur leurs gardes pour éviter tout mouvement d'indignation, toute parole imprudente que l'on retournerait contre eux. Parmi les enfants nouveaux catholiques admis dans le temple (c'était, on l'a vu, un des chefs d'accusation), figurait une jeune Esther Hue de Montaigu. La mère de cette enfant avait abjuré, mais son père était mort protestant ; et un arrêt du Conseil, rendu précisément pour la Normandie, avait décidé que, dans un cas comme celui-là, l'enfant serait confié à ses parents paternels. Cet arrêt capital figurait aux pièces du procès : les ministres l'invoquent, et Fauvel de Touvents, le rapporteur, se trouve ne l'avoir pas même lu. Honteux, rougissant, il balbutie : la confusion gagnait ses collègues; enfin, pour couper court, on entre en délibération. Les trois ministres se retirent; mais, comme ils sortaient de la grand'chambre, ils sont abordés chacun par un huissier qui les met *en arrêt*. Le prétexte, c'était qu'ils n'avaient pas remis tous

les registres du temple aux mains du Parlement ; la vraie raison, c'était de leur donner l'apparence de grands coupables, malgré leur innocence reconnue, aux yeux de la foule, qui, en effet, battit des mains, comme elle aurait fait en d'autres circonstances pour la condamnation des juges. Il n'en fut pas de même des honnêtes gens, qu'affecta péniblement cette rigueur inutile, propre à jeter de l'intérêt sur ceux qu'elle frappait ; la mère d'un des pasteurs le félicita, lui et ses collègues, de ce que « Dieu ne les avait pas jugés indignes de souffrir » opprobre pour son nom. »

Le résultat du vote n'était guère douteux. Inutilement s'élèvent des voix équitables, celles, notamment, de presque tous les conseillers-clercs. La sentence est rendue : le temple de Quevilly sera rasé jusque dans ses fondements ; sur l'emplacement, on élèvera une croix de vingt pieds de haut, avec les armes royales. Aucun grief n'était même articulé contre les pasteurs : ils n'en furent pas moins condamnés à 100 livres d'amende, bannis à vingt lieues de leur ancienne résidence, et à trois lieues de tout endroit où un prêche subsisterait encore. Tout ministre devait quitter immédiatement Rouen, sauf un seul, commis par le Parlement, et à qui on permettait uniquement d'administrer le baptême, toujours sous réserve d'ondoiement, au besoin, par la sage-femme catholique. Toute assemblée publique ou particulière, pour l'exercice de la religion réformée, était interdite sous des peines sévères.

Au moins, cette grande iniquité n'avait point

passé sans protestation. Le chanoine Bretel de Grémonville, surtout, avait fait entendre des paroles généreuses. « Le roi, dit il, est le maître de son » royaume ; qu'il fasse donc raser le temple de Que- » villy, de sa haute puissance, mais sans qu'on » nous oblige, pour y parvenir, à faire des procé- » dures et des injustices qui nous couvrent de » honte. Nos pères, s'ils revenaient au monde, » nous désavoueraient, comme indignes de la » robe qu'ils ont portée avec tant d'honneur. »

A la suite de cet arrêt, vint celui des *relaps :* ils furent condamnés, comme nous l'avons vu pour Noblet, à l'amende honorable et au bannissement perpétuel. Il y avait encore d'autres accusés : les grands-pères, aïeules, oncles, tantes, mis en cause, malgré le texte de loi formel, pour avoir conduit au prêche des enfants d'un père religionnaire, illégalement réputés nouveaux catholiques. On leur infligea 50 livres d'amende ; mais ce fut là leur moindre peine : une scène affreuse allait clore cette audience tristement mémorable. Les enfants étaient là présents avec eux. Tout-à-coup, dans la grand'-chambre, entrent des huissiers et des gardes : ils saisissent par force les malheureux enfants, les arrachent brutalement aux bras désespérés qui luttent pour les retenir, les entraînent éplorés, les jettent dans des voitures toutes prêtes au bas des degrés du Palais, et le Collége, les Nouvelles Catholiques, le bureau des Valides, reçoivent ces jeunes captifs. Le conseiller Fauvel de Touvents, faisant l'office d'exempt, contribua de sa personne à

cette expédition impitoyable. Ce fut lui qui emmena dans son carrosse la jeune Esther Hue. Elle résistait et se débattait de telle sorte, qu'elle brisa les glaces de la voiture. De loin, l'on entendait encore les lamentables appels, les cris perçants de cette *nouvelle convertie.*

La sentence prononcée contre le temple n'attendit pas longtemps son exécution. Vers Quevilly marchent en triomphe l'intendant Marillac, le procureur général Le Guerchois et le frénétique Fauvel de Touvents. De leur propre main, armée de la pioche et du marteau, ils veulent contribuer à la consommation matérielle de leur œuvre. La foule qui leur fait cortége se précipite sur les murs proscrits, et bientôt, de ce bel édifice, il ne restait plus trace. Mais un architecte protestant, Le Genevois, s'était hâté d'en tracer un plan, dans la prévision de la catastrophe, et ce dessein, parvenu jusqu'à nous, peut au moins en donner l'idée (1).

O vicissitudes! si l'on cherche en vain quelque vestige du temple démoli, où est, à son tour, la croix élevée sur cette place vide ?

Après cette condamnation, ceux qui l'avaient prononcée eurent-ils la conscience tranquille? Non pas tous, au moins. Il leur tardait de voir partir les ministres bannis, dont la rencontre et la présence

(1) Ce plan est gravé dans l'*Histoire de la Persécution faite à l'Eglise de Rouen sur la fin du dernier siècle*, par le ministre Le Gendre, un vol. in-12, Rotterdam, 1704. La bibliothèque de Rouen possède un exemplaire de cet ouvrage, qui est peu commun.

leur était un vivant reproche. L'un de ces magistrats — et lequel ? Fauvel de Touvents ! — se trouvant en face de Le Gendre, le juge éprouva le besoin de justifier la sentence auprès du condamné ; puis, à bout de raisons, il se rabattit à dire que « le roi le voulait. » — « Le roi, répondit Le Gendre avec » force, n'a pris aucune connaissance du procès ; » il s'en est reposé sur les juges ; ce ne sera point » Sa Majesté qui en rendra compte devant Dieu ; » vous en répondrez vous seul, vous seul, qui, » étant convaincu, en votre conscience, de l'innocence des accusés, n'avez pas craint de les condamner et de les flétrir ! » Sous l'accent et le regard indignés de Le Gendre, sous l'aiguillon de la voix intime qui le pressait, le juge coupable, transformé en accusé, se prit à trembler, à s'incliner, à demander au proscrit de lui pardonner et de le bénir ; et Le Gendre étonné lui accorda cette bénédiction, priant Dieu de ne pas faire retomber la persécution sur le persécuteur.

Mais cette impression fut-elle durable et accompagnée d'effets ? On voudrait le croire et en trouver quelques témoignages.

Au temple de Quevilly était attachée une bibliothèque de grand prix. Dans cette ruine, les pasteurs désiraient qu'au moins cette riche collection ne fût pas dispersée, et ils avaient tâché qu'on en fît le fond d'une bibliothèque publique, car Rouen n'en possédait pas encore ; c'eût été un dernier service rendu par eux à la ville d'où ils étaient si cruellement bannis. Ainsi avait-on fait pour la bibliothè-

que du temple de Saumur, également condamné. Celle de Quevilly se trouvait comprise parmi les biens meubles et immeubles du temple, confisqués au profit des hospices. Encore fut-elle détournée même de cette destination. Les Jésuites convoitaient ce précieux butin. Ils obtinrent une décision du Conseil qui les en faisait possesseurs ; après quoi un arrêt du parlement — arrêt subreptice, en quelque façon, rendu dans une *petite audience du matin*, sous la présidence de Poërier d'Amfreville — ordonna bien vite que la bibliothèque fût délivrée aux avides bénéficiaires. Ils ne perdirent pas de temps. Des hommes qu'ils envoyèrent avec des paniers y entassèrent les livres à la hâte, et cette proie était sous clef dans leur collége, avant qu'on sût même, dans Rouen, qu'elle leur dût être dévolue.

Le même jour que le temple de Quevilly, celui de Caen reçut aussi son arrêt, et sur des prétextes semblables. Voici en quel termes son éminent pasteur Pierre Du Bosc avait tenté un dernier effort auprès du roi :

« Sire,

« On nous ôte nos temples, on nous exclut des métiers, on nous prive des moyens de vivre, et il n'y a personne de notre religion dans votre royaume qui ne soit persécuté. Je proteste devant Dieu, en votre présence, que je dis la vérité telle qu'elle est. Henri-le-Grand, cet admirable héros que

Votre Majesté, par un dessein digne de son sang, de son courage et de ses vertus, s'est proposé de faire revivre en sa personne, vous sollicite ici en notre faveur. Il vous demande la conservation d'un édit qui est le grand ouvrage de son exquise sagesse, le doux fruit de ses immortels travaux, et le principal fondement de l'union et de la concorde de ses sujets, comme lui-même s'en est expliqué dans la préface de cette loi solennelle.

» Nous n'ajouterons rien, sire, à une recommandation si puissante, et nous finirons en priant Dieu qu'il donne au petit-fils encore plus de vertus et de gloire qu'au grand-père, et que, prolongeant ses années bien au-delà de celles de son invincible aïeul, il ne le retire du monde que quand les dernières bornes de la vie humaine lui feront souhaiter d'aller dans le ciel posséder une meilleure couronne que toutes celles de la terre. »

Que pouvait cette éloquente supplique contre l'aveuglement dont Louis XIV était frappé? A son tour le temple de Caen tomba, et l'on frémit des profanations que commit un peuple forcené, en s'y ruant à la suite des magistrats. Le cimetière fut fouillé, les ossements jetés au vent; des énergumènes jouèrent aux boules avec les crânes déterrés.

Bayeux, la ville natale de Pierre Du Bosc, avait aussi son temple : dans le Bessin, on en comptait encore plusieurs, ceux de Coulombières, de Treviè, res, de Géfosse ; leur ruine précéda ou suivit de près la destruction du temple de Caen. Celui de Saint-Waast fut un des derniers qui subsistèrent en

Basse-Normandie. Ceux du Havre, de Criquetot, survécurent peu au grand coup frappé à Quevilly. Le parlement avait gagné sa bataille.

III.

Le 22 octobre 1685, parut la déclaration royale qui révoquait l'édit de Nantes, cet édit solennel, obligatoire, confirmé de nouveau par Louis XIV lui-même, avec des paroles d'éloges et de gratitude pour la fidélité, pour les services de ses sujets réformés. Déjà, comme on l'a vu, l'œuvre de la révocation était à peu près faite en détail, avant la mesure décisive et suprême. Par cet acte fatal, tout autre culte que le culte catholique était interdit; en cas de contravention, les galères, et, pour les ministres, la mort. Il fut même censé qu'il n'existait plus de protestants en France : on les appelait *nouveaux convertis*.

Est-il besoin de dire quel concours rigoureux et empressé accueillit à Rouen l'acte révocatoire? Le Parlement était en vacances; mais la chambre des vacations, présidée par Becdelièvre de Brumare, en ajournant la publication de l'ordonnance jusqu'après la Saint-Martin, la déclara exécutoire sans un jour de retard. Un seul conseiller religionnaire, Coignard du Petit-Camp, restait en exercice; deux ans auparavant, un autre, Le Sueur de Colleville, petit-fils de l'illustre pasteur et orientaliste Samuel

Bochart, cette gloire rouennaise, avait dû résigner sa charge sur un ordre exprès du roi. Au mépris de la loi fondamentale qui constituait les juges inamovibles, Marillac, aussitôt la déclaration reçue, se rend chez Coignard du Petit-Camp et lui signifie brutalement sa destitution. La majorité fanatique du Parlement était satisfaite. Aucun collègue religionnaire ne l'importunait désormais ; aucune question de forme ne la gênait plus : elle pouvait à l'aise assouvir sa haine contre ces protestants « si paisibles, si soumis, au temps où il plut à Louis XIV de leur déclarer la guerre (1). »

L'intendant Marillac, le président Brumare et le marquis de Beuvron, alors lieutenant général au gouvernement de Normandie, étaient trois hommes dignes de s'entendre. En plein Parlement, Brumare glorifia, célébra ces *Dragonnades* qui, depuis quatre ans déjà, portaient la terreur chez les réformés du Dauphiné, du Languedoc, du Poitou. C'était assez dire à ceux de la Normandie comment on allait procéder à leur égard.

Opprimer, tourmenter, rançonner, mettre à sac, réduire à la ruine et au désespoir leurs malheureux hôtes, voilà quel était, chez ces paisibles religionnaires, l'emploi des soldats changés en convertisseurs. Si les dragons laissèrent leur nom à ces *missions* nouvelles, d'autres corps de l'armée, sans distinction, y furent également employés. Non con-

(1) M. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, tome VI, p. 143.

tente de vivre à discrétion comme on ne ferait pas sur terre ennemie dans la guerre civilisée, cette soldatesque détruisait, brisait, emportait, vendait tout, jusqu'aux ferrures des portes ; chez des fabricants, chez des marchands, elle s'amusait à donner pour litière à ses chevaux des ballots de draps ou de soieries. Rien qui ne lui fût permis, sauf de tuer, — au moins d'un seul coup, car la mort dut être souvent la conséquence de tant d'odieux traitements, poussés jusqu'à d'abominables tortures, et qui n'épargnaient ni le sexe ni l'âge. Les femmes étaient en butte aux outrages les plus grossiers. Dans leurs jeux barbares, ces bourreaux suspendaient le récalcitrant avec des cordes, le tiraillaient, le pinçaient, lui soufflaient de la fumée de tabac dans les yeux. Parmi ces supplices, il en était un des plus raffinés, la privation de sommeil : les soldats se relayaient pour tenir leur victime éveillée par le roulement du tambour, par un vacarme infernal, pour ne pas lui donner une minute de repos, jusqu'à ce qu'épuisée, à bout de forces, ne sachant plus ce qu'elle faisait, elle demandât grâce et laissât échapper un mot d'abjuration. Sur le bruit de ces horreurs, sur la menace d'être livrées en proie à ces sbires, de malheureuses populations que l'on rassemblait sur la place publique, comme un troupeau éperdu d'effroi, criaient : *Jésus ! Maria !* ou bien : *Je me réunis !* et un bulletin triomphant annonçait à Versailles qu'une ville encore venait de se convertir en masse ; édifiante victoire, qui, de là, retentissait dans des chaires adulatrices. On a

osé dire, dans de récentes apologies, que les Dragonnades étaient de simples logements de gens de guerre conformes aux ordonnances ; on s'est aussi rabattu à plaider la circonstance atténuante, en prétendant que si des excès furent commis, c'étaient des faits imputables aux seuls soldats. On jugera ce qu'il en faut croire ; on verra que les instructions expresses étaient de ruiner, de mettre sur la paille tout protestant opiniâtre. Quant aux indignités que les soldats ajoutaient à cette mission, déjà bien assez odieuse par elle-même, il est évident que si elles n'étaient pas ordonnées, elles étaient pleinement tolérées, tout au moins (1).

(1) La bibliothèque de Rouen, dans l'intéressante collection d'autographes que lui a léguée M. Duputel, possède, à cet égard, une pièce extrêmement curieuse, d'autant qu'elle est signée d'un nom à qui le roman moderne a fait une grande célébrité. C'est une lettre de d'Artagnan, major au régiment des gardes, adressée au fameux financier Samuel Bernard. Celui-ci, qui était protestant, venait d'abjurer, sous le coup de la révocation, et cependant une escouade de soldats n'en fut pas moins envoyée pour *exécuter* sa belle maison de campagne de Chenevière-sur-Marne. Voici, avec son orthographe, la lettre que lui écrivit d'Artagnan, chargé de l'expédition :

« Je suis bien fâché, Monsieur, dettre obligé destablir garnison dans vostre maison de Chenevière. Je vous suplie den arretter la suite en vous faisant catolique A : R : (apostolique romain), sans quoi jai ordre de faire vivre a discretion, et quant il ni aura plus rien, la maison court grant risque. Je suis au desespoir, Monsieur, dettre comis pour pareille chose, et sur tout quant il faut que cela tombe sur une personne comme vous. Permetés-moi donc que je vous suplie de vous sollicité au remède, car il ni en a point d'autre que de m'en-

Peu de jours après la révocation, le 31 octobre 1685, les chefs de famille religionnaires de Rouen sont convoqués à l'Hôtel-de-Ville, devant Beuvron et Marillac. Le lieutenant général, prenant le rôle de missionnaire, leur adresse une harangue, où l'injonction souveraine empruntait quelque chose des formes onctueuses d'un sermon. Marillac lui succède, mais sans faire tant de frais de pieuse éloquence. Il est midi; à deux heures, il faut que les abjurations soient signées à l'Hôtel-de-Ville, ou au Bailliage, ou entre les mains des curés. Registres et plumes étaient tout prêts. Sous l'impression de la terreur, une partie signèrent. Pour décider les autres, douze compagnies de cuirassiers entrèrent à Rouen et furent mises en besogne, selon les procédés que nous avons décrits. Quand on crut l'effet produit, dix de ces compagnies furent renvoyées.

voyer vostre abjuration et celle de toute vostre famille. En attandant, je vai donner ordre quon ne fasse nul desordre dans la maison, et mesme je ferai subsister les soldats fort modiquement; mais contés que ces modérations la niront que jusques a demain deux heures après midi, car je les prens sur moy, ayant ordre du contre. Encore une fois, Monsieur, ottes-moi le chagrin destre obligé de vous en faire, et me croiés, Monsieur, vostre tres humble et tres obéissant serviteur. ARTAIGNAN.

» De Chenevière, le 4 janvier, à trois heures après midi. »

L'effet suivit la menace, et, malgré son abjuration qu'il était sans doute tout prêt à renouveler, le docile financier eut sa maison complétement pillée et saccagée, comme en témoignent une lamentable supplique au roi et une longue estimation des dégâts, jointes au même dossier.

« Les troupes parties, plus de conversions, et un endurcissement sans pareil, » disait le président Brumare, qui avait l'air de s'en étonner.

Croyant l'œuvre achevée dans la capitale de la province, Marillac et Beuvron s'étaient dirigés sur le pays de Caux. Là, ils se faisaient appuyer par vingt-quatre compagnies, tant du régiment Royal que du Royal-Etranger. Descombes, secrétaire de Marillac, avait dans son lot Bolbec, Motteville et les environs, et il « travaillait tant qu'il pouvait à la conversion des huguenots de ce pays-là, ayant en sa queue deux compagnies de cavalerie (1). » A Montivilliers et Harfleur, ce furent des dragons que l'on chargea d'opérer, et ils s'en acquittèrent si bien, que la population réformée du Havre, frappée d'épouvante, céda *sans souffrir de logement*, écrit triomphalement Marillac. On peut juger ce que signifiaient des conversions ainsi obtenues, et ce qu'elles devaient durer.

Dieppe fut une des villes qui donnèrent le plus de peine à ces apôtres nouveaux. L'archevêque de Rouen s'y était rendu en personne, et, en douze jours, tous ses efforts n'avaient pu opérer qu'une seule conversion ; encore cet unique converti était-il un enfant de douze ans. Les armes spirituelles restant impuissantes, la force temporelle leur vint en aide, sous la direction de Beuvron et de Marillac. Quarante des principaux protestants furent mandés

(1) Lettre de Le Couteulx, échevin de Rouen, à Bulteau, autre échevin, 12 novembre 1685.

devant Beuvron, et, comme à Rouen, il se mit en frais de harangue. Ils lui répondirent qu'ils « ne changeraient pour rien de religion; que le roi avait pouvoir sur leurs corps et sur leurs biens, mais qu'il n'avait point de pouvoir sur leurs consciences. » Les religionnaires dieppois s'obstinaient en masse; on les attaqua en détail. Trente sous furent promis à qui dénoncerait un huguenot, tant dans la ville que dans le faubourg du Pollet, et, à ce prix, le rebut de la ville fournit autant de délateurs qu'on en voulut. Dieppe fut divisée en quartiers que visitèrent à fond les magistrats municipaux, avec une menaçante escorte. De logis en logis, de chambre en chambre, note était prise des religionnaires encore récalcitrants, pour leur envoyer des garnisaires, ou mettre à contribution ceux qui n'en pourraient loger. Ce procédé parut réussir. « La plus grande partie, et toute cette po- » pulace, s'est convertie en deux jours, » écrit le secrétaire de Beuvron aux échevins de Rouen, en les pressant d'user de la même recette pour hâter un succès trop lent.

Pourtant, ce n'était pas le bon vouloir qui manquait à ces échevins. On les voit même se plaindre de ce qu'on n'a pas taxé assez haut le gendre du respectable Basnage, Paul Bauldry, qui avait fui son pays désolé. Avec tant de zèle, il était mortifiant pour eux de se voir sans cesse gourmandés sur leur peu de réussite. « Il est étrange, leur écri- » vait Marillac le 14 novembre 1685, de voir vos » bourgeois de la religion si durs; » et il leur an-

nonçait pour renfort huit compagnies de Royal-Etranger. Deux jours après, nouvelle dépêche non moins pressante : « Mettez les cavaliers chez les » meilleurs bourgeois, les mieux en état de les » loger et les plus endurcis ; car c'est entrer dans » les intentions du maître. » Un peu plus tard, Marillac revint à la charge : « Vous devez, écrivait-il, » faire une recherche très exacte et nouvelle des » religionnaires. Qu'on aille de maisons en mai- » sons, comme j'ai fait faire à Dieppe, et cela, mes- » sieurs, est de votre application. Donnez-en la » liste à M. de Beuvron, et envoyez-la moi. Mais » qu'on cherche diligemment. Promettez de don- » ner, comme on a fait à Dieppe, jusqu'à trente sols » à qui vous découvrira un huguenot caché ; il y a » bien des petites gens qui en découvriront. » Beuvron se joignait à Marillac pour ne pas laisser trève aux échevins rouennais : « Vos opiniâtres de Rouen, » leur mande-t-il, y attireront encore toutes ces » douze compagnies du régiment des cuirassiers. » Faites recherche exacte de tout ce qu'il y a en- » core dans Rouen de gens de la R. P. R. Apportez » tous vos soins et votre application à finir cette af- » faire, afin d'éviter d'avoir des garnisons tout » l'hiver. »

Revenues à Rouen, les troupes travaillèrent sur nouveaux frais et à outrance. Quels tableaux présenta la ville en ces jours de sinistre mémoire ! tableaux, du reste, qui se reproduisaient en cent lieux. Les maisons désertes et fermées étaient ouvertes de force, et les soldats qu'elles auraient eus

à loger étaient envoyés au cabaret, à l'auberge, où ils faisaient grasse bombance aux dépens des absents. Les meubles de ceux-ci étaient vendus à l'encan pour subvenir à ces permanentes orgies. De rue en rue, ce n'était que fracas d'armes, voix avinées, scènes de violence, jurons grossiers de la soldatesque ; ou bien criées aux enchères pour les mobiliers mis en vente, non-seulement ceux des absents, mais encore ceux des malheureux qui avaient épuisé leurs dernières ressources pour défrayer leurs bourreaux. Dans une morne douleur, manquant de pain pour eux-mêmes, pour leurs enfants, ils voyaient livré aux mains des huissiers, et adjugé pour un prix chétif, jusqu'au lit de la famille. Un vieillard, dont les cheveux blancs et les longs services commandaient le respect, passe traîné par les sbires ; c'est M. de La Basoge, conseiller honoraire et doyen du Parlement, que l'on va jeter dans le château du Vieux-Palais, et qui fut ensuite trop heureux de gagner la terre d'exil. Le marquis de Beuvron, cet officier général, jaloux de s'illustrer par de tels hauts faits, s'est chargé de mener au couvent, dans son carrosse, une infortunée, la dame Véreul, femme du sieur Abraham Simon ; et par la portière, sans qu'on puisse étouffer sa voix, elle crie à ses coréligionnaires d'être fermes et de tout souffrir pour leur croyance.

Et les directeurs des Dragonnades étaient des gens experts, à qui rien n'échappait. En eux il y avait de l'inquisiteur, du soudard et du recors tout ensemble. Un avocat nommé Cardel avait disparu de

la ville. Marillac s'informe de ce qu'il est devenu. Les échevins répondent que Cardel a remis sa maison de Rouen au propriétaire; qu'il est « en un » petit jardin à Oissel, sans meubles de valeur ; » que c'est en Basse-Normandie qu'il a son bien. Aussitôt l'intendant répond : « Il faut envoyer à Oissel » tout saisir, *jusqu'à son pot ;* il faut charger un » huissier pour aller exécuter en Basse-Norman- » die. » Et ce qui fut dit fut fait. Dans la ville, les bourgeois recevaient à loger un capitaine, un lieutenant et six soldats ; il leur en coûtait 108 livres par jour, quand ce n'était pas davantage. Qu'un fugitif fût insolvable, sa charge retombait sur ses coréligionnaires, sans préjudice de leur propre part. Grâce à cette éloquence de l'exaction, du pillage et du sabre, Marillac put, à Rouen aussi, vanter ses succès de convertisseur.

C'est là ce que Bossuet, dans le concert louangeur des voix contemporaines, appelle « des troupeaux égarés revenant en foule ; des faux pasteurs les abandonnant sans même en attendre l'ordre ; » et, pour plus d'admiration, l'évêque de Meaux voit *tout calme dans un si grand mouvement* (1).

Quel calme, juste ciel ! La ruine, la désolation, les cris lamentables, les bagnes regorgeant, les enfants arrachés à leurs parents, les maris à leurs femmes, les femmes à leurs maris ; les mères d'un côté, les jeunes filles de l'autre, enfermées dans des

(1) Oraison funèbre du chancelier Le Tellier.

monastères pour y subir d'impitoyables contraintes! Voilà le *calme* que Bossuet admire (1)!

Pourtant, la déclaration du 22 octobre permettait aux protestants, « en attendant qu'il plût à Dieu de les éclairer, de demeurer dans le royaume, sans pouvoir être troublés ni empêchés, sous prétexte de la R. P. R., à la seule condition de n'en pas faire exercice et de ne se point assembler. » On mentait à l'édit de révocation lui-même, comme on avait menti à l'édit révoqué.

L'arbitraire privé des petits tyrans se mêlait à la grande tyrannie. Au mois de juin 1686, le procureur général Le Guerchois, étant dans sa terre d'Autretot, près d'Yvetot, envoyait, de sa propre autorité, un sergent sommer les religionnaires des environs d'assister aux offices et à la procession de la Fête-Dieu; et sur leur refus, dénoncé au Parlement, on instruisit contre eux. Des faits de ce genre, l'obligation de *tendre* les maisons et même de faire des reposoirs, c'étaient les moindres violations de la parole royale. Parmi tant d'horreurs, si l'on veut juger quelle inquisition pesait sur les *nouveaux convertis*, il suffit de lire cette circulaire adressée par l'intendant de Caen aux curés de la généralité :

« Monsieur,

« Vous ferez incessamment un Mémoire contenant le nom, l'âge et la qualité des personnes de

(1) Un très grand nombre de ces ordres de séquestration ont été publiés, d'après les originaux, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*.

votre paroisse faisant profession de la religion P. R, au temps de la révocation de l'édit de Nantes, conformément au formule (*sic*) ci après :

» N..., âgé de...

» Son état, avec le nom et le nombre de ses domestiques, s'il en a.

» A abjuré.

» N'a abjuré.

» N'a fait son devoir à Pâques.

» Fait des assemblées, va par les maisons ou prête la sienne.

» Est aux Nouveaux ou Nouvelles Catholiques.

» Est aux Jésuites.

» Est à l'hôpital de.....

» Ne paraît pas sincèrement converti.

» Agit mystérieusement dans sa conduite.

» Parle avec irrévérence de la religion catholique.

» Vous envoyerez ce Mémoire à monsieur votre doyen, qui aura soin de l'envoyer au plus tôt à mon secrétaire, et en conserverez un double.

» Je suis, etc.

De Gourgues.

» A Caen, ce 25 avril 1688. »

Comment épargner les vivants, quand on ne faisait pas même grâce aux morts? Qu'un prétendu converti refusât, en cas de maladie, les secours de l'Eglise catholique, on l'envoyait aux galères, s'il se rétablissait; et, s'il mourait, on faisait le procès

à sa mémoire. Le corps, attaché sur une claie, était traîné jusqu'à la potence, où on l'accrochait, après quoi on le jetait à la voirie. Il arriva que le jugement, par un surcroît de cruauté, forçât la famille d'assister à cet affreux spectacle. Les parents du chapelier Véreul, par exemple, durent, en habits de deuil, suivre dans les rues de Rouen la claie funeste. Plus d'une fois, une foule féroce, la même qui saccageait, démolissait, brûlait les temples, se chargea de suppléer les agents de la loi dans ces horribles exécutions ; se saisissant des cadavres, elle s'en fit des jouets, elle se livra sur eux à des excès abominables : elle les traîna à travers les campagnes, jusqu'à les réduire en informes lambeaux, qui demeuraient ensuite abandonnés aux animaux carnassiers. Ainsi arriva-t-il pour les corps du nommé Pierre Levasseur, de Bolbec, et du nommé Bennetot ; à Rouen, pour la dépouille de Pierre Hébert, ancien domestique du ministre Le Gendre, et sur qui le fanatisme s'acharna de préférence, en haine de son maître. Les débris de son cadavre, recueillis par sa famille, furent enterrés furtivement dans la campagne. Tels furent les hideux spectacles que virent les rues de Rouen, — cette ville laborieuse, cette ville paisible, avant que l'autorité eût encouragé, déchaîné des passions sauvages.

On se demande aujourd'hui si ces atrocités fanatiques furent possibles, tant elles sont éloignées, grâce à Dieu, des mœurs actuelles. Quelque affreux qu'ils soient, ces souvenirs sont utiles à évoquer,

pour faire mieux bénir le principe et le sentiment de la tolérance.

Le mouvement d'émigration, commencé depuis plusieurs années, prit alors d'immenses proportions. Les protestants fuyaient en foule avec tout ce qu'ils pouvaient emporter, ou heureux de s'échapper même dans un dénûment complet. L'on put juger alors ce que valaient les prétendues conversions dont la cour faisait trophée. En Normandie, la voie naturelle était la mer. Aussi le Havre, Dieppe, tous les ports, suffisaient à peine à ce flot croissant. Mais des ordonnances terribles furent rendues pour enlever aux persécutés jusqu'à la ressource de l'exil, et pour les contraindre à rester sous le marteau qui les écrasait. Les frontières et les côtes furent soumises à une garde sévère. Les fugitifs que l'on arrêtait allaient peupler les galères, aussi bien que toute personne convaincue d'avoir aidé à leur fuite. A Saint-Lô, on vit deux sœurs, Louise et Madeleine Pezé, qu'on avait saisies en route, condamnées à faire amende honorable en chemise, pieds nus, à genoux, la torche au poing, conduites par le bourreau ; après quoi, on les rasa, puis deux prisons séparées les engloutirent, prisons sans espérance, comme l'enfer.

Néanmoins, les malheureux opprimés bravaient tout pour aller chercher ailleurs la liberté de leur foi. Le comte et la comtesse de Marancé se jettent dans une barque de pêcheur, au milieu de l'hiver, avec une quarantaine d'autres infortunés, parmi lesquels des femmes enceintes, des nourrissons à la

mamelle. Ballottés par la Manche orageuse, sans vivres, sans eau, subissant le froid, la faim et la soif tout ensemble, réduits à de la neige, pour humecter leurs lèvres et celles des pauvres petits enfants, ils atteignent enfin, à demi morts, la côte d'Angleterre. La fille du pasteur Du Bosc, mariée, mère de famille, veut aller en Hollande retrouver son père. De ses trois jeunes enfants, un succombe en route à la fatigue, à la souffrance, et un autre huit jours après être arrivé; le troisième, tombé aux mains des sbires, et renfermé dans la maison de la Propagation de la Foi, n'y traîna pas une longue existence. Toutes les ruses, tous les déguisements étaient employés. De généreuses connivences parmi les catholiques favorisèrent la fuite de plusieurs protestants, ou se prêtèrent à leur conserver et à leur faire passer leur fortune. Plus d'un agent de l'autorité se laissa gagner à prix d'or; mais des moyens de transport chèrement achetés recélaient quelquefois de nouveaux périls. Il y eut des scélérats qui assassinèrent dans le trajet, pour les dépouiller, les malheureux qu'ils s'étaient chargés de conduire. Les réfugiés à qui la violence, l'excès de la souffrance ou le désir d'assurer leur fuite avait arraché une formule d'abjuration, s'empressaient de la rétracter dès qu'ils touchaient un sol ami, et de solliciter leur rentrée au sein de la communion natale. Dans le seul mois de mai 1687, le Consistoire français de Londres prononça quatre cent quatre-vingt-dix-sept de ces réconciliations. Gentilshommes, bourgeois, artisans, ouvriers, tous

étaient unis et confondus dans cette communauté de la persécution et de l'exil. Ceux qui avaient emporté des ressources se joignaient à la charité étrangère, pour venir en aide à ceux qui n'avaient sauvé de ce grand désastre que leur vie et leur liberté.

Réfugiés à l'étranger, les pasteurs de Rouen y reprirent leur ministère. Jacques Basnage, ainsi que son frère l'avocat Henri Basnage, tint une éminente place dans les nouvelles églises fondées en Hollande, et dont on compta jusqu'à soixante-dix. Quant à leur père, septuagénaire alors, il plaidait encore à la grand'chambre le 27 octobre 1685. Ce fut la dernière fois que le Parlement entendit cette voix savante, qu'il connaissait depuis près de cinquante ans. Quelques jours après, un arrêt du Conseil interdisait la parole aux avocats religionnaires. Séparé de tous les siens, le grand jurisconsulte émérite ne put néanmoins se résoudre à quitter son pays. Sa maison de la rue de l'Ecureuil (elle occupait l'emplacement du n° 19), et sa terre de Francquesnay, près de Montivilliers, virent se prolonger encore dix ans cette vieillesse respectée, devant laquelle s'arrêta — c'est tout dire — la persécution de ce temps. Plus tard, en 1717, le régent eut d'importantes négociations à suivre en Hollande Le pasteur Basnage, bien qu'ayant le droit de se croire étranger à cette patrie qui l'avait si cruellement traité, lui rendit en cette occasion d'utiles services. En récompense, Francquesnay lui fut remis, avec permission de vendre ce domaine. Cette dou-

ble exception est un hommage suffisant pour un nom dont Rouen se fera toujours gloire (1).

Pour l'illustre Duquesne, il n'émigra pas ; mais son refus constant d'abjurer le priva, de son vivant et après sa mort, des honneurs qu'il avait si bien mérités. Ses deux fils représentèrent dans l'exil ce nom illustre, et une inscription gravée dans l'église d'Aubonne, en Suisse, rappela la grande injustice enfin réparée, de nos jours, dans la ville natale du glorieux marin.

Au milieu de cette émigration, répandue jusqu'aux extrémités de l'Europe, même au-delà des mers, et où figuraient tous les états, les lettres, les sciences, les arts, le commerce, les genres d'industrie les plus variés, on voit les réfugiés normands tenir une place honorable. Une des fabriques de chapeaux qui s'établirent à Berlin eut pour fondateur David Mallet, de Rouen. Ce fut aussi un Rouennais, Robert Roger, qui créa dans la capitale prussienne, presque naissante, la première imprimerie de livres français. Des manufacturiers et ouvriers normands contribuèrent également à importer en Prusse, où toute la vie industrielle date de cette époque, la fabrication de la gaze. La draperie et la toilerie normandes élevèrent aussi, dans les pays

(1) Basnage père était né à Sainte-Mère-Eglise, près de Carentan, en 1615, et il mourut en 1695. Ses fils, le pasteur Jacques Basnage de Beauval et l'avocat Henri Basnage de Beauval, naquirent tous deux à Rouen, le premier en 1653, et le second en 1659. Ils moururent en Hollande : Jacques en 1723, Henri en 1710.

du refuge, des ateliers nombreux et prospères. Beaucoup d'exilés de Normandie se fixèrent en Hollande avec leurs plus éminents pasteurs ; mais, par sa position, l'Angleterre en reçut une grande partie. La totalité des protestants français qui demandèrent un asile à la Grande-Bretagne peut être évaluée entre soixante-dix et quatre-vingt mille, sur lesquels un tiers environ s'établirent à Londres, principalement dans le voisinage de la Cité, dans les quartiers de l'Est, surtout dans celui de Spitalfields, alors presque désert, et qui en fut peuplé. Outre les cinq églises françaises déjà existantes à Londres, il ne s'en éleva pas moins de vingt-six, de 1688 jusqu'en 1716. Les réfugiés normands y tenaient une place importante ; là, comme ailleurs, cette émigration, portant avec elle ses habitudes laborieuses et actives, des procédés industriels supérieurs, des arts tout à fait nouveaux, ne fut pas longtemps une charge pour le pays hospitalier ; elle lui devint, au contraire, une source abondante de force et de richesse.

Peu à peu, ces colonies ont dû s'absorber et se confondre dans la masse étrangère qui les entourait et les pressait ; beaucoup de noms ont disparu, en se transformant, par la traduction, en noms étrangers. Néanmoins, à Londres, dans Spitalfields, on prétend reconnaître encore quelques nuances caractéristiques chez les descendants des réfugiés français. Combien de familles normandes y retrouveraient des parents dont la filiation ne serait nullement impossible à établir ! On en a vu naguère

la preuve, à Rouen même, dans un procès qui a fait surgir, à côté d'un vif intérêt légal, des souvenirs et des enseignements historiques imprévus. Dans une simple question d'héritage, la révocation de l'édit de Nantes qui reparaissait ! la descendance d'une famille villageoise du pays de Caux revenant protester contre l'acte fatal du grand roi, et constatant que la prescription n'était pas acquise contre les petits-fils ! après deux siècles presqu'entiers, l'exil venant réclamer, par la voix d'une huitième génération, le bien de ses aïeux, et obtenant gain de cause dans ce même Palais-de-Justice où furent prononcés tant d'arrêts persécuteurs ! Dites si ce n'est pas là un fait bien remarquable et bien frappant (1) !

IV.

Dans le mal incalculable que la persécution religieuse et l'émigration qui s'en suivit firent à la France, quelle fut la part de la Normandie ? Trop de témoignages sont là pour nous dire combien cette part fut désastreuse, combien la plaie fut profonde.

Douze ou quinze ans après la révocation de l'édit de Nantes, la population de Rouen était descendue de quatre-vingt mille âmes à soixante mille.

(1) Voir le compte-rendu de cette affaire dans le *Journal de Rouen* du 19 août 1856.

Sans doute, il faut porter en compte la mortalité qui marqua les années 1693 et 1694, et la guerre générale commencée en 1688. Un historien (1) évalue à cent quatre-vingt-quatre mille le nombre des religionnaires de la Normandie qui émigrèrent. Les deux autres causes que nous venons d'indiquer durent contribuer à la dépopulation générale de la province comme à celle de sa capitale : l'émigration, si considérable qu'elle ait été, n'a pu atteindre seule à un tel chiffre ; mais elle y tient une large place, tant par elle-même que par ses conséquences. En effet, les résultats de l'émigration des protestants furent en proportion de l'importance qu'ils avaient dans la richesse et l'industrie nationales, importance qui dépassait grandement la proportion de leur nombre. Cette émigration portait sur l'élite commerçante et manufacturière du pays ; beaucoup d'ouvriers catholiques quittèrent une patrie où le travail leur faisait défaut ; beaucoup accompagnèrent ou rejoignirent leurs patrons protestants, qui relevaient ailleurs leur industrie exilée. Dans toute l'étendue de la province, des milliers d'habitations restèrent désertes ; cent ans après, on voyait encore, à la porte des intendances, des annonces de biens à vendre provenant des réformés fugitifs. Les ateliers muets, les fabriques et les comptoirs fermés, la navigation appauvrie d'une foule d'excel-

(3) Goube, *Histoire de Normandie*, tome II, p. 542 et suivantes.

lents marins, capitaines, pilotes, matelots ; Dieppe, autrefois le port de mer le plus considérable de Normandie, frappée d'une déchéance rapide : ces résultats palpables donnèrent trop bien raison au grand ministre Colbert, qui, voyant prévaloir des projets insensés, en calculait d'avance les funestes suites.

Veut-on écouter des témoins irrécusables, les intendants des généralités dans leurs rapports confidentiels, et par cela bien sincères ? Voici comment s'exprimait, en 1698, M. de Vaubourg, intendant de Rouen :

« Il est sorti de Rouen plusieurs religionnaires depuis la révocation de l'édit de Nantes ; les autres y sont demeurés très-faibles. Ce n'est pas qu'ils n'y soient plus opiniâtres qu'ailleurs. Le caractère de la nation, qui est d'être ferme dans ces (ses) sentiments, joint à l'obstination des hérétiques, rend ceux-ci indociles et incapables d'instruction ; mais comme ils sont en petit nombre, ils ne méritent d'attention que pour les empêcher de séduire leurs enfants et de les élever dans leurs erreurs, étant très-important de faire en sorte que la jeunesse ne tombe pas dans une hérésie que la piété du roi a résolu de détruire. »

A côté de ces considérations édifiantes où, par un singulier abus des mots, ce sont les parents qui sont les *séducteurs* de leurs enfants, il faut bien pourtant en venir à certains résultats positifs :

« On envoyait autrefois de ces pays ici (de ces pays-ci) grand nombre de chapeaux en Hollande,

dans tout le Nord, même en Angleterre, malgré les défenses qu'il y avait d'en laisser entrer ; mais, depuis dix ou douze ans, il est passé plusieurs chapeliers dans les pays étrangers, où ils ont établi cette manufacture, en sorte que tous les chapeaux qui se font à Caudebec, à Rouen et ailleurs, ne se consomment présentement que dans le royaume.

. . . . . .

Il abordait autrefois à Rouen beaucoup d'étrangers, surtout des Hollandais, dont plusieurs s'y établissaient au grand avantage du commerce, tant à cause de leur industrie que de la consommation des denrées. La plupart se sont retirés, se voyant privés de l'exercice de leur religion. »

C'est M. de Pommereu, intendant de la généralité d'Alençon, qui, la même année, écrit en ces termes :

« On prétend qu'avant la guerre il allait beaucoup plus loin (le commerce des toiles), la retraite des religionnaires, qui étaient en grand nombre à Alençon et qui en faisaient le plus grand trafic, en ayant causé la diminution. »

Ecoutons maintenant M. de Foucault, intendant à Caen, en 1699 :

« Ce commerce (draps, *linguettes* et toiles), ainsi que les autres, a considérablement diminué depuis 1685, que la plus grande partie des marchands ou négociants, qui étaient religionnaires, ont passé dans les pays étrangers et ont abandonné le commerce, en sorte que ceux qui restent ne sont pas en état de le rétablir. »

L'industrieux Darnétal reçut alors un coup dont il ne s'est relevé qu'avec bien du temps et de la peine.

« Dès le seizième siècle, dit M. Lesguilliez, la ville de Darnétal était renommée pour ses draperies fines, mais principalement pour ses draps écarlates et ses draps noirs, préférés alors pour leur qualité, la finesse du tissu, à ceux de Louviers et de Sédan. Sa nombreuse population, se voyant sans pain, sans ouvrage, abandonna pour toujours les lieux qui l'avaient vue naître et alla porter son industrie chez l'étranger. L'Allemagne, la Suisse, la Belgique surtout, s'enrichirent de nos pertes.

» Le petit nombre de fabricants qui, à ces époques de douloureuse mémoire, professaient la religion dominante, furent les seuls qui purent rester dans leur patrie ; mais le coup qui avait frappé les protestants les frappa de même par la perte de leur industrie. Ne pouvant plus, faute d'ouvriers capables, confectionner des étoffes fines, ils se virent forcés d'abandonner ce genre de fabrication, malgré la réputation qu'ils y avaient acquise. En conséquence, ils se mirent à fabriquer des étoffes plus grossières, plus faciles alors à tisser, d'une plus grande consommation et d'un débouché plus certain (1). »

Des renseignements analogues abondent pour Bayeux, Saint-Lô, Pont-Audemer, dont les habitants

(1) *Notice historique, topographique et statistique sur la ville de Darnétal.* Rouen, 1835, in-8°.

réformés avaient jadis un temple situé à Saint-Germain ; pour Louviers, Elbeuf, Le Havre, Montivilliers , etc. En recueillant tous ces documents, nous craindrions des redites. Rouen vit partir deux cent quarante marchands, et en tête le sieur Cossard, un des principaux négociants, qui put réaliser et emporter avec lui une fortune considérable. Dans l'émigration d'Elbeuf, nous citerons le sieur Lecointe, autre commerçant très-notable, qui alla naturaliser à Genève un nom encore bien connu aujourd'hui (1).

Pendant cette période d'un siècle entier qui sépare la révocation du rétablissement de la liberté religieuse, quel fut le sort de la population protestante restée en France? La guerre des Camisards (1702 à 1704), cette lutte du désespoir, que l'excès de la persécution suscita dans les Cévennes, ne fut qu'un fait local. Dans tout le reste du royaume, les réformés souffraient en silence, réduits à prier en famille dans l'intérieur de leurs maisons, portes et fenêtres bien closes, à méditer la parole divine dans quelque vieille Bible échappée à la proscription, à lire les versets des psaumes, car on n'aurait pas osé les chanter, de peur d'être entendu ; ou bien ils s'assemblaient furtivement dans les endroits les plus écartés, les plus sauvages, au risque d'être surpris, sabrés, jetés aux galères, comme il arriva bien des fois. Malgré la suppression légale des protestants, et ce nom de *nouveaux convertis* qu'on

(1) L'ancienne maison génevoise Lecointe et Des Arts tient, à Paris, un rang important dans la banque.

leur imposait, force était bien de reconnaître en fait qu'il existait en France des non-catholiques, ne fût-ce que par de nouveaux édits, confirmatifs des premiers. En effet, les espérances conçues à la mort de Louis XIV, et les velléités plus favorables que le gouvernement du régent avait paru d'abord annoncer, n'avaient pas tardé à s'évanouir. Vers 1720, le pasteur Antoine Court entreprit, sous le feu même de la persécution, de rétablir l'organisation régulière de l'Église protestante en France ; œuvre qui fut continuée et soutenue par Paul Rabaut et les autres *pasteurs du désert*. D'avance les édits les vouaient au supplice, que bon nombre d'entre eux subirent. Le dernier qui paya sa mission de sa vie fut François Rochette, pendu à Toulouse, le 19 février 1762, quelques semaines avant l'horrible affaire des Calas.

Cette organisation avait son foyer en Languedoc. La Normandie, par son éloignement de ce centre d'action, n'y fut pas immédiatement rattachée ; elle n'y entra que vers 1744, par les soins du pasteur François Viala. Elle fut représentée pour la première fois au synode national qui se tint le 18 août de cette année, au désert, dans le Bas-Languedoc. Son député était le ministre Préneuf, dit Migault. La Normandie eut encore pour desservants, alors ou un peu plus tard, les ministres Maurin, Gautier, Godefroy dit Dutilh, et Louis Campredon, l'un des plus distingués parmi ces pasteurs proscrits, dont le courage, au moins, ne saurait être contesté. Parmi les protestants notables de Rouen dans cette

période, on cite un marchand nommé Roubier, rue de la Grosse-Horloge, *à la Gerbe d'Or*, que l'on trouve correspondant en 1763 avec Paul Rabaut.

Cette même année, Louis Campredon, écrivant au synode national du Languedoc, s'exprimait en ces termes sur l'état du champ qui lui était confié : « Je commence par vous dire que nous nous voyons dans la même impossibilité de faire une députation, par l'insurmontable difficulté de trouver un *ancien* (notable des églises) qui puisse faire le voyage, et de fournir aux frais que cette province ne comporte pas, surtout dans les circonstances présentes, où il a fallu que les églises de mon district aient fourni aux appointements de M. Rang, par augmentation. J'ajouterai que, par le départ de MM. Godefroy et Rang, je vais rester seul, et j'aurai tout l'été plus d'ouvrage que je n'ai eu encore, étant appelé à divers endroits où je puis aller avec moins de suspicion que durant la guerre, qui ne permet l'entrée de nos villes maritimes qu'à gens connus. L'on m'appelle au Havre, que je n'ai pu encore défricher; à Caen, etc., et à diverses maisons isolées et hors de la portée de nos églises. J'ai, depuis deux ou trois ans, défriché vers Dieppe un petit quartier (Luneray) à douze lieues du mien, et voilà la saison où je vais le visiter. Ainsi, je n'aurai plus à l'avenir de vacances pendant l'été, et j'en bénis Dieu, qui m'appelle à faire du bien et qui m'en fournit l'occasion. Il faut la saisir avec d'autant plus d'empressement que les Normands ne se livrent que difficilement, et qu'il faut de longues épreuves pour ga-

gner leur confiance, que je puis dire m'être ménagée plus qu'aucun de mes prédécesseurs. Un voyage en Languedoc me ferait manquer plusieurs de ces occasions précieuses, que je ne retrouverais peut-être de longtemps. »

C'est là un *dessous de l'histoire* bien curieux et bien peu connu : cette vaste organisation toute paisible, quoique en opposition avec les lois existantes; cette population si soumise au gouvernement, excepté en un seul point, la conscience religieuse, le droit de la prière, droit supérieur à tous les pouvoirs humains. Toute résistance matérielle était formellement interdite. Ces *assemblées du désert*, s'obstinant dans les sentiments du citoyen, quand on leur en refusait les garanties les plus élémentaires, adressaient leurs vœux au ciel en faveur du roi au nom de qui elles étaient proscrites et frappées. Des actions de grâce ou des jours de jeûne et d'humiliation étaient ordonnés pour les événements publics heureux ou malheureux. On demandait à Dieu, en temps de guerre, de bénir les armes nationales ; on le remerciait du rétablissement de la paix : nous en possédons d'intéressants témoignages dans les actes synodaux du *désert* qui sont venus jusqu'à nous. A ces espèces de congrès, qui n'avaient nécessairement pour appui que la force morale, appartenaient, en dernier ressort, toutes les questions de discipline et d'autorité. Les provinces représentées au synode étaient taxées chacune selon leurs moyens, pour les diverses dépenses générales. Des contributions volontaires, re-

cueillies par les *anciens*, pourvoyaient à l'entretien des pasteurs, indépendamment des collectes pour les malheureux captifs des galères. La Normandie, par exemple, était partagée en quatre quartiers, dont chacun payait pour son pasteur environ 400 livres. Un seul desservait deux quartiers : c'était donc 800 livres qu'il recevait. Assurément l'appât de l'intérêt n'était pour rien dans le sacrifice permanent qu'il faisait de sa vie. Chaque ministre devait célébrer le service divin tous les dimanches au quartier principal, et tenir dans l'autre au moins seize assemblées par an.

On peut se figurer quelle vigueur physique et morale, quelle activité infatigable était nécessaire, pour qu'un seul homme suffît à un territoire qui embrassait la moitié de la Normandie. Toujours en chemin, obligé de se déguiser, de se cacher sous un nom d'emprunt, le *pasteur du désert* allait célébrant les baptêmes et les mariages, visitant les malades, consolant, encourageant les persécutés. Une *assemblée* devait-elle se tenir en quelque endroit : de vive voix, par des messagers, on s'avertissait de proche en proche, et de bien loin l'on venait à ce pieux rendez-vous, malgré la fatigue et le péril, souvent la nuit, à travers les bois, par des sentiers détournés. Il ne paraît pas que les protestants de Rouen se rassemblassent ailleurs que dans des maisons particulières ; mais dans les environs de Bolbec, — alors le centre protestant le plus important de la province, — les réunions eurent souvent lieu au *désert*, dans la campagne. Les lieux habituels

étaient deux carrières, l'une à Saint-Jean-de-Neuville, l'autre au Valasse. Cette dernière, appartenant à M. Fauquet, a été en grande partie comblée par un éboulement, il y a quelques années.

Ainsi, les protestants, en France, se perpétuaient de génération en génération, classe de parias placés, en pleine époque moderne, à peu près dans la situation des juifs au moyen-âge, sans cesse à la merci d'une dénonciation, d'une hostilité particulière, ne pouvant se livrer qu'au commerce, à l'industrie manufacturière et à la culture du sol. Pour tous les emplois, toutes les professions dites *libérales* et *savantes*, toutes les maîtrises d'arts et métiers, l'accès leur en était interdit. Quelques-uns, pour garantir leur existence civile et celle de leur famille, se mariaient et faisaient baptiser leurs enfants à l'église catholique, sauf à n'avoir, du reste, aucun rapport avec elle ; mais le plus grand nombre rejetaient cette transaction et ne connaissaient que le baptême et le mariage *au désert*. Or, ces mariages étant nuls devant la loi, il dépendait toujours d'un parent avide et dénaturé d'attaquer la légitimité des enfants qui en naissaient. Parfois, une influence qui prévalait à la cour ou au ministère, les démarches de l'ambassadeur d'une puissance réformée, les dispositions moins sévères d'un intendant, d'un premier président, d'un gouverneur, amenaient dans la situation des protestants un adoucissement passager. Alors, ils respiraient un peu, ils se flattaient d'un régime meilleur ; ils osaient se réunir moins secrètement ; puis, quelques actes de

rigueur, des assemblées surprises, des malheureux jetés dans les bagnes, un pasteur arrêté, traîné au supplice, brisaient cette espérance trompeuse, en annonçant trop bien que les terribles édits n'étaient pas une lettre morte.

Les odieux enlèvements d'enfants n'avaient pas cessé. A ce sujet, pour nous borner à la Normandie, citons cette dépêche de M. de la Bourdonnaye, intendant de Rouen, en date du 18 juillet 1751 : « Il est juste, monsieur, que la maréchaussée soit » payée des courses qu'elle fait pour arrêter et con- » duire les filles des protestants dans les maisons » destinées pour leur éducation ; et lorsque les pa- » rents seront véritablement hors d'état de payer » ces frais, je prendrai les mesures nécessaires pour » y pourvoir... Ceux de la nommée Anne-Margue- » rite Carnout sont dans ce cas ; je ferai acquitter » ce qui est dû pour la conduite et la capture de » cette fille. » — Ainsi les infortunés parents qui en avaient les moyens étaient obligés de payer les frais du rapt infâme qui les privait de leur enfant ! A Bolbec, en 1763, au milieu des ruines de l'affreux incendie que cette ville n'a pas oublié, une lettre de cachet venait arracher deux jeunes filles, Anne-Elisabeth et Marie-Suzanne De Bray, des bras de leur mère veuve. « Votre Majesté, » disaient les protestants de Bolbec dans une touchante supplique qu'ils adressaient au roi, « Votre Majesté a désiré » que nous rebâtissions nos maisons incendiées ; » nous y employons le peu que nous avons réchappé » de notre désastre ; plusieurs sont commencées ;

» mais, sire, que nous servira de les faire cons-
» truire, si nous ne sommes point sûrs de les pou-
» voir habiter avec nos familles, dès qu'un ennemi
» voudra nous susciter une affaire et nous forcer à
» les abandonner ? »

En 1778, le pasteur Mordant, d'Autretot, fut chargé des églises de Rouen, Dieppe et Luneray. Peu à peu, les progrès de la raison publique prenaient le dessus : les derniers galériens pour cause de religion étaient sortis du bagne au commencement du règne de Louis XVI; les lois de proscription et de mort, quoique toujours subsistantes, se rouillaient dans leur hideux arsenal. Néanmoins, le Parlement de Rouen ne pouvait se résoudre à renoncer à ses anciennes habitudes. Une lettre de cachet fut lancée contre l'assemblée religieuse de Luneray et contre celle de Dieppe, qui se tenait chez M. Jacques Legriel. Des ordres d'arrestation poursuivaient tous les dimanches M. Mordant, pour le surprendre en flagrant délit d'exercice ; mais il sut toujours leur échapper.

Le 19 novembre 1787, fut rendu le mémorable édit connu sous le nom d'*édit de Tolérance*, qui mettait à néant, en termes formels, la fiction de *nouveaux convertis*, et établissait pour les non-catholiques un état civil indépendant du clergé; en outre, il les déclarait aptes à toutes les professions, à tous les arts et métiers, sauf les charges de judicature, les fonctions municipales et celles de l'enseignement. Malgré ces exceptions, et quoique l'édit de Tolérance ne proclamât pas encore la liberté

des cultes, c'était toujours, comparativement à l'état de choses antérieur, un pas immense réalisé. De toutes parts, les protestants, bénissant un si grand bienfait, affluèrent chez les juges royaux pour faire régulariser les actes de naissance et de mariage du *désert*, et reprendre possession des garanties communes. On doit d'autant plus savoir gré à Louis XVI pour cet acte de sagesse et de justice, qu'il ne l'accomplit pas sans rencontrer de vives oppositions. Certains magistrats s'opiniâtraient encore à se roidir, à se débattre contre le progrès irrésistible qui les dominait. Quinze mois après l'édit de Tolérance, le 17 février 1789, un mariage mixte, célébré devant le juge royal, selon les formes nouvelles, avait été béni à Rouen par M. Mordant : la grand'chambre du Parlement décerna contre lui un mandat de prise de corps. Caché dans la maison d'un fonctionnaire public, il put entendre, de la chambre où il était, un membre du Parlement dire, en parlant de lui : « Nous le ferons pendre. » S'étant réfugié à Paris, il trouva des protecteurs dans M. de Villedeuil, ministre de la maison du roi, et M. de Barentin, garde-des-sceaux. Le chef même de la magistrature condamnait ainsi la violence de ces magistrats retardataires (1).

(1) Un fait d'un intérêt touchant ne doit pas être oublié. Pendant les poursuites exercées contre M. Mordant, un respectable ecclésiastique de Rouen, l'abbé Aroux, curé de la paroisse Sainte-Croix des Pelletiers, fit parvenir au pasteur protestant un avis officieux qui lui permit d'échapper aux

Bientôt après, la révolution éclatait et abolissait tous les anciens édits. L'Assemblée constituante proclamait solennellement la liberté des cultes comme un des principes fondamentaux du droit public. A Rouen comme ailleurs, les réformés s'empressèrent, — mais toujours en citoyens paisibles, — de profiter de cette réparation si longtemps attendue. Le culte réformé s'établit d'abord, en 1791, dans une église de couvent récemment vendue et louée à cet effet, l'église des Mathurins, rue du même nom, aujourd'hui rue du Petit-Maulévrier. Cette devise : *Paix et Liberté*, en décora la façade. La population catholique venait en foule, mais dans des dispositions tout amicales, pour voir l'exercice public de cette religion si longtemps proscrite. Ce local étant trop éloigné du centre de la ville, le culte fut successivement transporté dans deux autres églises supprimées, que la communauté protestante prit à bail de leurs acquéreurs, celle de Saint-Lô et celle de Saint-Vigor, rue des Béguines. A mesure que la révolution marche vers sa période

huissiers chargés de le saisir. Bientôt après, sous le régime révolutionnaire, l'abbé Aroux, qui avait refusé le serment constitutionnel, se vit persécuté, poursuivi à son tour. M. Mordant fut heureux d'acquitter sa dette en offrant au prêtre catholique une hospitalité qui peut-être n'aurait pas été sans péril pour lui-même. L'abbé Aroux put passer en Angleterre, et n'eut pas besoin de mettre à profit cette offre cordiale et chrétienne; mais elle n'en dut pas moins être précieuse à son cœur.

extrême, les registres de ce temps contiennent des indications caractéristiques. On y rencontre plusieurs fois cette mention que le service n'eut pas lieu tel ou tel dimanche, quelque société populaire ayant jugé à propos de tenir séance dans le temple ce jour-là.

Bientôt même l'exercice du culte réformé fut complétement suspendu, comme celui de tout culte chrétien. On sortait à peine du régime d'interdiction en vigueur sous l'ordre de choses aboli, et d'autres idées extrêmes aboutissaient à un résultat semblable. Plus tard, on vit les réformés occuper pendant quelque temps, par un étrange retour, la chapelle de l'archevêché, que leur céda l'autorité militaire, alors en possession de l'ex-demeure des prélats. Les *anciens* de l'église se réunissaient à Eauplet, chez M. Pouchet-Belmare.

A l'époque du concordat, quand le culte catholique fut officiellement reconstitué, les protestants durent nécessairement quitter cette chapelle. L'église Saint-Éloi leur fut attribuée par l'administration. Sous les auspices de M. Beugnot, préfet de la Seine-Inférieure, une réunion des chefs de famille protestants fut convoquée pour procéder à l'élection d'un consistoire, suivant la loi du 18 germinal an X ; mais Cambacérès, nommé archevêque de Rouen, trop fidèle à des traditions que l'on devait croire mortes, ne voulut pas que le culte réformé fût constitué en droit dans sa ville archiépiscopale. Le gouvernement consulaire ne se refusa pas à cette prétention ; l'on chercha un endroit dans la

banlieue, et l'Église protestante de Rouen fut censée avoir son siége à Blosseville-Bonsecours, de même qu'elle l'avait jadis à Quevilly. Ce fut donc le consistoire de Blosseville-Bonsecours, *séant à Rouen*, était-il ajouté. Au surplus, l'autorité elle-même a cent fois annulé cette nouvelle fiction du vieux temps, en adressant ses communications au « consistoire de Rouen, » sans autre formule.

C'est en 1803 que le culte protestant fut inauguré à Saint-Eloi, qu'il n'a pas cessé d'occuper depuis cette époque. Pendant la révolution, une fabrique de plomb de chasse s'était emparée de cette église. L'atelier de fonte était dans le clocher. Les aménagements que cette destination avait exigés ne permettent plus l'usage d'une cloche. La chaire est celle de l'ancienne église Saint-Louis, place de la Rougemare.

Nous avons sous les yeux un document de 1807, contenant le tableau des deux Églises consistoriales, Rouen et Bolbec, qui se partageaient alors la Seine-Inférieure. Il nous semble que cette liste rétrospective ne sera pas sans un certain intérêt local, en raison des noms qu'elle renferme :

ROUEN.—*Pasteurs :* MM. Pierre Mordant, à Rouen, président ; Née, à Dieppe ; Cadoret, à Luneray. — *Anciens :* MM. le baron Thomas du Fossé ; Lemaignen, ancien orfèvre ; Brière, substitut du procureur général près la cour d'appel ; Lecanu, orfèvre ; Couturier, propriétaire ; Pouchet-Belmare, fabricant d'indiennes ; Bertin, rentier. — *Diacres :* à Dieppe, MM. Lemaître père, négociant-armateur ;

Lemaître fils, idem; Lecanu fils, idem; Michau aîné, idem; Fréd. Legriel, idem; Georges Legriel, idem; Morisse aîné, idem; Bunel, idem. — A Luneray : MM. Néel père, fabricant; L'Heureux, idem; Pigné, idem; Benoît, idem; Poulard, idem; Bouleur, idem; Oinville, cultivateur; Poulain, idem; Calbri, idem; Lardans, idem.

Bolbec. — *Pasteurs* : MM. Henri Alègre, à Bolbec, président; du Pontavice-Vaugarny, à Bolbec; Fr. Mordant, à Saint-Pierre-le-Viger; David-Fréd. Fallot, à Montivilliers. — *Anciens* : MM. Fauquet oncle, ancien fabricant; Jean Lévesque, idem; Jean Lanny, idem; J.-B. Lemaître, fabricant; Pierre Belloncle, idem; Jean Angammare, cultivateur; P. Hellot, propriétaire; Louis Besselièvre, fabricant; Louis Caron père, ancien tanneur; Philippe Bourdon, fabricant; Guillaume Dupray, idem; Jean Frébourg, idem (1).

Le pasteur Mordant, qui fut, en quelque sorte, le trait-d'union entre les deux régimes, et qui est encore présent à plus d'un souvenir, exerça ses fonctions à Rouen pendant trente-cinq ans, jusqu'au 10 octobre 1813, date de sa mort. Un intérim rempli par divers pasteurs du dehors, et le court passage de M. Olivier de Sardan, le séparent seuls de M. Paumier, président actuel du consistoire. M. Paumier desservait les communes rurales des environs

(1) *Annuaire, ou Répertoire ecclésiastique à l'usage des Eglises réformées et protestantes de l'Empire français*, par M. Rabaut le jeune, in-8°, Paris, 1807.

de Bolbec, lorsqu'il fut appelé à Rouen ; c'était en 1817 : il y compte donc plus de quarante ans de ministère. Son caractère honorable, modéré, conciliant dans de justes bornes, s'est fait assez connaître pendant ce long exercice, qui a vu se réaliser plusieurs utiles créations : la Société de bienfaisance des Dames protestantes, la société des Amis des pauvres, la bibliothèque du temple Saint-Eloi, les deux écoles de garçons et de filles de la rue Saint-André, passées au rang d'établissements municipaux, enfin l'hôpital protestant, dit *hôpital Lamauve*. Situé sur le boulevard Saint-Hilaire, près de la place de ce nom, l'hôpital Lamauve fut ouvert le 13 juillet 1852. Une inscription, dans la cour, rappelle le nom de feu le docteur Lamauve, dont la maison a reçu cette destination charitable, et celui de Mme Frey du Fossé, qui, par une disposition testamentaire en faveur de l'église réformée de Rouen, a également contribué à cette fondation. L'hôpital Lamauve renferme seize lits, dont six dans des chambres particulières. Le service général est dirigé par une diaconesse (1) ; le service médical est confié à M. le docteur Barré. Les soins physiques et moraux les mieux entendus, la propreté la plus attentive, la physionomie *prévenante*, pour ainsi dire, de la maison, la vue s'étendant sur de spacieux jardins, sur la côte Sainte-Cathe-

(1) Les diaconesses se vouent aux mêmes soins que les religieuses catholiques, mais sans être liées par des vœux ni assujetties à des pratiques particulières.

rine, sur la belle vallée de Darnétal, enfin, la réunion des meilleures conditions désirables, distinguent, dans ses proportions modestes, cet intéressant établissement de bienfaisance.

Dans l'ouvrage de Licquet, édition de 1839, la population protestante de Rouen est évaluée à environ deux mille personnes. Nous ne saurions dire si ce chiffre était exact alors, mais il paraît être aujourd'hui au-dessous de la réalité. Dans tous les cas, il est impossible de prendre pour base les résultats du recensement fait en 1851. Nous pourrions citer des exemples de la légèreté extrême avec laquelle était souvent remplie la colonne destinée au culte de chaque individu recensé. Ce document ne pourrait généralement conduire, à l'égard des protestants, qu'à des évaluations fort inférieures au chiffre vrai.

Outre une chapelle existant à Darnétal, le consistoire de Rouen a dans son ressort la ville d'Elbeuf, maintenant pourvue d'un temple et d'un pasteur en titre, et le département de l'Eure, où quelques fractions de populations sont entrées depuis peu dans l'Eglise réformée. Ces protestants nouveaux, on en compte environ cinq cents dans les villages de Fumechon, commune d'Ecardenville, et de Sainte-Opportune-la-Campagne, commune du Plessis-Sainte-Opportune. A Fumechon, ils ont élevé un temple, mais on n'a pas encore accordé l'autorisation d'y célébrer le culte. A Sainte-Opportune, ils sont en instance, depuis plusieurs années, pour l'ouverture d'une école à leurs frais et dans un lo-

cal qu'ils ont construit pour cette destination ; on leur permet seulement de s'y réunir pour le service religieux. C'est le pasteur d'Elbeuf qui dessert ces deux localités, appartenant l'une et l'autre au canton de Beaumont-le-Roger.

Au lieu de deux consistoires qui existaient précédemment dans la Seine-Inférieure, il y en a aujourd'hui quatre, Dieppe ayant été détaché de Rouen, et le Havre de Bolbec. Le consistoire du Havre comprend, avec cette ville, Montivilliers et Criquetot l'Esneval : de celui de Dieppe dépend Luneray. Cette dernière église, dont l'origine remonte à 1570, compte deux mille trois cents âmes, tant à Luneray même que dans plusieurs communes voisines : Lamberville, Rainfreville, Gourel, Gueures, Brachy, etc. Bolbec conserve dans sa circonscription Goderville, Saint-Antoine-la-Forêt, Saint-Nicolas-de-la-Taille, La Remuée, La Cerlangue, La Trinité-du-Mont, Saint-Aubin-de-Cretot, Lintot, Autretot, etc. Le temple de Saint-Aubin-de-Cretot, consacré en 1825, est dû à la libéralité de M. le marquis Le Sueur de Colleville, descendant de l'honorable magistrat qui fut brutalement exclu du Parlement de Normandie en 1683.

Comme autrefois leurs aïeux, les protestants de Rouen et de la Seine-Inférieure tiennent de nos jours une place considérable dans le commerce et l'industrie ; comme eux, ils unissent l'amour de l'ordre et du travail, ne voulant que la pratique large et sincère de cette liberté et de cette égalité des cultes, si profondément entrées dans nos

mœurs et dans nos besoins. Ce que dit Segrais sur les bons rapports qui régnaient de son temps, en Normandie, entre les deux communions, s'applique mieux encore à notre époque ; en effet, la classe même la moins instruite est revenue presque partout des préjugés hostiles que le fanatisme entretenait jadis contre des concitoyens et des frères. Ces préjugés, certaines doctrines, certaines voix ne demanderaient pas mieux que de les réchauffer ; à ces tristes appels opposons une trop frappante expérience. Le souvenir des excès de la persécution et le tableau des funestes résultats qu'ils ont produits sont le meilleur enseignement pour cimenter un accord bien désirable (1).

(1) Lors de la révocation de l'Edit de Nantes, il y avait en France un million de protestants environ. A présent, leur nombre peut être évalué à quinze cent mille. On va même souvent jusqu'à dix-huit cent mille; mais tenons-nous-en au moindre chiffre, afin d'écarter toute idée d'exagération. Au lieu de vingt millions d'habitants qu'elle comptait à la fin du dix-septième siècle, la France, — accrue, il est vrai, de la Lorraine, de la Corse et du comtat d'Avignon, — en compte trente-six millions aujourd'hui; ce n'est pas le double tout-à-fait ; il n'y restait, après la révocation, que sept cent mille protestants au plus ; il y en a quinze cent mille maintenant : c'est le double et au-delà. En somme, la proportion par rapport à la masse totale se retrouve à peu près la même qu'avant la révocation. Tant de persécutions ont donc été en pure perte.

LE PASTEUR OBERLIN.

Toutes les religions vénèrent un Vincent de Paul. Voici, dans une autre communion, un homme à qui nul esprit équitable et sincère ne saurait refuser le même tribut.

Sur la lisière alsacienne comprise dans le département des Vosges, arrondissement de Saint-Dié, est une vallée appelée le Ban de la Roche, en allemand *Steinthal*, qui forme la paroisse de Rothau. Il y a moins de cent ans, c'était encore un endroit à demi-sauvage, perdu dans ce repli écarté de montagnes, privé de ponts et de routes, presque sans communications avec le dehors. La population y végétait dans l'ignorance et la misère, qui vont habituellement de compagnie, et les efforts de quelques pasteurs zélés s'étaient brisés, jusqu'alors, contre des obstacles trop puissants. Pour réussir dans l'ingrate et rude moisson d'un tel champ, il fallait plus qu'un homme ordinaire : cet homme se rencontra ; ce fut Frédéric Oberlin.

Né à Strasbourg en 1740, Oberlin n'avait que vingt-sept ans, quand il vint, en 1767, s'ensevelir volontairement dans un endroit regardé comme un véritable

lieu d'exil (1). Le plus triste isolement, un traitement chétif, beaucoup de peines sans compensation apparente, tel fut le partage choisi par le jeune apôtre à qui son mérite pouvait ouvrir ce qu'on appelle un beau chemin dans le monde. Plus la carrière était pénible et dure, plus son courage et sa vocation l'y poussaient.

C'était tout à la fois le bien moral et le bien matériel qu'Oberlin voyait à faire. Ses plans d'amélioration furent d'abord très-mal accueillis. Suivant une habitude trop commune, l'aveugle routine faisait considérer comme un ennemi celui qui voulait la combattre : Oberlin fut menacé même de mauvais traitements; il alla droit à ceux dont on lui avait signalé les complots; il s'offrit à leurs coups, et les désarma par la noble et douce fermeté de ses paroles

Bientôt, cette voix persuasive trouva l'accès des cœurs, soit du haut de la chaire, soit dans les entretiens familiers de chaque jour. De bonnes méthodes de culture, des semences qu'Oberlin faisait venir pour les distribuer, de belles plantations d'arbres fruitiers, pour lesquelles il donnait l'exemple avant le précepte, des terrains improductifs transformés en grasses prairies, changeaient peu à peu la face du pays. Lorsqu'Oberlin parla d'ouvrir un

(1) Dans la proscription qui frappait alors en France le culte protestant, il y avait une sorte d'exception pour l'Alsace, province réunie la dernière au royaume, et encore toute allemande pour les mœurs et le langage.

chemin praticable aux voitures jusqu'à la grande route la plus voisine, on lui répondit que c'était impossible. Mettant une pioche sur son épaule, il marcha en tête, et on le suivit. Les moyens de communication multipliaient les rapports et les échanges. Ce coin de pays qui, naguère, récoltait à peine de quoi se nourrir, eut d'excellents produits à porter aux marchés d'alentour. De bonnes maisons en pierre remplaçaient des chaumières misérables et malsaines. Le filage et le tissage du coton, industries jusqu'alors inconnues, contribuaient à répandre l'aisance. Une petite caisse de crédit procurait aux cultivateurs, trop souvent dévorés par l'usure, les avances dont ils pouvaient avoir besoin.

Secondé par la compagne dévouée qui, volontairement aussi, s'était associée à sa laborieuse mission, Oberlin poursuivait en même temps ses conquêtes morales. La piété bien entendue adoucissait la rudesse des mœurs, et faisait régner la concorde et la paix. L'instruction se propageait, cette instruction saine, pure, guidée par la foi, qui est la meilleure des garanties. De bonnes écoles s'ouvraient dans tous les villages dont la paroisse se compose. Les enfants trop jeunes pour aller à l'école étaient réunis dans des chambres louées aux frais d'Oberlin, où on les occupait et les amusait par les petits travaux et exercices compatibles avec leur âge. Ainsi, voilà bien longtemps que le simple ministre de campagne les a créées, ces *Salles d'Asile*, excellente institution si répandue aujourd'hui.

Possédant quelques connaissances en médecine et en chirurgie (il avait été précepteur chez un chirurgien distingué de Strasbourg), Oberlin était, au besoin, le médecin du corps comme celui des âmes. Son assortiment de pharmacie fournissait le remède avec le conseil. Il avait fait donner à quelques personnes choisies, l'instruction nécessaire pour l'état de sage-femme, secours doublement précieux dans ces campagnes écartées.

Pour faire tant de bien, Oberlin n'avait pas, cependant, de fortune personnelle, et il renonçait à une partie du revenu de sa cure. Avait-il donc trouvé quelque mine d'or, pour subvenir à tant de bonnes œuvres? Non : mais il recevait en pension chez lui quelques jeunes gens qu'il instruisait, et les familles se disputaient de telles leçons et de tels exemples. Il était quêteur infatigable ; il puisait dans la bourse de ses amis riches ou aisés. Enfin, pour les travaux matériels, les habitants du Ban de la Roche, animés d'une salutaire émulation, employaient leurs bras avec un zèle qui épargnait l'argent comptant.

Durant l'époque sanglante où tous les cultes furent proscrits en France, Oberlin, entouré de l'affection universelle, ne quitta pas sa paroisse. Sans porter son titre et son costume, alors interdits, il ne cessa pas de conduire son troupeau bien-aimé. Le Ban de la Roche fut un asile que la Terreur même respecta.

Plusieurs années auparavant, Oberlin avait eu à pleurer sa digne et vertueuse femme. L'aîné de ses

fils, Frédéric, parti comme volontaire lors de la Révolution, tomba sur le champ de bataille dès les premières campagnes. Les deux autres avaient étudié la chirurgie comme une des professions où ils pouvaient se rendre le plus utiles. Henri, le plus jeune, mourut en 1817, précédant aussi son père dans la tombe. A la suite d'un pénible voyage dans le midi de la France, où il était allé répandre la Parole de Dieu, il revint souffrant, épuisé de fatigue. Peu après son retour au Ban de la Roche, un incendie éclata : rien ne put l'empêcher d'y courir, et ce dernier effort de zèle hâta sa fin. Ainsi l'évangélique pasteur servait son pays et l'humanité, non-seulement par lui-même, mais encore par les fils dignes de lui qu'il leur donnait.

A peine est-il besoin d'ajouter qu'à toutes ses autres vertus, Oberlin joignait la tolérance.

Un jour, un colporteur juif est assailli par une foule imbue des idées d'hostilité toujours puissantes, dans ces contrées, contre les Israélites. Oberlin accourt, fait rougir ses paroissiens de ces violences contre un homme qui est assez à plaindre de ne pas connaître Jésus-Christ, et donne au juif l'hospitalité dans sa maison.

Un habitant du Ban de la Roche avait épousé une fille catholique de Schirmeck, bourg voisin. Son enfant devait être baptisé à l'église romaine. Des gens poussés par un zèle encore mal éclairé, ou par quelques inimitiés particulières, avaient résolu de se porter sur le passage de la famille, quand elle se rendrait à Schirmeck, et de maltraiter le mari.

Avertis de ce complot, les parents n'osaient se mettre en route. Cependant, le curé attendait. Dans cette situation critique, à qui recourir? Au ministre protestant. Malgré les regrets qu'il avait pu éprouver de la détermination de son paroissien, Oberlin ne considère ici que la justice; il part lui-même avec le cortége, afin de le protéger. Près d'un bois, il aperçoit quelques hommes dont les intentions hostiles ne sont pas douteuses, prenant l'enfant dans ses bras, il s'avance vers eux; il les étonne et leur impose par sa présence, leur adresse quelques paroles bien senties, les fait renoncer à leur projet coupable, et ne quitte pas la petite procession jusqu'à Schirmeck; puis, il s'en revient, accompagné de ces gens qu'il a ramenés aux vrais sentiments de l'Evangile.

On conçoit qu'il y eût pour Oberlin, dans les deux communions, même affection et même respect. Sa réputation s'étendait au loin, jusque dans les pays étrangers. Plusieurs fois, on lui avait offert les positions les plus avantageuses, mais il les avait constamment refusées : « Dieu seul, disait-il, peut » me séparer de ma pauvre paroisse. » En effet, Oberlin la regardait comme sa famille, cette paroisse dont il fit, sous tous les rapports, un modèle. *Papa Oberlin*, tel était le doux nom qu'on lui donnait. Jusqu'à la fin, le vénérable vieillard conserva ses admirables facultés, et put continuer d'annoncer et de faire le bien. Plein de jours et de bonnes œuvres, il s'éteignit le 1er juin 1826, dans sa qua-

tre-vingt-sixième année ; il en avait passé près de soixante au Ban de la Roche.

Est-il besoin de dire quelle affluence se pressait aux funérailles de ce père chéri, et combien de larmes y coulèrent?

A présent encore, visitez l'heureuse vallée qu'Oberlin sut ainsi métamorphoser, où règnent, grâce à lui, la piété éclairée, l'instruction , l'aisance, le bien-être ; vous y trouverez sa mémoire vivante dans tous les cœurs, son nom béni par toutes les bouches.

Le pasteur du Ban de la Roche fut un de ces hommes que l'on citera toujours parmi les bienfaiteurs de leurs semblables.

C'est encore ici un simple acte de justice que je réclame.

Honneur soit rendu à toutes les œuvres catholiques qui font le bien ; mais que le même tribut soit payé par les catholiques aux bonnes œuvres protestantes ! On va voir, par l'aperçu suivant, si le nombre en est petit en France, et si elles ne sont pas aussi variées qu'utiles dans leur but.

Société Biblique protestante de Paris ; *idem* française et étrangère ; *idem*, de Nîmes ; *idem* de Strasbourg ; *idem*, de Colmar ; *idem*, de Bordeaux. — Société centrale protestante d'Evangélisation ; — Société des missions évangéliques de Paris ; — So-

ciété évangélique de France ; — Société d'Évangélisation du Béarn ; — Société de la mission évangélique allemande ; — Société des traités religieux, à Paris ; — Société d'impression de livres religieux, à Toulouse ; — Société de l'Histoire du Protestantisme français ; — Société de colportage, à Nîmes ; — Société pour les Protestants disséminés, à Nîmes ; *idem*, à Strasbourg.

Ecole normale d'instituteurs, à Paris ; — *idem*, à Courbevoie, près Paris ; — *idem*, à Dieu-le-Fit (Drôme) ;—*idem*, à Fenétranges (Meurthe) ; — *idem*, à Mens (Isère) ; — *idem*, à Montbéliard (Doubs) ; — Ecole normale d'institutrices, à Nîmes ; — *idem*, à Strasbourg ; — *idem*, à Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise) ; — Société pour l'encouragement de l'instruction primaire ; — Institution Bernard Palissy (pour l'éducation classique), à Rochefort ; — Pensionnats de jeunes filles pauvres de la communion réformée, à Paris et dans d'autres endroits ; — *idem*, de la Confession d'Augsbourg.

Société protestante de prévoyance et de secours mutuels, à Paris ; — *idem*, à Lyon ; — *idem*, à Bordeaux ; — Société de l'Union des Amis chrétiens protestants, à Paris ; — Société pour les veuves et les orphelins des Pasteurs, à Bordeaux ; — Société du Sou protestant ; — Société de Bienfaisance des Demoiselles protestantes, à Paris ; — Association des Dizaines protestantes, à Paris ; — Société pour le patronage des Apprentis de l'Eglise réformée, à Paris ; — *idem*, de la Confession d'Augsbourg ; — Société évangélique pour le pa-

tronage des Enfants, à Montbéliard ; — Société des Amis de l'Enfance ; — Société des Amis des Pauvres, à Paris ; — Société de la Ruche, à Paris ; — Institution des Diaconesses, à Paris et à Strasbourg ; Société des Dames protestantes pour la visite des prisonnières de Saint-Lazare, à Paris.

Colonie protestante de Sainte-Foy (Gironde) ; — Maison d'orphelins de Saverdun (Ariège) ; — *idem*, de Castres ; — *idem*, de Neuhof (Bas-Rhin) ; — *idem*, de Lemé (Aisne) ; — *idem*, de Tonneins ; — *idem*, d'Alger ; — Maison d'orphelines de Nîmes ; — *idem*, de Marseille ; — *idem*, de Montauban ; — *idem*, d'Orléans ; — *idem*, de Crest (Drôme) ; — *idem*, de Nérac ; — *idem*, d'Alger ; — Famille évangélique, à Laforce (Dordogne) ; — Asile pour les vieillards, à Courbevoie ; — *idem*, à Paris, rue de la Muette ; — Société des Amis des pauvres, à Paris ; — Société pour la visite des malades protestants dans les hôpitaux, à Paris ; — Hospice Lamauve (hôpital protestant), à Rouen ; — Œuvre des bains de Cette, pour procurer gratuitement aux pauvres l'usage des bains de mer ; — Asile de Béthesda, à Laforce (Dordogne), pour les jeunes filles idiotes, aveugles, estropiées ou atteintes de maladies incurables (1).

Et cette liste n'est pas donnée comme complète.

(1) Créé récemment par les soins de M. le pasteur J. Bost, qui avait fait l'essai de cette œuvre admirable en recueillant et soignant pendant deux ans, chez lui, deux malheureuses petites idiotes, objets de dégoût autant que de pitié.

Ajoutons 1,686 écoles primaires et 82 salles d'asile, dépendant des seules églises protestantes reconnues par l'Etat.

Je n'oublierai pas une œuvre qui ne put être que passagère, comme les circonstances qui la produisirent, mais qui fut belle et sainte ; je veux parler de l'institution des aumôniers protestants près de l'armée, pendant la guerre d'Orient. Ces aumôniers ne furent absolument défrayés que par les dons des églises, et deux d'entre eux, MM. Chardon et Babut, moururent victimes de leur zèle dévoué (1).

FIN.

(1) Voir la petite brochure de l'auteur de ce livre, intitulée *Paroles d'un Protestant*, prix 15 c. (5 fr. les 50 exemplaires), — chez Grassart, libraire, rue Saint-Arnaud, 4, et rue de la Paix, 3.

NOTES.

PAGE 124.

Dans ce volume, je parle de quelques idées que l'habitude et la convention réputent plaisantes, et qui le sont fort peu : les Dettes, entre autres. Ce dernier aperçu, je l'ai développé dans la pièce de vers que je place ici, comme un complément naturel.

LES DETTES.

Oui, pour la comédie et pour le vaudeville,
C'est là depuis longtemps une mine fertile.
Aimables étourdis fraudant leurs créanciers,
Horions pleuvant dru sur le dos des huissiers,
Des *bons billets* souscrits tradition connue,
C'est très-gai, très-piquant, la chose est convenue.
Un marchand non payé vient réclamer des fonds :
On a, pour l'en coiffer, cent quolibets bouffons ;
C'est un sot, un maraud, qu'on promène et qu'on berne ;
De l'illustre don Juan imitateur moderne,
Tranchant du talon rouge et du nouveau Fronsac,
On te pousse à la porte, on te met dans un sac,
Pauvre monsieur Dimanche, ainsi que ton mémoire.
Tout homme à qui l'on doit, laid, stupide, âme noire,
Est un être odieux et grotesque à la fois,
L'ennemi naturel, enfin, et si les lois,
Au bout de ces hauts faits, ne sont pas des sornettes,
S'il faut tâter un peu de la prison pour dettes,

Quel modèle en son genre ! Un séjour idéal,
Une prison bénigne, à l'aspect jovial.
Sous ces barreaux cléments, loin que l'ennui vous gagne,
On y rit, on y chante, on y boit du champagne,
Si bien qu'au lieu de craindre un endroit si charmant,
On s'y ferait fourrer... pour son pur agrément.

Voilà ce qu'à nos yeux présente le théâtre.
Or, ce texte chéri d'une muse folâtre
Est usé, vieux, banal, et de tous ses défauts
Le plus grand, ce n'est pas encore d'être faux.
Il corrige en riant les mœurs : — à la devise,
Modeste... si l'on veut, — que le théâtre a prise,
Il est bon d'opposer ici la vérité,
Souveraine inflexible, et dont l'autorité
Doit passer même avant le respect des grands maîtres.
Si ce thème comique amusa nos ancêtres,
Il est mauvais chez eux, tout comme il l'est chez nous.
Regnard par ses bons mots ne sera point absous,
Et dût, en commençant, s'étonner la routine,
A protester contre eux la morale s'obstine.

Complaisant amateur de ce texte arriéré,
Voici l'alternative où je vous tiens serré :
La Dette, où vous voulez qu'on s'amuse et qu'on rie,
C'est le malheur, — ou bien c'est la friponnerie,
L'équivalent, au moins ; — oui, par les résultats.
Je ne vois rien de gai dans l'un ni l'autre cas.

L'honnête homme frappé par la fortune adverse,
Celui qu'ont accablé les chances du commerce,
Ah ! ce n'est pas pour lui matière à plaisanter,
Que la Dette, et le poids en est lourd à porter.

Frémissant, à ce mot, comme à l'aspect d'un gouffre,
Il se fait presque un tort du malheur dont il souffre.
Son honneur est en gage entre les mains d'autrui,
Et rien de ce qu'il a ne lui semble être à lui.
S'acquitter est son vœu, son but; c'est l'espérance
Qui brille à ses regards comme une délivrance,
Et qu'il poursuit, vivant pour un devoir sacré,
Au prix de son travail, d'avance dévoré.
Dieu bénit ses efforts; jour à jour épargnée,
De son nom affranchi la rançon est gagnée,
Et, tant il est joyeux en payant ce qu'il doit,
On croirait bien plutôt que c'est lui qui reçoit.

Sous un pareil aspect, la Dette est hors de cause.
Mais voici qu'autrement se présente la chose.
Et, d'abord, employons une comparaison.

Un bandit subalterne, un gibier de prison,
D'un magasin brillant a lorgné l'étalage;
Par un carreau brisé sa main s'ouvre un passage;
Il saisit quelqu'objet, et s'esquive en courant.
Le drôle est arrêté : vol tout clair, cas flagrant;
Aux lieux où des coquins on loge la canaille,
Il va carder la laine ou bien tresser la paille.
C'est juste : un tel voleur n'était qu'un malheureux,
Un butor; — il en est qui sont plus dangereux.

Un monsieur, beau d'aplomb, de mise et de tournure,
Un lion à tous crins, de superbe encolure,
Au même magasin rend visite à son tour;
Mais lui, c'est par la porte, et tout droit, au grand jour.
Le patron, les commis, tout le monde s'empresse.
Le chaland fait son choix et donne son adresse :
« Qu'aujourd'hui, sans manquer, tout cela soit chez moi. »
Dans un nom bien connu comment n'avoir pas foi?

Quelques milliers de francs! l'affaire en vaut la peine!
On n'a pas tous les jours une pareille aubaine.
Cependant, au monsieur le mémoire est porté;
Même, sur cet argent le marchand a compté,
Car du mois finissant l'échéance est pesante.
Par deux fois, par trois fois, en vain on se présente.
« — Monsieur n'est pas rentré..., monsieur vient de sortir, »
Répond un grand Frontin très expert à mentir,
Dont le plumeau caresse un mobilier splendide.
Le créancier pâlit devant sa caisse vide.
Demain la fin du mois, demain le jour fatal!
— Et, faisant écumer les coupes de cristal,
Le débiteur banquète à la Maison-Dorée.
—Demain, une famille au désespoir livrée;
Demain, de longs travaux s'envolera le fruit!
—Le joyeux débiteur passe au bal cette nuit.
—Enfin, l'heure a sonné. Le commerçant honnête,
Au coup qu'il vit venir a dû livrer sa tête,
Et l'élégant filou, qu'en vain il maudira,
S'en va, sans nul remords, briller à l'Opéra!

Eh bien! des deux voleurs, dites quel est le pire?

Oui, ce monsieur Dimanche en qui l'on trouve à rire,
Le voilà, trop souvent; — et ce noble seigneur
Qui croit, en le bernant, lui faire encore honneur,
Et qui mériterait, pour varier les rôles,
Un vigoureux bois vert tombant sur ses épaules,
Quand, aux lois de l'honnête il fait pareil accroc,
Ce don Juan, qu'est-ce, au fait? un magnifique escroc.

La Dette! oh! quel cortége elle traîne à sa suite!
Imposture où la bouche est sans cesse réduite;

A cet art flétrissant domestiques dressés,
Eux, témoins naturels et confidents forcés;
Par de honteux rebuts signature avilie,
Sous de publics affronts orgueil qui s'humilie;
Quartiers où l'on aurait trop de risque à courir,
Porte qu'en hésitant on ose à peine ouvrir;
Ignobles exploiteurs, vils suppôts de l'usure,
Qui font marcher de front et ruine et souillure,
Car le plus ordinaire, en ces expédients,
C'est qu'au fond, tout se vaut, et prêteurs et clients.

Voyez l'éclat joyeux dont ces vitres rayonnent!
Voyez comme au travers ces ombres tourbillonnent
Ecoutez cet orchestre aux entraînants accords!
Le plaisir du dedans rejaillit au dehors,
Et tout passant se dit, en voyant ces fenêtres :
« Ce logis si brillant a de bien heureux maîtres,
» Chez qui le bal ainsi, du soir jusqu'au matin,
» S'ébat sous la dentelle, et l'or, et le satin! »
Quel parfum luxueux en entrant l'on respire!
Tenez, regardez-les trônant dans leur empire,
Par tous leurs invités salués tour à tour,
Ces heureux, enchantés de leur gloire d'un jour.
Madame se sourit, d'elle-même enivrée.
Lampions sur le trottoir et valets en livrée,
Fleurs, arbustes que l'art est habile à grouper,
Un Vatel en renom présidant au souper,
Tout est bien ordonné, tout est beau, rien n'y manque :
On transporte chez soi les salons de la Banque,
Et, pendant tout un soir, pour quelques yeux surpris
On est un petit astre au grand ciel de Paris.

Bien! mais sous cet éclat quel contraste se voile!
Perçons cette enveloppe, et soulevons la toile

Que le fond du théâtre oppose à nos regards :
Arrachons leur beau masque à ces acteurs blafards.
Ce luxe n'est qu'emprunt, misérable mensonge
Que pour un soir encor la vanité prolonge.
Ce matin, l'épicier à Monsieur fit affront,
A Monsieur, qui, ce soir, porte si haut le front.
Hier, la brocanteuse, affreux vautour femelle,
Par faveur, à Madame a vendu sa dentelle,
Marchés très-usités, qu'on règle à tant par mois,
Et dont plus d'un grand nom même subit les lois ;
Trait d'union flatteur, où viennent correspondre
Deux mondes différents... qu'on peut souvent confondre.
O du plus sot travers pitoyables impôts,
Luxe de similor, gazillons, oripeaux !
La Dette est là-dessous ; comme une plaie affreuse,
Comme un chancre rongeur qui gagne et qui se creuse,
Elle va s'étendant, se gangrenant toujours.
L'emprunt même, à présent, refuse son secours ;
L'usurier inflexible est de marbre et de glace.
Voyez, voyez venir, en horrible liasse,
Les billets protestés et les termes échus ;
Puis, enfin, la Saisie avec ses doigts crochus.
La Saisie ! elle arrive, elle jette la griffe
Sur tout cet appareil de richesse apocryphe.
On vivait sans prévoir, et l'on s'étourdissait ;
Escomptant l'avenir, que sais-je ? on caressait
Quelque lucre incertain, quelque louche ressource,
Quelque prime écumée au tripot de la Bourse ;
Mais avec un huissier, déjà trop bien connu,
Le réel apparaît, le réveil est venu.
Sans égard ni merci, son encrier se pose
Sur le meuble de Boule et sur le bois de rose,
Dans le salon encor plein des parfums du bal
Alignez-vous, honteux, sur le procès-verbal,

Divans, riches fauteuils où l'orgueil fit la roue !
Sur ce vulgaire écueil la comédie échoue !
O somptueux chiffons achetés à crédit,
Allez, reconnaissant la main qui vous vendit,
Dans le quartier Bréda, chez quelque autre maîtresse,
Parer sur nouveaux frais le luxe et la détresse !
De la vanité folle ô besoins superflus,
Vous êtes coutumiers de semblables reflux !
De ces astres filants dont l'éclipse est si prompte,
Plus d'un, pour terminer, règle avec toi son compte,
Plus d'un sera couché sur ton livre d'écrous ,
Maussade hôtel Clichy, prison dont les verrous
Ne sont pas si badins qu'on veut bien nous les peindre.
La gaîté la plus folle est sujette à s'éteindre ,
Entre ces quatre murs garnis de vrais barreaux.
O Bohême ! on y voit tes plus fameux héros
Tourner au Chevalier de la triste Figure.
Moins heureux que Richard dans une *tour obscure,*
Pour leur piteux désastre il n'est pas de Blondel ;
Sur eux, comme un linceul, tombe l'oubli mortel.
Festoyeurs insensés dont j'ai peint la débâcle ,
Chacun aura pour vous son dédaigneux oracle ,
Chacun vous frappera de son trait acéré ,
Quand vous serez perdus, quand vous aurez sombré
Dans ces flots où si tôt tout vestige s'efface ;
Le gouffre a refermé sa mobile surface ,
Et, contents d'expliquer la cause après l'effet,
Vos invités d'hier ont tous dit : « C'est bien fait ! »

C'est surtout aujourd'hui que la scène du monde
En exemples pareils est tristement féconde.
Cette soif de briller, de briller à tout prix,
Comme une épidémie enfièvrant les esprits,

Partout, du haut en bas, s'étend et s'inocule,
Et là, le sérieux est près du ridicule.
Si tant de beaux dehors étaient interrogés,
De tant d'heureux du jour, par la Dette rongés,
Oh ! si, pour pénétrer l'existence secrète,
Asmodée un moment nous prêtait sa baguette !
Voici qu'il nous la prête : ô bon diable, merci !
Venez : comme au spectacle, asseyons-nous ici,
Au bord de l'avenue, immense promenade,
Où se presse et défile en pompeuse parade,
Le Paris cousu d'or ou bardé de clinquant.
Celui-ci, c'est du sport un héros très-marquant,
Habitué connu de ces équestres fêtes,
Où parfois les chevaux ne sont pas les plus bêtes.
Rabattez donc un peu de cet air triomphant !
Sur votre beau coursier vous qui passez piaffant,
Jockey de qualité, mangeur de patrimoine,
Vous n'avez pas payé son foin et son avoine ;
Vous n'avez rien payé, pas même le cheval.
Par votre maquignon, devant le tribunal
Vous êtes assigné ; quittez votre monture,
Allez-vous-en à pied, cavalier d'aventure !
Cet autre, qui devrait baisser aussi le ton,
Fait voler devant nous un brillant phaéton,
Et, le front insolent, se prélasse et se carre
Sur les coussins moelleux qu'empeste son cigare.
Le carrossier tenace est armé d'un *par corps*,
D'un jugement en règle, et gare les recors !
A pied, mon beau monsieur ! Mais vos bottes vernies
Pourraient bien, à leur tour, subir des avanies :
Vous les devez aussi !.... Cet autre, à son tailleur
Doit.... ce qu'aux yeux du monde il offre de meilleur,
Son habit ; car, soit dit sans être misanthrope,
Souvent le contenu ne vaut pas l'enveloppe :

Habit bas ! habit bas ! — Et vous, Madame, et vous,
Qui, prodiguant sans choix parures et bijoux,
Semblez briguer l'honneur de ressembler à celles
Qui traînent par métier les regards après elles,
De votre crinoline abaissez donc l'ampleur :
Ils sont hypothéqués pour plus que leur valeur,
Ces atours entassés qui vous rendent si fière !
Si chaque créancier, si chaque créancière
Faisait valoir ses droits, un décompte pareil
Vous laisserait, Madame, en trop simple appareil !

Ah ! près de ces semblants d'opulence menteuse,
Près de ces embarras, servitude honteuse,
Où meurt l'indépendance avec la dignité,
Plaçons, plaçons bien haut la noble pauvreté
Qui ne doit à personne, — et ce penser la venge, —
L'humble habit qui la couvre et le pain qu'elle mange.
Ne lui demandez point de s'effacer d'un pas
Devant les millions dont se bouffit Midas.
Possédant bien, au moins, le peu qu'elle possède,
Pour elle, il n'est éclat ni luxe qui ne cède
A cette liberté, son suprême bonheur ;
Et vienne un sacrifice exigé par l'honneur,
Tandis qu'on traîne ailleurs le lourd boulet des dettes,
Elle part, le front haut, le cœur pur, les mains nettes.
Dans les lettres, voyez tous ces bohémiens
Que la Dette enveloppe en ses tristes liens ;
On sait que leur devise est *Désordre et Génie*.
Le désordre, ils l'ont bien, oh ! oui, nul ne le nie.
Le cachet de l'artiste est de ne pas payer,
Suivant eux, blanchisseuse ou tailleur ou loyer.
Encore un thème usé, banale et vieille histoire.
Le désordre n'est pas nécessaire à la gloire,

Et loin que le génie en soit favorisé,
Par là, presque toujours il succombe épuisé.
Des besoins effrenés naît l'avide négoce :
Vous avez un trafic, au lieu d'un sacerdoce.
Ces faiseurs de métier, ces déserteurs de l'art,
L'art en les reniant les punit. — En regard,
Grâce à Dieu, maint exemple à jamais mémorable,
Offre avec le génie une vie honorable.
Quoi ! génie et désordre inséparables ! Non !
Il suffit entre tous d'en attester ton nom,
Ton nom par qui du beau l'idée en nous s'éveille,
O grand homme de bien, ô vieux Romain Corneille,
Toi qui nous apparais, l'œil austère et serein,
Gravant ton *qu'il mourût* dans l'éternel airain !
Ta modeste demeure, égale à ta fortune,
Pouvait, pour tout venant, s'ouvrir sans crainte aucune,
Aussi bien que ton âme, auguste et saint foyer,
Dont la flamme en plein air aime à se déployer.
Le marchand éconduit, la créance usuraire
Ont-ils jamais troublé le grave sanctuaire
Où naissait Polyeucte, où grandissait Cinna ?
Tous ces nobles héros que ta main dessina,
Ce Cid, en qui l'honneur si promptement s'indigne,
Se seraient révoltés de cette honte insigne ;
Et Corneille, aux regards de la postérité,
Est grand par le génie et par la probité !

PAGE 140.

Ce n'est pas seulement dans les gares des chemins de fer qu'est affichée l'interdiction de fumer. Depuis que ces lignes sont écrites et imprimées, j'ai eu l'occasion de m'assurer que, dans les wagons même (au moins sur les chemins de l'Ouest, et sans doute aussi sur les autres), cet extrait de l'article 63 est placé à la portée de tous les yeux, de manière à ce que chacun puisse en prendre connaissance et l'invoquer au besoin : *Il est défendu de fumer dans les voitures, ou sur les voitures, ou dans les gares.* La défense, on le voit, est absolue et sans réserve aucune.

PAGE 174.

Voici le passage de Voltaire relatif aux couches de coquillages trouvées jusque sur le haut des Alpes, passage qu'on lit dans les *Questions sur l'Encyclopédie* (j'ai écrit par inadvertance *Questions philosophiques*), article *Coquilles :*

« Est-ce d'ailleurs une idée tout à fait romanesque de faire réflexion à la foule innombrable de pèlerins qui partaient à pied de Saint-Jacques en Galice et de toutes les provinces pour aller à Rome par le Mont-Cenis, chargés de coquilles à leurs bonnets ? Il en venait de Syrie, d'Egypte, de Grèce, comme de Pologne et d'Autriche. Le nombre des *romipètes* (pèlerins allant à Rome) a été mille fois plus considérable que celui des hagi qui ont visité la Mecque et Médine, parce que les chemins de Rome sont plus faciles, et qu'on n'était

pas forcé d'y aller par caravanes. En un mot, une huître près du Mont-Cenis ne prouve pas que l'océan Indien ait enveloppé toutes les terres de notre hémisphère. »

PAGE 319.

L'action en revendication d'héritage intentée par un descendant de réfugiés protestants, négociant à Londres, a été jugée en sa faveur, au mois d'août 1856, par le Tribunal de Rouen. Je ne puis dire quelle solution définitive cette affaire a reçue ; mais, dans tous les cas, il en a jailli une lumière historique d'un vif intérêt.

PAGE 327.

Ces sentiments de sujets fidèles que gardaient les protestants persécutés, tout en réservant les droits de la conscience et le principe de la liberté religieuse, sont formulés en ces termes dans les actes du Synode ou Assemblée des délégués des églises, tenu dans les hautes Cévennes au mois de mai 1756 :

« La fidélité et l'obéissance au souverain ayant toujours été un point capital de la doctrine des réformés, tous les membres du Synode ont protesté, tant en leur nom qu'en ceux de leurs provinces, qu'ils persévèrent dans cette créance, et qu'ils seront toujours prêts à tout sacrifier pour le service de Sa Majesté. »

Les actes d'un autre Synode tenu au Désert dans le Bas-Languedoc, en 1763, contiennent l'article suivant :

« L'Assemblée, prenant toute la part possible à la paix qui vient d'être donnée à notre patrie, ordonne à toutes

les églises de célébrer un jour solennel d'actions de grâces pour remercier Dieu d'un événement aussi avantageux pour l'Etat, et pour le prier de continuer à répandre ses plus précieuses bénédictions sur le royaume, sur le roi et sur toute la famille royale, et chaque province aura soin de s'acquitter de ce devoir le plus tôt qu'il lui sera possible, immédiatement après la publication de la paix. »

TABLE DES MATIÈRES.

Les invasions. Ne faites pas à autrui, etc. 1
La solidarité nationale et la conscience 4
En quoi tous les parties se ressemblent 8
Un roi *sage* et un roi *brillant* 11
La mère de François Ier et le surintendant Samblançay. 13
Une autre rouerie. — L'affaire Grandménil 15
Le Jugement de Charles X 21
M. Sosthènes de La Rochefoucauld 27
La mauvaise queue des partis : fautes des royalistes, fautes des républicains 30
Un respect mal placé : les journaux légitimistes et certains grands noms 35
Le parti légitimiste dans la question portugaise. . . 36
L'*Histoire des guerres de l'Ouest.*— Autorités et sources consultées : Mme de La Rochejaquelein, Mme de La Bouère, etc. — Aventures et infortunes de ce livre. 39
M. de La Rochejaquelein 49
La Vendée 51
La Chouannerie. 59
Les guerres royalistes de l'Ouest et la guerre des Camisards 62
Les deux Persécutions : le clergé catholique et le clergé protestant. 68
La Terreur et le pasteur Rabaut 70
L'intolérance blâmable partout . . . . . *Ibid*
Les Jésuites : simple question 73
Respect à toute croyance sincère. . . . . *Ibid*

M. de Noailles et Mme de Maintenon 75
Une conséquence de la révocation de l'Edit de Nantes . 77
Un souvenir de la Restauration . . . . . *Ibid*
Confessions d'un garde national 79
La besogne d'un congrès. 88
Comment la justice aurait besoin de réformes . . . 91
Encore une réforme judiciaire. 94
Les perplexités d'un avocat honnête 96
L'agiotage et le Code pénal 98
Une formalité qui peut être une question de vie et de mort 100
Une préface d'Eugène Sue. 102
Le sort des instituteurs primaires. 106
Toujours les voleurs et empoisonneurs patentés. . . 107
La propriété littéraire. 109
Une inconséquence de pudeur 112
Les mariages comme il s'en fait beaucoup 113
On est en voyage 114
Les priviléges des anciens. 117
Monsieur ou *Madame n'y est pas*. 119
Les prêts d'argent 122
Certaines choses qui passent pour drôles. 123
Les bonnes filles 126
La grande chasse 129
Les fumeurs. 135
Un prince à ne pas recevoir 142
L'exploitation funéraire . . . . . *Ibid*
Les nouvelles découvertes. — Le premier propriétaire. 146
L'esclavage : blanc et noir 147
L'Algérie : barbarie et civilisation. 151
Henri IV, Louis XIV, Louis XVI 155
Voltaire : le pour et le contre. 166
Béranger. 175
Concerts et spectacles mal placés 184
La question du dimanche 187
Le salaire des femmes. 193
La folie du luxe. 195
Les petits Chinois et les petits Français 199
Le calendrier républicain. 205

La canaille. 208
Les supériorités 209
La noblesse de contrebande 210
A propos de l'affaire de Neuchâtel 211
O'Connel. — Les payeurs et le payé. 215
La véritable indépendance : la soupe et le bouilli . . 217
Les prôneurs des grillades humaines 218
Les deux gammes de *l'Univers* 222
Le bien partout. 228
Le niveau moral de la France . . . . . *Ibid*
Deux poids et deux mesures. — Le maréchal Ney et le maréchal Bourmont. 236
Washington. 240
Les comédiens 244
Les apothéoses de Mlle Rachel. 249
Les artistes de bonne vie et mœurs 251
Un homme de bien : le général Boinod 252
Le général Coutard. 261
Les insulteurs de la presse 262
Les Dragonnades à Rouen 268
Le pasteur Oberlin. 341
Les œuvres protestantes en France 347
Notes. — *Les Dettes*, poésie 351

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date due

NOV 17 2002

MORISSET

NOV 06 2002

a39003 002987856b

CE DC C278
.M8 1858 V002
CCO MURET, THEOD A TRAVERS CH
ACC# 1069890

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 03 11 05 05 9